



### Budget 2018 et

financement 2019 à 2021 du canton de Berne

#### Le Grand Conseil du canton de Berne

### 0844 Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2018

Le Grand Conseil apporte les modifications suivantes au projet de budget 2018 que le Conseil-exécutif a arrêté le 23 août 2017:

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

SAP - Mesure 44.3.7 «Réduction des contributions à l'obligation de prise en charge versées aux entreprises d'aide et de soins à domicile»:

Il convient d'accorder aux services d'aide à domicile un délai de transition d'un an qui sera utilisé pour l'adaptation du système (abandon des contributions individuelles). La mesure doit être réduite à CHF 6 millions par année du plan financier.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter de CHF 8 millions le solde du groupe de produits 5.7.7 « Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation ».

Commission des finances (majorité), Les Verts (Boss, Saxeten), PS-JS-PSA:

JCE - Mesure 45.10.1 «Réduction du montant des frais de séjour imputables maximaux»

Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter de CHF 5,5 millions le solde du groupe de produits 6.7.9 « Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales ».

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

JCE - Mesure 45.4.1 «Réduction des subventions aux fusions» Il convient de procéder à des réductions supplémentaires à hauteur de CHF 700 000.

Dans le budget 2018, il convient de réduire de CHF 700 000 le solde du groupe de produits 6.7.5 « Soutien et surveillance des communes ».

Commission des finances (majorité), PS-JS-PSA (Marti, Berne): JCE - Mesure 45.6.3 «Abandon de l'indemnisation des communes pour l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution»

Il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie; transfert des charges aux communes; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]).

A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter de CHF 0,6 million le solde du groupe de produits 6.7.11 « Poursuites et faillites ».

PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil) - Projet alternatif:

JCE - Mesure 45.11.1 «Suppression de la subvention cantonale (crédit d'encouragement de projets de la CEJ) et dissolution de la Commission pour l'enfance et la jeunesse (CEJ)»:

La subvention de projet accordée au nouveau Parlement de jeunes du canton de Berne (soutenue par le Grand Conseil sous

forme de postulat le 3 septembre 2013 par 72 voix pour, 56 contre et 6 abstentions) doit être maintenue.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter de CHF 0,012 million le solde du groupe de produits 6.7.7 « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse ».

pvl (Brönnimann, Mittelhäusern):

Les pourcentages de postes de l'ensemble de l'administration centrale doivent être réduits de 1 pour cent par rapport à l'état des postes de 2017 sur toutes les Directions.

Commission des finances (minorité), Les Verts (Linder, Berne), PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil):

INS - Mesure 48.2.1 «Subsides de formation : abandon des parties de la révision de l'OSF ayant une incidence sur les coûts» Supprimer le plafond de subventionnement pour les années scolaires de préparation professionnelle et les préapprentissages; réaliser l'augmentation des franchises sur le revenu. Il convient de renoncer à la mesure.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter de CHF 2,6 millions le solde du groupe de produits 9.7.6 « Services centralisés».

Commission des finances (majorité), Les Verts (Klauser, Berne), PS-JS-PSA (Marti, Berne):

TTE - Mesure 49.8.1 «Réduction des subventions d'encouragement»

La réfection de bâtiments est importante pour la politique énergétique et climatique. Il convient donc de renoncer à une réduction.

Dans le budget 2018, il convient d'augmenter de CHF 0,87 million le solde du groupe de produits 10.7.3 « Développement durable ».

Le budget 2018 comprenant les données macroéconomiques suivantes est approuvé:

- un excédent de revenus de CHF 108,3 millions au compte de résultats:
- un investissement net de CHF 469,5 millions (financements spéciaux compris);
- un solde de financement de CHF 35,1 millions;
- une quotité d'impôt de 3,06 (inchangée);
- un cadre du nouvel endettement (limite de crédit) de CHF 600 millions;
- un report de CHF 1,7 million du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières conformément à l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

Une fois les arrêtés du Grand Conseil mentionnés ci-avant techniquement mis en œuvre dans les chiffres du budget 2018, les valeurs-repères définitives sont désormais les suivantes:

	Budget
en millions CHF	2018
Solde du compte de résultats	108.4
Amortissements sur le patrimoine administratif	420.4
Prélèvement sur la réserve liée au retraitement	-24.0
Autofinancement	504.8
Investissement net	469.5
Solde de financement	35.3

Berne, le 5 décembre 2017

Au nom du Grand Conseil,

la présidente: Zybach

le secrétaire général: Trees

#### Le Grand Conseil du canton de Berne

### 0844 Arrêtés du Grand Conseil concernant le plan intégré mission-financement 2019 à 2021

Le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 est adopté.

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivantes concernant le plan intégré mission-financement 2019 à 2021:

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

Économie de frais de port grâce à l'envoi de matériel de propagande électorale par les communes (mesure 42.1.4) : il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie ; transfert des charges aux communes ; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]).

A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.

#### PLR (von Kaenel, Villeret):

Réduction des contributions aux régions à faible tourisme de séjour (mesure 43.2.1): il convient de renoncer à la mesure.

#### pvl (Mühlheim, Berne):

Réduction des contributions aux prestations psychiatriques ambulatoires (mesure 44.2.8) : la réduction des soins psychiatriques non hospitaliers en 2020 et 2021 doit être limitée à CHF 2,6 millions (au lieu de CHF 5,203 mio) par une réduction de 5 - au lieu de 10 - pour cent du nombre de prestations de ce type.

#### Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

Réduction des contributions à l'obligation de prise en charge versées aux entreprises d'aide et de soins à domicile (mesure 44.3.7) : il convient d'accorder aux services d'aide à domicile un délai de transition d'un an qui sera utilisé pour adapter le système (abandon des contributions individuelles). La mesure doit être réduite à CHF 6 millions les années du plan financier.

#### UDF (Kullmann, Hilterfingen):

Suppression des subventions minimales et autres réductions sur les contrats de prestations (mesure 44.7.7) : il convient de renoncer à la mesure d'économie d'un montant de CHF 21 000 concernant le service de consultation pour femmes Infra.

Commission des finances (majorité), PS-JS-PSA (Marti, Berne): Suppression du financement des consultations conjugales et familiales (mesure 44.7.9) : il convient de renoncer à la mesure.

#### PEV (Jost, Thoune) - Projet alternatif:

Suppression de la contribution au conseil en désendettement de l'Oberland bernois (mesure 44.7.11): dans la réalisation de la mesure d'économie, il convient de renoncer à supprimer le contrat de prestations. Au lieu de cela, le Conseil-exécutif est

chargé de répartir la mesure à hauteur du même montant (CHF 0,05 mio) sur tous les fournisseurs de prestations.

UDC (Knutti, Weissenburg), UDC (Berger, Aeschi), UDC (Speiser, Zweisimmen), UDF (Schwarz, Adelboden), PS (Graf, Interlaken): Cyberadministration: il faut montrer comment l'organisation des unités administratives comme le registre du commerce, les bureaux d'arrondissement du registre foncier, les offices des poursuites et des faillites ou les préfectures peut être optimisée, en particulier avec le passage au numérique. Pour la numérisation, il faut en particulier tenir compte du fait que les sites décentralisés soient exploités de manière efficace.

Commission des finances (majorité), Les Verts (Boss, Saxeten), PS-JS-PSA:

Réduction du montant des frais de séjour imputables maximaux (mesure 45.10.1) : il convient de renoncer à la mesure.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

Frais de mise en œuvre et d'administration des prestations complémentaires (PC) à soumettre, après déduction de la subvention fédérale, à la compensation des charges concernant les PC (mesure 45.10.2) : il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie ; transfert des charges aux communes ; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]). A titre subsidiaire : les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen): Réduction des subventions aux fusions (mesure 45.4.1) : Il convient de procéder à des réductions supplémentaires à hauteur de CHF 700 000.

Commission des finances (majorité), PS-JS-PSA (Marti, Berne): Suppression de tâches dans le cadre de la loi sur l'exercice de la prostitution (mesure 45.5.2) : il convient de renoncer à la mesure.

Commission des finances (majorité), PS-JS-PSA (Marti, Berne): Abandon de l'indemnisation des communes pour l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution (mesure 45.6.3) : il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie ; report des charges sur les communes ; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]).

A titre subsidiaire : les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.

#### PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil) - Projet alternatif:

Suppression de la subvention cantonale (crédit d'encouragement de projets de la CEJ) et dissolution de la Commission pour l'enfance et la jeunesse (CEJ) (mesure 45.11.1) : la subvention de projet accordée au nouveau Parlement de jeunes du canton de Berne (soutenue par le Grand Conseil sous forme de postulat le 3 septembre 2013 par 72 voix pour, 56 contre et 6 abstentions) doit être maintenue.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen): Il faut montrer au Grand Conseil comment l'efficacité écologique des impôts sur les véhicules peut être améliorée dans le cadre de la révision de la loi sur la circulation routière.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

Réduction ou suppression de dépenses dans le domaine du sport (mesure 46.4.2) : réduire la mesure avec le mandat de renoncer à la suppression de 1,1 poste, d'augmenter le nombre de cours J+S de 20 pour cent et de relever la taxe de cours par participant ou participante et par jour à 10 francs (rapporte des rentrées supplémentaires de CHF 100 000, et la mesure n'a globalement pas d'incidence sur le solde).

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

De 2018 à 2022, le Conseil-exécutif est chargé d'informer de manière appropriée sur l'état de la mise en œuvre des mesures du programme d'allégement 2018 adoptées par le Grand Conseil lors de la session de novembre 2017. Pour toutes les mesures, il lui faut présenter l'état de la mise en œuvre en ce qui concerne les effets financiers attendus et réalisés, les répercussions sur les communes ainsi que les répercussions sur les effectifs

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen): Projets du chapitre 9.3 du PA 2018 : il faut informer la CFin au moins une fois par an au sujet de la suite des projets.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre des mesures compensatoires pour les mesures financières ou les allégements supprimés à l'issue des délibérations du Grand Conseil au sujet du PA 2018 en tenant compte du BU 2019/PIMF 2020-2022, ou d'en proposer au Grand Conseil, pour autant qu'elles soient de son ressort.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen): Les mesures compensatoires doivent avoir un effet conséquent sur les dépenses, principalement dans l'administration cantonale.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen): Dans le PIMF 2020-2022, il faut dégager une marge de manœuvre supplémentaire pour les réductions de l'impôt afin que le canton de Berne puisse s'améliorer perceptiblement en comparaison intercantonale.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

Le Conseil-exécutif est chargé de resserrer considérablement les calendriers des projets stratégiques en cours (PGI, réforme des Directions, cyberadministration) et de concevoir les projets (tout particulièrement la réforme des Directions) de telle manière que les processus s'en retrouvent optimisés ou allégés.

pvl (Brönnimann, Mittelhäusern):

Sur les années 2019 à 2021, les pourcentages de postes de l'ensemble de l'administration centrale doivent être réduits de 3 pour cent par rapport à l'état des postes de 2018 sur toutes les Directions.

UDC (Amstutz, Schwanden-Sigriswil):

Vérifier les contrats de prestations:

- Il faut énumérer les contrats de prestations existants dans chaque Direction, y rechercher les prestations auxquelles il est possible de renoncer et vérifier les potentiels d'optimisation financière.
- 2. Les contrats de prestations arrivant à échéance doivent si possible être renégociés pour obtenir des conditions plus favorables.
- Les contrats de prestations doivent être réexaminés en détail tous les 5 ans. Les délais doivent être prévus en conséquence.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen):

Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source (mesure 47.5.2) : il convient de renoncer à la mesure sous cette forme. Il faut vérifier et réaliser les économies avérées dans le cadre du projet existant, à condition que les mêmes économies puissent aussi être obtenues en renégociant avec les communes concernées. Les domaines de l'imposition à la source et du recouvrement peuvent éventuellement être séparés.

pvI (Schöni-Affolter, Bremgarten), UDC (Fuchs, Berne): Réduction de l'intérêt sur les trop-perçus (mesure 47.5.3): continuer à réduire l'intérêt sur les trop-perçus: 0,5 pour cent (au lieu de 1,5 %).

Commission des finances (minorité), Les Verts (Linder, Berne), PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil):

Subsides de formation – abandon des parties de la révision de l'OSF ayant une incidence sur les coûts (mesure 48.2.1) : supprimer le plafond de subventionnement pour les années scolaires de préparation professionnelle et les pré-apprentissages; réaliser l'augmentation des franchises sur le revenu.

Il convient de renoncer à la mesure.

Commission des finances (majorité), PS-JS-PSA (Wüthrich, Huttwil):

Abandon des contributions cantonales pour le transport scolaire (mesure 48.3.3) : Il convient de renoncer à la mesure (fausse mesure d'économie; transfert des charges aux communes ; contrevient aux principes de la répartition des tâches [LPFC]). A titre subsidiaire : Les reports de charges résultant de cette mesure sont opérés conformément à l'article 29b LPFC.

Commission des finances (minorité), Les Verts (de Meuron, Thoune):

Suppression de prestations dans les écoles d'horticulture d'Oeschberg et de Hünibach (mesure 48.4.1) : renoncer à la suppression de la subvention pour l'école de Hünibach.

Il faut renoncer à supprimer la subvention destinée à l'école d'horticulture de Hünibach, la seule école d'horticulture orientée

sur l'agriculture biologique et, selon la motion 196-2017 (point 4), il faut négocier avec l'école d'horticulture de Hünibach une nouvelle convention de prestations qui, d'une part, assure la pérennité de l'école et, d'autre part, pose la base pour une augmentation réaliste de son degré d'autofinancement à moyen et long terme.

#### PRD (Sommer, Wynigen):

Suppression de prestations dans les écoles d'horticulture d'Oeschberg et de Hünibach (mesure 48.4.1) : renoncer à l'abandon de la formation cantonale à plein temps de fleuriste à l'école d'horticulture d'Oeschberg à condition que la mesure d'économie de CHF 300 000 soit compensée par des ajustements structurels au « Bildungszentrum Emme ». Un montant de CHF 150 000 résulte ainsi d'une réduction de la surface locative et donc des frais de loyer au budget de l'Office des immeubles et des constructions (OIC).

#### PBD (Etter, Treiten):

Écoles supérieures : abandon du financement supplémentaire (mesure 48.4.2): l'économie prévue doit être réduite de 50 pour cent dans les écoles concernées et mise en œuvre au plus tôt à partir de 2021. Les 50 pour cent restants doivent être économisés par les écoles elles-mêmes par le biais d'économies, de hausse des contributions aux frais et d'autres mesures. La répartition des économies est du ressort des écoles.

Commission des finances (majorité), Les Verts (Klauser, Berne), PS-JS-PSA (Marti, Berne):

Réduction des subventions d'encouragement (mesure 49.8.1) : la réfection de bâtiments est importante pour la politique énergétique et climatique. Il convient donc de renoncer à une réduction.

Berne, le 5 décembre 2017

Au nom du Grand Conseil,

la présidente: Zybach

le secrétaire général: **Trees** 

### Répercussions des arrêtés du 5 décembre 2017 du Grand Conseil sur les chiffres du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021 ainsi que sur le compte rendu:

Les arrêtés du 5 décembre 2017 du Grand Conseil entraînent différentes modifications des chiffres et du compte rendu dans le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 que le Conseil-exécutif avait adoptés le 23 août 2017 à l'intention du Grand Conseil. Ainsi les éléments suivants du présent document ont-ils été corrigés, remplacés ou complétés par rapport à ladite version du 23 août 2017:

- Dispositif de décision du Grand Conseil (comme représenté ci-avant: valeurs-repères cantonales du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021, déclarations de planification arrêtées par le Grand Conseil).
- Soldes du compte de résultats et du compte des investissements à l'échelon Direction / Chancellerie d'État
  ainsi que soldes des groupes de produits (solde I budget global, coûts et rentrées financières des subventions cantonales,
  rentrées fiscales et amendes) (présentation des soldes actualisés sous la forme de tableaux sur les pages supplémentaires
  ci-après).

Pour éviter des travaux administratifs disproportionnés, les éléments suivants du compte rendu et des chiffres du budget 2018 et du plan mission-financement 2019 à 2021 n'ont pas été corrigés:

- Rapport et propositions du 23 août 2017 du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil (p. 11 et suivantes)
- Annexes «Plan d'investissement intégré 2018-2027» et «Indicateurs financiers» (p. 67 et suivantes)
- Graphiques «Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Compte de résultats» et «Compte des investissements» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Commentaires des Directions
- Graphiques «Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2018)» et «Ancienne planification / Nouvelle planification (solde II)» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Schéma du calcul des marges contributives» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Solde I budget global produits» de chaque groupe de produits
- Compte rendu des groupes de produits

Paramètres de pilotage définitifs après la session de novembre 2017 du Grand Conseil: Solde du compte de résultats / investissement net

### **Budget 2018**

en CHF

DIR	Solde du compte de résultats	Investissement net
AUT	-16 525 610	0
CHA	-26 866 452	-750 000
ECO	-154 895 813	-40 612 240
SAP	-2 442 956 215	-44 364 144
JCE	-721 451 494	-2 400 000
POM	-151 276 575	-20 300 000
FIN	6 519 949 864	-6 800 000
INS	-2 159 884 946	-14 159 000
TTE	-612 843 429	-337 530 000
CF	-4 467 491	-38 000
BPD	-1 147 465	0
JUS	-119 198 582	-2 500 000

### Paramètres de pilotage définitifs après la session de novembre 2017 du Grand Conseil: Groupes de produits

### **Budget 2018**

en CHF

DIR	Groupe de produits	Solde I (budget global)	(-) Coûts des subventions cantonales	(+) Recettes des subventions cantonales	(+) Rentrées fiscales et amendes	page
SAP	Aide aux personnes ayant des besoins particu- liers de soins, d'assistance ou de formation	-40 190 680	-888 966 000	130 655 000	13 900	158
JCE	Soutien et surveillance des communes	-2 930 237	-2 000 000	0	0	178
JCE	Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse	-2 501 736	-10 000	0	1 200	182
JCE	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-6 137 526	-1 305 515 700	772 563 145	2 500	186
JCE	Poursuites et faillites	9 593 147	0	215 000	16 600	192
POM	Privation de liberté et mesures d'encadrement	-92 117 564	-11 500	0	0	220
INS	Services centralisés	-16 883 097	-32 054 400	3 830 000	0	278
TTE	Développement durable	-2 411 729	-57 405 000	42 680 000	1 000	290

### Paramètres de pilotage définitifs après la session de novembre 2017 du Grand Conseil: Produits

### Budget 2018

en CHF

DIR	Produit	Solde I (budget global)	page
SAP	Offre pour enfants et adolescents	-36 477 963	158
	Offre pour personnes âgées souffrant de maladies chroniques	-1 703 464	158
	Offre pour adultes handicapés	-2 009 254	158
JCE	Soutien et surveillance des communes, coordination canton – communes	-1 613 636	178
	Soutien et surveillance des finances communales	-1 316 601	178
JCE	Garde des enfants, adoption, avance et recouvrement des contributions d'entretien, protection de l'enfant et de l'adulte	-2 155 327	182
	Coordination, protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse	-346 409	182
JCE	Subventions aux assurances sociales	0	186
	Réduction des primes dans l'assurance-maladie.	-6 137 527	186
JCE	Déroulement de la procédure de poursuite	6 218 731	193
	Déroulement de la procédure de faillite	3 374 416	193
POM	Exécution	-56 188 932	221
	Détention	-25 268 972	221
	Exécution des peines et mesures pour personnes mineures	-10 659 661	221
INS	Prestations de services internes	-15 406 435	279
	Subsides de formation	-1 476 663	279
TTE	Développement durable	-784 033	291
	Énergie	-1 627 696	291



Budget 2018 et

plan intégré missionfinancement 2019 à 2021 du canton de Berne

### Rapport

1	Aperçu, résumé et évaluation politique
1.1	Aperçu du résultat des travaux de planification
1.2	Résultat financier du budget 2018
1.3	Résultat financier du plan intégré mission-financement 2019 à 2021
1.4	Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et appliqué au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)
1.5	Répercussions financières de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif et de l'évaluation générale de 2020 sur le plan intégré mission-financement 2019 à 2021
1.6	Evolution de politique financière depuis août 2016
1.7	Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année
1.7.1	Objectifs atteints: les finances bernoises sont stabilisées dans le cadre de la planification financière et la révision 2019 de la loi sur les impôts est durablement financée
1.7.2	Malgré la réalisation des objectifs: les exigences de politique financière et fiscale restent élevées
1.7.3	Le Conseil-exécutif poursuit ses efforts pour améliorer la situation financière et fiscale du canton de Berne
1.7.4	Décisions de principe prises par le Grand Conseil sur la poursuite de la politique financière et fiscale durant sa session de novembre 2017
2	Résultat de la planification
2.1	Résultats des débats budgétaires de 2016
2.2	Situation de politique financière au début du nouveau processus de planification _
2.3	Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2017
2.4	Principaux changements intervenus en matière de politique financière par rapport à l'ancienne planification entre novembre 2016 et août 2017 (PA 2018 non compris)
2.4.1	Mise à jour des prévisions de recettes fiscales
2.4.2	Budgétisation du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) distribué au canton
2.4.3	Besoins en hausse pour les soins aigus somatiques, la réadaptation et le sauvetage
2.4.4	Evolution des besoins d'amortissement
2.4.5	Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide sociale
2.4.6	Réduction des dépenses consacrées aux prestations complémentaires
2.4.7	Augmentation des dividendes escomptés sur les participations
2.4.8	Accroissement des besoins dans le domaine de la psychiatrie
2.4.9	Moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de projets dans le cadre de la loi sur l'encouragement de l'innovation
2.4.10	Correction de la dissolution de la réserve liée au retraitement MCH2/IPSAS
2.4.11	Augmentation des charges de biens et services des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

2.4.13	Charges inférieures pour réduction des primes
2.4.14	Besoins en hausse pour les adultes handicapés
2.4.15	Abaissement des prévisions concernant les versements provenant de la péréquation financière fédérale
2.4.16	Actualisation des répercussions financières de la mise en œuvre de la stratégie fiscale
2.4.17	Elimination des revenus supplémentaires de la hausse de l'impôt sur les véhicules à moteur prévue à l'origine
2.4.18	Mesures salariales de 2021 (secteur subventionné inclus)
2.4.19	Besoins supplémentaires pour les transports publics
2.4.20	Mise en place du Lehrplan 21
2.4.21	Autres modifications par rapport à la planification précédente
2.4.22	Récapitulation chiffrée des principales modifications par rapport à la planification précédente intervenues entre novembre 2016 et la mi-août 2017 (PA 2018 non compris)
2.5	Autres facteurs influant sur la planification 2018 à 2021
2.5.1	Mesures salariales 2018-2021
2.5.2	Gestion des postes
2.5.3	Planification de l'investissement net
2.5.4	Traitement des déclarations de planification que le Grand Conseil a adoptées concernant le plan intégré mission-financement 2018 à 2020
2.5.5	Planification des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)
2.5.6	Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal _
2.6	Evolution du solde du compte de résultats entre novembre 2016 et la mi-août 2017 (PA 2018 non compris)
2.7	Evolution du solde de financement entre novembre 2016 et la mi-août 2017 (PA 2018 non compris)
3	Résultats du programme d'allégement de 2018 (PA 2018)
3.1	Situation initiale
3.2	Quatre analyses fondent l'élaboration du PA 2018
3.3	Effets d'allégement financier du PA 2018
3.4	Répercussions du PA 2018 sur les effectifs du personnel
3.5	Effets du PA 2018 sur les communes
3.6	Les résultats financiers du PA 2018 permettent au Conseil-exécutif d'atteindre intégralement ses objectifs
4	Rassemblement des résultats du processus principal de planification ordinaire et de ceux du PA 2018
5	Risques et opportunités de la présente planification en matière de politique financière
5.1	Environnement conjoncturel/croissance économique
5.2	Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)
5.3	Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

2.4.12 Besoins supplémentaires migration degré secondaire II \_\_\_\_\_\_\_ 24

5.4

5.5	Mise en œuvre de la stratégie fiscale du canton de Berne/financement de la «révision 2021 de la loi sur les impôts»	_ 39
5.6	Application des mesures du programme d'allégement 2018 (PA 2018)	_ 40
5.7	Financement des besoins d'investissement	_ 40
5.8	Évolutions futures dans le domaine des migrations	_ 40
5.9	Niveau des taux d'intérêt / intérêts passifs	_ 41
5.10	Efforts d'économies au niveau fédéral	_ 41
5.11	Politique salariale	_ 41
5.12	Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton	_ 41
5.13	Autres opportunités et risques	_ 41
5.14	Vue d'ensemble des projets les plus importants – du point de vue financier – dont les répercussions financières <u>ne figurent pas</u> dans le budget 2018 et plan intégré mission-financement 2019 à 2021	_ 44
6	Le budget et le plan intégré mission-financement en détail	_ 50
6.1	Contexte conjoncturel	_ 50
6.1.1	International	_ 50
6.1.2	Suisse	_ 50
6.1.3	Canton de Berne	_ 50
6.1.4	Comparaison avec les autres cantons	_ 51
6.2	Données macroéconomiques de la planification 2018 à 2021	_ 51
6.3	Données financières de la période de planification 2018 à 2021	_ 52
6.4	Compte de résultats	_ 53
6.4.1	Solde	_ 53
6.4.2	Groupes de matières	_ 54
6.5	Investissement net	_ 56
6.5.1	Evolution de l'investissement net	_ 56
6.5.2	Plan d'investissement intégré	_ 56
6.6	Solde de financement	_ 56
6.6.1	Bref aperçu	_ 57
6.6.2	Evolution jusqu'à 2016	_ 57
6.6.3	Evolution de 2017 à 2021	_ 57
6.7	Bilan prévisionnel	_ 58
6.7.1	Bref aperçu	_ 58
6.7.2	Patrimoine financier	_ 58
6.7.3	Patrimoine administratif	_ 58
6.7.4	Découvert/capital propre	_ 58
6.7.5	Endettement brut I et II	_ 59
	Dette brute I	_ 59
	Dette brute II	_ 59
	Cadra du nauval andattament naux 0010	_ 59
	Cadre du nouvel endettement pour 2018	_ 0

Évolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires \_\_\_\_\_\_ 39

6.8.1	Degré d'autofinancement	60
6.8.2	Quote-part de l'endettement	60
7	Controlling de l'EOS 2014	61
7.1	Avancement de la mise en œuvre des mesures de l'EOS arrêtées par le Grand Conseil durant sa session de novembre 2013	61
7.1.1	Allégements procurés par l'EOS 2014 sur le compte de résultats	61
7.1.2	Allégements procurés par l'EOS 2014 aux communes	62
7.1.3	Répercussions des mesures de l'EOS sur les effectifs	62
7.2	Conclusion du Conseil-exécutif	63
8	Propositions	64
8.1	Budget 2018	64
8.2	Plan intégré mission-financement 2019 à 2021	64
8.3	Budget 2018	65
8.4	Plan intégré mission-financement	0.5
	2019 à 2021	65
9	ANNEXE:	
	Plan cantonal d'investissement 2018 à 2027	66
10	Indicateurs financiers	69
<b>10</b> 10.1	Indicateurs financiers Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016	
		69
10.1	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016	69 69
10.1 10.2	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017	69 69 70
10.1 10.2 10.2.1	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016	69 70 71
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016	69 69 70 71 72
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016	69 70 71 72 73
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3 10.2.4	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017 Taux d'endettement net Degré d'autofinancement I Degré d'autofinancement II Part des charges d'intérêts	69 69 70 71 72 73 74
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3 10.2.4 10.2.5	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017  Taux d'endettement net  Degré d'autofinancement I  Degré d'autofinancement II  Part des charges d'intérêts  Dette brute par rapport aux revenus	69 69 70 71 72 73 74 75
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3 10.2.4 10.2.5 10.2.6	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017 Taux d'endettement net Degré d'autofinancement I Degré d'autofinancement II Part des charges d'intérêts Dette brute par rapport aux revenus Proportion des investissements	69 69 70 71 72 73 74 75 76
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3 10.2.4 10.2.5 10.2.6 10.2.7	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017  Taux d'endettement net  Degré d'autofinancement I  Part des charges d'intérêts  Dette brute par rapport aux revenus  Proportion des investissements  Part du service de la dette	69 69 70 71 72 73 74 75 76
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3 10.2.4 10.2.5 10.2.6 10.2.7 10.2.8 10.2.9	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017 Taux d'endettement net Degré d'autofinancement I Degré d'autofinancement II Part des charges d'intérêts Dette brute par rapport aux revenus Proportion des investissements Part du service de la dette Dette nette II par habitant en francs	
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3 10.2.4 10.2.5 10.2.6 10.2.7 10.2.8 10.2.9 10.2.10	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017  Taux d'endettement net  Degré d'autofinancement I  Part des charges d'intérêts  Dette brute par rapport aux revenus  Proportion des investissements  Part du service de la dette  Dette nette II par habitant en francs  Taux d'autofinancement	69 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3 10.2.4 10.2.5 10.2.6 10.2.7 10.2.8 10.2.9 10.2.10	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017 Taux d'endettement net Degré d'autofinancement I Degré d'autofinancement II Part des charges d'intérêts Dette brute par rapport aux revenus Proportion des investissements Part du service de la dette Dette nette II par habitant en francs Taux d'autofinancement Dette brute I	69 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3 10.2.4 10.2.5 10.2.6 10.2.7 10.2.8 10.2.9 10.2.10 10.2.11	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017  Taux d'endettement net  Degré d'autofinancement I  Part des charges d'intérêts  Dette brute par rapport aux revenus  Proportion des investissements  Part du service de la dette  Dette nette II par habitant en francs  Taux d'autofinancement  Dette brute I  Dette brute II	69 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3 10.2.4 10.2.5 10.2.6 10.2.7 10.2.8 10.2.9 10.2.10 10.2.11 10.2.12	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017 Taux d'endettement net Degré d'autofinancement I Degré d'autofinancement II Part des charges d'intérêts Dette brute par rapport aux revenus Proportion des investissements Part du service de la dette Dette nette II par habitant en francs Taux d'autofinancement Dette brute II Dette brute II Dette nette III	69 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 80
10.1 10.2 10.2.1 10.2.2 10.2.3 10.2.4 10.2.5 10.2.6 10.2.7 10.2.8 10.2.9 10.2.10 10.2.11 10.2.12 10.2.13 10.2.14	Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017  Taux d'endettement net  Degré d'autofinancement I  Part des charges d'intérêts  Dette brute par rapport aux revenus  Proportion des investissements  Part du service de la dette  Dette nette II par habitant en francs  Taux d'autofinancement  Dette brute I  Dette brute II  Dette nette II  Quote-part d'endettement II  Quote-part d'endettement II	69 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 80 81

### **Compte rendu**

1	Ensemble du canton	8
1.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (budget 2018, solde II)	85
2	Autorités (AUT)	87
2.1	Compte de résultats	87
2.2	Compte des investissements	88
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	88
2.4	Comptes spéciaux	89
2.4.1	Grand Conseil	89
2.4.2	Conseil-exécutif	9-
3	Chancellerie d'Etat (CHA)	90
3.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)	90
3.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	90
3.3	Priorités de développement de la Direction	90
3.4	Compte de résultats	94
3.5	Compte des investissements	98
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	96
3.7	Groupes de produits	97
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	97
4	Direction de l'économie publique (ECO)	10-
4.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)	10 <sup>-</sup>
4.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	10-
4.3	Priorités de développement de la Direction	10-
4.4	Compte de résultats	102
4.5	Compte des investissements	100
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO	104
4.7	Groupes de produits	108
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	108
4.7.2	Assurance-chômage	108
4.7.3	Développement et surveillance économique (valable dès le 1.1.2013)	11
4.7.4	Forêt et dangers naturels	114
4.7.5	Agriculture	117
4.7.6	Nature	120
4.8	Financements spéciaux	120
4.8.1	Fonds d'aide investissements	120
4.8.2	Fonds de régénération	128

4.8.3	Caisse des épizooties
4.8.4	Fonds du tourisme
4.8.5	Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage
4.8.6	Fonds de prévoyance
5	Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)
5.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)
5.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)
5.3	Priorités de développement de la Direction
5.4	Compte de résultats
5.5	Compte des investissements
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP
5.7	Groupes de produits
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques
5.7.2	Soins hospitaliers
5.7.3	Protection de la santé et service sanitaire
5.7.4	Sécurité des médicaments/Assurance-qualité
5.7.5	Protection des consommateurs et de l'environnement
5.7.6	Garantie du minimum vital et intégration
5.7.7	Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation
5.8	Préfinancements
5.8.1	Fonds d'investissements hospitaliers
5.9	Financements spéciaux
5.9.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie
6	Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)
6.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)
6.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)
6.3	Priorités de développement de la Direction
6.4	Compte de résultats
6.5	Compte des investissements
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JCE
6.7	Groupes de produits
6.7.1	Soutien de la direction
6.7.2	Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques
6.7.4	Pilotage des ressources et des prestations d'assistance
6.7.5	Soutien et surveillance des communes
6.7.6	Organisation du territoire

6.7.7	Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	183
6.7.8	Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	185
6.7.9	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	187
6.7.10	Préfectures	190
6.7.11	Poursuites et faillites	192
6.7.12	Tenue du registre foncier	195
6.7.13	Registre du commerce	198
6.7.14	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	200
6.8	Financements spéciaux	203
6.8.1	Compensation de la plus-value prélevée	203
7	Direction de la police et des affaires militaires (POM)	205
7.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)	205
7.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	205
7.3	Priorités de développement de la Direction	205
7.4	Compte de résultats	207
7.5	Compte des investissements	209
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM	210
7.7	Groupes de produits	211
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	211
7.7.2	Police	214
7.7.3	Circulation routière et navigation	217
7.7.4	Privation de liberté et mesures d'encadrement	220
7.7.5	Population et immigration	223
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	226
7.8	Financements spéciaux	229
7.8.1	Constributions de remplacement	229
8	Direction des finances (FIN)	231
8.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)	231
8.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	231
8.3	Priorités de développement de la Direction	231
8.4	Compte de résultats	232
8.5	Compte des investissements	233
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN	234
8.7	Groupes de produits	235
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	
8.7.2	Prestations de services finances du groupe	238
8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	241
8.7.4	Impôts et prestations de services	244
8.7.5	Personnel	247

8.7.6	Informatique et organisation	250
8.8	Financements spéciaux	253
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux	253
8.9	Préfinancements	255
8.9.1	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	255
8.9.2	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	257
9	Direction de l'instruction publique (INS)	259
9.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)	259
9.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	259
9.3	Priorités de développement de la Direction	260
9.4	Compte de résultats	261
9.5	Compte des investissements	262
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS	263
9.7	Groupes de produits	264
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	264
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires	266
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle	269
9.7.4	Enseignement supérieur	272
9.7.5	Culture	275
9.7.6	Services centralisés	278
40		001
10	Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)	281
10.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)	281
10.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	281
10.3	Priorités de développement de la Direction	
10.4	Compte de résultats	
10.5	Compte des investissements	284
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE	285
10.7	Groupes de produits	
10.7.1	Soutien à la direction	
10.7.2	Juridiction administrative et prestations juridiques	
10.7.3	Développement durable	
10.7.4	Information géographique	293
10.7.5	Infrastructures	
10.7.6	Transports publics et coordination des transports	
10.7.7	Gestion des biens immobiliers	
10.7.8	Eaux et déchets	
10.8	Financements spéciaux	
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets	
10.8.2	Fonds pour l'assainissement	
	•	

10.8.3	Fonds des rives, des lacs et des rivières	313
10.8.4	Fonds pour l'alimentation en eau	315
11	Contrôle des finances (CF)	317
11.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)	317
11.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	317
11.3	Priorités de développement de la Direction	317
11.4	Compte de résultats	318
11.5	Compte des investissements	319
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF	320
11.7	Groupes de produits	321
11.7.1	Surveillance des finances	321
12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	323
12.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)	323
12.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	323
12.3	Priorités de développement de la Direction	323
12.4	Compte de résultats	324
12.5	Compte des investissements	325
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD	326
12.7	Groupes de produits	327
12.7.1	Protection des données	327
13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	329
13.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)	329
13.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	329
13.3	Priorités de développement de la Direction	329
13.4	Compte de résultats	330
13.5	Compte des investissements	331
13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS	332
13.7	Groupes de produits	333
13.7.1	Direction de la magistrature	333
13.7.2	Juridictions civile et pénale	335
13.7.3	Juridiction administrative	338
13.7.4	Ministère public	341



### Budget 2018 et

plan intégré missionfinancement 2019 à 2021 du canton de Berne

## 1 Aperçu, résumé et évaluation politique

### 1.1 Aperçu du résultat des travaux de planifica-

Le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 présentent les valeurs-repères suivantes:

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats				
Charges	11 149	11 238	11 310	11 414
Revenus	11 274	11 310	11 388	11 480
Résultat total du compte de résultats	125	72	78	66
Investissement net	469	473	479	476
Solde de financement	52	3	12	16
-= Nouvel endettement				
+ = Réduction de la dette				
Réduction totale de la dette		83		
Réduction annuelle de la dette	elle de la dette 21			
Degré d'autofinancement	104%			

Résultat des travaux de planification de cette année: la budgétisation restrictive et le programme d'allégement «PA 2018» permettent d'aboutir à l'équilibre du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021

Les finances cantonales bernoises présentent des excédents de revenus au compte de résultats à l'horizon de la planification 2018 à 2021. Dans le même temps la dette diminue de CHF 83 millions.

Avec ces résultats, le Conseil-exécutif a réussi à présenter au Grand Conseil un budget 2018 et un plan intégré mission-financement 2019 à 2021 en équilibre et à assurer dans le même temps le financement durable de la révision 2019 de la loi sur les impôts. Comme annoncé à l'automne 2016, le Conseil-exécutif a donc réagi de manière appropriée à la détérioration des perspectives financières ainsi qu'aux exigences politiques du Grand Conseil.

Mais l'équilibre du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021 a aussi son prix. Sans les allégements générés par le programme d'allégement de 2018 (PA 2018) les finances bernoises présenteraient, pour les années 2018 à 2021, un nouvel endettement avoisinant le demi-milliard.

Certaines mesures du PA 2018 ont des conséquences parfois douloureuses pour les groupes cibles concernés, qu'il s'agisse de citoyens et citoyennes, d'institutions, d'entreprises, d'agents et agentes cantonaux et/ou de membres du corps enseignant, etc. Le Conseil-exécutif en a bien conscience et il s'est efforcé de définir les mesures d'allégement dans une perspective politique globale. Il a notamment eu à cœur que ces mesures n'entraînent pas un affaiblissement général de l'attrait élevé du canton de Berne.

Le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021, le rapport du Conseil-exécutif sur le PA 2018 et le projet de révision 2019 de la loi sur les impôts offrent au Grand Conseil des bases complètes pour mener, durant sa session de novembre 2017, une discussion globale de fond sur la politique financière et la politique fiscale, et fixer le cap de la politique financière et fiscale de ces prochaines années.

#### 1.2 Résultat financier du budget 2018

Les résultats des travaux de planification pour le *budget* 2018 se résument comme suit :

- Le budget 2018 dégage au compte de résultats des charges de CHF 11 149 millions et des revenus de CHF 11 274 millions, avec un excédent de revenus (résultat global du compte de résultats) de CHF 125 millions.
- L'investissement net (financements spéciaux compris) s'élève à CHF 469 millions, soit CHF 14 millions de moins que ce que prévoyait la planification précédente pour 2018. L'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) s'élève à CHF 424 millions.
- Le solde de financement est positif et s'élève à CHF 52 millions. L'endettement diminue donc de CHF 52 millions en 2018.
- Le budget 2018 prévoit une croissance de la masse salariale de 1,0 pour cent.
- Le PA 2018 prévoit des allégements de CHF 88 millions au budget 2018.
- Comme par le passé, une correction budgétaire de CHF 136 millions a été intégrée au résultat cantonal en raison des écarts entre budget et résultat des comptes.
- Le budget 2018 tient en outre à nouveau compte en vertu de l'abrogation par le Grand Conseil durant sa session de juin 2017 de l'article 5 de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS) – d'une distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) à hauteur de quelque CHF 80 millions.

#### 1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2019 à 2021

Les résultats de la planification concernant le *PIMF 2019 à 2021* peuvent être résumés comme suit :

- Le compte de résultats dégage tous les ans un excédent de revenus avoisinant les CHF 50 millions.
- L'investissement net (financements spéciaux compris) moyen des années du plan financier 2019 à 2021 s'élève à CHF 476 millions. L'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) moyen s'élève à CHF 427 millions.
- Le PIMF 2019 à 2021 présente une diminution totale de la dette de CHF 31 millions, soit de CHF 10 millions par an en moyenne.
- Le PIMF 2019 à 2021 prévoit une croissance annuelle de la masse salariale de 1,0 pour cent.
- Dans le PIMF 2019 à 2021, le PA 2018 se traduit par des allégements situés entre CHF 119 millions (en 2019) et CHF 185 millions (en 2021).
- Le PIMF 2019 à 2021 tient compte des distributions du bénéfice de la BNS pour un montant annuel de CHF 80 millions.
- Les répercussions de la révision 2019 de la loi sur les impôts du Conseil-exécutif sont prises en compte dans le PIMF 2019 à 2021 à partir de 2019 (voir les explications au chap. 1.6). A partir de 2020 les chiffres intègrent en outre les revenus supplémentaires résultant de l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques à hauteur de CHF 34 millions par an.

### 1.4 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et appliqué au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)

En vertu de l'art. 101a, al. 5 ConstC concernant le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, les gains comptables et les amortissements sur les immobilisations du patrimoine financier ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ils sont

éliminés du solde du compte de résultats dans l'attestation ciaprès.

La planification actuelle ne contient ni gains comptables ni amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier. Le présent budget *respecte* par conséquent les dispositions constitutionnelles du *frein à l'endettement appliqué au compte de résultats* (conf. art. 101a ConstC). Dans le même temps, l'excédent de financement de CHF 52 millions budgété pour 2018 permet de respecter aussi les dispositions de la constitution concernant le *frein à l'endettement appliqué au compte des investissements* (art. 101b ConstC).

#### Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les présents résultats respectent les consignes de frein à l'endettement appliqué tant au compte de résultats qu'au compte des investissements.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Résultat total du compte de résultats:	125	72	78	66
Elimination des gains comptables et des amortissements réalisés sur les placements du patrimoine financier conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	0	0	0	0
Résultat global du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	125	72	78	66

### 1.5 Répercussions financières de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif et de l'évaluation générale de 2020 sur le plan intégré mission-financement 2019 à 2021

Les chiffres présentés incluent partiellement les conséquences financières des baisses d'impôt conformément à la stratégie fiscale du Conseil-exécutif. Après le rejet de la Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) le 12 février 2017, le Conseil-exécutif a prévu de mettre en œuvre la stratégie fiscale en deux étapes.

Dans la première étape («révision 2019 de la loi sur les impôts »), la charge maximale de l'impôt sur le bénéfice diminuera progressivement pour passer de 21,64 pour cent aujourd'hui à 20,20 pour cent en 2019 et à 18,71 pour cent en 2020. Le financement durable du manque à gagner d'un montant de CHF 103 millions sur les recettes fiscales qui résulte de la révision 2019 de la loi sur les impôts sera assuré avec la mise en œuvre d'une partie des mesures du PA 2018.

Le Conseil-exécutif devrait réexaminer la situation dans le domaine des impôts en 2021. Une nouvelle réforme fiscale de la Confédération est attendue d'ici là et la deuxième étape (« révision 2021 de la loi sur les impôts») de la stratégie fiscale du canton de Berne devra être harmonisée avec celle-ci. La procédure en deux étapes permet d'effectuer de premières adaptations urgentes de l'imposition sur le bénéfice, avec des répercussions financières précises. Une fois que la Confédération aura présenté les contenus de sa nouvelle réforme fiscale et que l'on saura donc clairement si elle soutient les cantons et les communes par des paiements compensatoires et dans quelle

mesure, il sera possible au canton de Berne d'évaluer sérieusement la prochaine étape et, en particulier, son financement possible et les allégements nécessaires à cet effet.

Le 1er juin 2017, l'organe de pilotage composé de représentations de la Confédération et des cantons a communiqué des recommandations sur le «Projet fiscal 17 (PF 17)», où il décrit les piliers du projet et envisage également des versements compensatoires de la Confédération aux cantons et aux communes, comme le prévoyait la Troisième réforme de l'imposition des entreprises au moyen d'une augmentation de la part à l'impôt fédéral direct. Le Conseil fédéral a approuvé ces recommandations à la majorité, conformément aux valeurs-repères qu'il a communiquées le 9 juin 2017, tout en souhaitant cependant accorder aux cantons des versements compensatoires moins élevés (augmentation plus faible de la part à l'impôt fédéral direct). Cela ne change rien à l'évaluation du Conseil-exécutif exposée ci-dessus puisque les répercussions financières ne peuvent à l'heure actuelle pas être déterminées avec exactitude et fiabilité. Le Conseil-exécutif du canton de Berne devrait se prononcer pour la première fois sur le «Projet fiscal 17» de la Confédération en décembre 2017, dans le cadre de la consultation.

Soulignons, pour les explications qui suivent, que le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 tient compte des revenus en moins résultant de la révision 2019 de la loi sur les impôts, ainsi que des suppléments de revenus générés par «l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques» que le Grand Conseil a approuvée durant sa session de juin 2017. Le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 ne tient en revanche pas compte d'éventuels autres baisses d'impôt

relevant de la «révision 2021 de la loi sur les impôts » ni d'éventuels versements compensatoires de la Confédération résultant

du « Projet fiscal 17 ». Le tableau suivant illustre la situation intiiale décrite ci-avant :

### Répercussions financières de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif et de l'évaluation générale de 2020 sur le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021

Les chiffres du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021 contiennent ou ne contiennent pas les effets financiers suivants de la mise en œuvre de la stratégie fiscale et de l'évaluation générale de 2020:

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Revenus en moins de la «révision 2019 de la loi sur les impôts»	0	-45	-103	-103
Revenus en moins de la «révision 2021 de la loi sur les impôts»	0	0	0	0
Versements compensatoires de la Confédération conf. au «Projet fiscal 17»	0	0	0	0
Revenus supplémentaires liés à la nouvelle évaluation générale	0	0	34	34
Charges nettes sur les finances résultant de la «révision 2019 de la loi sur les impôts» et de la «nouvelle évaluation générale de 2020»	0	-45	-69	-69

### 1.6 Evolution de politique financière depuis août 2016

Les principaux développements de politique financière ainsi que les arrêtés du Conseil-exécutif et du Grand Conseil intervenus depuis août 2016 sont récapitulés ci-après:

- Le Conseil-exécutif a présenté publiquement les résultats du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 le 25 août 2016. Vu l'accroissement de la dette de plus de CHF 400 millions prévu au plan intégré mission-financement 2018 à 2020, il a constaté le net assombrissement des perspectives financières. Il a en outre informé de son intention de se pencher activement sur la nouvelle situation financière et la poursuite de la politique financière à l'automne 2016. Il s'agissait là notamment d'examiner les perspectives de politique financière, la marge de manœuvre disponible, et le cas échéant le volume, la méthode et le calendrier d'un éventuel nouveau train de mesures d'allégement.
- Le 10 novembre 2016, le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale suisse (BNS) ont publié un communiqué de presse où ils informaient avoir signé une nouvelle convention concernant la distribution du bénéfice de la BNS pour les années 2016 à 2020 stipulant ce qui suit: si la réserve pour distributions futures reste positive, la BNS continuera à l'avenir de distribuer chaque année CHF 1 milliard à la Confédération et aux cantons. Les montants qui n'ont pas été distribués une année seront désormais compensés les années suivantes pour autant que la réserve pour distributions futures le permette. Le montant de la distribution sera désormais aussi relevé jusqu'à CHF 2 milliards si la réserve pour distributions futures contient plus de CHF 20 milliards.
- Le 17 novembre 2016, le Conseil-exécutif a publié un communiqué de presse annonçant l'élaboration d'un programme d'allégement. Il précisait que le net assombrissement des perspectives de politique financière, l'incertitude de l'évolu-

tion financière et l'absence de financement durable des revenus en moins résultant de sa stratégie fiscale rendaient indispensable l'élaboration de mesures d'allégement. L'objectif prioritaire de ce train de mesures consistait selon lui à soumettre au Grand Conseil en août 2017 un budget 2018 et un plan intégré mission-financement 2019 à 2021 en équilibre. Il entendait en outre assurer le financement durable de sa stratégie fiscale. Il souhaitait par ailleurs montrer au Grand Conseil quelles mesures il faudrait prendre pour compenser des allégements fiscaux supplémentaires.

- Dans le cadre de sa session de novembre, le Grand Conseil a approuvé à une large majorité le budget 2017 le 28 novembre 2016. Le lendemain, il a également – contre la proposition d'une majorité de la Commission des finances – adopté le plan intégré mission-financement 2018 à 2020, qui prévoyait un nouvel endettement de plus de CHF 400 millions sur la période allant de 2018 à 2020.
- Dans le cadre des débats budgétaires de 2016, le Grand Conseil a adopté au total six déclarations de planification (cf. chap. 2.1) qui se rapportaient à bien des égards à la poursuite de la politique financière.
- La Banque nationale suisse (BNS) a indiqué le 9 janvier 2017 qu'elle prévoyait un bénéfice de CHF 24 milliards pour 2016. Le montant de la réserve pour distributions futures restant après affectation du bénéfice étant élevé, la Confédération et les cantons ont reçu, outre la distribution ordinaire à hauteur de CHF 1 milliard, une distribution supplémentaire d'un montant de CHF 700 millions. La part du canton de Berne aux distributions de bénéfice de la BNS a ainsi atteint un total de CHF 141 millions en 2016.
- Au début du nouveau processus de planification, en février 2017, le Conseil-exécutif a pris connaissance des modifications qu'annonçaient les Directions et la Chancellerie d'Etat par rapport aux chiffres de la planification précédente. Il en

résultait en fin de compte de légères améliorations d'une ou deux dizaines de millions au compte de résultats pour les années 2018 et 2019. Pour 2020 et 2021 en revanche, les détériorations prévalaient.

- Le 7 mars 2017, le Conseil-exécutif a informé l'opinion publique du résultat des comptes de 2016, qui clôturaient sur un excédent de revenus de CHF 221 millions. Le solde de financement était également positif, à hauteur de CHF 139 millions. Le résultat des comptes de 2016 confirmait la tendance aux charges supplémentaires dans le domaine social, des personnes âgées et des soins de longue durée ainsi que dans le secteur de la santé.
- Après le rejet de la Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le Conseil-exécutif a informé le public le 30 mars 2017 qu'il prévoyait maintenant de mettre en œuvre sa stratégie fiscale, centrée sur le domaine de la réforme de l'imposition des entreprises, en deux étapes, autrement dit dans le cadre de la «révision 2019 de la loi sur les impôts » et de la «révision 2021 de la loi sur les impôts ». Dans la première étape («révision 2019 de la loi sur les impôts»), la charge maximale de l'impôt sur le bénéfice diminuera progressivement pour arriver à 18,71 pour cent en 2020. Le Conseil-exécutif a informé à cet égard qu'il prévoyait de financer durablement les revenus en moins résultant de la révision 2019 de la loi sur les impôts par la mise en œuvre des mesures du PA 2018. Il devrait réexaminer la situation en 2021, une fois qu'il aura pris connaissance de la nouvelle réforme fiscale de la Confédération.
- Dans le cadre de plusieurs journées de réflexion sur la politique financière, en avril et mai 2017, le Conseil-exécutif s'est intensément consacré à la poursuite de la politique financière. Il a d'une part discuté des résultats des différentes analyses qui avaient été réalisées pour le PA 2018 (voir à ce sujet la description détaillée des travaux importants et complexes accomplis dans le cadre de ce projet au chap. 3) et d'autre part traité les questions de planification se posant dans le processus de planification ordinaire, notamment la prise en compte des besoins supplémentaires, le niveau de l'investissement net ordinaire, etc. (voir à ce sujet les explications détaillées au chap. 2).
- Durant sa session de juin 2017, le Grand Conseil a approuvé l'abrogation de l'article 5 de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS). Cet article prévoyait que tant que des ressources étaient disponibles dans le Fonds, seule la moitié du bénéfice distribué au canton en vertu de la convention sur la distribution du bénéfice de la BNS pouvait être inscrite au budget et au plan intégré mission-financement. Cette abrogation permet de budgéter à nouveau, à partir de 2018, la totalité du bénéfice distribué au canton représentant environ CHF 80 millions par an.
- Le 23 juin 2017, l'Administration fédérale des finances a informé le public des montants qui allaient être versés dans le cadre de la péréquation financière fédérale pour 2018. Il est

- alors apparu que les paiements compensatoires nets versés au canton de Berne en 2018 augmenteraient de CHF 15 millions par rapport à l'année précédente. Selon les pronostics de l'institut de recherches économiques BAKBASEL, les versements compensatoires au canton de Berne devraient toutefois diminuer les années suivantes.
- Le 30 juin 2017, le Conseil-exécutif a informé le public des résultats du PA 2018: des allégements périodiques de CHF 185 millions sont prévus chaque année à partir de 2021. Le Conseil-exécutif a ainsi atteint l'objectif fixé. Les plus de 150 mesures d'allégement que le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil dans son rapport permettent d'équilibrer les finances ces quatre prochaines années et de financer la révision de la loi sur les impôts prévue pour 2019. Le Conseil-exécutif montre dans le même temps au Grand Conseil dans le rapport sur le PA 2018 quelles mesures il faudrait prendre pour compenser des allégements fiscaux allant au-delà de la révision 2019 de la loi sur les impôts.

# 1.7 Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année

# 1.7.1 Objectifs atteints: les finances bernoises sont stabilisées dans le cadre de la planification financière et la révision 2019 de la loi sur les impôts est durablement financée

Le Conseil-exécutif a réussi à stabiliser à nouveau les finances bernoises à l'horizon de la planification, grâce à une budgétisation restrictive dans le cadre du processus de planification ordinaire et aux mesures d'allégement du PA 2018. Alors que la planification précédente portant sur les années 2018 à 2020 prévoyait encore un nouvel endettement dépassant CHF 400 millions, le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 tablent sur une légère diminution de la dette de quelque CHF 83 millions.

Dans le même temps, le Conseil-exécutif a totalement réalisé l'objectif central qu'il avait fixé au PA 2018 au début de l'élaboration de celui-ci, en novembre 2016:

- 1. Comme expliqué au chapitre 1.1, le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 affichent chaque année un solde du compte de résultats et un solde de financement positifs.
- La révision 2019 de la loi sur les impôts, telle qu'elle a été adoptée par le Conseil-exécutif et envoyée en consultation le 30 mars 2017, est financée durablement.
- 3. Il est montré au Grand Conseil et au public quelles mesures il faudrait prendre pour compenser des baisses d'impôt supplémentaires.

Comme annoncé à l'automne 2016, le Conseil-exécutif a donc réagi de manière appropriée à la détérioration des perspectives financières ainsi qu'aux exigences politiques du Grand Conseil.

Mais atteindre les objectifs susmentionnés a un prix. Ainsi certaines mesures du PA 2018 ont-elles des conséquences parfois douloureuses pour les groupes cibles concernés, qu'il s'agisse de citoyens et de citoyennes, d'institutions, d'entreprises, d'agents ou d'agentes cantonaux et/ou de membres du corps enseignant, etc. Le Conseil-exécutif en a bien conscience. Il s'est donc efforcé de définir les mesures d'allégement dans une perspective politique globale. Il a notamment eu à cœur que ces mesures n'entraînent pas un affaiblissement général de l'attrait élevé du canton de Berne. C'est pourquoi il a fait, par exemple, le choix politique de demander au secteur de l'éducation et de la formation une participation comparativement moins importante au programme d'allégement.

### 1.7.2 Malgré la réalisation des objectifs: les exigences de politique financière et fiscale restent élevées

Même si les présents résultats de la planification réalisent les objectifs de politique financière, il est clair pour le Conseil-exécutif que les défis que le canton de Berne devra relever ces prochaines années tant en matière financière que fiscale resteront élevés.

Au plan de la *politique financière* force est de constater que le solde de financement des années 2019 à 2021 se situe tout juste *au-dessus* de zéro dans la présente planification. L'éventuelle renonciation du Grand Conseil à mettre en œuvre telle ou telle mesure du PA 2018 pourrait rapidement le faire passer *au-dessous* de zéro certaines années.

L'environnement géopolitique reste par ailleurs incertain, ce qui peut menacer l'évolution conjoncturelle en Suisse et dans le monde. Un *affaiblissement de la conjoncture* et le recul de la croissance des rentrées fiscales qui irait de pair pourrait relativement vite déséquilibrer à nouveau les finances bernoises.

A l'instar des autres cantons, le canton de Berne se voit par ailleurs confronté à une forte *croissance des charges* dans certains champs d'activité, notamment ceux sur l'évolution desquels il ne peut guère influer (p. ex. du fait des bases légales qui sont aussi édictées au niveau fédéral) ou dont le cadre est fixe ou seulement modifiable à certaines conditions (p. ex. l'évolution démographique). Dans le canton de Berne cela concerne par exemple les groupes de produits «Soins hospitaliers», «Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation» et «Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales».

Enfin, les revenus que perçoit le canton de Berne dans le cadre de la péréquation financière fédérale risquent de diminuer fortement. Le Département fédéral des finances prévoit d'envoyer en consultation au printemps 2018 le troisième rapport d'évaluation de l'efficacité RPT, celui-ci servant de base aux Chambres fédérales pour fixer les montants compensatoires des années 2020 à 2023. Vu les débats politiques – parfois houleux – qu'a suscités le deuxième rapport d'évaluation au niveau national, il est à supposer que les cantons à faible potentiel de ressources recevront à l'avenir moins de fonds sur la péréquation financière fédérale et le canton de Berne sera aussi fortement touché.

Les défis de politique financière que le canton de Berne devra relever sont par conséquent élevés, d'autant plus que son potentiel de ressources reste largement inférieur à la moyenne des autres cantons. Le financement d'une offre de prestations correspondant au moins à la moyenne des autres cantons exige par conséquent une charge fiscale supérieure à la moyenne.

Il est clair dans cette situation que le canton de Berne ne pourra encore adopter qu'une «politique des petits pas» dans le domaine fiscal aussi. Malgré les allégements fiscaux concernant l'impôt sur le bénéfice jusqu'en 2020 que vise la révision 2019

de la loi sur les impôts, le canton de Berne n'arrivera toujours pas à se positionner dans la moyenne des cantons pour ce qui est de l'imposition des *personnes morales*.

Quant à l'imposition des personnes physiques, le canton de Berne occupe majoritairement les dernières places dans le classement des cantons, selon la situation familiale et en matière de revenus (p. ex personnes célibataires, mariées, avec/sans enfants, époux exerçant tous deux une activité lucrative avec/sans enfants, personnes à la retraite, etc.). Pour alléger sensiblement la charge fiscale des personnes physiques et se positionner ainsi plus favorablement dans la compétition fiscale intercantonale, il lui faudrait disposer de montants financiers considérables, ce qui exigerait un train de mesures d'allégement particulièrement lourdes. Pour que le canton de Berne occupe une place correspondant à la moyenne des cantons sur tous les groupes de revenus, pour ce qui est de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, il faudrait compter avec un manque à gagner annuel de l'ordre de CHF 1,4 milliards, dont CHF 900 millions concerneraient le canton, et environ un demi-milliard les communes et les paroisses.

### 1.7.3 Le Conseil-exécutif poursuit ses efforts pour améliorer la situation financière et fiscale du canton de Berne

Ces défis mis à part, le Conseil-exécutif va à l'avenir aussi poursuivre ses efforts pour améliorer la situation du canton de Berne aux plans financier et fiscal.

La poursuite de la politique financière consiste dans un premier temps à préparer soigneusement la mise en œuvre des mesures du PA 2018 pour pouvoir la lancer rapidement après les arrêtés du Grand Conseil sur le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 et sur le PA 2018 de la session de novembre 2018.

Puis le Conseil-exécutif démarrera sans doute avant une année des projets destinés à détecter les potentiels d'optimisation de l'accomplissement des tâches publiques. Il prévoit de passer en revue les champs d'activité suivants: soins psychiatriques et hospitaliers, aide sociale, poursuites et faillites, prisons régionales, registre foncier ainsi que personnes âgées, handicap et soins de longue durée. Il entend aussi pour cela faire avancer la numérisation des prestations publiques (notamment procédure électronique d'octroi du permis de construire [eBau], plans d'affectation numériques [dNPL], numérisation du registre du commerce).

Concernant la poursuite de la politique fiscale, le Conseil-exécutif tient sa promesse et montre au Grand Conseil et au public dans son rapport sur le PA 2018 les mesures d'allégement qu'il faudrait prendre pour des baisses d'impôt allant au-delà de la révision 2019 de la loi sur les impôts. Le Conseil-exécutif élabore aussi ce rapport par rapport aux interventions parlementaires adoptées qui exigeaient la création de latitude financière permettant de financer des baisses d'impôt.

Mais le Conseil-exécutif rejette la mise en œuvre de ces mesures supplémentaires, car elles entraîneraient des coupes importantes dans l'offre de services publics, ce qu'il considère actuellement comme indéfendable au plan politique.

Ce n'est pas parce qu'il est opposé à des mesures d'allégement supplémentaires par rapport au PA 2018 que le Conseil-exécutif est fermé à de nouvelles baisses d'impôt. Mais il veut que celles-ci soient étudiées, comme annoncé lors de l'ouverture de la consultation sur la révision 2019 de la loi sur les impôts, dans le cadre de la révision suivante de ce texte de loi, prévue pour 2021 (la date dépendant des dispositions contraignantes adoptées entre-temps par la Confédération).

### 1.7.4 Décisions de principe prises par le Grand Conseil sur la poursuite de la politique financière et fiscale durant sa session de novembre 2017

Au cours des derniers mois, le Conseil-exécutif a, à plusieurs reprises, souligné qu'il voulait permettre au Grand Conseil de mener, durant sa session de novembre 2017, une discussion de fond sur la politique financière et la politique fiscale. Avec le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021, le rapport sur le PA 2018 et le projet de révision 2019 de la loi sur les impôts, le Grand Conseil dispose de tous les documents pertinents pour arrêter, durant sa session de novembre 2017, des décisions de principe pour la politique financière et la politique fiscale du canton de Berne.

Le Conseil-exécutif a déjà clairement pris position à ce sujet: les présents résultats du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021, du PA 2018 et de la révision 2019 de la loi sur les impôts correspondent à ce qu'il juge être actuellement raisonnable des points de vue financier, fiscal, économique et social dans et pour le canton de Berne et politiquement faisable.

Aussi propose-t-il au Grand Conseil d'approuver, durant sa session de novembre 2017, le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021, de prendre connaissance du rapport sur le PA 2018 et d'adopter la révision 2019 de la loi sur les impôts.

### 2 Résultat de la planification

#### 2.1 Résultats des débats budgétaires de 2016

Durant sa session de novembre 2016, le Grand Conseil *a ap-prouvé* le 28 novembre 2016 le *budget 2017* par 139 voix contre 3 et 2 abstentions. Seule une déclaration de planification de la Commission des finances sur le budget 2017 a été adoptée: le Grand Conseil y incitait les acteurs concernés à s'investir de toutes leurs forces pour que le rapport de gestion et les comptes annuels de 2017 puissent être dûment élaborés, validés et approuvés par le Grand Conseil conformément aux principes MCH2/IPSAS. Dans ce contexte, il n'a plus été nécessaire de

modifier les chiffres du budget 2017 que le Conseil-exécutif avait adoptés le 27 août 2016.

Le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 a lui aussi été approuvé le 29 novembre 2016 par 95 voix contre 44 et 5 abstentions. Le Grand Conseil a rejeté la proposition majoritaire de la Commission des finances qui exigeait le renvoi du plan intégré mission-financement 2018 à 2020 au Conseil-exécutif.

En perspective de la poursuite de la politique financière, le Grand Conseil a adopté au total six déclarations de planification à l'intention du Conseil-exécutif. Le chapitre 2.5.4 fournit des informations sur leur contenu et sur le traitement que leur a réservé le Conseil-exécutif dans le cadre du processus de planification de cette année.

Des excédents de revenus n'étaient prévus qu'en 2017 et 2018 au compte de résultats du budget 2017 et du plan intégré mission-financement 2018 à 2020. Un nouvel endettement avoisinant les CHF 430 millions était escompté pour l'ensemble de la période de planification 2017 à 2020.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020
Charges	10 841	10 930	11 051	11 172
Revenus	10 939	10 948	10 957	11 084
Solde du compte de résultats	99	18	-95	-88
Investissement net	456	483	472	469
Solde de financement	8	-103	-180	-153
- = Nouvel endettement				
+ = Réduction de la dette				
Nouvel endettement total		-429	)	
Nouvel endettement par an -107				
Degré d'autofinancement		77 %	)	

### 2.2 Situation de politique financière au début du nouveau processus de planification

A la différence des années précédentes, le Conseil-exécutif a procédé dès l'automne 2016 à un vaste état des lieux des conditions financières, économiques et politiques. Il a ce faisant constaté que l'équilibre budgétaire du canton était menacé à moyen terme, même sans les charges supplémentaires induites par la stratégie fiscale. Dans ce contexte, il a décidé en novembre 2016 d'élaborer un train de mesures d'allégement (voir explications sur le PA 2018 aux chap. 1 et 3).

Cela mis à part, le Conseil-exécutif a, comme d'habitude, pris connaissance des résultats de la *«mise à jour préalable des chiffres»*, début 2017, dans le cadre du processus de planification ordinaire. Il a ce faisant constaté à la fois des détériorations et des améliorations par rapport au plan intégré mission-financement 2018 à 2020 que le Grand Conseil avait approuvé le 29 novembre 2016.

Les détériorations résultaient notamment des besoins supplémentaires par rapport aux anciens chiffres de la planification que la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale avait fait valoir dans les groupes de produits «Soins hospitaliers», «Garantie du minimum vital et intégration» et «Prestations proposées aux personnes nécessitant des soins, un encadrement ou une formation particulière».

Mais des détériorations par rapport aux anciens chiffres de la planification se dessinaient aussi à la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (indemnisation supérieure des frais d'infrastructure aux communes dans le domaine des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte), à la Direction de l'instruction publique (prise en compte dernière tranche d'introduction du Lehrplan 21, besoins supplémentaires migration, augmentation annuelle subvention cantonale hautes écoles, etc.) et à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (besoins supplémentaires dans le domaine des transports publics).

La renonciation à augmenter les taxes sur les véhicules à moteur que le Conseil-exécutif a arrêtée en août 2016 dans le cadre de sa stratégie fiscale (CHF 40 mio/an dès 2020) s'est également traduite par une *détérioration* des chiffres par rapport à l'ancienne planification. Les revenus de l'augmentation des taxes sur les véhicules à moteur étaient encore contenus dans l'ancien

plan intégré mission-financement de la Direction de la police et des affaires militaires pour 2020.

Divers besoins supplémentaires que les Directions et la Chancellerie d'Etat ont fait valoir au *compte des investissements* par rapport à l'ancienne planification ont également contribué à *détériorer* la situation financière.

Mais on pouvait aussi constater, début 2017, des améliorations des finances par rapport au plan mission-financement 2018 à 2020. Elles concernaient en particulier l'actualisation des prévisions fiscales et la budgétisation à nouveau possible de l'intégralité de la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS, voir chap. 1.6). Les prévisions fiscales plus optimistes se fondaient notamment sur l'amélioration des perspectives structurelles par rapport aux dernières prévisions et sur la hausse des taux de croissance des revenus soumis à l'AVS. L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales avaient dans le même temps évolué nettement mieux que prévu.

En fin de compte, les modifications qu'avaient annoncées les Directions et la Chancellerie d'Etat au compte de résultats semblaient à première vue «relativement modérées». Pour 2018 et 2019, on constatait même de légères améliorations de quelques dizaines de millions par rapport à l'ancienne planification. Pour 2020 et 2021 en revanche, les détériorations prévalaient. Ces modifications en fin de compte «modérées» s'expliquaient en fait principalement par les revenus supplémentaires dans le domaine fiscal et par la budgétisation intégrale de la redistribution du bénéfice de la BNS. Sans les améliorations budgétaires qui en résultaient, la situation financière qui prévalait au début du processus de planification aurait été massivement détériorée.

## 2.3 Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2017

Vu la situation qui prévalait donc au début du processus de planification ainsi que les mandats d'élaborer un programme d'allégement qui avaient été délivrés en novembre 2016, accompagnés des objectifs correspondants (cf. chap. 3), il fallait si possible *empêcher*, avec le processus de planification ordinaire de 2017, toute nouvelle aggravation de la situation de politique financière.

Le Conseil-exécutif a dans ce sens chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat d'éviter, en appliquant une *budgétisation* restrictive, de prévoir des charges supplémentaires – pour autant qu'elles puissent influer sur celles-ci – tout en préservant la vérité budgétaire. Il les a par ailleurs informées qu'elles ne pourraient pas compter sur des moyens financiers menant à une extension des prestations et des tâches publiques.

Une détérioration de la situation de politique financière prévalant au début du processus de planification par rapport aux chiffres de la planification approuvés par le Grand Conseil en novembre 2016 aurait en effet sans doute nécessité des mesures d'allégement supplémentaires, vu les objectifs que le Conseil-exécutif avait fixés au programme d'allégement.

Dans cette situation, le Conseil-exécutif a chargé en mars 2017 l'administration d'élaborer le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 en lui donnant les *consignes* correspondantes.

# 2.4 Principaux changements intervenus en matière de politique financière par rapport à l'ancienne planification entre novembre 2016 et août 2017 (PA 2018 non compris)

Les changements suivants intervenus entre novembre 2016 et août 2017 par rapport à la planification précédente ont influé de manière déterminante sur les présents résultats du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021. Ils relèvent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs externes sur lesquels il est impossible d'influer au niveau cantonal, ainsi que de changements des conditions générales. Les changements indiqués ne comprennent pas les répercussions financières du PA 2018 (cf. chap. 3 et suivants).

- (+) = améliorations budgétaires
- (-) = détériorations budgétaires

#### 2.4.1 Mise à jour des prévisions de recettes fiscales

La réévaluation des rentrées fiscales réalisée lors du processus de planification de 2017 se traduit par des améliorations budgétaires considérables, allant de CHF 112 millions (en 2018) à CHF 224 millions (en 2021), par rapport à la précédente planification.

Les données macroéconomiques sur lesquelles se fonde la présente planification ont évolué positivement par rapport à celle de l'an dernier. Dans ce contexte et vu l'effet base positif résultant des comptes de 2016, les perspectives de recettes fiscales se sont fortement améliorées par rapport à la dernière planification.

Les prévisions concernant le rendement de l'impôt sur le bénéfice et de l'impôt sur le capital se sont considérablement améliorées par rapport à celles de la planification de l'an dernier, et ce notamment du fait de l'effet base positif de l'exercice 2016. Les doubles effets négatifs de l'abandon du cours plancher du franc contre l'euro qui avaient été prévus dans la planification de l'an dernier ne se sont pas réalisés dans la mesure prévue.

Les présentes prévisions de rentrées fiscales reflètent dans l'ensemble une évaluation optimiste. En matière de prévisions fiscales, la dispersion est relativement élevée: un écart relatif de 1,0 pour cent sur le produit total de l'impôt signifie en effet déjà une modification de près de CHF 50 millions en valeur absolue.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	112	161	156	224

### 2.4.2 Budgétisation du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) distribué au canton

Durant sa session de juin 2017, le Grand Conseil a approuvé par 124 voix contre 2 (et 9 abstentions) l'abrogation de l'article 5 de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS). Cet article prévoyait que tant que des ressources étaient disponibles dans le Fonds, seule la moitié du bénéfice distribué au canton en vertu de la convention

sur la distribution du bénéfice de la BNS pouvait être inscrite au budget et au plan intégré mission-financement.

L'abrogation de cet article permet de budgéter à nouveau à partir de 2018 la totalité des quelque CHF 80 millions de bénéfice que la BNS distribue chaque année au canton. Il en résulte des améliorations annuelles de plus de CHF 40 millions par rapport aux chiffres de la planification précédente.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Budgétisation du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) distribué au	41	42	42	42
canton				

### 2.4.3 Besoins en hausse pour les soins aigus somatiques, la réadaptation et le sauvetage

Les chiffres de l'ancienne planification concernant les domaines des soins aigus somatiques, de la réadaptation et du sauvetage doivent être relevés de montants allant de CHF 30 millions (en 2020) à CHF 39 millions (en 2021).

Les besoins supplémentaires dans le domaine des soins aigus somatiques se fondent notamment sur les chiffres des décomptes de 2015. Dans le même temps, une forte croissance démographique est prévue, ainsi que le maintien des barèmes au même niveau (sauf à l'Hôpital de l'Île). Mais l'augmentation

des besoins est aussi due au nombre croissant d'hospitalisations hors canton.

Dans le domaine de la réadaptation, les besoins supplémentaires se fondent également sur les chiffres des décomptes de 2015. De plus, on prévoit une forte croissance démographique et des hausses annuelles des barèmes.

Enfin, dans le domaine du sauvetage, l'ajustement aux coûts normatifs conformément à l'ordonnance sur les soins hospitaliers ainsi que l'augmentation du nombre d'équipes de sauvetage (pour respecter les disposition de la loi sur le travail) se traduisent par une augmentation des besoins.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Besoins en hausse pour les soins aigus somatiques, la réadaptation et le	-36	-33	-30	-39
sauvetage				

#### 2.4.4 Evolution des besoins d'amortissement

Par rapport à la précédente planification, les besoins d'amortissement enregistrent tous les ans des augmentations allant de CHF 3 millions (en 2020) à CHF 28 millions (en 2018). L'évolution

des besoins d'amortissement résulte notamment du changement de méthode d'amortissement avec l'introduction du MCH2/IPSAS en 2017, du rapport entre nouveaux investissements et investissements de remplacement, ainsi que de l'évolution du niveau d'investissement.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Evolution des besoins d'amortissement	-28	-11	-3	-15

### 2.4.5 Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide sociale

Dans le domaine de l'aide sociale, les différents facteurs suivants contribuent à générer une augmentation des charges de

quelque CHF 18 millions par an par rapport aux chiffres de la planification précédente: charges supplémentaires au titre de l'aide matérielle (CHF 9 mio), des frais de traitement du personnel des services sociaux (CHF 4 mio), de l'aide sociale pour les réfugiés (CHF 2 mio), de l'exécution des peines et des mesures

(CHF 2 mio), ainsi que de l'aide aux victimes d'infractions (CHF 1 mio).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide sociale	-18	-18	-18	-18

### 2.4.6 Réduction des dépenses consacrées aux prestations complémentaires

Des diminutions des dépenses annuelles, allant de CHF 11 millions (en 2021) à CHF 20 millions (en 2020), sont prévues dans

le domaine des prestations complémentaires par rapport à la précédente planification. Elles résultent d'une part de l'effet base de l'exercice 2016 et d'autre part de l'abaissement des prévisions de croissance par rapport à la planification précédente.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Réduction des dépenses consacrées aux prestations complémentaires	15	17	20	11

### 2.4.7 Augmentation des dividendes escomptés sur les participations

Concernant le produit des dividendes versés au canton sur ses participations, une augmentation de quelque CHF 12 millions par an est prévue par rapport aux chiffres de la dernière planification,

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Augmentation des dividendes escomptés sur les participations	12	12	12	12

### 2.4.8 Accroissement des besoins dans le domaine de la psychiatrie

Dans le domaine de la psychiatrie, les chiffres des décomptes de 2015 et le scénario de forte croissance démographique et de relèvement de barème laissent prévoir une augmentation des besoins par rapport à la planification précédente, située entre CHF 8 millions (en 2018) et CHF 13 millions (en 2021).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Accroissement des besoins dans le domaine de la psychiatrie	-8	-10	-11	-13

# 2.4.9 Moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de projets dans le cadre de la loi sur l'encouragement de l'innovation

La mise en œuvre des projets actuels dans le cadre de la loi sur l'encouragement de l'innovation exige des moyens supplémentaires, en particulier pour les années de planification 2018 (CHF

8,4 mio), 2019 (8,4 mio) et 2020 (7,4 mio). En 2018 principalement, les trois grands projets d'innovation (sitem-insel à Berne, Parc national d'innovation à Bienne, Empa à Thoune) seront mis en œuvre et les subventions octroyées versées en fonction de l'avancement des travaux. Le Grand Conseil a approuvé les subventions durant ses sessions de mars 2016 et de mars 2017.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de projets dans le cadre de la	-8	-8	-7	-1
loi sur l'encouragement de l'innovation				

### 2.4.10 Correction de la dissolution de la réserve liée au retraitement MCH2/IPSAS

La dissolution de la réserve liée au retraitement était jusque-là comprise dans les chiffres de la planification à hauteur de CHF 30 millions par an à partir de 2017, conformément à la

mesure de l'EOS « Amortissements selon MCH2/IPSAS ». Au vu des résultats du processus de retraitement, la tranche annuelle de dissolution s'élève désormais à CHF 24 millions en chiffres nets. Cela se traduit en fin de compte par une dégradation budgétaire de l'ordre de CHF 6 millions par an au compte de résultats

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Correction de la dissolution de la réserve liée au retraitement MCH2/IPSAS	-6	-6	-6	-6

### 2.4.11 Augmentation des charges de biens et services des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)

En vertu d'un jugement du Tribunal administratif du canton de Berne du 2 décembre 2016, l'APEA doit, dans le cadre de l'or-

donnance sur la collaboration avec les services sociaux communaux (OCInd), non seulement indemniser la commune comme elle le faisait jusque-là, mais également, à partir de 2017, pour les coûts d'infrastructure. Cela se traduit par une augmentation annuelle des charges à hauteur de CHF 6 millions.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Augmentation des charges de biens et services des autorités de protection	-6	-6	-6	-6
de l'enfant et de l'adulte (APEA)				

### 2.4.12 Besoins supplémentaires migration degré secondaire II

Davantage de moyens que prévu dans la planification précédente sont mis à disposition pour les classes d'intégration pro-

mouvant l'accès à une profession et l'encouragement de l'apprentissage des langues. Ce qui entraîne une augmentation des charges respectivement de CHF 3 millions (en 2020 et 2021) et de CHF 6 millions (en 2018 et 2019).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Besoins supplémentaires migration degré secondaire II	-6	-6	-3	-3

### 2.4.13 Charges inférieures pour réduction des primes

Le nombre d'ayants-droit est plus élevé que prévu dans l'ancienne planification. Leur structure (notamment âge, revenus) a en outre légèrement changé. Cela se traduit par une augmentation des charges pour les subventions aux ménages privés.

Dans le même temps, les subventions fédérales devraient être plus élevées que prévu jusque-là.

En fin de compte, il en résulte une diminution annuelle des charges du domaine de la réduction des primes située entre CHF 4 millions (en 2018 et 2019) et CHF 7 millions (en 2021).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Charges inférieures pour réduction des primes	4	4	5	7

#### 2.4.14 Besoins en hausse pour les adultes handicapés

Une hausse située entre CHF 4 millions (en 2018) et CHF 18 millions (en 2021) est prévue dans ce domaine par rapport à

l'ancienne planification. Elle résulte notamment de l'évolution démographique et de l'augmentation des charges pour les placements dans un autre canton. Dans le même temps, les besoins de prise en charge et de soins augmentent.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Besoins en hausse pour les adultes handicapés	-4	-8	-12	-18

# 2.4.15 Abaissement des prévisions concernant les versements provenant de la péréquation financière fédérale

Comme les années précédentes, l'Administration fédérale des finances (AFF) et l'institut de recherches économiques BAK Basel Economics SA ont procédé à l'actualisation des versements aux cantons prévus au titre de la péréquation financière fédérale. En vertu de cela, une légère augmentation (+ CHF 3 mio) des versements compensatoires dont devrait bénéficier

le canton de Berne est prévue pour 2018 par rapport à l'ancienne planification. Mais pour les années suivantes 2019 à 2021, les prévisions de BAK Basel tablent sur une croissance du potentiel de ressources du canton de Berne légèrement supérieure à la moyenne et les versements compensatoires des années 2019 à 2024 devraient à nouveau être moins élevés. Pour les années 2019 à 2021, cela se traduit par des détériorations situées entre CHF 14 millions (en 2019) et CHF 36 millions (en 2021)

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Abaissement des prévisions concernant les versements provenant de la péré-	3	-14	-27	-36
quation financière fédérale				

# 2.4.16 Actualisation des répercussions financières de la mise en œuvre de la stratégie fiscale

Le peuple suisse a rejeté la Troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) le 12 février 2017. Le Conseil-exécutif a alors informé le public le 20 mars 2017 qu'il prévoyait désormais de mettre en œuvre sa stratégie fiscale, centrée sur le domaine de la réforme de l'imposition des entreprises, en deux étapes, autrement dit dans le cadre de la «révision 2019 de la loi sur les impôts » et de la «révision 2021 de la loi sur les impôts ».

Dans la première étape (« révision 2019 de la loi sur les impôts »), la charge maximale de l'impôt sur le bénéfice diminuera progressivement pour passer de 21,64 pour cent aujourd'hui à 20,20 pour cent en 2019 et à 18,71 pour cent en 2020. Cela se traduit par des revenus supplémentaires de CHF 103 millions par an à partir de 2020.

Etant donné que les chiffres de l'ancienne planification intégraient encore, en relation avec la RIE III, CHF 43 millions de versements compensatoires de la Confédération, cette mise en œuvre par étapes de la stratégie fiscale génère en fin de compte des détériorations d'un montant allant jusqu'à CHF 29 millions par an par rapport à l'ancienne planification, et ce malgré les pertes de revenus inférieures des années 2019 à 2021.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Actualisation des répercussions financières de la mise en œuvre de la stra-		-25	-29	-29
tégie fiscale				

# 2.4.17 Elimination des revenus supplémentaires de la hausse de l'impôt sur les véhicules à moteur prévue à l'origine

Dans sa conception initiale de la stratégie fiscale, le Conseil-exécutif envisageait de financer une partie des pertes de revenus par une hausse de l'impôt sur les véhicules à moteur. Mais il s'est par la suite avéré que celle-ci n'avait aucune chance au

plan politique. Dans le cadre de l'adoption du rapport sur la stratégie fiscale, le Conseil-exécutif a donc décidé de renoncer à augmenter l'impôt sur les véhicules à moteur. Mais faute de temps, il n'était plus possible d'éliminer les revenus supplémentaires d'un montant de CHF 40 millions déjà prévus au budget 2017 et au plan intégré mission-financement 2018 à 2020 (pour 2020). Aussi cet ajustement a-t-il maintenant effectué dans le processus de planification de 2017.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Elimination des revenus supplémentaires de la hausse de l'impôt sur les véhi-			-40	-40
cules à moteur prévue à l'origine				

# 2.4.18 Mesures salariales de 2021 (secteur subventionné inclus)

A titre de consigne technique de planification provisoire, une croissance de la masse salariale de 1,0 pour cent a été prise en

compte, comme les années précédentes, pour 2021, la nouvelle année du PIMF. Cela se traduit par un supplément de charges de CHF 32 millions sur la dernière année du PIMF.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Mesures salariales de 2021 (secteur subventionné inclus)				-32

# 2.4.19 Besoins supplémentaires pour les transports publics

Les besoins d'indemnisation des transports publics sont plus élevés, du fait des coûts induits (en particulier acquisitions de

matériel roulant), de changements d'offre sur l'horaire 2020/2021 et de subventions d'investissement à fonds perdu. Les charges supplémentaires par rapport à la planification précédente représentent CHF 11 millions en chiffres nets en 2021.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Besoins supplémentaires pour les transports publics				-11

#### 2.4.20 Mise en place du Lehrplan 21

La dernière tranche de mise en place du Lehrplan 21 est prévue à hauteur de CHF 6 millions en 2021.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Mise en place du Lehrplan 21				-6

#### 2.4.21 Autres modifications par rapport à la planification précédente

de résultats situées entre CHF 41 millions (en 2019) et CHF 53 millions (en 2021).

D'autres modifications intervenues entre novembre 2016 et la mi-août 2017 se traduisent par des détériorations du compte

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Autres modifications par rapport à la planification précédente	-47	-41	-43	-53

#### 2.4.22 Récapitulation chiffrée des principales modifications par rapport à la planification précédente intervenues entre novembre 2016 et la mi-août 2017 (PA 2018 non compris)

Les principales modifications intervenues par rapport au plan mission-financement 2018 à 2020 que le Grand Conseil avait adopté le 29 novembre 2016 sont récapitulées ci-après:

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Mise à jour des prévisions fiscales	112	161	156	224
Budgétisation des distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	41	42	42	42
Besoins en hausse pour les soins aigus somatiques, la réadaptation et le sauvetage	-36	-33	-30	<b>–</b> 39
Evolution des besoins d'amortissement	-28	-11	-3	-15
Augmentation des besoins dans le domaine de l'aide sociale	-18	-18	-18	-18
Charges supplémentaires pour prestations complémentaires	15	17	20	11
Augmentation des dividendes escomptés sur les participations	12	12	12	12
Accroissement des besoins dans le domaine de la psychiatrie	-8	-10	-11	-13
Moyens supplémentaires pour la mise en œuvre de projets dans le cadre de la loi sur l'encouragement de l'innovation	-8	-8	<b>-</b> 7	-1
Correction de la dissolution de la réserve liée au retraitement MCH2/IPSAS	-6	-6	-6	-6
Augmentation des charges de biens et services des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)	<b>-</b> 6	-6	-6	-6
Besoins supplémentaires migration degré secondaire II	-6	-6	-3	-3
Charges inférieures pour réduction des primes	4	4	5	7
Besoins en hausse pour les adultes handicapés	-4	-8	-12	-18
Réduction des versements provenant de la péréquation financière fédérale prévus	3	-14	<b>–</b> 27	<b>–</b> 36
Actualisation des répercussions financières de la mise en œuvre de la stra- tégie fiscale		-25	-29	-29
Elimination des revenus supplémentaires de la hausse de l'impôt sur les véhicules à moteur prévue à l'origine			-40	-40
Mesures salariales de 2021 (secteur subventionné inclus)				-32
Besoins supplémentaires pour les transports publics				-11
Mise en place du Lehrplan 21				-6
Autres modifications par rapport à la planification précédente	-47	-41	-43	-53
Total des modifications au compte de résultats	20	48	-1	-29

### 2.5 Autres facteurs influant sur la planification 2018 à 2021

#### 2.5.1 Mesures salariales 2018-2021

Le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 intègre, comme la planification de l'an dernier, une croissance de la masse salariale de 1,0 pour cent par an.

Les salaires versés au personnel cantonal et au corps enseignant accusent toujours un net retard par rapport à la concurrence. Pour combler ces retards salariaux, le Grand Conseil a adopté en 2013 une révision de la loi sur le statut du corps enseignant (LSE) et de la loi sur le personnel (LPers) prévoyant une amélioration de la progression annuelle. La loi prévoit ainsi désormais de mettre à disposition suffisamment de moyens pour la progression salariale individuelle, de sorte que les agents et agentes puissent atteindre à long terme le maximum de leur classe de traitement.

En vertu des buts fixés par les révisions de 2013 des LSE/LPers et vu les retards salariaux encore existants, le Conseil-exécutif a repris telle quelle une croissance annuelle de la masse salariale de 1,0 pour cent dans les chiffres de la planification.

Comme ces dernières années, le Conseil-exécutif arrêtera en décembre 2017 les mesures salariales définitives pour 2018, après s'être entretenu avec les partenaires sociaux et en ayant connaissance des prévisions de renchérissement pour 2017.

#### 2.5.2 Gestion des postes

Lors de sa session de septembre 2015, le Grand Conseil a adopté le chiffre 1 de la motion 240–2014, Haas (Berne, PRD) « Pilotage des postes de l'administration cantonale », qui exige que l'état des postes soit désormais porté à la connaissance du Grand Conseil en même temps que le budget.

Le Conseil-exécutif a profité de cette motion pour examiner de manière détaillée les règles régissant la gestion des postes et expliquées ci-après.

les revoir. Il a notamment décidé dans ce cadre que les postes à durée déterminée dépassant le nouvel effectif cible prévu d'une Direction ou de la Chancellerie d'Etat devaient désormais être approuvés respectivement par le membre compétent du Conseil-exécutif ou le chancelier, alors qu'ils pouvaient jusque-là l'être par le chef d'office. Les nouvelles dispositions sur la gestion des postes sont prises en compte dans une révision de l'ordonnance sur le personnel au 1er janvier 2018. Les valeurs de référence de cette nouvelle réglementation sont brièvement

Alors que jusque-là les Directions et la Chancellerie d'Etat devaient soumettre à l'approbation du Conseil-exécutif, durant le processus de planification, tous les postes à durée indéterminée qu'elles souhaitaient créer, un nouveau processus simplifié et plus adapté est appliqué à partir du budget 2018: chaque Direction/Chancellerie d'Etat arrête un effectif cible, qui correspond à l'état des postes autorisé. Il contient outre les postes vacants, une réserve de Direction offrant à chaque membre du gouvernement une marge de manœuvre dans le cadre de la gestion des postes.

La somme des postes à durée indéterminée ne doit en principe pas dépasser l'effectif cible. Pour autant que le membre du gouvernement compétent, le chancelier ou la chancelière ou la Direction de la magistrature ait donné son autorisation, il est possible de prévoir des engagements à durée déterminée allant du-delà de l'effectif cible.

Le tableau ci-après récapitule les modifications des effectifs cibles relevant du domaine de compétence du Conseil-exécutif pour 2018 (en équivalents plein temps, EPT). Pour une meilleure interprétation des chiffres des effectifs cibles, il contient également l'effectif réel à fin 2016. L'effectif cible de 2018 ne contient pas encore les changements résultant du programme d'allégement 2018. Les éventuelles modifications seront effectuées après que le Grand Conseil aura débattu sur le PA 2018, durant sa session de novembre 2017.

Chancellerie	Effectif réel		Effectif cible		
d'Etat/Direc-	au				
tion	31.12.2016				
	Total	2017	2018	Change-	
				ment	
				entre 2017	
				et 2018	
CHA	81.5	82.6	82.6	_	
ECO1)	659.6	680.8	680.8	_	
SAP	2 036.7	367.8	367.8	_	
JCE	1 304.6	1 322.0	1 311.0	-11.0	
dont Eglises	421.6	431.2	422.1	-9.1	
nationales					
dont autres JCE	883.0	890.8	888.9	-1.9	
POM	4 045.7	4 172.9	4 094.9	-78.0	
FIN	951.7	987.4	998.3	+10.9	
INS	1 068.5	1 088.4	1 088.4	_	
TTE	795.1	808.2	808.2	_	
Total	10 943.4	9 509.9	9 431.8	-78.1	

<sup>1)</sup> L'effectif de l'ECO ne contient ni les postes de la Caisse de chômage ni ceux du secteur Service de l'emploi.

La différence entre l'effectif réel au 31 décembre 2016 et l'effectif cible pour 2017 (245,7 EPT) résulte en premier lieu des réserves de Direction mentionnées et des postes vacants. La trentaine d'EPT dont le Conseil-exécutif a approuvé la création au budget de 2017 durant le processus de planification de l'an dernier se traduit également par une hausse des effectifs par rapport à 2016. A la Direction de la police et des affaires militaires, l'effectif cible de 2017 n'intégrait pas encore la fermeture déjà réalisée du Foyer d'éducation de Prêles. Il n'est donc pas prévu de créer en 2017 un nombre de postes correspondant à la différence par rapport à l'effectif réel de 2016. L'effectif réel pour 2017 devrait en outre être inférieur à l'effectif cible.

Pour 2018, l'effectif cible devrait subir les *modifications* suivantes par rapport à 2017 :

- Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques: -11,00 EPT
  L'effectif cible des Eglises nationales pour 2018 résulte, en vertu de l'article 19, alinéa 1 de la loi sur les Eglises nationales bernoises (RSB 410.11), de l'arrêté du Grand Conseil sur le nombre de postes d'ecclésiastique rémunérés par le canton (-9,1 EPT). A la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, un autre recul de 1,9 EPT s'explique par un transfert de postes vers la FIN à la suite du projet IT@BE.
- Direction de la police et des affaires militaires: -78,00 EPT
   Suite à la fermeture du Foyer d'éducation de Prêles, l'effectif cible diminue de 78,0 EPT.
- Direction des finances: +10,90 EPT
   A la suite du programme IT@BE, des transferts de postes et des internalisations se traduisent par une augmentation de 10,9 EPT (sans les transferts à l'intérieur de la Direction): sont transférés à la Direction des finances 1,9 EPT de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques et 1,0 EPT de la JUS. 8,0 EPT de Bedag Informatique SA sont en outre internalisés à la FIN.

Le Conseil-exécutif n'est pas compétent pour fixer l'effectif cible des autorités judiciaires et du Ministère public, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données. Les effectifs cibles sont les suivants:

Unité adminis-	Effectif réel	éel Effectif cible au			
trative	au				
	31.12.2016				
	Total	2017	2018	Change-	
				ment	
				entre 2017	
				et 2018	
JUS	746.5	717.8	716.8	-1.0	
CF	23.9	24.0	24.0	_	
PARL	15.0	14.5	14.5	_	
BSPD	4.8	5.2	5.2	_	

#### 2.5.3 Planification de l'investissement net

Le niveau de l'investissement net a diminué ces dernières années du fait de coupes réalisées pour des raisons de politique financière et de transferts du compte des investissements au compte de résultats (p. ex. mise en place du financement des soins, transfert des hautes écoles dans le système de subventionnement, financement de l'infrastructure ferroviaire par FAIF).

Vu les nombreux projets de grande envergure, comme la construction d'un nouveau campus technique à Bienne, la concentration des sites de la BFH à Berne, le nouveau centre de police à Berne, ou les deux réaménagements du réseau

routier Berthoud-Oberburg-Hasle et Aarwangen-Langenthal, les besoins d'investissement et les moyens financiers nécessaires restent élevés. Si le niveau des investissements reste inchangé, les besoins d'investissement de toute façon toujours élevés ne peuvent être réalisés que grâce à une priorisation rigoureuse des projets et une utilisation des moyens encore disponibles dans le Fonds de couverture des pics d'investissement. Considérant les efforts d'allégement se déroulant en parallèle, le Conseil-exécutif a fixé le niveau de l'investissement net ordinaire à CHF 425 millions pour 2018 et 2019. Pour 2020 et 2021, comme les besoins d'investissement sont en hausse ces deux années, il a arrêté le chiffre de CHF 430 millions, légèrement supérieur à celui des deux années précédentes.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Planification précédente de l'investissement net (sans les financements spéciaux)	434	427	427	427
Modifications conformément aux consignes du Conseil-exécutif	<b>-</b> 9	-2	3	3
Planification actualisée de l'investissement net compte tenu des consignes du Conseil-exécutif (sans les financements spéciaux)	425	425	430	430

Une petite partie de l'investissement net ordinaire mentionné plus haut est financée sur les avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement. En ce qui concerne l'investissement

net financé par des financements spéciaux, l'évolution par rapport à la précédente planification est la suivante:

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux seulement)	49	45	42	42
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux seulement)	45	49	50	46
Modification par rapport à la planification précédente (investissement net financements spéciaux seulement) )	-4	4	8	5

Au total, les variations de l'investissement net ordinaire (financements spéciaux inclus) par rapport à la planification précé-

dente vont de CHF 2 millions (en 2019) à CHF 13 millions (en 2018).

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Planification précédente de l'investissement net (avec financements spéciaux)	483	472	469	469
Planification actualisée de l'investissement net (avec financements spéciaux)	470	474	480	477
Changement par rapport à la planification précédente	-13	2	11	8
(investissement net avec financements spéciaux)				

Le Conseil-exécutif continuera à l'avenir de procéder à une priorisation rigoureuse des investissements. Concrètement, il ne poursuivra que des projets d'investissement dont l'utilité pour l'économie publique est nettement supérieure aux coûts et dont l'importance et l'urgence sont avérées. Ce faisant, il accordera aussi une attention toute particulière aux coûts d'exploitation induits.

Comme les années précédentes, les Directions et la Chancellerie d'Etat étaient libres de prévoir, dans le cadre du processus de planification de 2017, un *supplément de planification sectorielle* dans la planification de leur investissement net ordinaire. Ce supplément de planification sectorielle ne devait toutefois pas excéder 30 pour cent pour l'exercice budgétaire 2018 et les années du plan intégré mission-financement 2019 à 2021.

Des retards de projet (résultant d'oppositions, de recours, d'intempéries, etc.), la fixation de nouvelles priorités, des examens supplémentaires, des décisions politiques, etc. contribuent régulièrement à ce que les résultats du compte des investissements présentent des écarts en moins non recherchés par rapport au budget. On peut les éviter en prenant en considération un supplément de planification sectorielle modéré. Cela signifie que la somme des projets d'investissement prévus dans la planification sectorielle dépasse les moyens financiers inscrits au budget et au plan intégré mission-financement. Cela permet,

en cas de retards de projet, d'avancer d'autres projets de la planification sectorielle et d'exploiter quand-même les moyens financiers inscrits au budget et au plan intégré mission-financement. Cette façon de procéder évite que des projets importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers seraient en principe disponibles. Elle permet également d'améliorer la précision budgétaire du compte des investissements.

Le chapitre 6 « Le budget et le plan intégré mission-financement en détail » fournit des informations complémentaires sur l'investissement net.

# 2.5.4 Traitement des déclarations de planification que le Grand Conseil a adoptées concernant le plan intégré mission-financement 2018 à 2020

Durant sa session de novembre 2016, le Grand Conseil a déposé au total six déclarations de planification sur le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 Le Conseil-exécutif les a mises en œuvre comme suit dans le cadre du processus de planification de 2017 :

- Déclaration de planification n° 1:

La Commission des finances sera informée d'ici fin mars 2017 au plus tard des mesures que le Conseil-exécutif entend prendre pour parvenir à un budget 2018 et un PIMF 2019-2021 équilibrés.

#### Mise en œuvre:

Lors des débats budgétaires de 2017, la Directrice des finances a souligné à l'attention des membres du Grand Conseil que vu le calendrier fixé pour l'élaboration du programme d'allégement, il était impossible au Conseil-exécutif d'indiquer dès mars 2017 à la Commission des finances les mesures *concrètes* qu'il entend prendre pour obtenir l'équilibre des finances. Le porte-parole de la minorité de la CFin a confirmé que celle-ci ne souhaitait être informée que de *l'avancement des travaux* en mars 2017.

La Directrice des finances a par conséquent fourni à la Commission des finances, lors de sa séance du 6 mars 2017, des informations détaillées sur la façon de procéder du Conseil-exécutif pour élaborer le PA 2018 et sur l'état d'avancement des travaux à ce sujet.

 Déclaration de planification n° 2:
 L'évaluation générale des immeubles non agricoles sera entreprise immédiatement.

#### Mise en œuvre:

En vertu de la déclaration de planification adoptée, le Conseil-exécutif a soumis le décret sur l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques au Grand Conseil en prévision de la session de mars 2017. Le Grand Conseil a adopté le décret le 21 mars 2017, avec un complément portant sur le chiffre cible de la valeur officielle (70 % de la valeur vénale).

Déclaration de planification n° 3:
 Les dividendes de la Banque nationale suisse (BNS)
 doivent de nouveau être entièrement inscrits comme des recettes au budget.

#### Mise en œuvre:

Durant sa session de juin 2017, le Grand Conseil a arrêté l'abrogation de l'article 5 de la loi sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS). Cet article prévoyait que tant que des ressources étaient disponibles dans le Fonds, seule la moitié du bénéfice distribué au canton en vertu de la convention sur la distribution du bénéfice de la BNS pouvait être inscrite au budget et au plan intégré mission-financement. En vertu de cette décision du Grand Conseil, le Conseil-exécutif a de nouveau inscrit au budget 2018 et au plan intégré mission-financement 2019 à 2021 la totalité des quelque CHF 80 millions de bénéfice que la BNS distribue chaque année au canton.

#### Déclaration de planification n° 4:

Les mesures prévues doivent garantir qu'il n'y aura plus de nouvel endettement à l'avenir, même en tenant compte des incidences de la stratégie fiscale et des mandats de politique financière donnés par le Grand Conseil\*, ce qui signifie que le frein à l'endettement du compte des investissements doit aussi être respecté:

\*Motion financière 012–2016 PLR (Haas, Berne): «Baisse des impôts des personnes physiques et des personnes morales»

Chiffre 2: Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que dans le PIMF 2018-2020, il soit prévu d'abaisser la quotité d'impôt de 0,5 dixième supplémentaire.

Chiffre 3: Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les mesures nécessaires pour que, de plus, la réduction de l'impôt sur les bénéfices prévue dans la réalisation de la stratégie fiscale soit prise en compte ou que des excédents équivalents soient prévus dans le PIMF 2018-2020.

\*Motion 165–2015 (PEV, Kipfer) «Après l'EOS, contrôler l'efficacité du travail administratif»

Le Conseil-exécutif est chargé de passer en revue les différents processus, les références de qualité et l'efficience de l'administration afin d'examiner les moyens d'optimiser les coûts, et de présenter au Grand Conseil un projet à cet effet.

\*Déclaration de planification de la CFin sur le plan intégré mission-financement 2017 à 2019 : «Créer de la latitude financière»

La CFin propose de créer dans le plan mission-financement de la latitude financière pour la mise en œuvre des nécessaires dégrèvements d'impôt des personnes morales et des personnes physiques, le but étant que le canton de Berne améliore considérablement sa position en comparaison intercantonale.

#### Mise en œuvre:

L'objectif visé par la déclaration de planification, consistant à empêcher tout nouvel endettement même en tenant compte des incidences de la stratégie fiscale, est réalisé avec la mise en œuvre du programme d'allégement 2018, puisque des soldes de financement positifs sont prévus tant en 2018 (budget) que de 2019 à 2021 (plan intégré mission-financement). Le budget 2018 et le PIMF 2019 à 2021 ne contiennent à vrai dire que les répercussions financières de la première étape (= «révision 2019 de la loi sur les impôts») de la mise en œuvre de la stratégie fiscale.

Déclaration de planification n° 5 :

Le Conseil-exécutif tient compte des mandats de politique financière\* donnés par le Grand Conseil ces dernières années au plus tard dans l'exercice du plan 2020.

#### Mise en œuvre:

Les « mandats de politique financière » que mentionne la déclaration de planification sont deux motions adoptées par le Grand Conseil et une déclaration de planification (voir sous déclaration de planification n° 4).

En ce qui concerne la motion financière 012–2016, le Conseil-exécutif a déjà motivé en détail, dans son rapport sur le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020, sa renonciation à mettre en œuvre dans les chiffres de la planification les chiffres 2 et 3 de la motion adoptés. Le Conseil-exécutif a cependant intégré aux chiffres du budget 2018 et du PIMF 2019 à 2021 les répercussions financières de la première étape de la stratégie fiscale (= «révision 2019 de la loi sur les impôts») (cf. chiffre 3 de la déclaration de planification). Il montre en outre au Grand Conseil, dans son rapport sur le PA 2018, les mesures qu'il faudrait prendre pour compenser des baisses d'impôt supplémentaires par rapport à la révision 2019 de la loi sur les impôts.

En ce qui concerne la *motion 165–2015*, le Conseil-exécutif explique au Grand Conseil dans son rapport sur le PA 2018, que lors de l'élaboration de celui-ci, il a identifié différents champs d'activité cantonaux pouvant présenter un potentiel d'optimisation, par exemple au niveau de l'organisation ou des mécanismes de pilotage. Le Conseil-exécutif souligne en outre dans son rapport que les projets dont le démarrage dans ce contexte était prévu dans un délai d'un an au plus concordaient avec les exigences de la motion 165–2015 que le Grand Conseil avait adoptée.

A propos de la déclaration de planification de la CFin sur le plan intégré mission-financement 2017 à 2019: «Créer de la latitude financière», le Conseil-exécutif a précisé dans son rapport sur le budget 2017 et le plan intégré mission-financement 2018 à 2020 qu'il ne pouvait pas réaliser «la création de marge de manœuvre pour baisser les impôts exigée

(...), vu les nombreuses détériorations intervenues et l'assombrissement des perspectives financières qui s'en suit.»

Malgré cela, les chiffres du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019 à 2021 contiennent – comme exposé ci-avant – les répercussions financières de la première étape (= «révision 2019 de la loi sur les impôts) de mise en œuvre de la stratégie fiscale.

Déclaration de planification n° 6:
 Les mesures doivent agir principalement sur les dépenses.

#### Mise en œuvre:

Sur le total de CHF 185 millions que représentent les allégements du PA 2018 en 2021, CHF 181,45 millions (soit 98,3%) concernent les charges et CHF 3,10 millions (1,7%) les revenus.

# 2.5.5 Planification des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend le budget et le plan intégré mission-financement élaborés par la Direction de la magistrature, les insère sans modification dans le budget et dans le plan intégré mission-financement du canton, et prend position à leur sujet.

Le Conseil-exécutif constate que, par rapport au plan intégré mission-financement 2018 à 2020, la planification de cette année des autorités judiciaires et de la Direction de la magistrature affiche, dans le processus de planification ordinaire, des *détériorations budgétaires annuelles* allant, pour solde, de CHF 4 millions (de 2018 à 2020) à CHF 5 millions (en 2021).

Et ce, malgré les efforts déterminés que les autorités judiciaires et le Ministère public ont accomplis: ainsi ces derniers ont-ils réalisé des améliorations à hauteur de CHF 2,5 millions par an durant le processus de planification - en plus des mesures d'allégement du programme du même nom (voir ci-dessous).

Ces détériorations budgétaires résultant pour solde s'expliquent notamment par l'augmentation des frais judiciaires et des frais d'enquête au Ministère public, en relation avec la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi, et par les croissances des coûts au service «Surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (SCPT)» du Département fédéral de justice et police (DFJP). Le Ministère public s'attend en outre à une augmentation générale du nombre de procédures. Il prévoit également une augmentation du nombre de mesures de protection institutionnelles dans le domaine de l'exécution des mesures de protection et des peines du Ministère public des mineurs.

Les tribunaux civils et pénaux prévoient par ailleurs eux aussi des charges supplémentaires, qu'ils justifient notamment par des modifications du droit régissant les contributions d'entretien et du droit sur le partage de la prévoyance professionnelle, la mise en œuvre de l'expulsion pénale et l'augmentation de 15,2 postes des effectifs du Ministère public. Il faudrait donc de ce fait s'attendre à une augmentation du nombre de procédures et à leur complexité croissante.

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'allégement 2018, le Conseil-exécutif a invité en novembre 2016 les autorités judiciaires et le Ministère public à participer à l'élaboration des mesures d'allégement (PA 2018). Ceux-ci ont donc présenté au Conseil-exécutif au printemps 2017 trois mesures représentant un volume d'environ CHF 1,2 million dont ils se déclaraient pouvoir approuver la mise en œuvre (cf. la description des mesures p. 124/125 du rapport du 28 juin 2017 du Conseil-exécutif au Grand Conseil sur le PA 2018).

Le Conseil-exécutif a pris connaissance de ce résultat lors de ses journées de réflexion organisées en avril-mai 2017 pour l'élaboration du programme d'allégement. Il a entre-temps fait savoir à la Direction de la magistrature qu'avec ces CHF 1,2 million, la participation des autorités judiciaires et du Ministère public à la réussite financière du programme d'allégement était inférieure à la moyenne des autres Directions et de la Chancellerie d'Etat.

# 2.5.6 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget au plan cantonal

Un facteur de correction est appliqué au budget 2018 et au plan intégré mission-financement 2019 à 2021 aussi, afin d'en améliorer la précision au plan cantonal. Ce «facteur de correction cantonal» est une mesure qui vise à accroître l'exactitude du budget au niveau cantonal, qui n'a pour objet de diminuer ni les tâches ni les postes.

Le budget n'ayant pas été atteint les années précédentes, le Conseil-exécutif a décidé durant le processus de planification de 2010 d'appliquer pour la première fois un facteur de correction de *CHF 136 millions* aux chiffres des années 2011 à 2014, dans le but d'améliorer l'exactitude du budget au niveau cantonal.

Ce facteur de correction a également fait ses preuves au budget et dans la clôture des comptes de 2016: en effet, les écarts, qui auraient atteint CHF 137,7 millions sur l'ensemble du canton sans ce facteur de correction ont été, grâce à lui, réduits à CHF 1,7 million.

Comme par le passé, le facteur de correction est pris en compte comme revenu supplémentaire dans le groupe de matières «Subventions acquises», et uniquement dans la comptabilité financière, autrement dit en dehors des groupes de produits.

Le Conseil-exécutif souligne que l'augmentation supplémentaire des revenus résultant du facteur de correction doit exclusivement être considérée au sens d'une mesure visant à améliorer l'exactitude du budget.

# 2.6 Evolution du solde du compte de résultats entre novembre 2016 et la mi-août 2017 (PA 2018 non compris)

Compte tenu de toutes les modifications décrites aux chapitres précédents, le solde du compte de résultats des années 2018 à 2021 a évolué comme suit entre novembre 2016 et la mi-août 2017 (PA 2018 non compris):

En novembre 2016, des excédents de charges importants étaient prévus à partir de 2019 au compte de résultats de la planification 2018 à 2020. Puis, à la mi-août 2017, des améliorations budgétaires sont prévues pour les années 2018 et 2019 et des détériorations pour les années 2020 et 2021. En fin de compte, à la mi-août 2017, le compte de résultats présente toujours des excédents de charges, à l'exception de 2018.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Solde du compte de résultats conformément aux chiffres de la planification du 29.11.2016	18	-95	-88	1)_88
Changements intervenus dans le processus de planification principal	20	48	-1	-29
Nouveau solde du compte de résultats	38	-46	-90	-117

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

# 2.7 Evolution du solde de financement entre novembre 2016 et la mi-août 2017 (PA 2018 non compris)

Compte tenu de tous les changements décrits aux chapitres précédents, le solde de financement des années 2018 à 2021 a évolué comme suit entre novembre 2016 et la mi-août 2017:

L'ancienne planification du 29 novembre 2016 prévoyait pour la période de 2018 à 2021 une augmentation de la dette représentant CHF 590 millions. Les chiffres actualisés de la planification prévoient pour la même période (PA 2018 non compris) un accroissement de CHF 477 millions.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-) conf. résultats de la planification du 29.11.2016	-103	-180	-153	1)–153
Nouvel endettement total		-590		
Principales modifications au compte de résultats dans le processus principal ordinaire entre novembre 2016 et la mi-août 2017 (sans amortissements, réserve liée au retraitement)	55	66	8	-8
Planification actualisée de l'investissement net (avec financements spéciaux)	13	-2	-11	-8
Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-)	-36	-116	-157	-168
Nouvel endettement total		-477	•	

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

<sup>1)</sup> Reprise du solde de 2020

<sup>1)</sup> Reprise du solde de 2020

### 3 Résultats du programme d'allégement de 2018 (PA 2018)

#### 3.1 Situation initiale

Les finances du canton de Berne ont été systématiquement excédentaires depuis 1998, à l'exception de 2012 (déficit et insuffisance de financement). Cette réussite de la politique financière repose non seulement sur l'évolution fondamentalement positive de la situation économique, que le canton ne peut guère influencer, mais aussi en particulier sur les efforts d'allégement répétés des années passées (notamment Examen stratégique des prestations publiques ESPP, planification prévisionnelle de 2009, train de mesures de 2010, Examen des offres et des structures EOS 2014).

La situation initiale de politique financière s'est cependant nettement détériorée au fil de l'année 2016. Ainsi le plan intégré mission-financement (PIMF) 2018 à 2020 que le Grand Conseil a adopté durant sa session de novembre 2016 prévoyait-il des excédents annuels de charges d'une centaine de millions à partir de 2019. Sur toute la période du PIMF 2018 à 2020, une augmentation de la dette dépassant les CHF 400 millions était envisagée.

Aux développements décrits ci-avant s'ajoute encore la charge financière de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif pas encore financée durablement. Le Grand Conseil a pris connaissance de ladite stratégie durant sa session de novembre 2016 et l'a largement approuvée. Le contenu principal de la stratégie fiscale est une réduction par étape de l'impôt sur le bénéfice dans le canton de Berne.

Compte tenu de cela, le Conseil-exécutif a procédé à un vaste état des lieux des conditions financières, économiques et politiques puis a décidé d'élaborer un train de mesures d'allégement. Il a ce faisant constaté que, même en exceptant les charges supplémentaires résultant de la stratégie fiscale, les finances bernoises menaçaient de perdre l'équilibre à moyen terme.

En novembre 2016, le Conseil-exécutif a fixé trois objectifs centraux à l'élaboration du train de mesures d'allégement:

- L'objectif prioritaire consistait à présenter au Grand Conseil en août 2017 un budget 2018 et PIMF 2019 à 2021 en équilibre.
- 2. Le Conseil-exécutif voulait aussi assurer le financement durable de sa stratégie fiscale.
- 3. Et il souhaitait enfin montrer au Grand Conseil quelles mesures d'allégement devaient être appliquées pour obtenir des baisses d'impôt allant au-delà de la stratégie fiscale.

Après que le peuple suisse a rejeté la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), le Conseil-exécutif a procédé à une mise à jour des objectifs qu'il avait fixés au train de mesures.

Le 20 mars 2017, le Conseil-exécutif a informé le public qu'il prévoyait désormais de mettre en œuvre sa stratégie fiscale focalisée sur le domaine de l'imposition des entreprises en deux étapes, autrement dit dans le cadre de la «révision 2019 de la loi sur les impôts» et de la «révision 2021 de la loi sur les impôts».

La «révision 2019 de la loi sur les impôts» doit dans une première étape ramener la charge maximale de l'impôt sur le bénéfice à 18,71 pour cent en 2020. Le Conseil-exécutif prévoit ensuite de réexaminer la situation en 2021. Une nouvelle loi sur les impôts fédérale étant attendue pour cette date, la seconde étape de la stratégie fiscale du canton – donc la «révision 2021 de la loi sur les impôts» – est agendée pour coïncider avec elle.

En perspective de la nouvelle situation qui prévaudra alors, le PA 2018 vise dans un premier temps principalement – au sens d'une mise à jour des objectifs – à assurer le financement durable des pertes de revenus de la première étape, autrement dit de la «révision 2019 de la loi sur les impôts».

### 3.2 Quatre analyses fondent l'élaboration du PA 2018

Pour élaborer le PA 2018, le Conseil-exécutif attachait beaucoup d'importance à pouvoir se fonder sur des analyses étayées et à suivre un processus méthodique. Il a pour cela décidé d'élaborer quatre analyses:

- une analyse comparative intercantonale (« comment se positionnent les dépenses nettes d'une sélection de champs d'activité par rapport aux autres cantons ? »);
- une analyse de marge de manœuvre (« quelle est la marge de manœuvre pour pratiquer des allégements dans les subventions cantonales [nettes] ? »);
- une analyse de croissance des coûts (« quelle est l'ampleur de la croissance des «coûts pertinents» [frais de personnel, frais de matériel, subventions cantonales nettes] dans les différents groupes de produits? »);
- une analyse de faisabilité (« par quelles mesures les finances cantonales peuvent-elles être allégées? »).

Les résultats de l'analyse comparative intercantonale, de l'analyse de marge de manœuvre et de l'analyse de croissance des coûts ont fourni des indicateurs et des indications qui ont donné au Conseil-exécutif une vue d'ensemble des finances bernoises à l'échelle de tout le canton et une base sur laquelle il a pu s'appuyer pour prendre des décisions concernant les mesures découlant de l'analyse de faisabilité. Concrètement, le Conseil-exécutif a pu évaluer chacune des mesures de l'analyse

de faisabilité dans le contexte des résultats de l'analyse comparative, de l'analyse de marge de manœuvre et de l'analyse de croissance des coûts.

Le Conseil-exécutif a pris connaissance des résultats des quatre analyses début avril 2017. Puis il a commencé fin avril à en débattre dans le cadre de nombreuses séances de réflexion. Celles-ci se sont déroulées suivant un processus clairement structuré au préalable, piloté par la Direction des finances en collaboration avec le chef de projet externe (M. Urs Müller, de Bâle), qui a duré jusqu'à la fin du mois de mai 2017.

#### 3.3 Effets d'allégement financier du PA 2018

Au total, la mise en œuvre du PA 2018 se traduit au plan cantonal par des allégements des finances allant de CHF 88 millions (en 2018) à CHF 185 millions (en 2021) par an. Les mesures d'allégement portent presque exclusivement sur les charges.

Sur les 155 mesures que compte au total le PA 2018, 153 mesures représentant un volume allant jusqu'à CHF 184,4 millions (en 2021) concernent le compte de résultats. Deux mesures d'un volume allant jusqu'à CHF 1,05 million (en 2021) se traduisent par un allégement du compte des investissements.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Total des allégements du PA 2018	88	119	168	185

### 3.4 Répercussions du PA 2018 sur les effectifs du personnel

La mise en œuvre du PA 2018 se traduit par la suppression de 117 équivalents plein temps (EPT) en chiffres bruts d'ici 2021: 65,5 concernent le corps enseignant et 51,5 le personnel cantonal. La majorité des 51,5 EPT parmi le personnel cantonal (plus de 30) sont des postes de chef de service, de collaborateur scientifique ou spécialisé et de secrétariat. Deux mesures en-

traînent par ailleurs l'internalisation de certaines tâches, ce qui conduira à augmenter les effectifs du personnel cantonal de 33 EPT (en 2021). En chiffres nets, la réduction des effectifs du personnel cantonal et du corps enseignant porte ainsi au total sur plus de 80 EPT. Ces mesures toucheront également le personnel du secteur subventionné, mais le Conseil-exécutif ne peut pas en quantifier l'ampleur car celle-ci dépendra beaucoup de la manière dont les institutions et les établissements appliqueront les mesures d'allégement.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Répercussions totales sur le personnel	48	85	72	84

#### 3.5 Effets du PA 2018 sur les communes

De 2018 à 2020, la mise en œuvre du PA 2018 se traduit pour solde par un allégement des communes dont le montant va de CHF 4 millions (en 2020) à CHF 11 millions (en 2019). A partir de 2021, une fois que toutes les mesures du PA 2018 auront été intégralement mises en œuvre, il en résulte une charge durable des communes d'environ CHF 0,5 million par an.

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Répercussions totales sur les communes,	9	11	4	-1

#### 3.6 Les résultats financiers du PA 2018 permettent au Conseil-exécutif d'atteindre intégralement ses objectifs

Ces résultats remplissent totalement les trois objectifs centraux fixés par le Conseil-exécutif au début de l'élaboration du programme d'allégement.

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'allégement, le Conseil-exécutif a en outre voulu montrer au Grand Conseil les mesures qu'il faudrait prendre pour compenser des baisses d'impôt supplémentaires par rapport à la révision 2019 de la loi sur les impôts. Le gouvernement a pris cette décision notamment suite à l'adoption d'interventions parlementaires demandant la création d'une marge de manœuvre financière pour des allégements fiscaux.

Lors de ses journées de réflexion consacrées à l'élaboration du PA 2018, le Conseil-exécutif a donc discuté de mesures d'allègement supplémentaires par rapport au PA 2018, dont il rejette la mise en œuvre. Celles-ci sont exposées dans le rapport sur le PA 2018.

Dans le cadre de l'élaboration du PA 2018, le Conseil-exécutif a par ailleurs identifié différents champs d'activité cantonaux pouvant présenter un potentiel d'optimisation. Cela concerne par exemple des questions d'organisation ou des mécanismes de pilotage. Il faut également analyser en détail comment les progrès technologiques (ère du numérique) peuvent être mis à profit dans certains champs d'activité pour soutenir l'accomplissement des tâches publiques et faire des économies.

On trouvera des informations détaillées sur le PA 2018 ainsi qu'une évaluation politique du PA 2018 par le Conseil-exécutif dans le rapport du 28 juin 2017 du Conseil-exécutif au Grand Conseil concernant le programme d'allégement 2018 (PA 2018).

# 4 Rassemblement des résultats du processus principal de planification ordinaire et de ceux du PA 2018

Après que le Conseil-exécutif a mené dans un premier temps séparément les deux processus «planification ordinaire» et «PA 2018», les Directions et la Chancellerie d'Etat en ont rassemblé les résultats chiffrés dans le système d'informations financières FIS durant l'été 2017.

En conséquence de quoi, les résultats du *compte de résultats* du budget 2018 et plan intégré mission-financement 2019-2021 se présentent comme suit:

#### Evolution du solde du compte de résultats

Nouveau solde du compte de résultats	125	72	78	66
Mesures d'allégement du PA 2018 (compte de résultats)	87	118	167	183
Changements intervenus dans le processus de planification principal	20	48	-1	-29
Solde du compte de résultats conformément aux chiffres de la planification du 29.11.2016	18	-95	-88	1)_88
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
	Budget			Plan financier

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Le plan intégré mission-financement 2018-2020 que le Grand Conseil a adopté en novembre 2016 prévoyait, à partir de 2019, des excédents de charges d'une centaine de millions par an au compte de résultats. Dans le cadre du processus de planification de 2017, des améliorations par rapport à la situation prévue durant la session de novembre 2016 ont cependant été constatées pour les années 2018 et 2019. La situation pour 2020 et 2021 s'est encore davantage détériorée par rapport aux prévisions de novembre 2016 (voir les explications à ce sujet au chapitre 2).

Le solde de financement montrait aussi un nouvel endettement massif dans la planification de novembre 2016. Celui-ci s'est

toutefois réduit au cours du processus de planification de 2017. Mais sans les allégements financiers du PA 2018, la dette risquait tout de même d'augmenter d'environ un demi-milliard.

Compte tenu des effets financiers du PA 2018, les chiffres tant du compte de résultats que du solde de financement seront tous positifs.

Sur l'ensemble de la période de planification 2018 à 2021, le compte de résultats présente des excédents de revenus situés entre CHF 66 millions (en 2021) et CHF 125 millions (en 2018). Dans le même temps, une réduction de la dette d'un montant de CHF 83 millions est prévue pour les années 2018 à 2021.

#### Evolution du solde de financement

	Budget			Plan financier
en millions CHF	2018	2019	2020	2021
Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-) conf.	-103	-180	-153	1)-153
résultats de la planification du 29.11.2016				
Nouvel endettement total		-590	)	
Principales modifications au compte de résultats entre novembre 2016 et août	54	65	7	-9
2017 (sans amortissements, réserve liée au retraitement)				
Planification actualisée de l'investissement net (avec financements spéciaux)	14	-1	-10	<b>-</b> 7
Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-)	-36	-116	-157	-168
Nouvel endettement total		-477	•	
Mesures d'allégement du PA 2018 (compte de résultats)	87	118	167	183
Mesures d'allégement du PA 2018 (compte des investissements)	1	1	1	1
Réduction de la dette (+) ou augmentation de la dette (-)	52	3	12	16
Réduction totale de la dette		83		

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

<sup>1)</sup> Reprise du solde de 2020

<sup>1)</sup> Reprise du solde de 2020

### 5 Risques et opportunités de la présente planification en matière de politique financière

Les risques et les opportunités présentés ci-après *ne sont pas* pris en compte avec leurs effets financiers dans le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021.

## 5.1 Environnement conjoncturel/croissance économique

De manière générale, on peut s'attendre à ce que la tendance expansionniste que suit actuellement l'économie mondiale se poursuive. Le secteur de l'industrie devrait reprendre son essor et insuffler au commerce mondial un nouvel élan, qui devrait avoir des répercussions positives sur le niveau des exportations de la Suisse. Le contexte politique demeure toutefois indécis, ce qui nuit à l'évolution conjoncturelle en Suisse et dans le monde. Il convient de mentionner en particulier les facteurs de risque ciaprès.

Bien que l'économie européenne ait retrouvé de la vigueur, l'insécurité quant à la stabilité politique et économique de l'UE reste considérable. Plusieurs problèmes structurels, comme par exemple la fragilité du système bancaire italien, demeurent irrésolus. Si, lors des élections qui ont eu lieu récemment aux Pays-Bas et en France, les partis eurocritiques n'ont pas obtenu de scores importants, d'autres élections sont prévues dans différents pays membres de l'UE durant le second semestre 2017. Par ailleurs, les modalités concrètes de la mise en œuvre du Brexit sont toujours incertaines. Il suffirait d'un nouvel embrasement de la crise de la dette européenne ou de problèmes graves dans le secteur bancaire pour relancer la pression à la hausse sur un franc suisse qui reste fort.

L'orientation future de la politique fiscale et commerciale aux États-Unis sous la nouvelle présidence est elle aussi source d'incertitudes. Les États-Unis étant un partenaire commercial privilégié de la Suisse, une politique plus protectionniste dans ce domaine aurait des répercussions directes sur l'économie helvétique.

La Réserve fédérale américaine continue à normaliser sa politique monétaire en relevant progressivement ses taux d'intérêt. Dans la zone euro, en Grande-Bretagne, au Japon et en Suisse, les banques centrales poursuivent leur politique monétaire très expansionniste. Le défi consistera à trouver le bon moment pour durcir la politique monétaire. Il paraît peu vraisemblable pour le moment que la Banque centrale européenne réduise ses achats d'obligations avant 2018. Dans ce contexte, et au vu de la persistance des prévisions inflationnistes, on peut imaginer que, pour éviter d'accroître encore la pression qui pèse sur le franc suisse, la Banque nationale suisse attende elle aussi pour amorcer un revirement des taux.

La situation économique des *pays émergents* s'est améliorée par rapport à l'an passé. Elle pourrait cependant à nouveau se péjorer en présence d'une autre révision à la baisse des prix des matières premières ou de sorties de capitaux provoquées par une hausse rapide des taux d'intérêts aux États-Unis. Les évolutions structurelles de l'économie chinoise entraînent un ralentissement de la dynamique de croissance. À moyen terme, la dette élevée de la Chine constitue un risque important.

Grâce à la transposition légale de l'article constitutionnel sur l'immigration (loi d'application de l'art. 121a Constitution fédérale), le danger immédiat d'une dénonciation des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE a pu être écarté. Le scepticisme de la population suisse face à la libre circulation des personnes et l'insistance de l'UE sur la nécessité d'inscrire la poursuite de la voie bilatérale dans un cadre institutionnel pourraient néanmoins continuer à prétériter les relations entre la Suisse et l'UE à l'avenir et, en fin de compte, porter préjudice aux rapports économiques avec l'UE, qui reste le principal marché d'exportation de la Suisse.

Sur le plan intérieur, on peut en outre escompter que l'incertitude qui entache le futur *régime fiscal* suite au rejet de la RIE III entrave, surtout si elle se prolonge, le comportement des entreprises en matière d'investissement. Un certain risque de déséquilibre persiste en outre sur le marché des hypothèques et de l'immobilier, malgré le récent relâchement de la dynamique des prix.

En résumé, après le choc subi par le franc suite à la suppression du taux plancher entre le franc et l'euro, la reprise conjoncturelle de la Suisse devrait s'affermir, la plupart des entreprises suisses ayant vraisemblablement pu s'adapter aux nouveaux taux de change. Les risques de ralentissement majeurs émanent principalement des incertitudes politiques qui règnent sur les scènes internationale et nationale. À l'inverse, la situation en matière de croissance pourrait réserver de bonnes surprises si l'essor de l'économie mondiale venait à s'accélérer au-delà des prévisions.

#### 5.2 Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)

Les Chambres fédérales déterminent tous les quatre ans, sur la base d'un rapport sur l'efficacité, la dotation des instruments de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, à savoir la péréquation des ressources, la compensation des charges géo-topographiques et la compensation des charges socio-démographiques.

En vertu du deuxième rapport sur l'efficacité de la RPT, le Conseil fédéral a proposé fin 2014 de réduire de CHF 330 millions les contributions de base à la péréquation des ressources de 2016 à 2019. Après d'âpres débats, le Conseil national et le Conseil des États sont parvenus à s'entendre, lors de leur session d'été 2015, pour réduire ces versements de CHF 165 millions.

Compte tenu des fortes dissensions, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) a constitué, en vue de l'élaboration du troisième rapport sur l'efficacité de la RPT, un groupe de travail politique chargé, sous la houlette de l'ancien conseiller d'État Franz Marty (GT Marty), de formuler des recommandations et des propositions à l'intention du groupe de spécialistes nommé par le Département fédéral des finances afin de permettre aux cantons de convenir, avant même les délibérations au niveau fédéral, d'une position commune qu'ils puissent défendre non seulement auprès du Conseil fédéral et des Chambres fédérales, mais aussi de l'opinion publique.

Le 17 mars 2017, l'Assemblée plénière de la CdC a adopté le rapport final du GT Marty établissant les valeurs de référence d'un ensemble de mesures. Le Bureau de la CdC a reçu pour mandat de faire valoir la position de la CdC auprès du Conseil fédéral et de proposer une révision de la loi fédérale sur la péréquation des finances et la compensation des charges (LPFC). Sur la base des chiffres de 2017 (chiffres réels), le modèle du GT Marty aurait entraîné pour le canton de Berne des pertes financières au titre de la péréquation des ressources de près de CHF 100 millions. À partir des prévisions de l'institut de recherches économiques BAKBASEL de l'an passé, on a également estimé les développements du nouveau modèle à moyen et long termes. Compte tenu de ces pronostics, les finances du canton de Berne seraient grevées d'une charge beaucoup plus lourde encore qui oscillerait à moyen et long termes entre CHF 150 millions et CHF 200 millions; pour atténuer ces pertes, le modèle prévoit un délai transitoire de deux ans (2020 et 2021).

Il convient toutefois de relativiser ces prévisions à moyen et long termes fondées sur les chiffres de BAKBASEL. En raison de la forte dépendance entre la péréquation des ressources et l'évolution du canton le plus faible, les «erreurs d'estimation» dans les pronostics de croissance dudit canton ont en effet un impact considérable sur la dotation globale et, partant, sur les versements compensatoires des autres cantons. Bien que les prévisions à cet égard doivent donc faire l'objet d'une grande prudence, elles démontrent que la poursuite de la péréquation financière fédérale dans le cadre du troisième rapport sur l'efficacité de la RPT comporte d'énormes risques financiers pour le canton de Berne.

Le Conseil fédéral devrait communiquer une première appréciation politique de la proposition de la CdC après les vacances d'été. Le DFF prévoit de mettre le troisième rapport sur l'efficacité en consultation au printemps 2018. Dans le cadre de ce rapport, la Confédération prendra position sur les exigences des cantons et présentera les mesures et les éventuelles modifications de loi susceptibles d'entrer en vigueur en 2020.

Se fondant sur le troisième rapport sur l'efficacité, le DFF rédigera alors le *message relatif à la péréquation financière*, qui devrait être adopté par le Conseil fédéral à l'été 2018. Les débats parlementaires devraient avoir lieu entre octobre 2018 et juin 2019 et les décisions des Chambres fédérales entrer en force le 1er janvier 2020.

# 5.3 Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à un accroissement de la demande de prestations de soins et d'assistance aux *personnes âgées ou handicapées*, une hausse essentiellement due à l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe en outre une multiplication des cas de troubles du comportement, de graves troubles psychiques et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de l'aide sociale, un fléchissement conjoncturel, le démantèlement de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage en particulier) ainsi qu' une hausse du nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire pourraient sensiblement accroître les dépenses. Pour l'heure, il est toutefois impossible de prévoir l'ampleur de cette augmentation et le moment où elle pourrait intervenir.

Dans le domaine de la santé, les charges devraient également augmenter. L'évolution des soins hospitaliers somatiques dépend de l'évolution démographique. Le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie vont de pair avec une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente (voir rubrique correspondante). Dans le même temps, les exigences envers le système de santé publique s'accroissent et les progrès réalisés en matière de technique médicale vont générer d'autres coûts.

# **5.4** Évolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires

Au vu du résultat de la clôture des comptes de 2016, le Conseil-exécutif table sur une augmentation des charges plus faible que ne le prévoyait la précédente planification dans le domaine des prestations complémentaires. Avec un taux annuel de 2 pour cent, la progression des charges reste cependant élevée par rapport à celle observée dans d'autres domaines.

# 5.5 Mise en œuvre de la stratégie fiscale du canton de Berne/financement de la «révision 2021 de la loi sur les impôts»

Le 12 février 2017, le peuple suisse a rejeté le projet relatif à la «réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)». Le refus de la RIE III a eu des conséquences directes sur la «révision 2021 de la loi sur les impôts» prévue par le Conseil-exécutif dans la réalisation de la stratégie fiscale.

Alors que, d'un côté, le rejet de la RIE III se traduira par un net amincissement de la «révision 2021 de la loi sur les impôts», du fait qu'aucune des mesures découlant de la RIE III ne sera plus mise en œuvre, de l'autre, il contraindra la Confédération à

élaborer un nouveau projet fiscal qui pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 2021. Le canton de Berne devra lui aussi préparer un nouveau projet applicable à partir de la même date. Nul ne connaissant actuellement les détails du projet fédéral, la stratégie fiscale du Conseil-exécutif se déroulera désormais en *deux étapes*:

Dans une première étape («révision 2019 de la loi sur les impôts»), l'impôt sur les bénéfices maximal sera abaissé progressivement des 21,64 pour cent actuels à 20,20 pour cent en 2019 puis à 18,71 pour cent en 2020. Les diminutions de revenus de CHF 103 millions qui en résulteront pour le canton de Berne sont inscrites dans le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021. Ces pertes seront compensées à terme par la mise en œuvre des mesures du PA 2018 et par l'augmentation des revenus de l'évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques.

Le Conseil-exécutif réévaluera vraisemblablement la situation à fin 2021. D'ici là, la Confédération devrait avoir préparé un nouveau projet fiscal avec lequel il conviendra d'harmoniser, au moyen de la «révision 2021 de la loi sur les impôts», la seconde étape de réalisation de la stratégie fiscale du canton.

Cette deuxième étape de la stratégie fiscale, ou la «révision 2021 de la loi sur les impôts», ne pourra cependant être élaborée qu'une fois que la Confédération aura présenté les contenus concrets de son nouveau projet fiscal et que l'on saura si, et le cas échéant dans quelle mesure, elle soutiendra les cantons et les communes à l'aide de versements compensatoires. En attendant, le canton de Berne ne peut pas estimer de manière fiable les moyens nécessaires pour compenser le manque à gagner occasionné par la «révision 2021 de la loi sur les impôts».

Au chapitre des risques de politique financière, il convient enfin de mentionner ici les *nouvelles baisses d'impôt* demandées par les milieux politiques, en particulier en ce qui concerne l'imposition des personnes physiques, qui engendreraient des pertes de revenus allant au-delà de celles résultant de la stratégie fiscale du Conseil-exécutif.

# 5.6 Application des mesures du programme d'allégement 2018 (PA 2018)

Grâce aux mesures du PA 2018, le Conseil-exécutif est parvenu à présenter au Grand Conseil un budget 2018 et un plan intégré mission-financement 2019 à 2021 équilibrés et à compenser durablement les diminutions de revenus découlant de la révision 2019 de la loi sur les impôts.

Si, à l'issue du débat sur le budget prévu lors de la session de novembre 2017, le Grand Conseil supprimait certaines des mesures du PA 2018, l'équilibre financier visé par ce dernier se trouverait à nouveau gravement *menacé*, notamment du fait de la réduction de la latitude financière résultant des nombreux efforts d'assainissement fournis ces dernières années qui empêche

l'élaboration de mesures d'allégement différentes mieux à même de réunir une majorité politique.

Dans le même temps, les expériences réalisées dans le cadre de trains de mesures d'économies antérieurs prouvent qu'il est difficile de prévoir avec exactitude les effets d'allégement de chacune des mesures proposées. Seule la mise en œuvre concrète du PA 2018 révélera si les conséquences financières escomptées en lien avec le programme seront conformes au plan établi.

Enfin, il arrive que les mesures d'allégement introduites dans certains domaines provoquent des effets d'éviction dans d'autres domaines. Ces effets d'éviction, ou leurs répercussions financières, ne peuvent généralement pas être quantifiés précisément à l'avance et doivent donc être considérés comme un risque de la politique financière.

#### 5.7 Financement des besoins d'investissement

Compte tenu des nombreux projets de grande envergure (comme la construction du campus Technique à Bienne, la concentration des sites de la BFH à Berne, le nouveau Centre de police à Berne ou encore les deux réaménagements du réseau routier de Berthoud – Oberburg – Hasle et d'Aarwangen – Langenthal), les besoins d'investissement – et les moyens financiers requis – demeurent élevés. Si le plafond de l'investissement reste inchangé, il faudra impérativement établir un ordre de priorité des projets très strict et utiliser les moyens encore disponibles dans le Fonds de couverture des pics d'investissement pour satisfaire ces importants besoins d'investissement.

Dans le cadre du processus de planification de 2017, les Directions et la Chancellerie d'État ont également eu la liberté de prévoir un supplément de planification sectorielle dans la planification de leur investissement net ordinaire, par exemple parce qu'elles anticipaient des retards de projet dus aux intempéries, des oppositions contre certains projets de construction, etc. Toutefois, le supplément de planification sectorielle ne devait pas dépasser les 30 pour cent, ni au cours de l'exercice budgétaire 2018 ni durant la période du plan intégré mission-financement 2019 à 2021.

Les suppléments de planification sectorielle des Directions et de la Chancellerie d'État étant parfois de peu inférieurs à la limite des 30 pour cent, le risque de dépassements budgétaires augmente dans le compte des investissements. Selon le Conseil-exécutif, ce risque est néanmoins supportable du fait que, par le passé, la plupart des Directions et la Chancellerie d'État ont enregistré au niveau de la politique (financière) des économies non planifiées par rapport au budget.

### 5.8 Évolutions futures dans le domaine des migrations

Il est très difficile de prévoir l'évolution future du nombre de demandes d'asile et de requérants d'asile attribués au canton de Berne (personnes admises à titre provisoire). Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale

sous l'effet de facteurs géopolitiques qu'il n'est pas possible d'influencer. De plus, on ignore à quel niveau s'établiront les taux d'admission, de renvoi et d'expulsion dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration.

Selon cette évolution, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques, la Direction de la police et des affaires militaires ainsi que la Direction de l'instruction publique pourront enregistrer une hausse ou une baisse des dépenses prévues au titre des migrations dans le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021.

#### 5.9 Niveau des taux d'intérêt / intérêts passifs

Les taux d'intérêt continuent d'évoluer à un niveau très bas. Plus on avance dans la période de planification, plus il est difficile de prévoir leur évolution. Un durcissement de la politique monétaire de la BNS pousserait les taux d'intérêt à la hausse, aussi bien à court qu'à long terme, ce qui augmenterait les intérêts passifs à verser par le canton de Berne. Vu la situation qui règne actuellement sur les marchés financiers (taux d'intérêt négatifs, problèmes économiques au sein de la zone euro, franc fort, etc.), l'éventualité d'une hausse rapide des taux s'avère cependant peu probable.

#### 5.10 Efforts d'économies au niveau fédéral

Ces dernières années, la Confédération s'est efforcée, au moyen de divers programmes d'allégement, de juguler l'augmentation des charges afin de rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses conformément aux dispositions du frein à l'endettement.

Pourtant, selon les indications fournies par la Confédération dans le rapport de gestion 2016, on peut s'attendre pour 2018 et 2019 à des déficits structurels de quelque CHF 1 milliard. Cela s'explique par la progression des dépenses dans le domaine de l'asile et les charges supplémentaires découlant d'arrêtés parlementaires allant au-delà des propositions du Conseil fédéral, à savoir, notamment, les arrêtés relatifs à l'enveloppe financière destinée à l'armée, au Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération, à la réforme de la prévoyance vieillesse 2020 ainsi qu'à l'accroissement des ressources dans le secteur FRI et en faveur de l'agriculture.

Afin de respecter les exigences du frein à l'endettement dans le budget 2018, le Conseil fédéral a déterminé un plan d'allégement comprenant les mesures suivantes: correction du renchérissement de 3 pour cent pour les dépenses de transfert faiblement liées et les dépenses d'armement (env. CHF 500 mio par an), réduction des dépenses propres (CHF 150 mio par an) et coupes ciblées de CHF 300 à 350 millions par an. Ces mesures permettront de combler la majeure partie du déficit structurel de CHF 1,0 milliard prévu en 2018.

Selon les indications du rapport de gestion 2016 de la Confédération, le Conseil fédéral examinera en juin 2017 les chiffres actualisés du budget 2018 avec PITF 2019-2021 et prendra les éventuelles décisions requises pour que ce budget réponde aux exigences du frein à l'endettement. En l'absence d'une amélioration des perspectives financières, les mesures d'économies seront encore complétées, de manière à absorber entièrement le déficit structurel.

Il est actuellement difficile d'établir clairement l'ampleur des répercussions des allégements supplémentaires sur les cantons et, partant, sur le canton de Berne.

#### 5.11 Politique salariale

Le personnel cantonal et le corps enseignant accusent toujours un retard salarial par rapport à la concurrence. En décembre 2016, le Conseil-exécutif a présenté un rapport détaillé sur les conditions d'engagement du corps enseignant en comparaison intercantonale. L'écart salarial est particulièrement marqué pour les personnes âgées de 30 à 45 ans environ. Dans ce contexte, il existe toujours un risque de voir des agents et agentes qualifiés quitter le service du canton.

# 5.12 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton

Le budget et le plan intégré mission-financement comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136 mio).

Ce facteur de correction doit permettre de réduire autant que possible les écarts constatés ces dernières années entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le plan intégré mission-financement présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

#### 5.13 Autres opportunités et risques

Il existe d'autres opportunités et risques financiers susceptibles d'avoir des incidences sur les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée et de les situer dans le temps. Voici les domaines/groupes de produits concernés:

- Compte spécial Grand Conseil: mise à disposition de moyens financiers pour renforcer la sécurité dans les locaux du Grand Conseil et de la Chancellerie d'État, représentation du canton devant les tribunaux en cas de recours contre un arrêté du Grand Conseil, mise en œuvre de projets cantonaux (GEVER, IT@BE, DGA, etc.).
- Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil: vote et élections électroniques pour les Suisses et Suissesses domiciliés en Suisse, implémentation d'une nouvelle solution pour les

élections et votations (logiciel de détermination des résultats), publication en ligne des feuilles officielles du canton de Berne, conséquences du transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura.

- Assurance-chômage: montant de la contribution cantonale à l'exécution de l'assurance-chômage.
- Développement et surveillance économique: hausse des charges de personnel pour les contrôles du marché du travail, multiplication du nombre de visites d'entreprise et des contrôles du système MSST, remplacement du système de gestion des affaires iGEKO, garantie de loyer (engagement conditionnel) Empa.
- Forêts et dangers naturels: catastrophes naturelles et sinistres menaçant la conservation des forêts et de leurs principales fonctions, évolution du marché du bois.
- Nature: remplacement de la barrière de protection des roseaux de la réserve naturelle de Gwattlischenmoos, diminution du Fonds de régénération des eaux.
- Soins hospitaliers somatiques: réalisation du ratio d'interventions 90/15, nécessité de réinvestissement pour les hôpitaux, hausse du volume des prestations, risques tarifaires.
- Prestations proposées aux personnes nécessitant des soins, un encadrement ou une formation particulière: demande de prestations et de mesures relevant de la pédagogie curative; capacités de l'école obligatoire, besoins d'investissement en cas de non introduction des forfaits d'infrastructure, augmentation des besoins en cas d'introduction généralisée des forfaits d'infrastructure (domaine des adultes handicapés).
- Garantie du minimum vital et intégration: hausse du nombre de réfugiés reconnus nécessitant une aide sociale.
- Poursuites et faillites: risque d'intérêts négatifs sur des fonds de tiers.
- Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales: réduction de 80 pour cent des primes d'assurance-maladie pour les enfants.
- Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte : charges d'indemnisation supplémentaires pour les coûts d'infrastructure.
- Police: charges supplémentaires résultant de la révision de la loi sur la police, frais d'assainissement liés à la résiliation du contrat de servitude pour les stands de tir en plein air « Steinige Brüggli», « Längenried» et « Holzacher», remplacement des centraux de police.
- Circulation routière et navigation: travaux de conception pour le déménagement de l'Office de la circulation et de la navigation au Schermenweg à Berne, exploitation du centre d'expertises et d'examens de Berne au Schermenweg 9, hausse des

revenus suite à l'engagement de personnel supplémentaire au centre d'expertises et d'examens d'Oberaargau/Emmental, travaux conceptuels pour le remplacement de l'application SUSA (système d'administration de la circulation routière et de la navigation) de l'Office de la circulation routière et de la navigation, obligation d'effectuer les examens de manœuvre pour les motos sur des places désignées à cet effet.

- Privation de liberté et mesures d'encadrement (adultes et mineurs): solution de remplacement suite à la fermeture du Foyer d'éducation de Prêles.
- Population et migration: évolution des coûts liés à l'asile et à l'aide d'urgence, application de la stratégie de la Confédération en matière d'asile et réalisation du projet NA-BE (restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne), couverture des frais au Service des documents d'identité, projet de nouveau titre de séjour doté d'une puce électronique pour les ressortissants et ressortissantes de l'UE et de l'AELE, suppression possible par la Confédération du document physique de l'acte d'origine, incidences sur les émoluments de naturalisation de la révision totale de la loi sur le droit de cité cantonal et le droit de cité communal (LDC), nouveau modèle d'indemnisation pour l'utilisation des places d'armes cantonales par la Confédération.
- Prestations de services finances du groupe: évolution des revenus des dividendes, évolution des coûts des dommages du canton de Berne, transfert du clergé de l'Église catholique romaine de la CPB dans une autre institution de prévoyance.
- Impôts et prestations de services: augmentation des tâches et des ressources nécessaires du fait de l'assistance administrative internationale (échange automatique de renseignements/ échange spontané de renseignements), baisse de la limite des revenus dans le cadre de l'imposition ordinaire ultérieure des contribuables imposés à la source.
- Informatique et organisation: réalisation de la Stratégie TIC 2016-2020, coordination de la facturation interne et demandes de clients non planifiées.
- Personnel: pertes de revenus liées à PERSISKA.
- Enseignement supérieur: augmentation des contributions conformément à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES).
- Écoles moyennes et formation professionnelle: contrôles obligatoires à réaliser par le canton de Berne auprès des entreprises formatrices en raison de la modification de l'OLT 5 (promulguée par le Conseil fédéral le 1.8.2014), risque de diminution des subventions fédérales.
- École obligatoire et offres périscolaires: postes nécessaires pour le développement d'une procédure d'évaluation standardisée (PES) visant à déterminer les besoins individuels des enfants et adolescents ayant des besoins éducatifs particuliers.

- Culture: besoins pour les fouilles archéologiques, investissements nécessaires pour diverses institutions culturelles.
- Ministère public: évolution des coûts relatifs à la loi fédérale sur la protection extraprocédurale des témoins (Ltém).

#### 5.14 Vue d'ensemble des projets les plus importants – du point de vue financier – dont les répercussions financières ne figurent pas dans le budget 2018 et plan intégré missionfinancement 2019 à 2021

Dans le cadre du dialogue de planification sur l'élaboration du budget 2016 et du plan intégré mission-financement 2017 à 2019, la Commission des finances a exprimé le souhait qu'à l'avenir, dans le rapport qui accompagne le budget et le plan intégré mission-financement, le Conseil-exécutif fournisse des informations sur les projets les *plus importants*, du point de vue financier, dont les répercussions financières *ne sont pas* comprises dans les chiffres présentés. Avec l'aperçu qui suit, le Conseil-exécutif satisfait la demande exprimée par la Commission des finances.

Les projets qu'il contient y sont rassemblés par DIR/CHA/JUS. Les répercussions financières prévisibles de chaque projet sur l'année du budget et celles du plan financier y sont, dans la mesure du possible, chiffrées. En outre, dès lors que des informations peuvent être fournies sur le coût du projet, elles sont visibles sous « Remarques ». Cette rubrique contient également d'importantes indications sur chaque projet et des explications sur les raisons pour lesquelles les répercussions du projet concerné ne peuvent pas être prises en compte dans les chiffres présentés.

#### Définition du «projet»

Dans l'aperçu ci-dessous, est de manière générale considérée comme un « projet » une entreprise unique, axée sur un objectif, composée et exécutée dans le cadre de dates de début et de fin claires, visant à atteindre un but défini en respectant des contraintes en termes de temps, de ressources (p. ex. argent, personnel, etc.) et de qualité.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)		oles	Remarques	
		2018		2020	2021	
CHA	Projet de vote électronique	-	-	-	-	L'affaire est marquée par différentes incertitudes et risques (incidence sur les coûts des nouvelles exigences en matière de sécurité concernant le vote électronique, renégociation des contrats avec le canton de Genève, partenaire du projet, etc.). Il est dans ce contexte difficile de déterminer concrètement les coûts à venir. Dans les chiffres présentés, le montant des ressources financières destinées à couvrir les frais d'exploitation se situent entre CHF 0,39 million (2018) et CHF 0,56 million (2019 à 2021).
CHA	Gestion des affaires et archivage électroniques	_	_	_	_	Les frais d'exploitation s'élèveront à environ CHF 3,014 millions par an après l'achèvement de l'installation, c'est-à-dire vraisemblablement à partir de 2023, et seront inscrits le moment venu au budget et au PIMF des DIR/CHA. Ces frais d'exploitation seront compensés par les économies de CHF 0,4 million par an que la liquidation de systèmes existants devrait permettre de réaliser. La longue durée du projet garantit un bon niveau de protection des investissements.  Le budget 2018/PIMF 2019 à 2021 tient compte des tranches annuelles fixées dans le crédit-cadre correspondant. Elles se situent entre CHF 1,1 million et CHF 1,8 million.
SAP	Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap	_		_	_	La mise en place de forfaits d'infrastructure – selon une réglementation analogue à celle déjà appliquée depuis 2011 dans le secteur du troisième âge et du long séjour – doit en particulier permettre d'atteindre les objectifs suivants:  - planifiabilité financière pour le canton et les institutions, - stabilité du système, - transparence des frais d'infrastructure, - durabilité accrue (aujourd'hui, vu les restrictions du budget des investissements dans le domaine social, fonctionnement aux dépens de la substance bâtie et mise en danger de la durabilité de la prise en charge), - responsabilité opérationnelle et marge de manœuvre des institutions renforcées, d'où la possibilité de réaliser les projets plus rapidement, - compatibilité avec le financement par sujet conformément au plan stratégique en faveur des adultes handicapés.  La mise en place dans le domaine des adultes est prévue à partir de 2022; dans celui des enfants et adolescents, il faudra intégrer à la planification de la réalisation les résultats de la stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée et du projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires. Du fait du changement de système, le compte de résultats enregistre un surcoût à court et moyen termes, puisque le montant des investissements actuellement mis à disposition ne correspond pas aux besoins annuels moyens. A long terme, l'introduction des forfaits d'infrastructure devrait être sans effet sur le solde.
SAP	Révision de la loi sur l'aide sociale	-	-	-	-	Plusieurs des mesures concernant notamment le domaine de l'aide sociale individuelle qui sont examinées dans le cadre de la révision en cours de la loi ont des effets (positifs) sur les comptes cantonaux. Il est toutefois difficile de prédire si ces mesures contribueront vraiment à alléger la présente planification car, d'une part, les ressources budgétisées pour la garantie du minimum vital sont très serrées et, d'autre part, une partie des montants économisés seront réinvestis dans l'insertion professionnelle.

DIR	Désignation du projet		Répercussions ancières prévisibles (estimation)			Remarques
		2018	2019	2020	2021	
SAP	Loi fédérale sur le dossier électro- nique du patient (LDEP)			-		Les coûts du projet sont inscrits au budget 2018/PIMF 2019 à 2021 (CHF 0,9 mio par an). Les répercussions financières concrètes ne peuvent pas encore être estimées à l'heure actuelle.
						La loi fédérale du 19 juin 2015 sur le dossier électronique du patient (LDEP; RS 816.1) règle les conditions de l'introduction dudit dossier. Celui-ci a pour objectif de faciliter l'échange d'informations entre les prestataires du domaine de la santé (médecins, hôpitaux, EMS, services d'aide et de soins à domicile, pharmacies, etc.), d'améliorer la qualité des soins et de renforcer les compétences décisionnelles de la patientèle. L'échange des données provenant du dossier électronique du patient présuppose le recours à des réseaux dits de cybersanté. C'est pourquoi la SAP a lancé l'initiative BeHealth début 2016. Les fournisseurs de prestations de santé qu'elle regroupe entendent harmoniser leurs processus de communication au sein d'un réseau commun. Ils ont décidé d'entamer des pourparlers visant une étroite collaboration avec la société à but non lucratif axsana, qui dispose déjà de l'infrastructure requise dans le canton de Zurich. Les travaux préparatoires des prestataires des cantons de Zurich et de Berne seront intégrés dans un système profitant à toutes les parties, puis développés rapidement. Les conditions d'une coopération égalitaire au sein de l'organisme responsable d'axsana SA devraient être clarifiées d'ici l'été 2017. Les protagonistes de la santé publique et la population des deux cantons bénéficieront ainsi à l'avenir d'un outil servant de communauté de référence pour le dossier électronique du patient et capable de fournir l'infrastructure interopérable nécessaire aux processus opérationnels numérisés (business to business).
JCE	Réorganisation des Directions	-	_	_	_	Il est aujourd'hui impossible d'estimer si la réorganisation des Directions, telle que prévue par le projet sur la mise en œuvre de la réforme des Directions (RDir) et la motion 269–2015 Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD) « Réorganisation des Directions à partir de la prochaine législature », aura ou non des répercussions financières, et de quel ordre. Un montant annuel de CHF 0,4 million a été inscrit au budget 2017/PIMF 2018 à 2020 pour les travaux du projet.
JCE	Optimiser les aides éducatives complémentaires dans le canton de Berne	_	_	_	_	Le projet vise d'une part la mise en place d'un système comprenant des procédures d'autorisation, de financement et de pilotage uniformes et harmonisées englobant l'ensemble des prestations d'aide éducative complémentaire. Pour harmoniser et optimiser les bases de calcul, il convient d'appliquer désormais le système de calcul des coûts complets en se référant à la CIIS, et de procéder à un décompte au moyen de forfaits de prestations. Il n'est plus question d'opérer une distinction entre les services de placement et les autorités en ce qui concerne le financement: un même tarif couvrant les coûts complets est appliqué partout et des principes uniformes régissent la participation aux coûts des détenteurs de l'autorité parentale. Autre objectif du projet: légitimer l'investissement des fonds publics en recourant à des instruments de saisie des données, de controlling des prestations et des coûts ainsi que d'analyse et d'évaluation. Le nouveau modèle de financement doit garantir une liaison optimale entre les besoins, l'effectivité et l'efficience. Il ne s'agit pas en premier lieu de réaliser des économies, mais d'utiliser les ressources disponibles de manière économique et efficace. Le projet vise enfin à revoir et adapter l'organisation structurelle des offices agissant aujourd'hui dans le domaine des aides éducatives complémentaires (OPAH, OAS, OM, OEJ).
POM	Révision de la loi sur la police	-	-	-	-	L'avancement actuel des travaux ne permet pas encore de tirer de conclusions pertinentes quant aux répercussions financières de la nouvelle loi sur la police. Il existe un certain risque financier en raison de la réévaluation de l'approvisionnement en prestations policières de base et/ou de la part des activités de police judiciaire.

DIR	Désignation du projet		Répercussions ncières prévisil (estimation)	bles	Remarques
		2018	2019 2020	2021	
POM	Déménagement de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN)	-		-	Depuis la mise en service de la gare régionale du Wankdorf et le prolongement de la ligne de tram 9, le site du Schermenweg, où se trouve actuellement l'OCRN, bénéficie d'une très bonne connexion au réseau de transports en commun et a pris beaucoup de valeur.
					Vu la nature de ses activités, l'OCRN n'a pas besoin d'une telle desserte Dès lors, la question se pose de savoir s'il faut faire déménager l'office afin d'exploiter le potentiel de développement du site à long terme. À cela s'ajoute que le bâtiment du Schermenweg 9, qui est propriété du canton et abrite le centre d'expertises de l'OCRN, est très vieillissant et devra bientôt être rénové.
					Le calendrier d'un éventuel déménagement et ses répercussions financières étant encore très incertains, le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019-2021 ne tiennent pas compte des frais de conception ni des répercussions financières possibles.
POM	Travaux de conception en vue du remplacement du logiciel SUSA (circulation routière et navigation)	_		-	SUSA est l'application spécialisée utilisée par l'OCRN. Développée spécialement pour ce dernier par l'entreprise BEDAG Informatik AG, elle fait l'objet d'exigences de plus en plus élevées du point de vue de l'organisation, de l'exploitation et de la législation.
					Une analyse approfondie de SUSA et de son environnement (stade de développement, exigences, tendances, technologie, marché, etc.) permettra de créer des bases solides pour décider si la valeur intrinsèque d'investissements futurs et l'utilisation efficace et rentable de l'application resteront possibles à court, moyen et long terme. À longue échéance, il est prévu de remplacer SUSA par un standard de facto.
					À long terme, le remplacement de SUSA générera des économies. Il constitue donc une chance. Le calendrier du remplacement et ses répercussions financières sont toutefois encore très incertains, de sorte que le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019-2021 ne tiennent pas compte des frais de conception ni des répercussions financières possibles.
POM	Réaffectation du Foyer d'éducation Prêles	_		_	Les infrastructures existantes du site de Châtillon (ancien foyer de Prêles) devaient accueillir des places de détention administrative. Dans un premier temps, il était prévu d'en créer 50 dans les groupes d'habitation fermés du bâtiment principal, à l'usage du canton de Berne. Dans un deuxième temps, l'offre devait être étendue à des autorités de placement d'autres cantons, avec 58 places supplémentaires. Cependant, l'inauguration prévue pour 2017 a dû être annulée à l'automne 2016. Depuis lors, une réaffectation judicieuse et réaliste du site de Châtillon est à l'étude dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de l'exécution judiciaire; elle sera soumise au Conseil-exécutif pour décision.
					La réaffectation du foyer et ses répercussions sur les finances étant assorties de grandes incertitudes, les moyens prévus ont été intégralement supprimés du budget 2018 et du plan intégré mission-financement 2019-2021.

DIR	Désignation du projet		Répercussions financières prévisibles (estimation)		risibles		
		2018	2019	2020	2021		
POM	Projet de nouveau titre de séjour pour étranger avec puce électro- nique pour les ressortissants UE/ AELE	_	_	_	_	Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) mène actuellement un projet en vue de l'établissement de nouveaux titres de séjour pour les ressortissants des États UE/AELE. Il est prévu que les données biométriques de ces derniers soient inscrites sur leurs titres de séjour, comme pour les ressortissants d'États tiers. L'introduction de ces nouveaux titres, prévue pour 2016, a toutefois été repoussée à l'horizon 2019/2020. Si elle devient effective, les ressortissants UE/AELE devront eux aussi se rendre dans l'un des sept centres de documents d'identité pour y faire saisir leurs données biométriques. Le SEM prévoit une introduction progressive. Dans le canton de Berne, elle devrait avoir lieu en 2020, sauf nouveau report de la part du SEM. Il faudra dès lors s'attendre à devoir saisir les données de 20 000 à 60 000 personnes supplémentaires par an.	
						Le montant de l'émolument qui sera perçu pour chaque titre établi n'est pas encore précisément connu. De même, on ignore la quantité précise qui devra être produite. Partant, il est impossible de quantifier les ressources humaines nécessaires et aucun moyen financier n'a été inscrit en ce sens dans le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019-2021.	
POM	Mise en œuvre du projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne	_	_	_	-	La révision de la loi fédérale sur l'asile, qui vise à accélérer les procédures, nécessite aussi une restructuration dans le canton de Berne. Le Conseil-exécutif a décidé d'axer cette restructuration sur une intégration précoce par la SAP et une exécution rapide et systématique des renvois par la POM. La stratégie en ce sens a été approuvée par le Grand Conseil. Les personnes qui resteront probablement en Suisse pendant longtemps devront être intégrées rapidement et durablement. Elles seront hébergées et encadrées par la SAP. Quant à la POM, elle se chargera d'exécuter systématiquement les décisions de renvoi et de verser l'aide d'urgence.	
						Vu l'incertitude de la planification, les dépenses liées à la restructuration ne peuvent pas encore être inscrites dans le budget 2018 et dans le plan intégré mission-financement 2019-2021.	
FIN	Projet «Enterprise Resource Plan- ning (ERP)»	-	-	-	-	Les coûts de projet estimés sont inscrits dans le budget 2018/PIMF 2019 à 2021: selon la planification sectorielle, ils se situent entre environ CHF 4 millions (2018) et CHF 14 millions (2021). Le projet avance à plein régime. Il est encore impossible de tenir compte dans les présents chiffres des allégements attendus de ce projet, car ceux-ci ne seront effectifs qu'au-delà de l'horizon de la présente planification.	
FIN	Mise en œuvre de la Stratégie TIC 2016 à 2020 (programme projet IT@BE)	-	_	-	-	Durant sa session de novembre 2016, le Grand Conseil a autorisé un crédit cadre de CHF 17,3 millions pour la mise en oeuvre de la Stratégie TIC 2016 à 2020 (programme IT@BE). Ces dépenses sont prises en compte dans le budget 2018/PIMF 2019 à 2021.  Les allégements qui sont connus aujourd'hui sont aussi pris en compte dans le budget 2018 / PIMF 2019 à 2020. Quelques allégements résultant de IT@BE ont d'ailleurs été intégrés au Programme d'allégement 2018 et sont donc contenus dans les chiffres.	

DIR	Désignation du projet		Répercussions nancières prévisibles (estimation)		oles	Remarques			
		2018	2019	9 2020 2021					
INS	Stratégie en faveur de la scolari- sation spécialisée	-	-	-	-	Les travaux sont dans leur phase finale. La procédure de consultation relative au rapport sur la pédagogie spécialisée s'est achevée fin juin 2017. Le Conseil-exécutif devrait se pencher sur les résultats du projet à la mi-janvier 2018, avant de soumettre le rapport au Grand Conseil. Il n'est actuellement pas possible de prédire de façon définitive l'impact financier sur le budget.			
TTE	Tunnel du Grimsel	_			-	Une subvention d'investissement d'un montant net de CHF 0,4 million est inscrite au budget 2018/PIMF 2019 à 2021 pour l'élaboration du projet de construction, du plan sectoriel et de la demande de concession.			
						En revanche, ne sont bien entendu pas comprises dans le budget 2018/PIMF 2019 à 2021 les indemnités annuelles à compter de la mise en service du tunnel (elle devrait intervenir en 2025 si le projet aboutit). Au niveau cantonal, la nouvelle offre devra être inscrite dans l'arrêté correspondant comme ligne de transport régional donnant droit à des indemnités (comparable à la ligne Zweisimmen-Lenk). Selon les revenus obtenus, les coûts d'indemnisation annuels devraient se situer entre CHF 0,5 et 1,0 million (après déduction des parts de la Confédération et du canton du Valais).			

### 6 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail

#### 6.1 Contexte conjoncturel

#### 6.1.1 International

L'économie mondiale suit actuellement une évolution conjoncturelle favorable. L'économie américaine connaît en particulier une croissance robuste, mais on observe aussi une accélération de la croissance économique dans différents pays émergents. La reprise économique s'est consolidée dans la zone euro et elle devrait se poursuivre. Même s'il existe toujours d'importantes incertitudes politiques et problèmes structurels qui pourraient influer négativement sur la conjoncture (cf. chap. 5.1), on peut dans l'ensemble s'attendre à une évolution dynamique de l'économie et du commerce mondiaux.

#### **6.1.2** Suisse

L'économie suisse s'est remise en 2016 du tassement conjoncturel qui avait suivi la suppression, début 2015, du taux plancher de l'euro. La *croissance économique* a atteint 1,3 pour cent (en 2015: 0,8%; état: mars 2017). Malgré la force du franc, les exportations ont augmenté, même si cette croissance était inégalement répartie sur les différents secteurs d'activité et que c'est principalement l'industrie pharmaceutique qui a enregistré des taux de croissance élevés. Les centres leaders de la recherche conjoncturelle (BAKBASEL, SECO, KOF, UBS, CS) tablent pour 2017 – notamment grâce aux impulsions de croissance en provenance de l'étranger – sur une consolidation et un élargissement de l'assise de la reprise économique à davantage de secteurs, et prévoient une croissance du produit intérieur brut suisse située entre 1,4 et 1,6 pour cent (état: mars 2017).

Comme on le sait, le marché du travail réagit après coup à l'évolution conjoncturelle. Le ralentissement économique et la persistance de conditions monétaires difficiles n'ont ainsi freiné la croissance de l'emploi qu'en 2016, où le *taux de chômage* moyen a toutefois augmenté moins fortement que prévu (seulement 3,3%, contre 3,2 % en 2015). Pour l'année en cours, on prévoit une stabilité voire un léger recul du taux de chômage moyen qui devrait se situer entre 3,2 et 3,3 pour cent (état : mars 2017).

L'inflation était toujours négative en 2016 (-0,4% contre -1,1% en 2015). L'augmentation des prix du pétrole au niveau mondial génère, pour la première fois depuis longtemps, des taux d'inflation à nouveau positifs. Le renchérissement prévu pour 2017 se situe entre 0,3 et 0,5 pour cent (état: mars 2017). Il n'existe actuellement pas de signe à moyen terme de pressions inflationnistes largement étayées.

#### 6.1.3 Canton de Berne

Comme au plan national, la *croissance économique* a aussi pu reprendre quelque peu dans le canton de Berne en 2016, après l'énorme coup de frein de l'année précédente; elle a atteint 1,0 pour cent (contre 0,0 % en 2015; état: mars 2017). BAKBASEL prévoit une accélération modérée de la croissance du PIB à 1,6 pour cent en 2017, et pour 2018, une augmentation de valeur ajoutée de 1,9 pour cent, correspondant au niveau de la moyenne suisse (état: mars 2017).

En 2016, le taux de chômage a augmenté à une moyenne de 2,7 pour cent dans le canton de Berne (en 2015: 2,5 %). Dans le contexte du recul seulement graduel du chômage attendu au niveau national et du fait que, vu sa structure économique et démographique, le canton de Berne connaît habituellement un taux de chômage inférieur de 0,6 à 0,8 point de pourcentage à la moyenne nationale, le chômage devrait donc se situer autour de 2,5 à 2,7 pour cent en 2017 (état: mars 2017).

L'industrie des biens d'équipement bernoise, tournée vers l'exportation, a souffert du franc fort ces dernières années et a subi un recul de création de valeur plus ou moins marqué selon les secteurs. Elle a dans l'ensemble enregistré à nouveau des taux de croissance positifs en 2016, principalement dans la construction de machines et de véhicules automobiles. La croissance attendue de la demande étrangère et les mesures mises en œuvre pour renforcer la compétitivité après le choc du franc suscitent la confiance quant à la durabilité de la reprise. Après un recul des exportations, l'industrie horlogère est dans une phase de consolidation.

Le secteur de la construction du canton de Berne n'a enregistré qu'une faible croissance en 2016, l'évolution prévue pour 2017 restant elle aussi modeste. Cela s'explique notamment par l'affaiblissement des chiffres nets de l'immigration, l'augmentation du nombre de logements vides, l'octroi plus restrictif de crédits par les banques et les prévisions de hausse des intérêts à moyen terme

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration est fortement dépendant des fluctuations des taux de change et il a connu en 2016 encore des pertes de valeur ajoutée résultant notamment de la baisse significative du nombres de nuitées d'hôtes européens et asiatiques. Ce secteur devrait lui aussi connaître une reprise en 2017 et poursuivre de nouveau sa croissance.

Le commerce de détail bernois a également dû se battre vu la pression des prix résultant de la suppression du taux plancher de l'euro. La situation devrait se stabiliser à partir de 2017; à moyen et long termes, la croissance de ce secteur est étroitement liée à la croissance démographique et à l'évolution des salaires réels. La croissance du commerce en ligne aura en outre des répercussions considérables pour le commerce de détail traditionnel.

Le secteur financier est confronté à des défis importants vu la faiblesse des taux d'intérêt, la densité croissante des réglemen-

tations et les progrès de la numérisation. Dans ces circonstances, le secteur financier bernois s'en est relativement bien tiré en 2016 et il devrait enregistrer une croissance modérée ces prochaines années.

Les services publics (administration publique, éducation, santé et affaires sociales, etc.) constituent le plus important secteur économique du canton de Berne, en termes de valeur ajoutée brute réelle et de nombre d'actifs. Ce secteur dépend relativement peu de l'évolution conjoncturelle et affiche des taux de croissance constants. En 2016 le domaine de la santé et des affaires sociales a de nouveau enregistré une forte croissance, qui devrait aussi se poursuivre les années suivantes.

#### 6.1.4 Comparaison avec les autres cantons

La croissance économique du canton de Berne est en général moins dynamique que celle de la Suisse en raison de la structure de ses secteurs d'activité (présence supérieure à la moyenne du secteur public et des branches associées, importance inférieure à la moyenne du secteur financier et de l'industrie chimio-pharmaceutique). Concernant le taux de chômage relativement faible du canton de Berne, voir les explications ci-dessus

Entre 2006 et 2016, le produit intérieur brut du canton de Berne a présenté une croissance annuelle de 1,1 pour cent en moyenne, alors que l'économie suisse progressait dans le même temps de 1,6 pour cent par an (état: mars 2017). Cette différence s'explique non seulement par la structure des secteurs d'activités du canton de Berne, mais aussi de manière déterminante par sa croissance démographique inférieure à la moyenne. Le BIP par habitant du canton de Berne correspond en moyenne ces dernières années au niveau suisse (Ø 2006-2016: BE: 0,5 %/CH: 0,5 %, état: mars 2017). Par contre, son revenu cantonal par habitant a accusé en 2016 un retard de près de 11,5 pour cent par rapport à l'ensemble de la Suisse (BE: CHF 52 885/CH: CHF 59 731, état: juillet 2017). La raison de ce déficit réside là encore dans la structure de l'économie bernoise (voir ci-dessus).

# 6.2 Données macroéconomiques de la planification 2018 à 2021

Le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes:

	Budget			Plan financier
	2018	2019	2020	2021
Croissance économique CH	1.7-1.9 % 1)	1.7 % 2)	1.6 % 2)	1.6 % 2)
Croissance économique BE	1.9% 3)	1.6 % 3)	1.4 % 3)	1.3 % 3)
Renchérissement	0.3-0.9 % 4)	1.0 % 5)	1.1 % 5)	1.1 % 5)
Taux d'intérêt à long terme	0.75%	1.00%	1.00%	1.25%
Taux d'intérêt à court terme	0.125%	0.125%	0.125%	0.125%

- 1. Produit intérieur brut réel (PIB); marge selon prévisions BA-KBASEL, SECO, KOF, UBS, CS (état: mars 2017)
- 2. Produit intérieur brut réel (PIB); uniquement prévisions de BAKBASEL disponibles (état: mars 2017)
- 3. Produit intérieur brut réel (PIB) canton de Berne; prévisions de BAKBASEL (état: mars 2017)
- 4. Prix à la consommation; marge selon prévisions BAKBASEL, SECO, KOF, BNS, UBS, CS (état: mars 2017)
- 5. Prix à la consommation; uniquement prévisions de BAKBA-SEL disponibles (état: juillet 2017)

Même s'il subit dans une large mesure l'influence de ces données macroéconomiques, le plan financier est en premier lieu le reflet chiffré de la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Les principaux facteurs qui l'influencent sont les modifications apportées à l'ampleur ou à la structure de ces tâches, que ce soit par des décisions politiques ou par des facteurs externes.

Ce sont les prévisions concernant la croissance économique réelle et le renchérissement – ainsi que d'autres données fondamentales – qui servent de base à l'évaluation des recettes fiscales. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette et de calculer les intérêts passifs (seulement pour la conversion [relance] d'emprunts arrivés à échéance et pour le nouvel endettement).

# 6.3 Données financières de la période de planification 2018 à 2021

Le compte administratif du canton de Berne, pour l'exercice budgétaire 2018 et la période de planification 2019 à 2021, se présente comme suit :

Etat avec les financements spéciaux	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	10 666.4	10 840.9	11 149.2	11 238.3	11 309.8	11 413.5
Revenus	10 887.6	10 939.4	11 274.4	11 310.2	11 387.5	11 479.8
Résultat total du compte de résultats	221.2	98.5	125.1	71.9	77.8	66.3
Compte des investissements						
Dépenses	761.3	704.9	666.9	671.7	660	695.3
Recettes	321.8	248.6	197.4	198.5	180.8	219.8
Investissement net	439.5	456.3	469.5	473.2	479.2	475.5
Frein à l'endettement appliqué au						
compte des investissements						
Résultat total du compte de résultats	221.2	98.5	125.1	71.9	77.8	66.3
Amortissements du patrimoine administratif	357.5	396.2	420.4	428.2	437.2	449.5
Prélèvement sur la réserve de réévaluation	0.0	-30.4	-24.0	-24.0	-24.0	-24.0
Autofinancement 1)	578.7	464.3	521.5	476.1	490.9	491.7
Investissement net	439.5	456.3	469.5	473.2	479.2	475.5
Solde de financement 2)	139.2	8.0	52.0	2.8	11.7	16.2
Degré d'autofinancement en % 3)	131.7 %	101.8%	111.1%	100.6%	102.4%	103.4 %
Endettement brut II 4)	8 898.9	9 134.1	9 078.7	9 009.0	8 948.0	8 828.6
Bilan						
Patrimoine financier	3 914.5	3 889.0	3 822.7	3 753.4	3 687.2	3 621.6
Patrimoine administratif	8 454.7	8 514.9	8 564.0	8 609.0	8 651.1	8 677.1
Total des actifs	12 369.2	12 403.9	12 386.7	12 362.4	12 338.3	12 298.7
Capitaux de tiers	10 880.9	10 847.5	10 729.1	10 656.9	10 579.1	10 497.3
Capital propre	1 488.3	1 556.5	1 657.6	1 705.4	1 759.2	1 801.4
Total des passifs	12 369.2	12 403.9	12 386.7	12 362.4	12 338.3	12 298.7

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

L'évolution de ces données est expliquée dans les chapitres qui suivent.

# Précision concernant les chiffres de l'exercice 2016

Lorsque rien d'autre n'est précisé, les chiffres indiqués pour l'exercice 2016 sont le résultat du retraitement de 2017.

<sup>1)</sup> Amortissements sur le patrimoine administratif plus solde du compte de résultats, moins prélèvement sur la réserve de réévaluation

<sup>&</sup>lt;sup>2)</sup> Autofinancement moins investissement net

<sup>3)</sup> Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

<sup>&</sup>lt;sup>4)</sup> Endettement brut I plus provisions

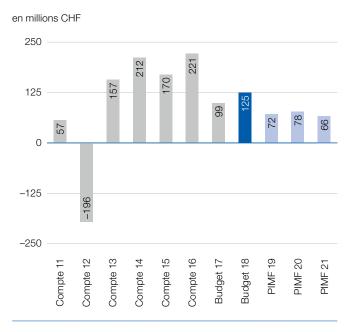
#### 6.4 Compte de résultats

#### 6.4.1 Solde

Le solde du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges, qui accroît le découvert au bilan ou diminue le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus, qui réduit le découvert ou augmente le capital propre.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2011 à 2021 :

### Graphique 1: Evolution du solde du compte de résultats



Les *comptes annuels de 2016* ont clôturé sur un excédent de revenus de CHF 221,2 millions.

Le *budget 2017*, que le Grand Conseil a adopté pendant sa session de novembre 2016, table sur un excédent de revenus de CHF 98,5 millions.

La consigne constitutionnelle de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats est observée au *budget 2018* puisqu'il prévoit un excédent de revenus de CHF 125 millions. Les présents chiffres respectent également la consigne du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements.

Alors que des excédents de charges avoisinant en moyenne les CHF 90 millions étaient prévus au compte de résultats des années 2019 à 2020 dans la planification de l'an dernier, des excédents de revenus de CHF 70 millions en moyenne sont désormais prévus au compte de résultats pour les *années de planification 2019 à 2021*.

#### 6.4.2 Groupes de matières

Les *charges* passent de CHF 11 149 millions en 2018 à CHF 11 414 millions en 2021. Leur croissance annuelle moyenne est

donc de 0,8 pour cent sur l'ensemble de la période de planification. L'évolution des groupes de matières du côté des charges est présentée dans le tableau suivant :

Etat avec les financements spéciaux		Compte	Budget	Budget			Plan financier	
en millions CHF		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2018-2021 1)
3	Charges	10 666.4	10 840.9	11 149.2	11 238.3	11 309.8	11 413.5	
	Variation en %		1.6	2.8	0.8	0.6	0.9	0.8
30	Charges de personnel	3 042.1	2 913.0	2 959.4	2 988.3	3 015.2	3 041.0	
	Variation en %		-4.2	1.6	1.0	0.9	0.9	0.9
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	923.4	875.6	900.6	905.2	898.2	900.5	
	Variation en %		-5.2	2.9	0.5	-0.8	0.3	- 0.0
33	Amortissements du patri- moine administratif	229.8	320.2	341.2	349.0	355.7	365.1	
	Variation en %		39.4	6.6	2.3	1.9	2.6	2.3
34	Charges financières	114.5	112.5	109.8	101.8	92.4	93.1	
	Variation en %		-1.7	-2.4	-7.3	-9.2	0.8	- 5.3
35	Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	17.1	9.9	58.7	58.6	58.6	58.9	
	Variation en %		-42.3	494.5	-0.3	0.0	0.7	0.1
36	Charges de transfert	5 719.8	5 882.2	6 036.7	6 092.8	6 144.4	6 209.3	
	Variation en %		2.8	2.6	0.9	0.8	1.1	0.9
37	Subventions redistribuées et à redistribuer	567.7	581.7	581.7	575.8	575.8	575.8	
	Variation en %		2.5	0.0	-1.0	0.0	0.0	- 0.3
38	Charges extraordinaires	0.1	0.0	0.0	0.0	-6.6	-6.6	
	Variation en %		-100	-	-	-	0.0	_
39	Facturations internes	52.0	145.7	161.0	166.7	176.2	176.3	
	Variation en %		180.0	10.5	3.5	5.7	0.1	3.1

<sup>1)</sup> Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Les *revenu*s passent de CHF 11 274 millions en 2018 à CHF 11 480 millions en 2021, enregistrant ainsi pour cette période une croissance annuelle moyenne de 0,6 pour cent. L'évolution des

groupes de matières du côté des revenus est présentée dans le tableau suivant :

	t avec les financements ciaux	Compte	Budget	Budget			Plan financier	
	nillions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2018-2021 1)
4	Revenus	10 887.6	10 939.4	11 274.4	11 310.2	11 387.5	11 479.8	
	Variation en %		0.5	3.1	0.3	0.7	0.8	0.6
40	Rentrées fiscales	5 188.2	5 161.7	5 304.0	5 369.1	5 409.9	5 475.5	
	Variation en %		-0.5	2.8	1.2	0.8	1.2	1.1
41	Régales et concessions	9.6	50.5	93.7	89.1	89.5	89.5	
	Variation en %		425.5	85.5	-4.9	0.4	0.0	-1.5
42	Contributions	897.5	702.9	699.9	703.8	702.0	702.6	
	Variation en %		-21.7	-0.4	0.6	-0.3	0.1	0.1
43	Revenus divers	4.4	3.4	12.0	12.5	12.1	18.6	
	Variation en %		-23.7	253.6	4.3	-3.1	53.7	15.8
44	Revenus financiers	233.3	114.6	121.3	121.7	121.7	121.7	
	Variation en %		-50.9	5.9	0.3	-0.0	0.0	0.1
45	Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	54.9	25.4	66.4	69.3	66.2	65.6	
	Variation en %		-53.7	161.0	4.4	-4.5	-0.9	-0.4
46	Revenus de transfert	3 880.0	3 950.0	4 061.0	4 026.4	4 056.8	4 082.8	
	Variation en %		1.8	2.8	-0.9	0.8	0.6	0.2
47	Subventions redistribuées et à redistribuer,	567.7	581.7	581.7	575.8	575.8	575.8	
	Variation en %		2.5	0.0	-1.0	0.0	0.0	-0.3
48	Revenus extraordinaires	0.0	201.2	175.4	177.8	180.0	175.1	
	Variation en %		-	-12.8	1.4	1.2	-2.7	-0.1
49	Facturations internes	52.0	148.0	159.0	164.6	173.5	172.6	
	Variation en %		184.4	7.4	3.5	5.4	-0.5	2.8

<sup>1)</sup> Croissance annuelle moyenne

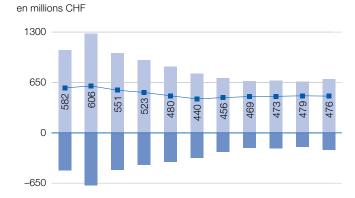
Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Les principales raisons des variations concernant les groupes de matières sont exposées dans les comptes rendus des Directions.

#### 6.5 Investissement net

L'investissement net représente la différence entre les dépenses et les recettes d'investissement. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2011 à 2021 :

#### Graphique 2: Evolution de l'investissement net





#### 6.5.1 Evolution de l'investissement net

Durant la période de 2011 à 2021 présentée ci-dessus, l'investissement net affiche une légère tendance à la baisse. Le recul observé concerne surtout l'investissement net financé par des financements spéciaux, mais les transferts opérés du compte des investissements vers le compte de résultats y ont aussi contribué.

#### 6.5.2 Plan d'investissement intégré

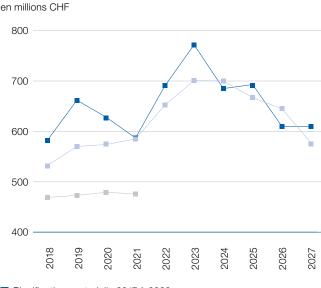
Le plan d'investissement intégré fournit une vue d'ensemble des principaux projets d'investissement des dix prochaines années. Il est actualisé dans le cadre du processus de planification.

Les résultats détaillés du plan d'investissement intégré sont présentés par Direction à l'annexe 9. Il s'agit d'une vue instantanée des projets d'investissement au début du mois de juillet 2017

Le plan d'investissement intégré illustre notamment la différence entre la planification sectorielle et la planification financière. L'expérience a montré que les plans sectoriels des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires et du Ministère public sont constamment adaptés pour les motifs les plus divers, tels que des oppositions, des retards de construction dus aux intempéries, etc. De ce fait, certaines Directions doivent prévoir un supplément de planification sectorielle dans le domaine de l'investissement net. Cela permet qu'en cas de report de certains projets, d'autres projets de la planification sectorielle puissent être avancés et que les moyens financiers inscrits au budget et au plan intégré mission-financement puissent quandmême être exploités. Ce processus permet d'éviter que des projets importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers seraient en principe disponibles. Il permet aussi d'améliorer l'exactitude budgétaire au compte des investissements.

Comme l'illustre le schéma ci-après, les chiffres actualisés de la planification sectorielle varient certaines années très nettement par rapport à ceux de l'année précédente. Des corrections ont déjà été effectuées notamment à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, à la Direction de la police et des affaires militaires et à la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie.

# **Graphique 3: Evolution de la planification sectorielle**



- Planification sectorielle 2017 à 2026
- Planification sectorielle 2018 à 2027
- Investissement net conf. budget 2018/PIMF 2019 à 2021 (chiffres de la planification financière)

#### 6.6 Solde de financement

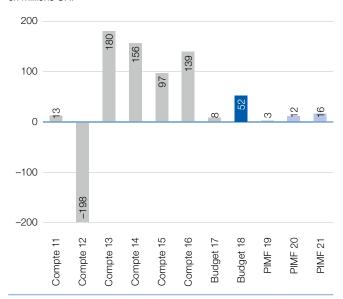
L'autofinancement est obtenu en additionnant le résultat du compte de résultats aux amortissements. Il correspond aux moyens propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de la dette.

Le solde de financement est obtenu en soustrayant l'investissement net de l'autofinancement. Lorsque l'autofinancement est supérieur à l'investissement net, on a un excédent de financement et le canton peut en principe réduire sa dette. Lorsque l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, on a une insuffisance de financement et le canton doit s'endetter davantage.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2011 à 2021 :

#### Graphique 4: Evolution du solde de financement

en millions CHF



#### 6.6.1 Bref aperçu

Alors que le solde du compte de résultats ne contient que le résultat de la «fourniture des prestations par l'entreprise», le solde de financement englobe l'accomplissement de toutes les tâches cantonales. Le solde de financement indique en outre si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et compte des investissements) par ses propres moyens (rentrées fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

Pour la planification des tâches et des finances, le solde de financement s'est établi depuis 2001 comme le paramètre de pilotage central. Il est aussi pertinent pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements que le peuple bernois a voté en février 2008, et en vertu duquel l'autofinancement et l'investissement net doivent se contrebalancer à moyen terme. Une insuffisance de financement au budget doit être compensée au plan intégré mission-financement. Une insuffisance de financement au rapport de gestion doit être compensée au budget de l'exercice n+2 et les trois années de planification suivantes.

Outre ces modifications pertinentes au plan politique, l'endettement enregistre aussi des variations purement techniques. Il peut ainsi augmenter malgré un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsque des dépenses doivent être opérées avant que des versements n'aient été enregistrés du côté des avoirs. A l'inverse, l'endettement peut présenter une diminution technique lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on utilise les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. Ces variations purement techniques (opérations au bilan) ne jouent aucun rôle dans l'appréciation politique de l'endettement.

#### 6.6.2 Evolution jusqu'à 2016

Malgré les changements fondamentaux intervenus en matière de politique financière du fait de la crise financière et économique, le Conseil-exécutif a atteint le double des objectifs qu'il s'était fixés dans ce domaine pour la législature passée: il est en effet parvenu à réduire par ses propres moyens la dette cantonale de quelque CHF 800 millions sur l'ensemble de la législature 2006 à 2009, soit de CHF 200 millions par an. En 2010 et 2011 aussi, les excédents de financement atteignaient respectivement CHF 103 millions et CHF 13 millions. Le Conseil-exécutif a ainsi affecté une grande partie des excédents des années «fastes» à la réduction de la dette et appliqué une gestion financière économe, ce qui lui a permis d'alléger sa charge financière dans des proportions appréciables. En 2012, le canton a enregistré pour la première fois depuis 1997 un solde de financement négatif, à hauteur de CHF 198 millions. Enfin, les exercices 2013 à 2016 ont affiché de nouveau un solde de financement nettement positif.

#### 6.6.3 Evolution de 2017 à 2021

Le *budget 2017* adopté par le Grand Conseil lors de sa session de novembre 2016 prévoit un solde de financement positif de CHF 8 millions.

L'exercice budgétaire 2018 dégage un solde de financement positif de CHF 52 millions. La période de planification 2019 à 2021 présente également des soldes de financement positifs de CHF 3 millions en 2019, CHF 12 millions en 2020 et CHF 16 millions en 2021. Il en résulte globalement, sur la période de 2018 à 2021, une réduction de la dette à hauteur de CHF 83 millions.

#### 6.7 Bilan prévisionnel

#### 6.7.1 Bref aperçu

Le bilan prévisionnel présente les valeurs repères suivantes:

Etat	avec les financements spéciaux	Compte	Budget	Budget			Plan financier	
en m	nillions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2018-2021 1)
1	Actif	12 369.2	12 403.9	12 386.7	12 362.4	12 338.3	12 298.7	
	Variation en %		0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2
10	Patrimoine financier	3 914.5	3 889.0	3 822.7	3 753.4	3 687.2	3 621.6	
	Variation en %		0.0	-1.7	-1.8	-1.8	-1.8	-1.8
14	Patrimoine administratif	8 454.7	8 514.9	8 564.0	8 609.0	8 651.1	8 677.1	
	Variation en %		0.0	0.6	0.5	0.5	0.3	0.5
2	Passif	12 369.2	12 403.9	12 386.7	12 362.4	12 338.3	12 298.7	
	Variation en %		0.0	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2
20	Capitaux de tiers	10 880.9	10 847.5	10 729.1	10 656.9	10 579.1	10 497.3	
	Variation en %		0.0	-1.1	-0.7	-0.7	-0.8	-0.8
29	Capital propre	1 488.3	1 556.5	1 657.6	1 705.4	1 759.2	1 801.4	
	Variation en %		0.0	6.5	2.9	3.2	2.4	3.7

<sup>1)</sup> Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

#### 6.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier diminue en moyenne de 1,8 pour cent par an pendant la période de planification.

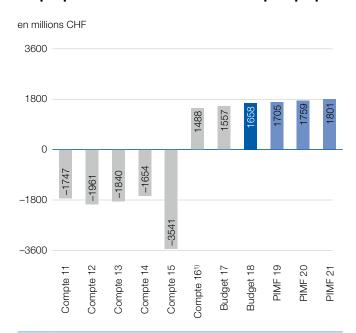
#### 6.7.3 Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif, qui est directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales, enregistre une progression annuelle moyenne de 0,5 pour cent durant la période de planification. Cette progression correspond à l'investissement net annuel moins les amortissements.

#### 6.7.4 Découvert/capital propre

Le découvert varie chaque année proportionnellement au solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert, tandis que les excédents de charges l'augmentent. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2011 à 2021 :

### Graphique 5: Evolution du découvert/capital propre



<sup>1)</sup>Les chiffres de 2016 ont été calculés conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

Depuis fin 2011, où il s'élevait à CHF 1 747 millions, le découvert a augmenté de CHF 213 millions en 2012 du fait de l'excédent de charges du compte de résultats (CHF 196 mio), des évolutions des réserves des domaines de l'enveloppe budgétaire (CHF 7 mio) ainsi que de l'imputation partielle des rectifications de valeur des actions et parts sociales (CHF 11 mio), pour s'établir à CHF 1 961 millions. Il a de nouveau diminué du fait des

excédents de revenus réalisés au compte de résultats pour s'établir à CHF 1 654 millions à fin 2014.

Compte tenu notamment des répercussions de la nouvelle loi sur les caisses de pension, le découvert a augmenté de CHF 1 887 millions pour atteindre CHF 3541 millions à partir de 2015.

L'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS le 1er janvier 2017 s'est traduite par des modifications majeures du bilan, occasionnées d'une part par la modification de la structure de l'actif et du passif et, d'autre part par le réexamen systématique de la position et de la valeur de tous les postes.

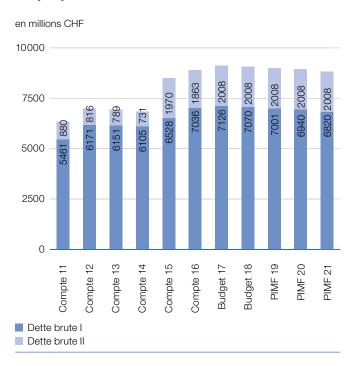
La valeur accrue du patrimoine financier et du patrimoine administratif qui résulte du retraitement correspond en quelque sorte à une divulgation de réserves jusque-là latentes et est comptabilisée sans incidence sur le résultat, dans les réserves de retraitement et de réévaluation. Ce n'est donc pas qu'il y a soudain davantage de patrimoine disponible, c'est seulement la méthode d'évaluation qui a changé.

#### 6.7.5 Endettement brut I et II

L'endettement brut I comprend les engagements courants et les dettes à court, moyen et long termes. L'endettement brut II repose sur l'hypothèse selon laquelle les provisions sont comptabilisées comme dettes.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2011 à 2021 :

#### Graphique 6: Evolution de l'endettement brut I et II



#### Dette brute I

La dette du canton de Berne a, pour la première fois, passé la barre des CHF 10 milliards en 2002, date à laquelle elle a atteint son niveau le plus élevé. Le canton est ensuite parvenu à briser la spirale de l'endettement. Le versement du produit des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale, affecté à la réduction de la dette, et divers efforts consentis par le canton ont permis de réduire de près de moitié l'endettement brut I, et de le porter ainsi à CHF 5 461 millions fin 2011.

L'endettement est remonté à CHF 6 171 millions fin 2012, en raison principalement du déficit des comptes. Il a diminué par la suite jusqu'à 2015, où il a de nouveau augmenté de CHF 720 millions compte tenu des répercussions de la nouvelle loi sur les caisses de pension (reconnaissance de dette CPB/CACEB).

#### Dette brute II

Compte tenu des répercussions de la nouvelle loi sur les caisses de pension, l'endettement brut II a progressé de quelque CHF 2 milliards à partir de 2015 (reconnaissance de dette CPB/CACEB et provisions contribution de transition/contributions financières). Notamment du fait de l'augmentation des provisions, la dette brute II augmente de CHF 235 millions par rapport à 2016, pour se situer à CHF 9134 millions. L'endettement brut II devrait diminuer de quelque CHF 250 millions de 2018 à 2021.

#### Cadre du nouvel endettement pour 2018

Conformément à l'article 76 de la constitution du canton de Berne (ConstC) et à l'article 75, alinéa 1, lettre k de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP), le Grand Conseil est compétent pour fixer le cadre d'un nouvel endettement, qui est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Conçu comme une *limite de crédit*, ce cadre est représentatif de la *dette de trésorerie*. Celle-ci recouvre les prêts et emprunts de la trésorerie à court, moyen et long termes. Dans le cadre d'un nouvel endettement, il appartient au Conseil-exécutif, selon l'article 89, alinéa 4 ConstC, de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. Aux termes de l'article 76, alinéa 1, lettre i LFP, le Conseil-exécutif est compétent pour emprunter des ressources financières dans le cadre d'un nouvel endettement approuvé par le Grand Conseil et pour en fixer les conditions.

D'après les calculs de la section Trésorerie de l'Administration des finances, il faut s'attendre à un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 600 millions pour garantir la capacité de paiement du canton en 2018. Ce montant se répartit comme suit :

- Le budget 2018 prévoit une réduction de la dette de CHF 52 millions en chiffres nets (solde de financement).
- Le montant de réserve de CHF 652 millions est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton.
   Il ne sera utilisé qu'en cas d'opérations au bilan sans inci-

dence sur le résultat (augmentation des postes débiteurs, diminution des postes créanciers, recours aux provisions, réalisation d'investissements sur les financements spéciaux et le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

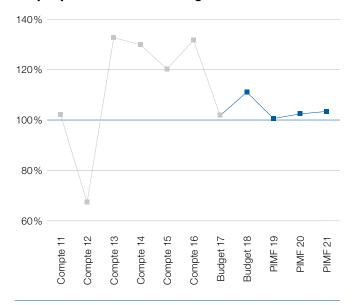
#### 6.8 Indicateurs

#### 6.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement (voir chap. 6.6) correspond au rapport entre autofinancement et investissement net. Lorsque le degré d'autofinancement est inférieur à 100 pour cent, l'investissement net doit être en partie financé par des emprunts, c'està-dire par un nouvel endettement; lorsqu'il est supérieur à 100 pour cent, il garantit non seulement un financement intégral de l'investissement net par les moyens propres, mais permet en outre de réduire la dette.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2011 à 2021 :

#### Graphique 7: Evolution du degré d'autofinancement



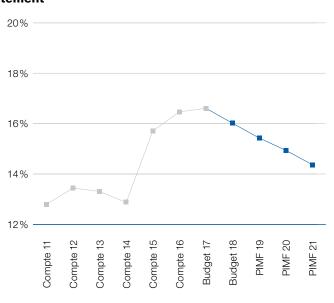
A l'horizon de la planification 2018 à 2021, le degré d'autofinancement est en moyenne d'environ 104 pour cent. C'est en 2018 qu'il devrait être le plus élevé et atteindre 111,1 pour cent.

#### 6.8.2 Quote-part de l'endettement

La quote-part de l'endettement déterminante pour l'application au compte des investissements du frein à l'endettement inscrit dans la constitution exprime l'endettement brut I et II en pourcentage du revenu cantonal annuel. Le frein à l'endettement s'applique dès que la quote-part de l'endettement est supérieure à 12 pour cent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2011 à 2021 :

#### **Graphique 8: Evolution de la quote-part de l'endet**tement



La quote-part de l'endettement a diminué jusqu'à 12,8 pour cent à fin 2011 du fait, principalement, des forts excédents du compte de résultats. Elle se situait ainsi juste au-dessus du seuil de 12 pour cent qui est déterminant pour l'application du frein à l'endettement au compte des investissements.

Elle est brièvement montée à 13,4 pour cent dans les comptes de 2012 du fait du déficit de financement. Après un nouveau recul à 12,9 pour cent dans les comptes de 2014, elle remonte nettement à partir de 2015. Cette hausse s'explique par la prise en compte des répercussions financières de la nouvelle loi sur les caisses de pension.

La quote-part de l'endettement augmente et passe de 15,7 pour cent en 2015 à 16,5 pour cent en 2016. Cette augmentation résulte des mesures visant à éviter des taux d'intérêt négatifs.

Elle devrait ensuite diminuer à l'horizon de la planification 2018 à 2021 actuelle, et passer de 16,0 pour cent (en 2018) à 14,4 pour cent (en 2021).

#### 7 Controlling de l'EOS 2014

Dans les chapitres qui suivent, le Conseil-exécutif expose l'état d'avancement de la mise en œuvre des *mesures de l'Examen des offres et des structures (EOS 2014)* que le Grand Conseil a arrêtées pendant la session de novembre 2013.

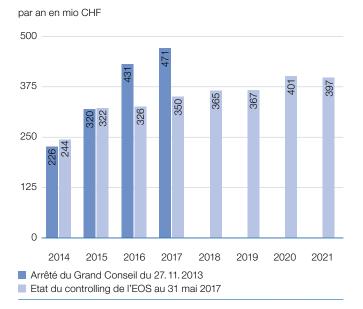
# 7.1 Avancement de la mise en œuvre des mesures de l'EOS arrêtées par le Grand Conseil durant sa session de novembre 2013

Au printemps 2017, le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'État d'effectuer, pour la fin du mois de mai 2017, un quatrième et dernier controlling de l'avancement de la mise en œuvre des mesures de l'EOS 2014 que le Grand Conseil a arrêtées ou dont il a pris connaissance lors des débats budgétaires de la session de novembre 2013. Comme l'année précédente, il a à cet effet prié les Directions de vérifier, pour la totalité des mesures, l'état actuel d'avancement de leur mise en œuvre sous l'angle des effets financiers escomptés, des répercussions sur les communes et de l'impact sur les effectifs.

# 7.1.1 Allégements procurés par l'EOS 2014 sur le compte de résultats

Le controlling de l'EOS a débouché sur les résultats suivants pour le compte de résultats:

# **Graphique 9: Allégements pour le compte de résultats**



Au compte de résultats, le montant des allégements était en 2014 de CHF 21 millions supérieur aux chiffres budégéts en novembre 2013. Cet écart résulte en particulier des allégements

supérieurs réalisés dans le domaine des réductions des primes (+CHF 32 mio) et de la non réalisation d'allégements prévus par diverses mesures de la SAP (- CHF 11 mio).

Les CHF 5 millions d'allégements en plus obtenus au plan cantonal durant *l'exercice 2015* ne permettent pas d'atteindre les allégements supplémentaires de 2014 (notamment du fait que les allégements dans le domaine des réductions des primes ont été inférieurs à ceux de 2014).

Conformément au controlling de l'EOS au 31 mai 2017, les allégements diminuent à partir de 2016 par rapport aux montants prévus en novembre 2013. La faiblesse des allégements obtenus par rapport aux prévisions s'explique en particulier par trois motifs: Premièrement, avec la révision de la loi sur les impôts de 2016, le plafond de la déduction des frais de déplacement a été mis en œuvre le 1er janvier 2016. Le Grand Conseil a toutefois fixé la limite non pas à CHF 3000, mais à CHF 6700. Au lieu des CHF 54 millions prévus, les recettes supplémentaires ne représentent donc que CHF 20 millions par an. Deuxièmement, le Grand Conseil a arrêté durant sa session de novembre 2015 une augmentation de CHF 21 millions (puis de CHF 42 mio à partir de 2017) du montant octroyé au titre de la réduction des primes. Troisièmement, la tranche annuelle de dissolution des réserves liées au retraitement est d'environ CHF 10 millions inférieure au montant prévu à l'origine.

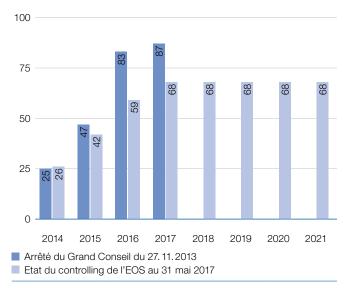
A partir de 2020, les effets d'allégement augmentent nettement par rapport aux années précédentes, grâce aux revenus supplémentaires de la nouvelle évaluation générale des immeubles non agricoles et des forces hydrauliques.

# 7.1.2 Allégements procurés par l'EOS 2014 aux communes

Concernant les effets des mesures de l'EOS sur les communes, la situation se présentait comme suit le 31 mai 2017:

#### Graphique 10: Allégements pour les communes





Les allégements réalisés en 2014 ont au total pratiquement atteint les chiffres qui avaient été prévus au budget (allégement légèrement supérieur, + CHF 0,6 mio).

En 2015 par contre, les allégements ont été légèrement inférieurs aux prévisions (- CHF 5 mio). Ces écarts, et donc les allégements moins importants que les montants arrêtés par le Grand Conseil en novembre 2013, résultent en premier lieu de la mise en œuvre différée de la mesure de la SAP « Définition d'un montant maximum pour les placements » (- CHF 3 mio). Un écart avoisinant CHF 1 million a également été enregistré sur les mesures « Augmentation de la taille moyenne des classes » (INS/– CHF 1,3 mio) et « Suppression des emplois tests » (SAP/– CHF 0,8 mio).

Les écarts de CHF 24 millions prévus en 2016 entre les chiffres de novembre 2013 et ceux du 31 mai 2017 sont nettement plus élevés que prévu en 2015. La faiblesse de l'allégement obtenu est en premier lieu due au relèvement, par le Grand Conseil, du plafond de la déduction des frais de déplacement. Cela s'est traduit pour les communes par une diminution de quelque CHF 17 millions des revenus obtenus par rapport aux chiffres prévus à l'origine. La SAP devrait dans le même temps enregistrer des allégements inférieurs, de seulement CHF 6 millions.

A compter de 2017, les écarts par rapport aux allégements prévus (- CHF 19 mio) résultent en premier lieu du relèvement du plafond des frais de déplacement déductibles.

# 7.1.3 Répercussions des mesures de l'EOS sur les effectifs

Des écarts parfois importants sont constatés par rapport au volume des suppressions de postes annoncé au Grand Conseil dans le cadre de l'EOS 2014.

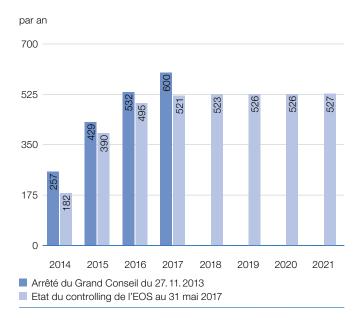
Ainsi le nombre de postes supprimés a-t-il été en 2014 nettement inférieur aux prévisions d'origine. Cet écart s'expliquait avant tout par le fait que le nombre de postes supprimés conformément aux mesures «Suppression de postes aux institutions psychiatriques cantonales» (SAP/24,5 équivalents plein temps [EPT]) et «Augmentation de la taille moyenne des classes» (INS/25 EPT) a été inférieur aux prévisions. Les postes supprimés ont également été moins nombreux que prévu dans l'exécution des mesures EOS de la TTE (5 EPT), de l'ECO (5 EPT) et de la FIN (4,5 EPT).

En 2015 aussi, la réduction des effectifs n'a pas atteint le volume prévu. Cette différence résulte en premier lieu de l'INS (40 équivalents plein temps; en particulier en relation avec la mesure «Augmentation de la taille moyenne des classes») et de la SAP (7,8 équivalents plein temps).

En 2016, la différence entre les suppressions de postes prévues à l'origine et celles qui devaient se produire est plus faible qu'en 2015. Cela s'explique par le fait que la réduction des effectifs prévue dans le domaine de l'école obligatoire (mesure «Augmentation de la taille moyenne des classes») est intégralement réalisée à partir de 2016.

En 2017, la différence entre la réduction des effectifs prévue à l'origine et celle qui devrait maintenant se réaliser est à nouveau plus élevée. Cette croissance résulte en particulier de l'abandon de la suppression intégrale de 100 équivalents plein temps à la Police cantonale. Pour les années 2018 à 2020, la planification table sur une différence totale de quelque 75 équivalents plein temps de moins que prévu dans l'EOS 2014.

Graphique 11: Suppressions de postes en équivalents plein temps



#### 7.2 Conclusion du Conseil-exécutif

Au vu des résultats exposés ci-dessus, le Conseil-exécutif estime que du point de vue financier, la mise en œuvre des mesures de l'EOS *suit son cours*. Les écarts par rapport aux mesures arrêtées en 2013 sont notamment dus à deux arrêtés du Grand Conseil (abaissement de la déduction des frais de déplacement, augmentation de la réduction des primes). Sur les plus de cent mesures de l'EOS 2014, une seule s'est en outre avérée impossible à mettre en œuvre («Diminution des coûts normatifs des services de sauvetage»/SAP).

La publication des présents résultats *met fin* au controlling de la mise en œuvre des mesures de l'EOS 2014.

#### 8 Propositions

#### 8.1 Budget 2018

#### Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

#### Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2018

Le Grand Conseil adopte le budget 2018 avec les données macroéconomiques suivantes:

- excédent de revenus de CHF 125,1 millions au compte de résultats.
- investissement net de CHF 469,5 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 52,0 millions,
- quotité d'impôt de 3,06,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit): CHF 600 millions,
- report de CHF 1,7 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

# 8.2 Plan intégré mission-financement 2019 à 2021

Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Arrêtés du Grand Conseil sur le plan intégré mission-financement 2019 à 2021.

Le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 est approuvé.

Berne, le 23 août 2017

Au nom du Conseil-exécutif:

le président : Pulver,

le chancelier: Auer

Berne, le 23 août 2017

Au nom du Conseil-exécutif:

le président : Pulver,

le chancelier: Auer

#### 8.3 Budget 2018

#### **Canton de Berne**

#### 0844

#### Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

Le 23 août 2017, 47C

#### **Budget 2018**

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2018 comprenant les données macroéconomiques suivantes:

- excédent de revenus de CHF 125,1 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 469,5 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF 52,0 millions,
- quotité d'impôt de 3,06,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit): CHF 600 millions,
- report de CHF 1,7 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières.

# 8.4 Plan intégré mission-financement 2019 à 2021

#### **Canton de Berne**

#### 0844

#### Extrait du procès-verbal du Conseil-exécutif

Le 23 août 2017, 47C

#### Plan intégré mission-financement 2019 à 2021

Le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 est approuvé.

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier: Auer

Au Grand Conseil

Certifié exact

Le chancelier: Auer

ANNEXE: Plan cantonal d'investissement 2018 à 2027

# 9 ANNEXE: Plan cantonal d'investissement 2018 à 2027

Les valeurs ci-après comprennent à la fois les investissements nets ordinaires et ceux financés à l'aide de financements spéciaux.

#### Chancellerie d'Etat (CHA)

	Budget	Plan	intégré n finan	nission- cement					Plani	fication
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	1.0	0.2	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.8	0.1	0.0	0.1						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.2	0.0	0.0	0.0						

#### Direction de l'économie publique (ECO)

	Budget	Plan	intégré m financ	nission- cement					Plani	fication
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	46.6	42.5	37.9	38.2	37.3	36.7	33.3	33.7	33.3	33.7
Total planification financière	40.6	39.2	31.7	31.7						
Différence (supplément de planification sectorielle)	6.0	3.3	6.3	6.5						

#### Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

	Budget	Plan	intégré m financ	nission- cement					Plani	fication
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	51.8	59.1	52.0	31.6	23.1	6.0	1.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	44.4	49.5	43.5	28.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	7.4	9.6	8.5	3.6						

#### Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

	Budget	Plan	intégré m financ	nission- cement					Plani	fication
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	3.1	2.6	2.3	2.1	2.1	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3
Total planification financière	2.4	2.1	1.8	1.7						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.7	0.5	0.5	0.4						

#### Direction de la police et des affaires militaires (POM)

	Budget	Plan intégré mission- financement							Plani	fication
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	26.2	23.4	26.3	23.7	33.3	61.7	56.5	28.7	28.2	28.2
Total planification financière	20.3	18.0	20.7	19.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	5.9	5.4	5.6	4.7						

#### **Direction des finances (FIN)**

	Budget	Plan	intégré n finan	nission- cement					Plani	ification
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	6.8	18.2	16.0	15.3	13.6	17.4	15.5	13.1	13.1	12.6
Total planification financière	6.8	14.1	12.4	12.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	4.1	3.6	3.3						

#### Direction de l'instruction publique (INS)

	Budget	Plan	intégré m finan	nission- cement					Plani	fication
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	18.2	20.2	20.7	26.7	26.7	18.7	18.2	19.2	15.0	20.2
Total planification financière	14.2	16.1	16.0	20.9						
Différence (supplément de planification sectorielle)	4.0	4.1	4.7	5.8						

#### Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

	Budget	Plan intégré mission-							Plan	ification
			finan	cement						
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	377.2	403.5	418.1	446.5	515.4	557.7	572.4	569.3	553.0	479.5
Total planification financière	337.5	333.6	352.6	361.6						
Différence (supplément de planification sectorielle)	39.7	70.0	65.5	84.9						

#### Contrôle des finances (CF)

	Budget	Plan intégré mission-							Plani	fication
			finan	cement						
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

#### Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

	Budget	Plan intégré mission-							Plani	fication
			financ	cement						
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

#### Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

	Budget	Plan	intégré m finan	nission- cement					Plani	fication
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	2.5	0.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
Total planification financière	2.5	0.5	0.5	0.5						
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0						

#### Ensemble du canton

	Budget	Plan	intégré n finan	nission- cement					Plani	ification
en millions de francs	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Total planification sectorielle	533.4	570.3	573.8	584.7	652.3	701.2	699.8	667.0	645.4	577.2
Total planification financière	469.5	473.2	479.2	475.5						
Différence (supplément de planification sectorielle)	63.9	97.0	94.6	109.2						

#### 10 Indicateurs financiers

#### 10.1 Indicateurs jusqu'au 31 décembre 2016

Indicateurs	Compte					
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quotité d'autofinancement	6.5 %	4.4 %	7.7 %	7.1 %	5.8 %	5.7 %
Degré d'autofinancement	102.2 %	67.4 %	132.7 %	129.9 %	120.2 %	131.7 %
Part des charges d'intérêts	-2.8 %	-1.2 %	-1.6 %	-0.4 %	-1.9 %	- 1.2 %
Part du service de la dette	4.2 %	6.4 %	5.6 %	5.7 %	3.2 %	3.4 %
Dette brute I (en mio CHF)	5 461	6 171	6 151	6 105	6 528	7 036
Dette brute II (en mio CHF)	6 342	6 987	6 940	6 836	8 499	8 899
Taux d'endettement II1)	12.8 %	13.4 %	13.3 %	12.9 %	15.7 %	16.5 %
Revenu cantonal1) (en mio CHF)	49 586	51 994	52 138	53 119	54 100	54 041
Quote-part de l'Etat <sup>1)</sup>	20.7 %	21.1 %	20.0 %	19.3 %	19.5 %	19.8 %
Quote-part de la fiscalité <sup>1)</sup>	8.3 %	8.0 %	8.3 %	8.5 %	8.4 %	8.5 %

#### Sources:

#### 10.2 Indicateurs à partir du 1er janvier 2017

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle de compte harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes. Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants:

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
Indicateurs	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'endettement net	116.7 %	113.8 %	112.4 %	111.7 %	109.4 %
Degré d'autofinancement I	101.8 %	111.1 %	100.6 %	102.4 %	103.4 %
Degré d'autofinancement II	60.9 %	77.2 %	65.8 %	66.9 %	68.9 %
Part des charges d'intérêts	0.8 %	0.8 %	0.7 %	0.6 %	0.6 %
Dette brute par rapport aux revenus	69.2 %	67.0 %	66.8 %	66.4 %	65.3 %
Proportion des investissements	6.5 %	6.0 %	6.0 %	5.9 %	6.2 %
Part du service de la dette	4.8 %	4.8 %	4.8 %	4.8 %	4.9 %
Dette nette II par habitant en francs1)	4 917	4 893	4 855	4 821	4 734
Taux d'autofinancement	2.7 %	3.4 %	2.9 %	3.0 %	3.0 %
Dette brute I (en mio CHF)	7 126	7 070	7 001	6 940	6 820
Dette brute II (en mio CHF)	9 134	9 079	9 009	8 948	8 829
Dette nette II (en mio CHF)	5 024	5 020	5 001	4 987	4 917
Quote-part d'endettement II	16.6 %	16.0 %	15.4 %	14.9 %	14.4 %
Revenu cantonal2) (en mio CHF)	55 000	56 700	58 394	59 902	61 453
Quote-part de l'État <sup>2)</sup>	19.6 %	19.4 %	19.0 %	18.6 %	18.3 %
Quote-part de l'impôt <sup>2)</sup>	8.4 %	8.4 %	8.3 %	8.2 %	8.1 %

#### Sources:

<sup>1)</sup> BAK Basel Economics AG: estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2013, AFC

<sup>1)</sup> Office fédéral de la statistique: population résidante permanente moyenne 2011 - 2016

 $<sup>^{\</sup>rm 2)}$  BAK Basel Economics AG: estimation fondée sur les données fiscales 2008 à 2013, AFC

#### 10.2.1 Taux d'endettement net

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'endettement net	116.7 %	113.8 %	112.4 %	111.7 %	109.4 %

Méthode de	Dette nette I
calcul MCH2	Revenus fiscaux
	Dette nette I:
	20 Capitaux de tiers
	- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif
	- 10 Patrimoine financier
	Revenus fiscaux :
	40 Revenus fiscaux
Valeurs indi-	< 100 % bon
catives	100 % - 150 % suffisant
	> 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

#### 10.2.2 Degré d'autofinancement I

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Degré d'autofinancement I	101.8 %	111.1 %	100.6 %	102.4 %	103.4 %

Méthode de calcul MCH1	utofinancement <sup>1)</sup> x 100						
МСП	Investissements nets						
	Autofinancement:						
	Résultat global du compte de résultats						
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif						
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissements						
	<ul> <li>- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif</li> <li>- 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2</li> </ul>						
	vestissements nets:						
	Investissements bruts						
	50 Immobilisations corporelles						
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers						
	+ 52 Immobilisations incorporelles						
	+ 54 Prêts						
	+ 55 Participations et capital social						
	+ 56 Propres subventions d'investissements						
	+ 58 Investissements extraordinaires						
	- Recettes d'investissement						
	+ 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier						
	+ 61 Remboursements						
	+ 62 Vente d'immobilisations corporelles						
	+ 63 Subventions d'investissements acquises						
	+ 64 Remboursement de prêts						
	+ 65 Transferts de participations						
	+ 66 Remboursement de propres subventions d'investissements						
	+ 68 Recettes d'investissement extraordinaires						
Valeurs indicatives	es informations complémentaires sont fournies au chapitre 4.8 « Autofinancement ».						
Signification	et indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens						

# 1) Explications concernant le calcul de l'autofinancement

L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus des investissements nets, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'art. 101b de la Constitution cantonale (ConstC). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit :

Solde du compte de résultats

- + 33 Amortissements du patrimoine administratif
- + 366 Amortissements des subventions d'investissements
- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
- 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
- = autofinancement

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions dans et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement en vigueur jusqu'ici soit maintenue. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

#### 10.2.3 Degré d'autofinancement II

moyens.

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Degré d'autofinancement II	60.9 %	77.2 %	65.8 %	66.9 %	68.9 %

Degré d'autofinar	ncement II		60.9 %	77.2 %	65.8 %	66.9 %	68.9 %		
Méthode de	Autofinanceme	ent x 100							
calcul MCH2	Investissements nets								
	Autofinanceme	ent :							
		Résultat (	global du compt	te de résultats	i				
	+ 33	+ 33 Amortissements du patrimoine administratiftrimoine administratif							
	+ 35	Attributio	ns aux fonds et	financements	spéciaux				
	- 45	I I CIC VCITI	ents sur les fond	ds et financer	nents spéciaux	K			
	+ 364	i icc vaida	tions emprunts	Patrimoine ac	ministratif				
	+ 365	neevaluations participations ratifficine authinistratif							
	+ 366		ements des sub	ventions d'inv	estissements				
		- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif							
	+ 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements								
	+ 387	,						ements	
	- 487 + 389		on supplémenta		ntions d'invest	issements por	tées au passif		
	+ 369 - 489		ns au capital pro						
	- 4490	i icicveiii	ents sur le capit						
	- 4490	Réévalua	tions Patrimoine	administratif					
	Investissemen	ts nets :							
		Investisse	ements bruts						
	50	Immobilis	ations corporell	les					
	+ 51	Investisse	ements pour le d	compte de tie	'S				
	+ 52	Immobilis	ations incorpore	elles					
	+ 54	Prêts							
		-	tions et capital s						
	+ 56	Propres s	subventions d'in	vestissements	3				
	+ 58	Investisse	ements extraord	linaires					
			d'investissemer						
			s d'immobilisation	ons corporelle	s dans le patri	moine financie	er		
		Rembour							
			nmobilisations o	•					
			ons d'investisse	•	es				
			sement de prêt						
			s de participatio		na diinaatiaa.				
			sement de prop			ements			
	+ 08	Receites	d'investissemer	ni extraordina	res				
Valeurs indica	- À moyen terme	e, le degré	d'autofinancem	ent devrait se	situer en moy	enne à enviror	100 pour cent, so	ous réserve du nive	
tives	déjà atteint pa	r la dette. L	∟e degré d'autof	inancement id	déal varie selor	n la situation c	onjoncturelle :		
		haute cor	-						
	80 % – 100 %	cas norm	al						
	50 % – 80 %	récessior	1						
Signification	Cet indicateur	renseigne	sur la part des i	nvestissemen	ts nets qu'une	collectivité pu	blique peut financ	er par ses propres	

#### 10.2.4 Part des charges d'intérêts

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Part des charges d'intérêts	0.8 %	0.8 %	0.7 %	0.6 %	0.6 %

Méthode de	Charges d'intérêts nets x 100							
calcul MCH2	Revenus courants							
	Charges d'intérêts nets :							
	340 Charges d'intérêts							
	- 440 Revenus des intérêts							
	Revenus courants :							
	40 Revenus fiscaux							
	+ 41 Patentes et concessions							
	+ 42 Taxes							
	+ 43 Revenus divers							
	+ 44 Revenus financiers							
	+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux							
	+ 46 Revenus de transferts							
	+ 48 Revenus extraordinaires							
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif							
	- 489 Prélèvements sur le capital propre							
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement							
Valeurs indica-	0 % – 4 % bon							
tives	4 % - 9 % suffisant							
	> 9 % mauvais							
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.							

#### 10.2.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Dette brute par rapport aux revenus	69.2 %	67.0 %	66.8 %	66.4 %	65.3 %

Méthode de	Dette brute x 100
calcul MCH2	Revenus courants
	Dette brute :
	200 Engagements courants
	+ 201 Engagements financiers à court terme
	- 2016 Instruments financiers dérivés
	+ 206 Engagements financiers à long terme
	- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif
	Revenus courants:
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Patentes et concessions
	+ 42 Taxes
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transferts
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement
Valeurs indica-	< 50 % très bon
tives	50 % – 100 % bon
	100 % – 150 % moyen
	150 % – 200 % mauvais
	> 200 % critique
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non parapport aux revenus dégagés.

#### 10.2.6 Proportion des investissements

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Proportion des investissements	6.5 %	6.0 %	6.0 %	5.9 %	6.2 %

Méthode de	Investissements bruts x 100	
calcul MCH2	Dépenses totales	
	Investissements bruts:	
	50 Immobilisations corporelles	
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers	
	+ 52 Immobilisations incorporelles	
	+ 54 Prêts	
	+ 55 Participations et capital social	
	+ 56 Propres subventions d'investissements	
	+ 58 Investissements extraordinaires	
	Dépenses totales :	
	Dépenses courantes	
	30 Charges de personnel	
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	
	- 3180 Réévaluations sur créances	
	+ 34 Charges financières	
	- 344 Réévaluations immobilisations Patrimoine financier	
	+ 36 Charges de transferts	
	- 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif	
	- 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif	
	- 366 Amortissements des subventions d'investissements	
	+ 380 Charges de personnel extraordinaires	
	+ 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires	
	+ 3840 Charges financières extraordinaires	
	+ 386 Charges de transferts extraordinaires	
	+ Investissements bruts	
	50 Immobilisations corporelles	
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers	
	+ 52 Immobilisations incorporelles	
	+ 54 Prêts	
	+ 55 Participations et capital social	
	+ 56 Propres subventions d'investissements	
	+ 58 Investissements extraordinaires	
Valeurs indica-	< 10 % effort d'investissement faible	
tives	10 % – 20 % effort d'investissement moyen	
	20 % – 30 % effort d'investissement élevé	
	> 30 % effort d'investissement très élevé	
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé.	

#### 10.2.7 Part du service de la dette

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Part du service de la dette	4.8 %	4.8 %	4.8 %	4.8 %	4.9 %

Méthode de calcul	Service de la dette x 100				
MCH2	Revenus courants				
	Service de la dette :				
	340 Charges d'intérêts				
	- 440 Revenus des intérêts				
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif				
	+ 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif				
	+ 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif				
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissements				
	- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif				
	Revenus courants :				
	40 Revenus fiscaux				
	+ 41 Patentes et concessions				
	+ 42 Taxes				
	+ 43 Revenus divers				
	+ 44 Revenus financiers				
	+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux				
	+ 46 Revenus de transferts				
	+ 48 Revenus extraordinaires				
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif				
	- 489 Prélèvements sur le capital propre				
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement				
Valeurs indica-	< 5 % charge faible				
tives	5 % – 15 % charge acceptable				
	> 15 % charge forte				
Signification	Cat indicatous magusa la paida das freis de capital que la budget et les comptes. Il reposigne que la part des resistres				
Signification	Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé plus la marge de				
	manœuvre budgétaire est restreinte.				

#### 10.2.8 Dette nette II par habitant en francs

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Dette nette II par habitant en francs	4 917	4 893	4 855	4 821	4 734

Méthode de	Dette nette II
calcul MCH2	Population résidante permanente
	Dette nette II:
	20 Capitaux de tiers
	- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif
	- 10 Patrimoine financier
	- 144 Prêts
	- 145 Participations, capital social
	Population résidante permanente :
	Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidante permanente à la fin de l'année est disponib auprès de l'Office fédéral de la statistique (http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/data/01/html).
Valeurs indica-	< 0 CHF patrimoine net
tives	0 – 1000 CHF endettement faible
	1001 – 2500 CHF endettement moyen
	2501 – 5000 CHF endettement important
	> 5000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitants que de les nombre.

#### 10.2.9 Taux d'autofinancement

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Taux d'autofinancement	2.7 %	3.4 %	2.9 %	3.0 %	3.0 %

Méthode de	Autofinancement x 100	
calcul MCH2	Revenus courants	
	Autofinancement :	
	Résultat global du compte de résultats	
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif	
	+ 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	
	- 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	
	+ 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif	
	+ 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif	
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissements	
	- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif	
	+ 383 Amortissements supplémentaires	
	+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements	
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	
	+ 389 Attributions au capital propre	
	- 489 Prélèvements sur le capital propre	
	- 4490 Réévaluations Patrimoine administratif	
	Revenus courants:	
	40 Revenus fiscaux	
	+ 41 Patentes et concessions	
	+ 42 Taxes	
	+ 43 Revenus divers	
	+ 44 Revenus financiers	
	+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	
	+ 46 Revenus de transferts	
	+ 48 Revenus extraordinaires	
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif	
	- 489 Prélèvements sur le capital propre	
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement	
Valeurs indica-	> 20 % bon	
tives	10 % – 20 % moyen	
	< 10 % mauvais	
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements.	

#### 10.2.10 Dette brute I

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Dette brute I (en mio CHF)	7 126	7 070	7 001	6 940	6 820

Méthode de	Dette brute I:					
calcul	200 Engagements courants					
MCH1	+ 201 Engagements financiers à court terme					
	- 2016 Instruments financiers dérivés					
	+ 206 Engagements financiers à long terme					
	- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif					
	+ 209 Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers					
Valeurs indica- tives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)					
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.					

#### 10.2.11 Dette brute II

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Dette brute II (en mio CHF)	9 134	9 079	9 009	8 948	8 829

Méthode de	Dette brute II:					
calcul	200 Engagements courants					
MCH1	+ 201 Engagements financiers à court terme					
	- 2016 Instruments financiers dérivés					
	+ 205 Provisions à court terme					
	+ 206 Engagements financiers à long terme					
	- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif					
	+ 208 Provisions à long terme					
	+ 209 Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers					
Valeurs indica- tives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)					
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.					

#### 10.2.12 Dette nette II

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Dette nette II (en mio CHF)	5 024	5 020	5 001	4 987	4 917

Méthode de	Dette nette II:							
calcul	20 Capitaux de tiers							
MCH2	- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif							
	- 10 Patrimoine financier							
	- 144 Prêts							
	- 145 Participations, capital social							
Valeurs indica- tives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)							
Signification	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque.							
	Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).							

#### 10.2.13 Quote-part d'endettement II

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Quote-part de l'État	16.6 %	16.0 %	15.4 %	14.9 %	14.4 %

Méthode de	Dette brute II  Revenu cantonal						
calcul MCH1							
	Dette brute II:						
	200 Engagements courants						
	+ 201 Engagements financiers à court terme						
	- 2016 Instruments financiers dérivés						
	+ 205 Provisions à court terme						
	+ 206 Engagements financiers à long terme						
	- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif						
	+ 208 Provisions à long terme						
	+ 209 Engagements envers les financements spéciaux et les Fonds des capitaux de tiers						
	Revenu cantonal :						
	Voir références au chapitre 10.2						
Valeurs indica- tives	La quote-part d'endettement II indique la dette brute II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.						
Signification	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le comp fonctionnement n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'or du frein à l'endettement est régi par la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC; RSB 101.1) et se compose trois éléments:  - le frein à l'endettement appliqué au compte de fonctionnement (art. 101a ConsC), - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC), et						

#### 10.2.14 Quote-part de l'État

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Quote-part de l'État	19.6 %	19.4 %	19.0 %	18.6 %	18.3 %

Méthode de	Dépenses totales						
calcul MCH1	Revenu cantonal						
	Dépenses totales consolidées :						
	Dépenses courantes						
	30 Charges de personnel						
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation						
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif						
	+ 34 Charges financières						
	+ 36 Charges de transferts						
	+ Investissements bruts						
	50 Immobilisations corporelles						
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers						
	+ 52 Immobilisations incorporelles						
	+ 54 Prêts						
	+ 55 Participations et capital social						
	+ 56 Propres subventions d'investissements						
	+ 58 Investissements extraordinaires						
	Revenu cantonal:						
	Voir références au chapitre 10.2						
Valeurs indica- tives	Aucune						
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.						

#### 10.2.15 Quote-part de l'impôt

	Budget	Budget	PIMF	PIMF	PIMF
	2017	2018	2019	2020	2021
Quote-part de l'impôt	8.4 %	8.4 %	8.3 %	8.2 %	8.1 %

Méthode de calcul MCH1	Impôts directs  Revenu cantonal
	Impôts directs :  400 Impôts directs personnes physiques + 401 Impôts directs personnes morales
	Revenu cantonal : Voir références au chapitre 10.2
Valeurs indica- tives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.

# 10.3 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats					
Charges d'exploitation	10 728	11 039	11 136	11 224	11 327
Revenus d'exploitation	10 624	10 978	11 011	11 086	11 183
Résultat des activités d'exploitation	-105	-62	-126	-138	-144
Charges financières	113	110	102	92	93
Revenus financiers	115	121	122	122	122
Résultat du financement	2	12	20	29	29
Résultat opérationnel	-103	-50	-106	-109	-115
Charges extraordinaires	0	0	0	-7	-7
Revenus extraordinaires	201	175	178	180	175
Résultat extraordinaire	201	175	178	187	182
Résultat total du compte de résultats	99	125	72	78	66
Investissement net	456	469	473	479	476
Solde de financement	8	52	3	12	16
-= Nouvel endettement					
+ = Réduction de la dette					
Réduction totale de la dette 2018-2021			83		
Réduction de la dette annuelle 2018-2021			21		
Degré d'autofinancement 2018-2021			1049	%	

#### Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

#### Résultat des activités d'exploitation:

Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des Revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les Charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transferts, Subventions redistribuées, Imputations internes).

#### Résultat du financement:

Le résultat du financement se calcule à partir des Revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, RééBudgetluations immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les Charges financières (Charges d'intérêts, Pertes de change réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, RééBudgetluations immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

#### Résultat opérationnel:

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et du financement.

#### Résultat extraordinaire:

Le résultat extraordinaire est obtenu à partir des Revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de reBudgetlorisation MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les Charges extraordinaires.

#### Résultat total du compte de résultats:

Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire; il correspond à l'ancien solde du compte de fonctionnement.

# Compte rendu

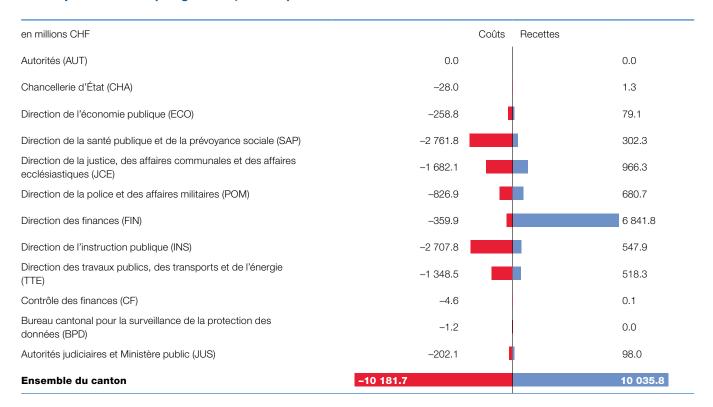


Résultat de la planification

et compte rendu des différents domaines

#### 1 Ensemble du canton

# 1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (budget 2018, solde II)



### 2 Autorités (AUT)

#### 2.1 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-13 084 177	-12 354 175	-16 702 610	-13 262 593	-13 471 824	-13 367 948
Modification		5.6%	-35.2 %	20.6%	-1.6%	0.8%
Revenus	193 349	198 000	174 000	174 000	174 000	174 000
Modification		2.4%	-12.1%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-12 890 828	-12 156 175	-16 528 610	-13 088 593	-13 297 824	-13 193 948
Modification		5.7 %	-36.0%	20.8%	-1.6%	0.8%
Charges						
30 Charges de personnel	-10 806 472	<b>-</b> 9 102 175	-13 593 610	-10 123 593	-10 187 824	-10 233 948
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-943 979	-1 528 000	-1 403 000	-1 433 000	-1 578 000	-1 428 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 133 726	-1 524 000	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	188 894	194 000	170 000	170 000	170 000	170 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	4 386	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	69	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

#### Evolution du compte de résultats

La rubrique Autorités inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques y relatives sont

formulées dans le commentaire du compte spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

#### 2.2 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

#### Evolution du compte des investissements

Les Autorités n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la Chancellerie d'Etat.

# 2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

	Effect	if réel	Effect	if cible	
2013	2014	2015	2016	2017	2018
7.0	19.8	20.6	22.0	21.5	21.5

#### Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble à partir de l'exercice 2014.

#### 2.4 Comptes spéciaux

#### 2.4.1 Grand Conseil

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-8 822 681	-9 742 095	-9 709 751	-9 770 998	-9 805 883	-9 836 650
Modification		-10.4%	0.3%	-0.6%	-0.4%	-0.3%
Revenus	24 970	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Modification		-76.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-8 797 711	-9 736 095	-9 703 751	-9 764 998	-9 799 883	-9 830 650
Modification		-10.7 %	0.3%	-0.6%	-0.4 %	-0.3 %
Charges						
300 Autorités, commissions et juges	-4 568 404	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-2 081 073	-2 169 977	-2 235 714	-2 257 661	-2 282 476	-2 302 213
303 Travailleurs temporaires	-161 865	0	0	0	0	0
305 Cotisations patronales	-653 868	-681 118	-708 037	-717 337	-732 407	-743 437
309 Autres charges de personnel	-23 270	-29 000	-29 000	-29 000	-29 000	-29 000
310 Charges de matières et de marchan- dises	-105 460	-145 000	-35 000	-35 000	-35 000	-35 000
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-12 460	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
313 Prestations de service et honoraires	-402 827	-746 000	-756 000	-756 000	-756 000	-756 000
315 Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	-11 274	-30 000	0	0	0	0
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	-8 191	-15 000	-45 000	-45 000	-45 000	-45 000
317 Dédommagements	-21 909	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000	-9 000
319 Diverses charges d'exploitation	-125 538	-212 000	-187 000	-217 000	-212 000	-212 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-446 542	-775 000	-775 000	-775 000	-775 000	-775 000
391 Prestations de service	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Revenus						
426 Remboursements	21 965	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
460 Parts à des revenus	3 005	2 000	0	0	0	0
469 Différents revenus de transfert	0	0	2 000	2 000	2 000	2 000
	Compto	Pudget	Budget			Plan financier
	Compte 2016	Budget 2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements	2010	2017	2010	2019	2020	2021
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

#### Commentaire

# Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au plan financier précédent, les dépenses matérielles ont subi de petites modifications qui n'entraînent toutefois aucune réduction ni augmentation générale des coûts. Ce sont en particulier les chiffres des prestations informatiques qui ont été adaptés, afin de pouvoir réaliser les projets d'impression à la demande ainsi que les projets de rédaction et de publication des procès-verbaux (textes écrits et enregistrements audio) des débats du Grand Conseil. Les autres valeurs budgétées restent inchangées.

Dans le compte spécial du Grand Conseil, aucune mesure n'est prévue dans le cadre du programme d'allégement 2018. Les postes budgétaires seront toutefois adaptés en continu selon la procédure ordinaire. La réduction prévue des sessions de cinq à quatre par an permettra notamment de réaliser des économies.

#### Priorités de développement

Aucune nouvelle priorité de développement n'est prévue à l'heure actuelle. Les élections du Grand Conseil au printemps 2018 se traduiront par des changements majeurs au parlement.

Il s'agira notamment d'assurer l'entrée en fonction des nouveaux députés et de pourvoir ou repourvoir tous les organes.

#### Opportunités et risques

La question de l'adaptation de la sécurité à l'Hôtel du gouvernement reste posée. Cette thématique sera traitée conjointement par la Chancellerie d'Etat et la Police cantonale.

#### 2.4.2 Conseil-exécutif

Modification			•	<b>,</b>	•	
Modification <b>Solde</b>	0	0	0	0	0	0
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification Modification	J	U		J	J	U
Compte des investissements  Dépenses	0	0	0	0	0	0
	Compte 2016	Budget 2017	Budget 2018	2019	2020	Plan financier 2021
491 Prestations de service	69	1 000	0	0	0	0
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	0	0	1 000	1 000	1 000	1 000
469 Différents revenus de transfert	0	0	1 000	1 000	1 000	1 000
460 Parts à des revenus	1 381	1 000	0	0	0	0
426 Remboursements	166 929	190 000	2 000	2 000	2 000	2 000
425 Recette sur ventes	0	0	4 000	4 000	4 000	4 000
Revenus 424 Taxes d'utilisation et prestations de service	0	0	160 000	160 000	160 000	160 000
des tiers						
363 Subventions à des collectivités et à	-687 184	-749 000	-731 000	-731 000	-731 000	-731 000
319 Diverses charges d'exploitation	-159 966	-235 000	-235 000	-235 000	-385 000	-235 000
dises 317 Dédommagements	-96 181	-115 000	-115 000	-115 000	-115 000	-115 000
310 Charges de matières et de marchan-	-173	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
306 Prestations de l'employeur	-964 934	900 000	-3 501 000	0	0	0
305 Cotisations patronales	-406 259	-438 154	-438 092	-443 549	-450 410	-448 204
<b>Charges</b> 300 Autorités, commissions et juges	-1 946 799	-1 973 926	-1 971 766	-1 966 045	-1 983 531	-2 001 094
Modification		40.5 /0	-102.0 /0	01.0 /0	-5.2 /0	0.0 /0
Modification	-4 093 117	<b>-2 420 080</b> 40.9%	<b>-6 824 858</b> -182.0%	<b>-3 323 594</b> 51.3%	<b>-3 497 941</b> -5.2%	<b>-3 303 298</b> 3.8%
Modification Solde	-4 093 117	14.0 % <b>-2 420 080</b>	-12.5 % - <b>6 824 858</b>	0.0 % <b>-3 323 594</b>	0.0 % <b>-3 497 941</b>	0.0 % <b>-3 363 298</b>
Revenus	168 379	192 000	168 000	168 000	168 000	168 000
Modification		38.7 %	-167.7%	50.1 %	-5.0%	3.7 %
Charges	-4 261 496	-2 612 080	-6 992 858	-3 491 594	-3 665 941	-3 531 298
Compte de résultats						
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Compte	Budget	Budget			Plan financier

#### Commentaire

# Modifications par rapport à la planification précédente

Aucun changement notable n'est à signaler par rapport au plan financier précédent. Seules les valeurs du groupe de comptes 306 (Prestations de l'employeur) ont dû être adaptées à la situation effective. Cette correction se traduira par une augmentation des dépenses en 2018, suivie d'une réduction pour les autres années du plan.

Aucune mesure n'est prévue dans le compte spécial du Conseil-exécutif dans le cadre du programme d'allégement 2018

#### Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer de tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

#### Opportunités et risques

2018 verra la tenue des élections de renouvellement du Conseil-exécutif et du Grand Conseil. Les changements dans

la composition du gouvernement sont dès lors susceptibles d'entraîner des répercussions financières.

#### 3 Chancellerie d'Etat (CHA)

# 3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)



# 3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand	-26.7	-27.0	-26.7	-26.3	-26.8	-26.8
Conseil						
Total	-26.7	-27.0	-26.7	-26.3	-26.8	-26.8

#### 3.3 Priorités de développement de la Direction

Suite à l'approbation d'un changement de canton par la commune de Moutier, l'administration bernoise et plus particulièrement la Chancellerie d'Etat devront s'atteler à d'importants travaux préparatoires pour la mise en œuvre de cette décision communale. Il s'agira d'élaborer un concordat avec le canton du Jura ainsi qu'un deuxième accord intercantonal, et d'analyser les répercussions internes au canton (unités administratives décentralisées, modifications d'actes législatifs, etc.).

2018 verra par ailleurs la tenue des élections de renouvellement du Conseil-exécutif et du Grand Conseil. Les moyens financiers y relatifs ont été entièrement inscrits au budget pour les années concernées.

Dans le cadre du programme d'allègement 2018, la Chancellerie d'Etat réduira ses dépenses matérielles, par exemple les frais postaux, en collaboration avec les Directions. Elle contribuera par ailleurs à l'effort d'économie en supprimant un poste au niveau de la direction et un poste dans les prestations de support à partir de 2018. La direction profitera des évolutions dans les domaines spécialisés et des départs à la retraite à venir pour poursuivre le développement de l'organisation de la Chancellerie d'Etat. Une collaboration améliorée, transversale et axée sur les ressources au sein de la Chancellerie d'Etat permettra de supprimer les deux postes mentionnés.

#### 3.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-27 831 786	-28 196 610	-28 155 272	-27 743 372	-28 271 470	-28 204 299
Modification		-1.3%	0.1 %	1.5%	-1.9%	0.2%
Revenus	1 181 531	1 211 000	1 290 500	1 290 500	1 290 500	1 290 500
Modification		2.5%	6.6%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-26 650 255	-26 985 610	-26 864 772	-26 452 872	-26 980 970	-26 913 799
Modification		-1.3%	0.4%	1.5%	-2.0%	0.2%
Charges						
30 Charges de personnel	-12 124 844	-12 903 948	-12 315 332	-12 414 655	-12 519 746	-12 643 849
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-14 193 290	-14 031 000	-13 446 500	-13 385 500	-12 860 500	-12 870 500
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	-848 603	-396 162	-327 440	-264 217	-266 224	-184 950
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-512 289	-396 000	-757 000	-472 000	-472 000	-472 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-152 760	-469 500	-1 309 000	-1 207 000	-2 153 000	-2 033 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	825 387	717 000	744 500	744 500	744 500	744 500
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	81 803	86 000	86 000	86 000	86 000	86 000
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	62 127	204 000	256 000	256 000	256 000	256 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	212 214	204 000	204 000	204 000	204 000	204 000

#### Evolution du compte de résultats

Depuis le 1er janvier 2015, la Chancellerie d'Etat ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les changements par rapport à la planification seront

par conséquent traités dans le commentaire du groupe de produits « Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

#### 3.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements		-				-
Dépenses	-204 198	-502 000	-750 000	-140 000	-20 000	-140 000
Modification		-145.8%	-49.4%	81.3%	85.7 %	-600.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-204 198	-502 000	-750 000	-140 000	-20 000	-140 000
Modification		-145.8%	-49.4%	81.3%	85.7 %	-600.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-204 198	-502 000	-312 000	-70 000	-20 000	-140 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	-438 000	-70 000	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

#### Evolution du compte des investissements

Par rapport au plan financier précédent, il a été possible d'adapter les chiffres aux nouvelles conditions et en particulier de les relever pour l'année 2018. Outre les dépenses liées à la rénova-

tion de l'Hôtel du gouvernement, il est prévu d'investir dans un nouveau logiciel pour les élections et les votations.

# 3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

	Effect	tif réel		Effect	if cible
2013	2014	2015	2016	2017	2018
90.6	83.5	83.4	81.5	82.6	82.6

#### Commentaire

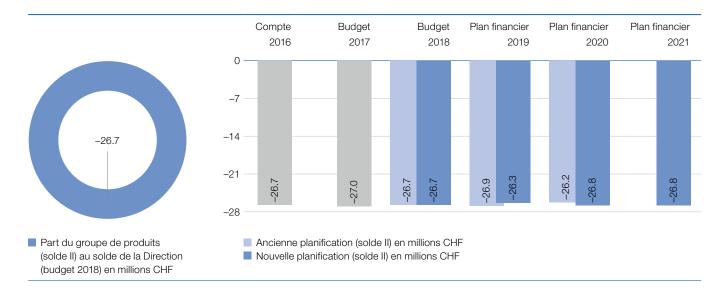
Les effectifs en postes à plein temps à la Chancellerie d'Etat n'ont connu aucune évolution majeure.

modifications seront effectuées après que le Grand Conseil aura débattu sur le PA 2018, durant sa session de novembre 2017.

L'effectif cible de 2018 ne contient pas encore les changements résultant du programme d'allégement 2018. Les éventuelles

# 3.7 Groupes de produits

# 3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



# **Description**

La Chancellerie d'Etat sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à n de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Chancellerie d'Etat [OO CHA; RSB 152.211]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;

- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches;
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	984 257	1 007 000	1 034 500	1 034 500	1 034 500	1 034 500
(-) Frais de personnel	-12 132 427	-12 903 950	-12 315 335	-12 414 659	-12 519 749	-12 643 853
(-) Coûts matériels	-14 299 685	-14 467 247	-14 795 497	-14 632 496	-15 053 497	-14 943 496
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	<b>-</b> 941 652	-578 817	-437 256	-375 500	-348 382	-253 666
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-26 389 507	-26 943 015	-26 513 587	-26 388 155	-26 887 128	-26 806 514
(+) Recettes des subventions cantonales	55 300	200 000	250 000	250 000	250 000	250 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-403 394	-276 000	-487 000	-202 000	-202 000	-202 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 827	4 000	6 000	6 000	6 000	6 000
Solde II (comptabilité analytique	-26 730 774	-27 015 015	-26 744 587	-26 334 155	-26 833 128	-26 752 514
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	80 518	29 405	-120 184	-118 717	-147 843	-161 284
Solde III (comptabilité financière)	-26 650 256	-26 985 610	-26 864 772	-26 452 872	-26 980 971	-26 913 798

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Egalité	-521 546	-591 194	-612 478	-615 393	-654 161	-652 973
Archives	-3 836 116	-3 508 134	-3 251 346	-3 244 758	-3 613 845	-3 442 214
Communication et relations extérieures	-3 103 099	-3 507 377	-3 274 472	-3 254 388	-3 393 456	-3 398 967
Bilinguisme et suivi législatif	-3 475 817	-3 346 606	-3 456 239	-3 470 668	-3 623 491	-3 583 438
Droits politiques et ressources	-14 382 271	-14 662 444	-14 509 831	-14 484 434	-14 207 455	-14 334 748
Soutien à la direction	-1 070 659	-1 327 259	-1 409 222	-1 318 514	-1 394 721	-1 394 175

# Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

Pour le groupe de produits de la Chancellerie d'Etat, le solde du budget 2018 (CHF 26,86 mio.) affiche une légère amélioration de CHF 0,12 million par rapport à l'année précédente (CHF 26,98 mio.). De même, les chiffres restent constants pour les autres années du plan.

Outre les mesures du programme d'allégement 2018 susmentionnées, de nouveaux projets ont vu le jour:

Les sites Internet uniformisés du canton de Berne reposent sur une technologie et une ligne graphique datant de 2009. Le projet «web2020» vise à les adapter aux exigences actuelles. Il s'agit par ailleurs de mieux répondre aux besoins des différents groupes cibles et d'améliorer la convivialité sur les supports mobiles. L'intégration d'interfaces avec les solutions de cyberadministration sera passée en revue et optimisée. Ce projet est devisé à CHF 0,45 million sur trois ans (2018-2020).

- Le 18 avril 2017, la ville, le canton et la commune bourgeoise de Berne ont fondé l'association « Polit-Forum Berne », qui reprend le flambeau de l'institution de formation politique établie dans la Tour des prisons, dont la Confédération a abandonné l'exploitation. L'association reprendra les rênes mi-2017. La contribution du canton de Berne à l'association s'élève à CHF 0,15 million.
- Par ailleurs, des frais d'exploitation annuels récurrents de CHF 0,12 million ont été budgétés pour le nouveau logiciel des élections et des votations. Des frais d'impression à hauteur de CHF 0,15 million sont prévus en 2021 en vue des prochaines élections (printemps 2022).

### Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la Chancellerie d'Etat.

## **Chances et risques**

Le 18 juin 2017, les électeurs et électrices de Moutier ont accepté le transfert de leur commune au canton du Jura. La mise en application de cette décision nécessitera des travaux de grande ampleur: il s'agit de préparer conjointement avec le canton du Jura un concordat et un deuxième accord intercantonal, ainsi que les scrutins cantonaux y relatifs. Il faut par ailleurs planifier et concrétiser l'avenir des unités administratives décentralisées

dans le Jura bernois et préparer les adaptations nécessaires du droit cantonal bernois.

La mise en œuvre de la motion 227–2016 Saxer (Publication en ligne des feuilles officielles du canton de Berne) constitue un pas de plus vers la modernisation et l'adaptation à l'évolution technologique et sociétale.

# Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

- Réduction des charges de personnel
- Réduction des frais matériels
- Réduction des frais postaux

 Economie de frais de port grâce à l'envoi de matériel de propagande électorale par les communes

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant de CHF 0,9 million (en 2018), CHF 1,4 million (en 2019), CHF 1,14 million (en 2020) et CHF 1,15 million (en 2021).

# Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc,	2 035	stabilité
affaires standard, informations et affaires à discuter)		
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	140	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	264	stabilité
Nombre de légalisations	11 651	stabilité
CAC fournitures et imprimés: chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 425 706	stabilité
Nombre de communiqués de presse	435	stabilité
Nombre de conférences de presse	72	stabilité
Nombre de consultations du portail www.be.ch	918 382	stabilité
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	553	stabilité
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	896 587	augmentation
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	116	stabilité
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	87	diminution
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	101	augmentation

# 4 Direction de l'économie publique (ECO)

# 4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)

en millions CHF	Coûts Recettes				
Soutien aux fonctions de direction	-16.5	5.7			
Assurance-chômage	-23.7	2.3			
Développement et surveillance économique	<b>-</b> 57.5	10.0			
Forêt et dangers naturels	-50.8	20.8			
Agriculture	-75.8	30.8			
Nature	-34.5	9.5			

# 4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien aux fonctions de direction	-8.5	-9.9	-10.8	-11.0	-11.2	-11.1
Assurance-chômage	-18.5	-18.8	-21.4	-21.2	-21.3	-21.3
Développement et surveillance écono-	-28.9	-30.0	-47.5	-46.5	-39.0	-33.6
mique						
Forêt et dangers naturels	-25.6	-29.6	-29.9	-29.7	-30.2	-30.3
Agriculture	-35.6	-41.2	-45.0	-44.6	-44.5	-45.1
Nature	-21.3	-18.9	-25.0	-24.9	-24.7	-24.9
Total	-138.4	-148.4	-179.6	-177.9	-170.9	-166.3

## 4.3 Priorités de développement de la Direction

Afin de tirer encore mieux parti de son potentiel significatif, le canton de Berne met l'accent sur la promotion de l'innovation dans le cadre de la stratégie économique 2025. La loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation (LEI) crée la base juridique visant à promouvoir le développement et la recherche appliquée. Des projets tels que le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne et le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem-insel) à Berne ainsi que le renforcement du site EMPA à Thoune pourront à l'avenir être adéquatement promus.

Par ailleurs, outre la stratégie économique, des subventions octroyées au titre de la politique régionale permettent d'encourager des projets innovants dans les régions rurales.

La mise en œuvre de la stratégie OAN 2020 vise à promouvoir une agriculture productive, ancrée au niveau régional, compétitive et durable dont sont issues des denrées alimentaires sûres et de qualité. Riche de paysages naturels et cultivés diversifiés, le canton de Berne entend améliorer sa position en la matière en renforçant la biodiversité grâce à un programme ajusté en fonctions des nouvelles prescriptions fédérales et à un plan sectoriel.

L'entretien et l'exploitation de la forêt doivent renforcer sa diversité biologique, son potentiel de production, sa capacité de rajeunissement et sa vitalité. Des projets innovants en matière d'économie forestière et d'industrie du bois seront favorisés afin que l'industrie du bois régionale profite elle aussi encore plus de la période faste que connaît la construction en bois. La mise en œuvre du projet «Economie forestière durable BE» a pour but d'assurer le développement entrepreneurial de l'économie forestière bernoise, d'une part, et d'assurer les prestations sociales et écologiques fournies par la forêt, d'autre part.

### 4.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-763 236 360	-794 035 566	-815 904 769	-818 118 675	-821 247 789	-817 112 547
Modification		-4.0%	-2.8%	-0.3%	-0.4%	0.5 %
Revenues	629 823 716	650 938 228	660 998 180	661 603 909	663 308 313	663 297 835
Modification		3.4%	1.5%	0.1%	0.3%	0.0%
Solde	-133 412 644	-143 097 338	-154 906 589	-156 514 766	-157 939 476	-153 814 712
Modification		-7.3%	-8.3 %	-1.0%	-0.9%	2.6%
Charges						
30 Charges de personnel	-93 796 894	-98 056 197	-99 701 869	-100 280 464	-101 257 871	-102 178 356
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-27 581 712	-27 508 682	-29 869 222	-29 346 066	-29 275 053	-28 966 962
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 151 497	-3 454 481	-3 178 267	-3 879 896	-3 818 967	-4 211 689
34 Charges financières	-30 304	-267 442	-9 812	-12 578	-15 505	-18 615
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-3 890 974	-6 912 775	-1 720 400	-1 560 400	-1 560 400	-1 560 400
36 Charges de transfert	-91 093 541	-95 369 189	-103 033 429	-103 669 319	-103 743 925	-98 798 122
37 Subventions à redistribuer	-538 760 826	-547 800 000	-552 600 000	-552 600 000	-552 600 000	-552 600 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 930 612	-14 666 800	-25 791 770	-26 769 952	-28 976 068	-28 778 403
Revenues						
40 Revenus fiscaux	6 088 079	6 015 000	301 500	301 500	301 500	301 500
41 Patentes et concessions	4 959 938	4 170 000	4 272 000	4 352 000	4 752 000	4 752 000
42 Taxes	29 105 510	28 463 475	28 931 889	29 032 004	29 032 004	29 032 004
43 Revenus divers	275 831	226 160	270 574	270 574	270 574	270 574
44 Revenus financiers	167 374	103 000	108 000	108 000	108 000	108 000
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	2 986 492	5 170 500	5 170 500	5 165 600	5 165 600	5 165 600
46 Revenus de transfert	38 452 034	40 143 393	43 420 776	43 907 235	44 069 244	44 101 533
47 Subventions à redistribuer	538 760 826	547 800 000	552 600 000	552 600 000	552 600 000	552 600 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	9 027 632	18 846 700	25 922 941	25 866 996	27 009 391	26 966 624

# Evolution du compte de résultats

Le solde du budget 2018 s'est détérioré de CHF 11,8 millions par rapport au budget 2017.

La mise en œuvre des projets actuels relevant de la loi sur l'encouragement de l'innovation nécessite des moyens plus importants que ceux portés au budget 2017, en particulier au cours des exercices 2018 (CHF 8,4 mio), 2019 (CHF 8,4 mio) et 2020 (CHF 7,4 mio). La réalisation des trois projets majeurs en termes d'innovation (sitem Insel Bern, Swiss Innovation Park Biel/Bienne et Empa Thoune) aura lieu principalement en 2018 et les subventions promises seront versées en fonction de leur progression. Le Grand Conseil a autorisé ces subventions lors des sessions de mars 2016 et 2017.

A compter de l'exercice 2018, l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) facture systématiquement aux Directions la four-

niture de prestations de base en matière de TIC. La Direction de l'économie publique devrait ainsi acquitter un montant d'environ CHF 4,6 millions pour le premier exercice dont près de CHF 1,5 million pourront être répercutés sur le Service de l'emploi et la CCh, financés par la Confédération.

Le solde n'augmentera que peu au cours des exercices suivants (2019-2020) du fait notamment de coûts d'amortissements en hausse et de la plus-value tirée de la refacturation des prestations de base. Le plan de financement 2021 fait état d'un solde, en baisse de CHF 4,1 millions, puisque les subventions prévues pour les projets d'innovation subiront une nouvelle réduction.

L'application du programme d'allégement 2018 est détaillée dans le rapport et dans les différents commentaires des groupes de produits.

# 4.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-37 714 091	-50 309 186	-63 634 890	-63 227 390	-53 687 390	-53 687 390
Modification		-33.4%	-26.5 %	0.6%	15.1 %	0.0%
Recettes	20 388 709	21 429 200	23 022 650	24 022 650	22 022 650	22 022 650
Modification		5.1 %	7.4%	4.3 %	-8.3%	0.0%
Solde	-17 325 382	-28 879 986	-40 612 240	-39 204 740	-31 664 740	-31 664 740
Modification		-66.7 %	-40.6%	3.5 %	19.2%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-2 757 527	-4 670 904	-2 752 486	-4 381 966	-2 541 966	-2 541 966
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	-2 430 424	-2 430 424	-2 430 424	-2 430 424
54 Prêts	-4 009 955	-15 804 474	-16 625 000	-16 625 000	-16 625 000	-16 625 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-19 804 334	-17 833 808	-28 826 980	-26 790 000	-19 090 000	-19 090 000
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	-11 142 275	-12 000 000	-13 000 000	-13 000 000	-13 000 000	-13 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	69 093	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	2 297 331	1 929 200	2 522 650	2 522 650	2 522 650	2 522 650
64 Remboursement de prêts	6 850 460	7 200 000	7 200 000	8 200 000	6 200 000	6 200 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	29 550	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	11 142 275	12 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000	13 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

# Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2018 augmentent de CHF 11,7 millions par rapport au budget 2017.

Comparativement au budget 2017, le compte des investissements prévoit également des moyens supplémentaires au titre des exercices 2018 et 2019 pour la réalisation des projets majeurs en termes d'innovation Swiss Innovation Park Biel/Bienne

et Empa Thoune. Ces moyens seront versés en fonction de la progression des projets.

A partir de l'exercice financier 2020, les investissements nets redescendront à leur niveau usuel, soit CHF 31,7 millions.

4.6

# Evolution du nombre de postes à plein temps de l'ECO

	Effect	Effect	if cible		
2013	2014	2015	2015 2016 2017		
648.0	662.1	646.9	659.6	680.8	680.8

#### Commentaire

Les chiffres indiqués ne comprennent pas les effectifs des offices régionaux de placement et de la Caisse de chômage.

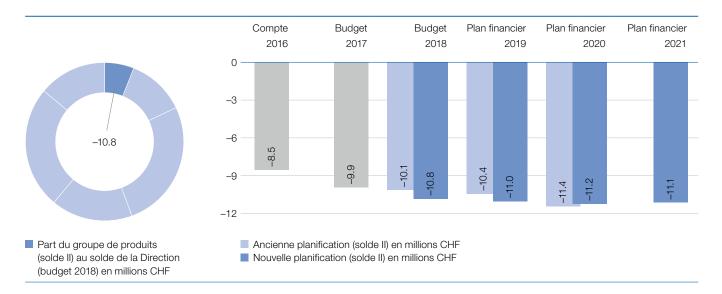
Au sein de la Direction de l'économie publique, le nombre réel de postes a varié d'environ 2 pour cent au cours des dernières années. Les reculs enregistrés en 2013 et 2015 résultent respectivement du moratoire sur les dépenses (gel des engagements) et des mesures de réorganisation de l'Entreprise Forêts domaniales tandis que les hausses de 2014 et 2016 s'expliquent

par la normalisation des effectifs suite au moratoire de 2013, puis par l'embauche de personnel au sein du Service vétérinaire suite à la mise en œuvre de l'ordonnance sur le contrôle des viandes.

Le gouvernement a défini les effectifs autorisés pour la Direction de l'économie publique sur la base d'un calcul forfaitaire.

# 4.7 Groupes de produits

## 4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



## **Description**

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie publique ainsi que du Grand Conseil, du Conseil-exécutif ou pour d'autres affaires interdirectionnelles. Utilisation efficace des instruments

de direction et des ressources disponibles. Garantie des prestations de services juridiques et informatiques au sein de la Direction ainsi que des tâches cantonales de sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB).

Scháma	du	calcul	doe	marge	contributives
Schema	au	caicui	aes	marges	contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	1 361 551	1 000 776	5 542 623	6 098 514	7 027 381	6 949 404
(-) Frais de personnel	-5 653 651	-6 050 892	-6 980 865	-7 088 387	-7 166 160	-7 234 561
(-) Coûts matériels	-1 083 080	-1 402 522	-6 151 105	-6 547 142	-7 510 863	-7 073 966
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-417 094	-426 639	-284 591	-476 631	-650 676	-810 672
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-5 792 274	-6 879 277	-7 873 937	-8 013 646	-8 300 318	-8 169 796
(+) Recettes des subventions cantonales	203 230	0	167 800	167 800	167 800	167 800
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 891 828	-3 034 450	-3 117 250	-3 117 250	-3 117 250	-3 117 250
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 125	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-8 477 747	-9 913 727	-10 823 387	-10 963 096	-11 249 768	-11 119 246
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	7 790	67 595	40 094	71 593	95 731	112 444
Solde III (comptabilité financière)	-8 469 957	-9 846 131	-10 783 293	-10 891 503	-11 154 037	-11 006 801

## Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prestations de services informatiques	-1 823 401	-81 138	-2 671 215	-2 808 746	-3 065 581	-2 938 261
Prestations de services juridiques	-1 154 429	-110 624	-1 217 272	-1 240 042	-1 243 545	-1 243 871
Soutien à la direction	-2 814 445	-6 687 515	-3 985 450	-3 964 858	-3 991 192	-3 987 664

#### Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction porté au budget 2018 se détériore d'environ CHF 1 million par rapport au budget 2017, notamment en raison de frais de personnel en hausse.

Cette hausse résulte essentiellement des coûts de la formation professionnelle (responsables et près de 30 apprentis par an) qui ont été transférés des offices au SG. Une partie de ces coûts peuvent être refacturés au Service de l'emploi et à la CCh, secteurs financés par la Confédération. Le transfert n'a aucun effet sur le solde au niveau de la Direction de l'économie publique.

A compter de l'exercice 2018, l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) facture systématiquement aux Directions, et en l'espèce au SG-ECO, la fourniture de prestations de base en matière de TIC. Le SG-ECO répercute ces coûts sur les offices ainsi que sur le Service de l'emploi et la CCh, secteurs financés par la Confédération. En conséquence, les recettes augmentent

(de CHF 4,3 mio en 2018 à CHF 5,7 mio en 2021) ainsi que les frais de matériel. Pour le groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, les surcoûts de ce type atteignent jusqu' à CHF 490 000.

Dans les années à venir, des amortissements plus élevés et des mesures salariales sont à prévoir, ce qui entraînera une légère détérioration du solde.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle. Par rapport au budget 2017, le montant des prestations de l'AIB reste constant (près de CHF 3 mio) et se maintiendra à ce niveau entre 2018 et 2021.

# Priorités de développement

La Direction de l'économie publique représente le canton de Berne dans la Région capitale suisse dont l'objectif est de se profiler en qualité de d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que de centre politique de la Suisse.

# **Chances et risques**

Aucuns.

# Programme d'allègement

Mesures du programm d'allègement 2018:

- Réduction des coûts de matériel
- Réduction des contributions cantonales versées aux centres de renfort des sapeurs-pompiers

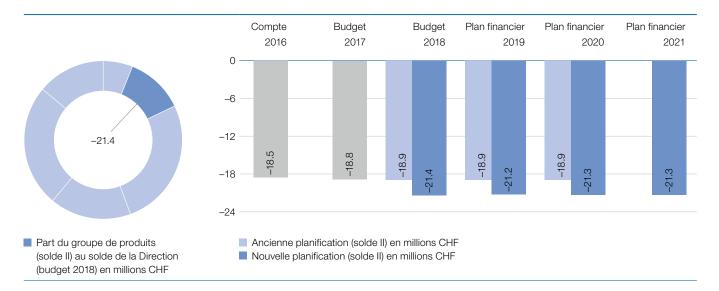
Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,11 million((2018) et CHF 0,41 millions (2021).

# Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	92	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	14	diminution
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	233	stabilité
Nombre de recours déposés	98	stabilité
Nombre de recours réglés	88	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de l'ECO	1 432	stabilité
Subventions annuelles (en millions de francs) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/A	3	stabilité

L'effectif cible de 2018 ne contient pas encore les changements résultant du programme d'allégement 2018. Les éventuelles modifications seront effectuées après que le Grand Conseil aura débattu sur le PA 2018, durant sa session de novembre 2017.

# 4.7.2 Assurance-chômage



### **Description**

Le canton exécute la loi sur l'assurance-chômage LACI sur mandat de la Confédération. À cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le service de l'emploi et la caisse de chômage.

Le service de l'emploi gère les offices régionaux de placement ORP, soit 20 sites dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Il soutient les demandeurs d'emploi dans leurs recherches. Les ORP organisent chaque année environ 119 600 entretiens d'orientation. Ils élaborent et proposent des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.) à hauteur d'environ CHF 53 millions par an (état 2016). Le respect des conventions conclues avec les demandeurs d'emploi est contrôlé. Des sanctions sont prises si nécessaire. En outre, un service de médiation est à disposition en cas de désaccord.

Chaque canton doit tenir une caisse de chômage (CC). Les assurés ont le choix entre la CC et les autres caisses (p.ex. des syndicats). La CC examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur.

Les produits Service de l'emploi et Caisse de chômage sont exclusivement financés par l'assurance-chômage de la Confédération. Le produit «assurance-chômage - mesures cantonales » contient la contribution – déterminée par le droit fédéral – du canton

à l'exécution de l'assurance-chômage ainsi que des mesures cantonales volontaires.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	2 143 981	2 260 500	2 260 500	2 260 500	2 260 500	2 260 500
(-) Frais de personnel	-2 053 218	-1 957 199	-1 945 772	-1 962 526	-1 983 537	-2 004 296
(-) Coûts matériels	-368 140	-196 872	-282 258	-287 870	-333 345	-331 888
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-383	0	-6 202	-8 237	-8 470	-11 952
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-277 761	106 430	26 269	1 868	-64 852	-87 636
(+) Recettes des subventions cantonales	150 000	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-18 341 269	-18 950 000	-21 450 000	-21 250 000	-21 250 000	-21 250 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 013	1 721	1 721	1 721	1 721	1 721
Solde II (comptabilité analytique	-18 467 016	-18 841 849	-21 422 010	-21 246 411	-21 313 131	-21 335 915
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-18 467 016	-18 841 849	-21 422 010	-21 246 411	-21 313 131	-21 335 915

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Service d'emploi (ORP)	60 433	418 907	552 168	541 986	528 372	516 557
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	120 222	45 738	-83 632	-87 112	<b>-</b> 91 686	-95 562
Assurance-chômage – mesures canto- nales	-458 416	-358 216	-442 267	-453 005	-501 538	-508 631

### **Commentaire:**

# Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant de la subvention cantonale aux coûts du service public de l'emploi et des mesures de marché du travail a été adapté aux évolutions connues par le marché du travail.

Prescrite légalement, la subvention cantonale représente le montant le plus important (+ CHF 1 mio), sur lequel le canton

n'a aucune influence. Les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire doivent être intégrés sur le marché du travail aussi rapidement que possible. Les besoins en mesures de marché du travail augmentent en conséquence (+ CHF 1,5 mio). Dans ce domaine, la compétence en matière de dépenses est déléguée au Conseil-exécutif.

## Priorités de développement

Mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse par voie d'ordonnance: les entités patronales des branches et des régions touchées par un taux de chômage supérieur à la moyenne devront signaler les postes vacants aux offices régionaux de placement ORP. Ces postes seront réservés durant un certain temps aux personnes en demande d'emploi inscrites.

Le détail de la mise en œuvre n'est pas encore fixé mais elle engendrera un surcroît de travail pour les ORP.

Les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire doivent être intégrés sur le marché du travail aussi rapidement que possible. La concertation optimale des services impliqués dans la collaboration interinstitutionnelle est de ce fait indispensable.

# **Chances et risques**

Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part

cantonale du nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

# Programme d'allègement

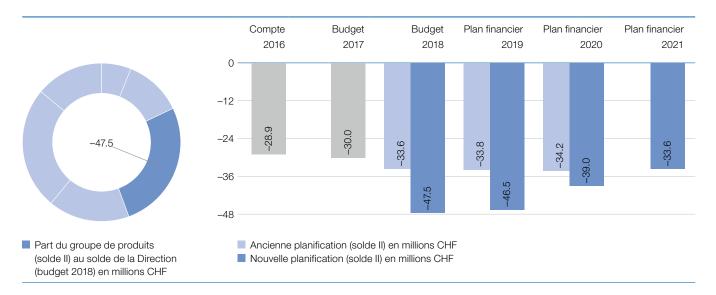
Mesure du programme d'allègement 2018:

 Réduction des mesures cantonales, notamment du soutien apporté aux semestres de motivation Ce mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant de CHF 0,2 million (2019 jusq'à 2021).

# Informations sur les prestations du groupe de produits

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	18 600	fluctuation
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	140 000	fluctuation
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	350 000	fluctuation
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions de francs)	280	fluctuation

# 4.7.3 Développement et surveillance économique (valable dès le 1.1.2013)



## **Description**

Le groupe de produits vise le renforcement de la position et de la compétitivité de l'économie bernoise par un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Les différentes régions sont soutenues dans la mise à profit de leurs atouts. La compétitivité dans les régions de montagne et les zones rurales est renforcée et les projets innovants sont encouragés. Les axes d'intervention stratégiques issus de la politique régionale privilégiés sont le tourisme, l'industrie, les cleantech, les réformes et les offres novatrices. Le tourisme constitue un facteur économique important pour le canton de Berne et est le premier secteur économique dans l'Oberland bernois.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels ou au respect des temps de travail et de repos. Les dispositions cantonales régissent, quant à elles, notamment la vente d'alcool et les heures de fermeture dans le domaine de l'hôtellerie et la restauration.

Le service de la protection contre les immissions élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en œuvre. 125 000 centrales de chauffage et 2 500 installations industrielles et artisanales sont ainsi surveillées. Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air et les résultats enregistrés sont publiés quotidiennement sur l'Internet (www.be.ch/air). Outre la qualité de l'air, le respect de valeurs limites est également contrôlé pour les nuisances sonores dans les installations industrielles ou artisanales et pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	7 098 938	6 513 079	6 513 081	6 513 106	6 513 106	6 513 106
(-) Frais de personnel	-15 875 874	-17 668 606	-17 696 131	-17 832 918	-17 982 056	-18 144 389
(-) Coûts matériels	-6 391 665	-5 263 101	-5 820 248	-5 842 797	-6 024 699	-6 018 872
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-2 346 020	-2 084 873	-2 187 658	-2 529 656	-2 874 530	-3 238 496
	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-17 514 621	-18 503 501	-19 190 956	-19 692 266	-20 368 179	-20 888 651
(+) Recettes des subventions cantonales	3 281 941	3 055 000	3 055 000	3 055 000	3 055 000	3 055 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-20 862 745	-20 675 150	-31 765 650	-30 265 650	-22 165 650	-16 165 650
(+) Rentrées fiscales et amendes	6 228 732	6 152 566	439 066	439 066	439 066	439 066
Solde II (comptabilité analytique	-28 866 694	-29 971 085	-47 462 540	-46 463 850	-39 039 763	-33 560 235
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	5 514 221	6 281 909	14 405 574	12 954 181	6 167 694	6 524 558
Solde III (comptabilité financière)	-23 352 473	-23 689 176	-33 056 966	-33 509 669	-32 872 068	-27 035 677

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Promotion économique	-7 012 297	-6 936 007	-7 010 588	-7 046 610	-7 121 250	<del>-</del> 7 155 757
Tourisme et développement régional	-4 690 706	-4 735 353	-4 657 523	-5 019 716	-5 423 663	<b>-</b> 5 779 448
Surveillance du travail et du marché	-2 306 709	-3 000 933	-3 252 313	-3 301 644	-3 400 568	-3 448 827
Contrôle des chronomètres	241 774	145 753	-276 554	-300 508	-313 496	-332 799
Protection contre les immissions	-3 746 683	-3 976 961	-3 993 978	-4 023 789	-4 109 202	-4 171 820

# Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

A compter de l'exercice 2018, l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) facture systématiquement aux Directions la fourniture de prestations de base en matière de TIC. Ces prestations sont désormais intégrées aux frais de matériel (CHF 0,5 mio en 2018 et CHF 0,8 mio en 2021).

La réalisation des projets actuels relevant de la loi sur l'encouragement de l'innovation nécessite des moyens supplémentaires, en particulier au cours des exercices 2018 et 2019. Les coûts figurant dans la rubrique des subventions cantonales comprennent les subventions portées au compte de fonction-

nement ainsi que les amortissements sur les subventions d'investissement.

La révision de la loi sur le développement du tourisme (LDT) en 2017 entraînera des modifications au niveau de la perception de la taxe d'hébergement et, partant, des flux financiers, les recettes ne passant plus d'emblée par le Fonds du tourisme. Il en résulte que les recettes et les dépenses reculent de CHF 5,7 millions. Ces sommes étant affectées, le budget cantonal ne subit pas la modification.

## Priorités de développement

La mise en œuvre de la stratégie économique 2025 et le renforcement du site économique bernois constituent toujours les principales priorités du beco. En 2018, les trois projets majeurs en termes d'innovation (sitem Insel Bern, Swiss Innovation Park Biel/Bienne et Empa Thoune) seront réalisés et les subventions promises seront versées en fonction de leur progression.

# **Chances et risques**

Aucuns.

# Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

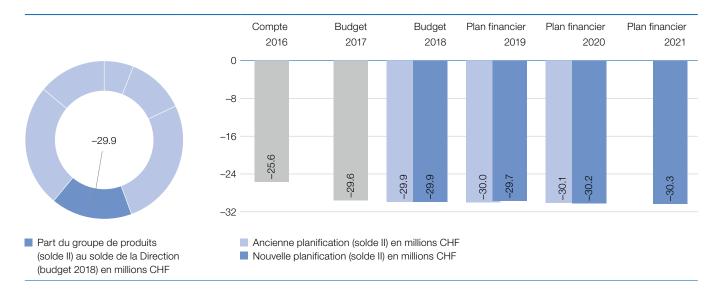
- Réduction des contributions aux régions à faible tourisme de séjour
- Réduction des contributions ainsi que du montant alloué au Fonds d'aide aux investissements dans le cadre de la Nouvelle politique régionale
- Optimisation de l'administration dans le domaine de la Promotion économique
- Réduction de contributions versées aux manifestations sportives

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,4 million (en 2018) et CHF 0,5 million (en 2021).

# Informations sur les prestations du groupe de produits

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/politique régionale	100	stabilité
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	stabilité
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	2 400	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Conditions de travail et Protection contre les immissions	3 000	fluctuation
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét)	37 000	augmentation
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	2 800	fluctuation
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	700 000	diminution

# 4.7.4 Forêt et dangers naturels



# **Description**

Les attentes publiques envers la forêt (fonctions économiques, protectrices et sociales) sont satisfaites par la protection des forêts et l'influence ciblée exercée sur leur développement. Des mesures de conseil et d'encouragement visent une exploitation rentable, adaptée aux fonctions de la forêt et proche des conditions naturelles sur le long terme.

Les forêts de l'Etat sont exploitées de manière durable par l'Entreprise Forêts domaniales selon des principes entrepreneuriaux. Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels (avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements, glissements de terrain, érosion et affaissement).

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	12 948 319	12 155 200	12 195 400	12 195 400	12 195 400	12 195 400
(-) Frais de personnel	-19 792 872	-21 358 547	-21 334 977	-21 053 560	-21 320 548	-21 468 403
(-) Coûts matériels	-7 556 217	-7 362 969	-7 924 564	-7 951 388	-8 344 156	-8 312 894
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-715 351	-821 661	-840 867	-866 661	-698 998	-660 572
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-15 116 121	-17 387 977	-17 905 008	-17 676 210	-18 168 302	-18 246 468
(+) Recettes des subventions cantonales	5 813 601	8 237 000	8 651 000	8 651 000	8 651 000	8 651 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-16 307 962	-20 431 600	-20 674 000	-20 674 000	-20 674 000	-20 674 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	11 540	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-25 598 942	-29 582 577	-29 928 008	-29 699 210	-30 191 302	-30 269 468
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-452 421	377 359	386 216	276 259	177 904	83 909
Solde III (comptabilité financière)	-26 051 362	-29 205 218	-29 541 792	-29 422 951	-30 013 398	-30 185 560

## Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Conservation de la forêt et économie forestière	-12 967 491	-14 314 524	-14 671 474	-14 518 105	-14 835 811	-14 927 401
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-1 500 977	-1 776 578	-1 840 645	-1 834 671	-1 911 263	-1 937 698
Entreprise Forêts domaniales	-647 652	-1 296 876	-1 392 889	-1 323 434	-1 421 227	-1 381 369

#### Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

Les soldes I et II du groupe de produits «Forêts et dangers naturels» affichent une légère détérioration (respectivement 2,9% et 1,2%) par rapport au budget 2017 : à compter de l'exercice 2018, l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) facture systématiquement aux Directions et à leurs offices la fourniture de prestations de base en matière de TIC. Ces prestations sont désormais intégrées aux frais de matériel (CHF 0,5 mio en 2018 et CHF 0,9 mio en 2021).

Les recettes (CHF 0,41 mio) et coûts (CHF 0,24 mio) liés aux contributions cantonales ont augmenté par rapport au montant budgété en 2017. Dans le cadre de l'actuelle convention-programme RPT 2016-2019, la Confédération finance davantage de prestations, ce qui accroît le montant des contributions aux tiers.

# Priorités de développement

Le produit « Conservation et gestion de la forêt » vise à renforcer l'économie forestière et celle du bois afin de garantir à long terme les fonctions essentielles remplies par la forêt pour la société. Le développement de structures performantes pour l'économie forestière est au premier plan. L'organisation des triages sera adaptée en conséquence.

La nouvelle stratégie globale élaborée dans ce sens sera publiée en 2018.

L'entretien des ouvrages de protection représente l'aspect essentiel de la « Prévention des dangers naturels ». A cet effet, des projets d'entretien pluriannuels seront réalisés en collaboration avec les services responsables de la sécurité. Par ailleurs, le suivi du pergélisol est encore élargi. Ce monitoring permet de recueillir des informations sur la survenance et l'état du pergélisol dans l'Oberland bernois.

Une bonne exploitation des forêts domaniales passe par une amélioration constante des performances de gestion. Les objectifs de rentabilité à atteindre représentent un défi.

# **Chances et risques**

La forêt est menacée par des risques biotiques et abiotiques. Pour limiter les dégâts causés par ces perturbations généralement imprévisibles, des mesures immédiates et exhaustives doivent être prises au cas par cas.

Dans le domaine «Protection contre les dangers naturels», les risques proviennent des catastrophes climatiques et géologiques imprévisibles. Des mesures de protection des zones

habitées et axes de transport importants peuvent s'avérer nécessaires.

Le budget de l'Entreprise Forêts domaniales table sur une exploitation normale du bois et des prix comparables à ceux du premier trimestre 2017. Un autre ralentissement conjoncturel ou des événements naturels majeurs entraîneraient une dégradation des comptes.

# Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

- Réduction des contributions à la sylviculture
- Focalisation sur les tâches essentielles et optimisation des procédures internes
- Réduction des contributions versées pour la protection contre les dangers naturels

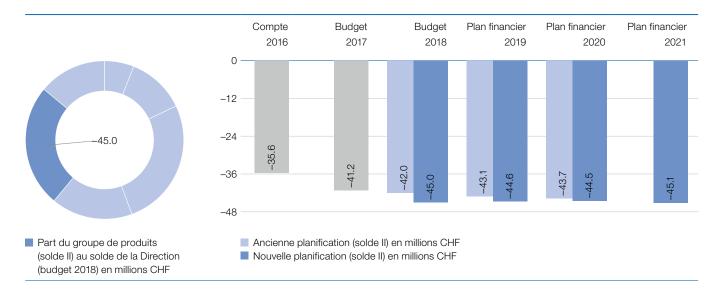
 Rationalisation des soins et de l'entretien des forêts domaniales

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,4 million (en 2018) et CHF 0,8 million (en 2021).

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	188 400	stabilité
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	fluctuation
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	3 000	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	537	diminution
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	657	augmentation
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	stabilité

# 4.7.5 Agriculture



## **Description**

Le groupe de produits Agriculture est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes:

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture.
- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,
- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions,
- exécution de la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale ainsi que de la qualité des denrées alimentaires d'origine animale, et ordonnance des mesures qui s'imposent.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	28 093 720	27 958 933	29 649 983	29 749 983	29 749 983	29 749 983
(-) Frais de personnel	-37 796 890	-38 803 183	-40 276 434	-40 710 391	-41 090 833	-41 499 869
(-) Coûts matériels	-7 357 665	-9 216 013	-11 859 946	-11 764 401	-11 933 355	-11 929 561
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-2 010 394	-2 054 605	-1 976 787	-2 329 249	-2 197 339	-2 414 191
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-19 071 228	-22 114 868	-24 463 184	-25 054 058	-25 471 544	-26 093 638
(+) Recettes des subventions cantonales	1 463 304	1 154 590	1 154 590	1 154 590	1 154 590	1 154 590
(-) Coûts des subventions cantonales	-18 751 789	-20 268 575	-21 726 780	-20 789 800	-20 189 800	-20 189 800
(+) Rentrées fiscales et amendes	753 202	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Solde II (comptabilité analytique	-35 606 510	-41 188 853	-44 995 374	-44 649 268	-44 466 754	-45 088 848
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-83 946	-962 642	6 558 978	5 359 742	4 373 949	3 777 404
Solde III (comptabilité financière)	-35 690 456	-42 151 495	-38 436 396	-39 289 526	-40 092 806	-41 311 444

## Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Paiements directs	-3 726 661	-5 297 579	-4 248 287	-4 397 392	-4 312 263	-4 385 438
Compétitivité de l'agriculture	-6 521 770	-7 265 985	-7 823 556	-8 042 366	-8 031 552	-8 159 467
Service vétérinaire	-3 389 886	-3 691 957	-5 912 240	-5 821 796	-5 995 496	-6 133 033
Inforama	-5 432 912	-5 859 348	-6 479 102	-6 792 503	-7 132 233	-7 415 701

#### Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

Comparé au solde inscrit au budget 2017, le groupe de produit présente une détérioration de CHF 2,3 millions (10,6%) pour le solde I et de CHF 3,8 millions pour le solde II (9,2%).

A compter de l'exercice 2018, les frais de matériel comprendront notamment la fourniture de prestations de base en matière de TIC que l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) facturera systématiquement aux Directions et à leurs offices (CHF 1,2 mio en 2018 et CHF 1,55 mio en 2021).

Par ailleurs, une modification législative confère la tâche de facturation liée aux déchets d'abattoirs à l'OAN à compter du 01.01.2018 (anciennement effectuée par l'Office des eaux et des déchets, TTE). Ce transfert budgétaire influe sur les frais de matériel et les recettes.

L'évolution du solde II résulte essentiellement du fait que les amortissements standards réalisés sur les subventions d'investissement pour les améliorations structurelles ont augmenté en raison de la modification des valeurs portées au bilan (réévaluation 2 – introduction MCH2/IPSAS au 01.01.2017).

# Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la mise en œuvre de la stratégie OAN 2020.

Cette dernière vise à promouvoir une agriculture régionalement diversifiée, compétitive et durable, qui produit des matières premières de qualité et veille, en tant que partenaire fort des entreprises agroalimentaires, à la sécurité et à la qualité des denrées alimentaires. Exemples: promotion et suivi de projets d'innovation et de création de valeur, consolidation du programme de prévention des épizooties, adaptation de l'offre de formation et de conseil aux évolutions, offensive bio 2020.

De plus, l'agriculture sera soutenue dans le cadre de la politique agricole fédérale afin qu'elle puisse fournir des prestations d'intérêt général efficaces. L'exploitation durable des ressources naturelles ainsi que le maintien et la promotion de la biodiversité sont de ce fait assurés. Exemple: lancement du projet bernois de protection des plantes (nouveau programme d'utilisation efficace des ressources en matière de protection des plantes, d'après l'art. 77a LAgr [loi fédérale sur l'agriculture]).

## **Chances et risques**

La situation tend à évoluer de manière positive dans les régions de montagne suite à la réorientation de la politique agricole.

Les paiements directs pourraient toutefois être réduits, la Confédération disposant d'une marge de manœuvre financière plus

faible. De plus, les prix de produits agricoles-clés (p. ex. lait industriel) risquent de poursuivre leur chute. Le changement climatique représente également une menace grandissante.

# Programme d'allègement

Mesures du programme d'allégement 2018:

- Réduction des contributions d'investissement pour les améliorations structurelles
- Réduction de la contribution à la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI)
- Adaptation des contrôles effectués dans le cadre des paiements directs
- Suppression des contributions versées en cas de dommages dus aux éléments naturels

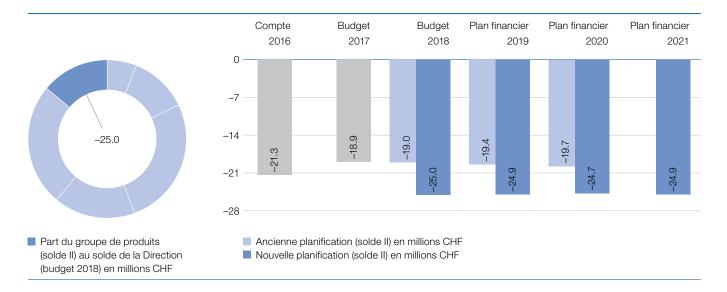
- Réduction des moyens affectés à la commercialisation régionale et de la commercialisation des animaux
- Augmentation de la couverture des coûts de la formation continue agricole
- Réduction des dépenses en matière d'épizooties

Ces mesures se traduisent par des allégements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,7 million (en 2018) et CHF 1,85 million (en 2021).

# Informations sur les prestations du groupe de produits

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	148	stabilité
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions de francs)	80	stabilité
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence: 15.09)	91	stabilité
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 206	stabilité
Montant annuel des paiements directs versés (en millions de francs)	550	augmentation
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	239	stabilité
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité alimentaire, l'utilisation de médicaments vétérinaires et la santé animale	1 770	augmentation

#### 4.7.6 **Nature**



# **Description**

Le groupe de produits Nature comprend toutes les tâches garantissant l'utilisation durable des ressources naturelles et l'encouragement de la biodiversité:

- protection et promotion des espèces indigènes dont les populations sont menacées, création ou restauration de biotopes, préservation et promotion de la biodiversité, réduction des atteintes et nuisances aux biotopes et espèces,
- création des conditions requises pour l'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses.

Il assure par ailleurs l'application de la législation fédérale sur la protection de la nature, la pêche et la chasse.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	841 735	729 600	729 670	729 670	729 670	729 670
(-) Frais de personnel	-11 671 399	-11 763 351	-11 462 397	-11 627 300	-11 709 353	-11 821 415
(-) Coûts matériels	-4 962 837	-4 723 240	-5 228 343	-5 327 889	-5 410 179	-5 403 437
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-988 975	-1 014 756	-1 196 870	-1 333 356	-1 400 659	-1 433 456
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-16 781 477	-16 771 747	-17 157 940	-17 558 875	-17 790 521	-17 928 638
(+) Recettes des subventions cantonales	4 145 053	4 512 800	4 512 800	4 762 800	4 762 800	4 762 800
(-) Coûts des subventions cantonales	-12 927 442	-10 738 615	-16 631 860	-16 431 711	-16 431 562	-16 431 413
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 225 729	4 130 000	4 232 000	4 312 000	4 712 000	4 712 000
Solde II (comptabilité analytique	-21 338 136	-18 867 562	-25 045 000	-24 915 786	-24 747 283	-24 885 251
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-43 245	-495 906	3 378 868	2 761 079	2 253 246	1 945 936
Solde III (comptabilité financière)	-21 381 381	-19 363 468	-21 666 132	-22 154 707	-22 494 036	-22 939 315

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pêche	-4 392 677	-4 432 897	-4 854 688	-4 978 327	-5 055 214	-5 082 382
Chasse	-5 763 317	-5 623 339	-5 668 339	-5 814 741	-5 881 088	-5 895 699
Protection et promotion de la nature	-6 625 482	-6 715 511	-6 634 913	-6 765 807	-6 854 218	-6 950 557

#### Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2017, le solde I et le solde II se détériorent d'environ CHF 0,4 million (2,3%) pour le premier et de CHF 6,2 millions (32,7%) pour le second.

A compter de l'exercice 2018, les frais de matériel comprendront notamment la fourniture de prestations de base en matière de TIC que l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) facturera systématiquement aux Directions et à leurs offices (CHF 0,6 mio en 2018 et CHF 0,8 mio en 2021). Pour leur part, les frais de personnel ont légèrement reculé comparés au montant porté au budget 2017.

L'évolution du solde II résulte des facteurs suivants:

- Du fait de la répartition des compétences, la part cantonale aux contributions concernant le Service de la promotion de la nature a été transférée du groupe de produits Agriculture au groupe Nature (CHF 2,5 mio).
- Les amortissements standards réalisés sur les subventions d'investissement du Fonds de régénération des eaux (env. CHF 2,2 mio) sont plus élevés en raison de la modification des valeurs portées au bilan (réévaluation 2 -introduction MCH2/IPSAS au 01.01.2017).
- Les moyens consacrés à la qualité du paysage s'étant révélés insuffisants, il a fallu rehausser la part des contributions publiques portée au budget 2018 (CHF 1,1 mio).

### Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la mise en œuvre de la stratégie OAN 2020.

Cette dernière promeut la biodiversité par la revalorisation ciblée de paysages naturels tels que les cours d'eau, sites alluviaux, zones de gestion du gibier, zones alpines, etc. Exemples: régénération de tronçons de cours d'eau importants et assainissement d'installations destinées à l'utilisation des eaux selon le concept cantonal de développement des eaux, réexamen des zones de protection de la faune sauvage existantes et réduction des perturbations causées à cette dernière, élaboration, adop-

tion et mise en œuvre du programme de promotion de la biodiversité dans le canton de Berne.

Par ailleurs, l'élaboration et l'exécution de la législation sur la protection des animaux, les chiens, la chasse et la pêche par le biais d'une participation exemplaire des organismes concernés visent une relation harmonieuse entre les êtres humains et les animaux ainsi que la sensibilisation de l'opinion publique à ces thèmes. Exemples: mise en œuvre de la nouvelle législation de la chasse et de la planification de la chasse, respect de la législation en matière d'octroi d'autorisations et d'exploitation de piscicultures.

# **Chances et risques**

La mise en œuvre des inventaires fédéraux, notamment pour les bas-marais ainsi que les prairies et pâturages secs, s'effectue par le biais de contrats d'exploitation. Actuellement, environ 85 pour cent des surfaces inventoriées font l'objet d'un tel contrat. A la faveur de l'ordonnance sur les paiements directs (OPD) révisée et des inventaires fédéraux encore en cours de révision, d'autres surfaces (notamment les zones tampons, de nouveaux objets portés à l'inventaire) pourraient s'y ajouter.

La mise en œuvre des nouvelles ordonnances sur les réserves d'oiseaux d'eau et de migrateurs (OROEM) et sur la protection de la faune sauvage (OPFS), le contrôle ou l'adaptation de concepts de la Confédération ainsi que les adaptations dans le domaine de la chasse pourraient à l'avenir nécessiter des ressources supplémentaires.

# Programme d'allègement

Mesures du programme d'allégement 2018:

- Adaptation des patentes de chasse
- Réduction des dépenses au titre du Fonds de régénération des eaux et du montant alloué à ce dernier
- Transfert d'objets de protection des espèces et des biotopes dans une catégorie portée à la charge de la Confédération
- Adaptation des émoluments des patentes de pêche

Ces mesures se traduisent par des allégements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,2 million (en 2018) et CHF 1,13 million (en 2021).

# Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions de francs)	2,17	stabilité
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions de francs)	2,05	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	784	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	277	augmentation
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 090	augmentation
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions de francs)	4,16	stabilité
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bactraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre : 258).	183	augmentation

# 4.8 Financements spéciaux

# 4.8.1 Fonds d'aide investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats	2010	2011	2010	2010	2020	2021
Charges	-5 938 160	-11 498 500	-11 198 500	-11 193 600	-11 493 600	-11 493 600
Modification		-93.6%	2.6%	0.0%	-2.7%	0.0%
Revenues	5 938 160	11 498 500	11 198 500	11 193 600	11 493 600	11 493 600
Modification		93.6%	-2.6%	0.0%	2.7%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-416 145	-203 500	-203 500	-198 600	-198 600	-198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-5 393 312	-4 120 000	-3 820 000	-3 820 000	-4 120 000	-4 120 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-128 703	-7 175 000	-7 175 000	-7 175 000	-7 175 000	-7 175 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	7 500	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 400	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	2 770 060	5 170 500	5 170 500	5 165 600	5 165 600	5 165 600
46 Revenus de transfert	2 504 340	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	654 860	4 000 000	3 700 000	3 700 000	4 000 000	4 000 000
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-3 980 900	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Recettes	5 250 460	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%	_			
Solde	1 269 560	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%				
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0

52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	-3 980 900	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	5 250 460	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	58 075 771	55 305 712	50 135 211	44 964 711	39 799 111	34 633 511
Etat du patrimoine au 31.12.	55 305 712	50 135 211	44 964 711	39 799 111	34 633 511	29 467 911
Variation du patrimoine	-2 770 060	-5 170 501	-5 170 500	-5 165 600	-5 165 600	-5 165 600

# Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique.

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

# 4.8.2 Fonds de régénération

52 Immobilisations incorporelles

54 Prêts

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-4 458 405	-4 423 000	-4 917 913	-4 457 913	-4 457 913	-4 457 913
Modification		0.8%	-11.2%	9.4%	0.0%	0.0%
Revenues	4 458 405	4 423 000	4 915 000	4 455 000	4 455 000	4 455 000
Modification		-0.8%	11.1%	-9.4%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	-2 913	-2 913	-2 913	-2 913
Modification				0.0%	0.0%	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-1 790	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-548 251	-280 000	-280 000	-280 000	-280 000	-280 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	-91 538	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	-3 843 000	-495 000	-35 000	-35 000	-35 000
36 Charges de transfert	-3 386 987	0	-2 913	-2 913	-2 913	-2 913
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-429 839	-300 000	-4 140 000	-4 140 000	-4 140 000	-4 140 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	102 635	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	216 032	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	290 673	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 849 065	4 423 000	4 915 000	4 455 000	4 455 000	4 455 000
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-3 601 410	0	0	0	0	0
Modification		100.0 %				
Recettes Modification	0	0	0	0	0	0
Solde	-3 601 410	0	0	0	0	0
Modification	-3 001 410	100.0%	J	•	•	
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de	0	0	0	0	0	0

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-3 601 410	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordi- naires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	10 643 572	10 427 540	13 505 591	14 000 591	14 035 591	14 070 591
Etat du patrimoine au 31.12.	10 427 540	13 505 591	14 000 591	14 035 591	14 070 591	14 105 591
Variation du patrimoine	-216 032	3 078 051	495 000	35 000	35 000	35 000

# Commentaire

Au 31.12.2016, le solde du fonds s'élevait à CHF 10,4 millions, soit un recul de 0,2 million par rapport à l'année précédente.

D'après les informations fournies par l'Office des eaux et des déchets (OED), les recettes provenant de la taxe d'eau devraient aller en diminuant durant les quatre prochaines périodes de planification.

Au vu des planifications et projets soumis, le solde du fonds devrait s'amenuiser durant les années de planification 2018-2021.

# 4.8.3 Caisse des épizooties

52 Immobilisations incorporelles

54 Prêts

ca acc cp						
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-5 606 564	-5 098 000	-3 498 000	-3 498 000	-3 498 000	-3 498 000
Modification		9.1 %	31.4%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenues	5 606 564	5 098 000	3 498 000	3 498 000	3 498 000	3 498 000
Modification		-9.1 %	-31.4%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification	·					
Charges						
30 Charges de personnel	-152 084	-140 625	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 007 353	-859 400	-1 019 400	-719 400	-719 400	<del>-7</del> 19 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 807	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-3 400 238	-2 917 975	-1 083 600	-1 383 600	-1 383 600	-1 383 600
36 Charges de transfert	-354 241	-680 000	-680 000	-680 000	-680 000	-680 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-690 841	-500 000	-700 000	-700 000	-700 000	-700 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	740 773	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
42 Taxes	3 798 673	3 865 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	209 297	193 000	193 000	193 000	193 000	193 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	857 821	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-980	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-980	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-980	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0

0

0

0

0

0

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	6 426 533	9 826 771	11 223 696	12 307 296	13 690 896	15 074 496
Etat du patrimoine au 31.12.	9 826 771	11 223 696	12 307 296	13 690 896	15 074 496	16 458 096
Variation du patrimoine	3 400 238	1 396 925	1 083 600	1 383 600	1 383 600	1 383 600

# Commentaire

La mise en œuvre des mesures d'assainissement de la Caisse des épizooties et l'évolution positive de la situation en matière d'épizooties ont permis d'atteindre à la fin 2016 déjà l'objectif d'assainissement fixé. Dans la loi cantonale sur les épizooties révisée, les contributions versées par les détenteurs d'animaux à la Caisse des épizooties sont réduites de 40 pour cent à compter de 2017, créant ainsi un manque à gagner d'environ

CHF 1,6 million. L'établissement du budget de la Caisse des épizooties est malaisé dans la mesure où les dépenses sont tributaires de la situation sanitaire, qui est par nature largement imprévisible. Si la situation demeure telle quelle, les recettes et les dépenses devraient s'équilibrer.

# 4.8.4 Fonds du tourisme

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-6 088 078	-6 015 000	-301 500	-301 500	-301 500	-301 500
Modification		1.2%	95.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenues	6 088 079	6 015 000	301 500	301 500	301 500	301 500
Modification		-1.2%	-95.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	1	0	0	0	0	0
Modification		-100.0 %				
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-290 380	-150 000	-150 000	-150 000	-150 000	-150 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-473 519	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-5 298 765	-5 770 500	-57 000	-57 000	-57 000	-57 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-25 414	-94 500	-94 500	-94 500	-94 500	-94 500
Revenues						
40 Revenus fiscaux	6 088 079	6 015 000	301 500	301 500	301 500	301 500
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
	Compte	Budaet	Budaet			Plan financier

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	2 146 411	2 619 930	2 619 930	2 619 930	2 619 930	2 619 930
Etat du patrimoine au 31.12.	2 619 930	2 619 930	2 619 930	2 619 930	2 619 930	2 619 930
Variation du patrimoine	473 519	0	0	0	0	0

# Commentaire

Le Fonds pour l'encouragement du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits Développement et surveillance économique et sert à gérer les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement. Sont assujetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant

# 4.8.5 Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage

Modification Solde

Modification

Compte de résultats		Compte	Budget	Budget			Plan financier
Charges		•			2019	2020	2021
Modification	Compte de résultats	2010	2017	2010	2010	2020	2021
Notification	Charges	-391 126	-441 800	-441 800	-441 800	-441 800	-441 800
Modification	Modification		-13.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solide	Revenues	391 126	441 800	441 800	441 800	441 800	441 800
Modification   Charges	Modification		13.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Charges         30 Charges de personnel         0	Solde	0	0	0	0	0	0
30 Charges de personnel	Modification						
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation   0	Charges						
autres charges d'exploitation 33 Amortissements du patrimoine administratif 34 Charges financières 0 0 0 0 0 0 0 0 0 35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux 36 Charges de transfert 31554 -260 000 -260 000 -260 000 -260 000 -260 000 -260 000 37 Subventions à redistribuer 0 0 0 0 0 0 0 0 0 38 Charges extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 38 Charges extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 39 Subventions à redistribuer 0 0 0 0 0 0 0 0 0 30 Charges extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 30 Charges extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 30 Charges extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 30 Charges extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 30 Charges extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 30 Charges extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 30 Charges extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 40 0 0 0 0 0 0 40 Revenus 41 Patentes et concessions 0 0 0 0 0 0 0 0 0 42 Taxes 0 0 0 0 0 0 0 0 0 42 Taxes 0 0 0 0 0 0 0 0 0 43 Revenus divers 0 0 0 0 0 0 0 0 0 44 Revenus financiers 0 0 0 0 0 0 0 0 45 Prélèvements sur les fonds et financerents spéciaux 46 Revenus de transfert 388 541 431 800 431 800 431 800 431 800 431 800 431 800 431 800 48 Revenus extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 48 Revenus extraordinaires 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 49 Imputations internes 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 49 Imputations internes 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 40 Imputations internes 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 40 Imputations internes	30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
nistratif   34 Charges financières   0	3	-19 779	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux 36 Charges de transfert	•	0	0	0	0	0	0
ments spéciaux         36 Charges de transfert         -313 554         -260 000	34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer         0		-17 216	-151 800	-141 800	-141 800	-141 800	-141 800
38 Charges extraordinaires	36 Charges de transfert	-313 554	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
Revenues	37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
Revenues   Revenues   Sequence   Sequence	=	0	0	0	0	0	0
40 Revenus fiscaux  0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	39 Imputations internes	-40 577	-30 000	-40 000	-40 000	-40 000	-40 000
41 Patentes et concessions 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Revenues						
42 Taxes 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers       0       431 800		0		0		0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux  46 Revenus de transfert 388 541 431 800 431 800 431 800 431 800 431 800 431 800  47 Subventions à redistribuer 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0		-		_			0
Compte des investissements   September   Compte des investissements   Co							0
47 Subventions à redistribuer       0 <t< td=""><td>cements spéciaux</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>0</td></t<>	cements spéciaux						0
48 Revenus extraordinaires         0 </td <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>431 800</td>							431 800
Compte 2016         Budget 2017         Budget 2018         Budget 2019         Plan finance 2020         Plan finance 2020         Compte 2020         Dépenses         O							0
Compte         Budget         Budget         Plan finance           2016         2017         2018         2019         2020         20           Compte des investissements           Dépenses         0         0         0         0         0           Modification         0         0         0         0         0			-				0
2016         2017         2018         2019         2020         20           Compte des investissements           Dépenses         0	49 Imputations internes	2 585	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
2016         2017         2018         2019         2020         20           Compte des investissements         0		Compte	Budget	Budget			Plan financier
Dépenses 0 0 0 0 0 0 Modification				2018	2019	2020	2021
Modification Modification	Compte des investissements						
	-	0	0	0	0	0	0
Recettes 0 0 0 0							
	Recettes	0	0	0	0	0	0

0

0

0

0

0

0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	460 675	477 891	700 275	842 075	983 875	1 125 675
Etat du patrimoine au 31.12.	477 891	700 275	842 075	983 875	1 125 675	1 267 475
Variation du patrimoine	17 216	222 384	141 800	141 800	141 800	141 800

## Commentaire

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée. Une cotisation annuelle de CHF 150 est prélevée actuel-

lement pour chacune des patentes de chasse. Le solde du fonds s'élevait à environ CHF 0,48 million à la fin de l'année 2016. Le budget 2018 et les plans financiers 2019-2021 tiennent compte de l'objectif d'assainissement durable du fonds et de formation de réserves.

# 4.8.6 Fonds de prévoyance

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-400	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Revenues	400	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%				
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-400	0	0	0	0	0
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan-	400	0	0	0	0	0
cements spéciaux	^			0	^	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	U	0	0	Ü	Ü	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	12 880	12 480	0	0	0	0
Etat du patrimoine au 31.12.	12 480	0	0	0	0	0
Variation du patrimoine	-400	-12 480	0	0	0	0

#### Commentaire

Le Fonds de prévoyance sert au soutien de projets et de mesures d'encouragement des fonctions sociales de la forêt (équipements de loisirs, sentiers pédagogiques, panneaux d'information, etc.). Le fonds n'est plus alimenté; en vertu de l'article

54 de la loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts (LCFo; RSB 921.11), ses ressources seront utilisées jusqu'à épuisement conformément à leur usage précédent.

# 5 Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP)

# 5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes	
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-15.2		0.0	
Soins hospitaliers	-1 241.7		3.0	
Protection de la santé et service sanitaire	-6.4		1.2	
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-2.3		1.1	
Protection des consummateurs et de l'environnement	-11.4		1.7	
Garantie du minimum vital et intégration	-561.2		162.2	
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-923.7		133.2	

# 5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien aux fonctions de direction, pres- tations juridiques et services généraux	-13.4	-12.4	-15.1	-15.6	-14.9	-15.0
Soins hospitaliers	-1 079.3	-1 194.9	-1 238.7	-1 248.0	-1 252.9	-1 254.7
Protection de la santé et service sanitaire	-3.8	-5.2	-5.2	-5.3	-5.3	-5.3
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité	-0.9	-1.7	-1.2	-1.2	-1.3	-1.2
Protection des consummateurs et de l'environnement	-9.2	-9.7	-9.7	-9.6	-9.8	-10.0
Garantie du minimum vital et intégration	-396.5	-385.8	-399.0	-396.2	-392.6	-393.9
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation	-747.7	-789.8	<b>-</b> 790.5	-814.5	-829.2	-833.6
Total	-2 250.8	-2 399.5	-2 459.4	-2 490.4	-2 506.0	-2 513.7

# 5.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le secteur du handicap, priorité est toujours donnée à la mise en œuvre du plan stratégique du canton. A l'avenir, les prestations requises seront définies et financées individuellement (par sujet). Le nouveau système fait d'abord l'objet d'une phase pilote.

En ce qui concerne les enfants et les adolescents, les projets en cours sont prioritaires. La stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, dirigée par l'INS, traite les questions de pédagogie spécialisée spécifiques qui se posent en raison de la place particulière de ce domaine dans le canton de Berne.

Mené sous l'égide de la JCE, le projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires étudie le moyen de régler unifor-

mément le financement et la surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents.

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

Le projet NA-BE vise à concrétiser dans le canton de Berne la réorganisation de l'asile au niveau fédéral, par l'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du secteur de l'asile et des réfugiés.

#### 5.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-2 902 782 598	-2 672 846 200	-2 774 360 693	-2 801 767 623	-2 827 567 263	-2 849 268 137
Modification		7.9%	-3.8%	-1.0%	-0.9%	-0.8%
Revenues	518 599 611	327 837 206	339 406 971	347 328 991	351 904 425	345 924 091
Modification		-36.8%	3.5%	2.3 %	1.3%	-1.7 %
Solde	-2 384 182 987	-2 345 008 994	-2 434 953 722	-2 454 438 632	-2 475 662 838	-2 503 344 046
Modification		1.6%	-3.8%	-0.8%	-0.9%	-1.1 %
Charges						
30 Charges de personnel	-280 522 175	-65 613 309	-66 479 538	-67 230 321	-68 018 066	-68 586 873
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-71 095 028	-16 886 830	-18 274 730	-18 492 030	-17 984 930	-17 118 730
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 242 652	-1 044 699	-1 246 336	-1 287 718	-1 391 575	-1 499 521
34 Charges financières	-64 138	-27 000	-8 000	-8 000	-8 000	-8 000
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-331 972	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 530 654 559	-2 545 047 057	-2 662 762 034	-2 683 702 643	-2 707 114 781	-2 733 904 102
37 Subventions à redistribuer	-13 880 063	-14 500 000	-8 000 000	-8 000 000	-8 000 000	-8 000 000
38 Charges extraordinaires	-97 780	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 894 231	-29 727 305	-17 590 055	-23 046 911	-25 049 911	-20 150 911
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	191 882 733	23 928 317	15 498 900	15 476 100	15 477 200	15 483 200
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	833 977	85 000	87 800	87 800	87 800	87 800
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	26 391 463	317 100	367 100	367 100	367 100	367 100
46 Revenus de transfert	283 294 870	233 637 701	286 811 783	286 248 891	287 697 225	290 129 891
47 Subventions à redistribuer	13 880 063	14 500 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
48 Revenus extraordinaires	0	27 117 994	13 431 144	17 785 000	19 948 000	15 031 000
49 Imputations internes	2 316 505	28 251 094	15 210 244	19 364 100	20 327 100	16 825 100

# Evolution du compte de résultats

Le solde de la SAP dépasse celui de la planification précédente de quelque CHF 17 à CHF 45 millions par an.

Les chiffres du plan pour le secteur des soins hospitaliers dépendent de la rémunération des prestations selon la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10). Ils ont été actualisés sur la base des prestations effectives 2015 (gravité des cas, notamment), compte tenu d'une forte croissance du nombre de cas dans tous les domaines. La planification table sur une stagnation des prix dans les soins aigus somatiques et sur une hausse de un pour cent (en cumul annuel) dans les domaines de la réadaptation et de la psychiatrie. La facture est toutefois réduite par les mesures du programme d'allègement, qui se traduisent par des économoies se situant entre CHF 4,4 millions (en 2018) et CHF 22,1 millions (en 2021).

Dans les secteurs du troisième âge et du handicap, les fonds budgétisés sont à la hausse en raison de l'évolution démographique, bien que la planification se fonde sur un scénario prudent. Celle-ci se fonde sur une croissance des salaires analogue à celle du personnel cantonal, ce qui se répercute de manière disproportionnée dans la prise en charge des personnes âgées. En effet, la participation des assureurs-maladie, fixée par la législation fédérale, n'est pas adaptée automatiquement. Responsable du financement résiduel, le canton doit donc assumer une part accrue des hausses de salaires et du renchérissement. Vu les mesures du programme d'allègement (environ CHF 31 mio), les chiffres sont inférieurs d'environ CHF 25 millions en moyenne à ceux de la planification antérieure.

Dans le secteur de l'aide sociale, les moyens planifiés précédemment ont dû être augmentés, car il s'est avéré rétroactivement que les estimations n'avaient pas été adaptées suffisamment les années précédentes. Le surcoût concerne en particulier l'aide matérielle (allongement de la durée d'assistance, recul des recettes des assurances sociales et coûts supplémentaires dans le secteur de la migration, notamment). Il est

toutefois réduit de quelque CHF 1,4 (2018) à CHF 13,3 millions (à partir de 2020) suite aux mesures prises dans le cadre du programme d'allègement.

# 5.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements	20.0	2011	2010	20.0		
Dépenses	-66 960 245	-74 241 494	-58 596 644	-59 500 000	-52 500 000	-32 000 000
Modification		-10.9%	21.1%	-1.5%	11.8%	39.0 %
Recettes	9 406 104	18 893 795	14 232 500	10 000 000	9 000 000	4 000 000
Modification		100.9%	-24.7 %	-29.7 %	-10.0%	-55.6%
Solde	-57 554 141	-55 347 699	-44 364 144	-49 500 000	-43 500 000	-28 000 000
Modification		3.8%	19.8%	-11.6%	12.1%	35.6%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-4 287 118	-1 680 000	-2 565 000	-1 160 000	-1 090 000	-1 090 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	C
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	C
54 Prêts	-570 000	0	0	0	0	C
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	C
56 Propres subventions d'investissement	-62 103 127	-72 561 494	-56 031 644	-58 340 000	-51 410 000	-30 910 000
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	C
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	C
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	27 515	0	0	0	0	C
61 Remboursements	0	0	0	0	0	C
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	C
63 Subventions d'investissement acquises	8 169 465	0	14 232 500	10 000 000	9 000 000	4 000 000
64 Remboursement de prêts	76 835	33 295	0	0	0	C
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	1 132 289	18 860 500	0	0	0	C
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	C
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

# **Evolution du compte des investissements**

Les chiffres sont inférieurs à ceux de la planification précédente, exception faite de l'exercice 2019 (légère hausse de CHF 1,5 mio), et ce en partie très nettement (CHF 17 mio de moins en 2021 que dans l'ancienne planification 2020).

L'évolution prévue est due à la planification du Fonds d'investissements hospitaliers, basée sur les projets autorisés jusqu'à fin 2011. La révision partielle de la LAMal marque la disparition de ce financement spécial à partir de 2012, d'où le recul des investissements nets de la SAP au cours de la période considérée.

Dans les autres domaines, la part de la SAP au plafond global de l'investissement net a été en partie considérablement réduite

(jusqu'à CHF 22 mio). Il en résulte toujours un écart de planification considérable, notamment pour ce qui est des projets de construction dans le secteur du handicap, dont l'impact sur la prise en charge ne peut pas encore être évalué.

# 5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la SAP

	Effect	Effect	if cible		
2013	2014	2015	2016	2017	2018
2'125.5	2'107.6	2'075.4	2'036.7	367.8	367.8

#### Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2017. Les variations de +/- 10 à 20 postes au total sont dues aux fluctuations ordinaires et à la difficulté de trouver du personnel qualifié par moments, notamment dans le domaine des soins et en particulier dans les institutions psychiatriques.

Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

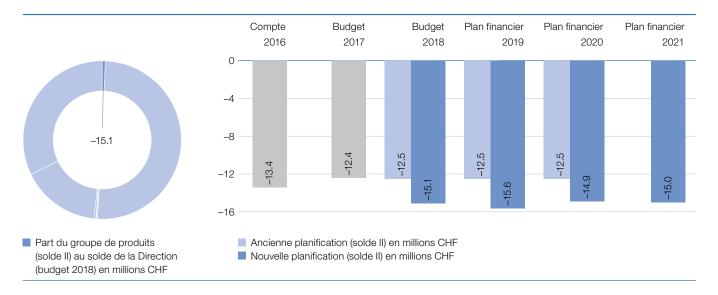
- ouverture de l'unité de psychiatrie médico-légale des Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) en 2011/201
- 2 (39 postes);
- besoin d'effectifs supplémentaires en raison du fort taux d'occupation, notamment aux SPU (cliniques de psychiatrie, de psychothérapie et de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent; 16 postes en 2013), postes qui ont pu être financés par l'augmentation des rentrées;
- intégration dans la dotation en personnel des SPU de postes pour la fourniture de prestations médicales à prix coûtant à d'autres institutions (9 postes en 2014);

- suppression d'emplois et fermeture d'unités suite aux mesures EOS concernant la psychiatrie (en particulier secteur du long séjour dans la psychiatrie de la personne âgée, 45 postes en 2014);
- nouvelle réduction des effectifs dans les trois institutions psychiatriques cantonales en raison de leur autonomisation au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les mesures prises par les trois établissements pour améliorer leur résultat (projet «Fit for the future») n'étant pas sans effet sur l'état du personnel;
- plusieurs emplois non pourvus à la fin de l'année au sein de l'administration centrale (5 postes);
- transfert de l'ECO au Laboratoire cantonal (1,9 poste).
- autonomisation des trois institutions psychiatriques cantonales (SPU, Centre psychiatrique de Münsingen, Services psychiatriques Jura bernois - Bienne-Seeland) au 1er 2017.

L'effectif cible de 2018 ne contient pas encore les changements résultant du programme d'allégement 2018. Les éventuelles modifications seront effectuées après que le Grand Conseil aura débattu sur le PA 2018, durant sa session de novembre 2017.

# 5.7 Groupes de produits

# 5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



# **Description**

Soutien du directeur; coordination des activités des offices de la SAP; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération; planification financière et information du public.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes; représentation de la SAP auprès des autorités de la justice administrative et des tribu-

naux; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées: finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	21 350	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
(-) Frais de personnel	-7 278 989	-7 672 738	-7 423 043	-7 435 312	-7 489 767	-7 602 265
(-) Coûts matériels	-6 014 611	-4 559 802	-7 207 801	-7 678 801	-6 952 800	-6 955 801
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-153 795	-238 481	-526 474	-496 102	-479 999	-460 732
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-13 426 045	-12 461 020	-15 147 319	-15 600 215	-14 912 566	-15 008 798
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	15 224	14 000	14 000	14 000	14 000	14 000
Solde II (comptabilité analytique	-13 410 820	-12 447 020	-15 133 319	-15 586 215	-14 898 566	-14 994 798
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	16 644	184 624	94 330	79 204	60 841	42 547
Solde III (comptabilité financière)	-13 394 176	-12 262 396	-15 038 989	-15 507 011	-14 837 725	-14 952 251

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien à la direction	-2 008 703	-2 349 077	-2 272 069	-2 272 764	-2 283 599	-2 302 859
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/les tiers	<b>-</b> 9 863 784	-8 465 117	-11 285 227	-11 733 833	-11 022 840	-11 069 258
Prestations juristiques	-1 553 557	-1 646 825	-1 590 023	-1 593 618	-1 606 127	-1 636 681

#### Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

Le domaine informatique en particulier, géré par le Secrétariat général, enregistre des coûts supplémentaires par rapport à la planification précédente. En partie transfert de moyens provenant d'autres groupes de produits ou recettes en faveur d'autres offices (facturation interne de la FIN).

#### Priorités de développement

Divers projets législatifs sont en cours:

- Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1): révision partielle dans le domaine de l'aide sociale individuelle, entrée en vigueur prévue pour fin 2018.
- Nouvelle loi sur les prestations sociales comprenant notamment la mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés, entrée en vigueur prévue pour 2020.

 Nouvelle loi spéciale sur la restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés dans le canton de Berne, entrée en vigueur prévue pour l'été 2020.

La numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'augmenter l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

# **Chances et risques**

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

# Programme d'allègement

Mesure du programme d'allègement 2018:

 réduction des frais de personnel et de matériel au sein du Secrétariat général et de l'Office juridique de la SAP

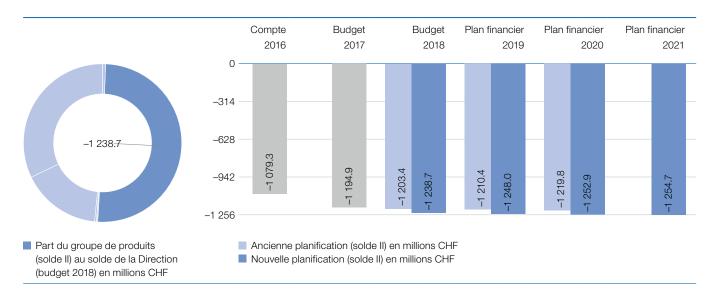
Cette mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant d'environ CHF 0,55 million par an.

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) – Groupes de produits

# Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	163	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	fluctuation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	41	fluctuation
Nombre de projets législatifs	16	stabilité
Nombre de conseils juridiques (évaluation possible seulement à partir de 2015)	478	augmentation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	196	fluctuation
Nombre de recours déposés	27	stabilité
Nombre de recours réglés	23	stabilité

# 5.7.2 Soins hospitaliers



# **Description**

Traitements, soins et conseils dispensés à des patients généralement hospitalisés (services de sauvetage)

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	282 375	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-4 144 185	-4 567 095	-4 504 623	-4 574 441	-4 624 142	-4 655 190
(-) Coûts matériels	-1 532 501	-3 395 500	-2 155 501	-2 355 500	-2 255 500	-1 415 500
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-5 820 309	-69	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-11 214 621	-7 962 664	-6 660 123	-6 929 941	-6 879 642	-6 070 690
(+) Recettes des subventions cantonales	2 918 401	5 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 071 069 757	-1 191 902 994	-1 235 049 444	-1 244 083 200	-1 249 039 100	-1 251 633 900
(+) Rentrées fiscales et amendes	66 220	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-1 079 299 758	-1 194 865 658	-1 238 709 567	-1 248 013 141	-1 252 918 742	-1 254 704 590
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	26 693 464	35 901 659	1 921 346	12 222 377	14 449 779	7 092 101
Solde III (comptabilité financière)	-1 052 606 294	-1 158 963 999	-1 236 788 221	-1 235 790 764	-1 238 468 964	-1 247 612 489

# Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soins aigus somatiques	-7 755 894	-6 212 685	-4 500 241	-4 604 763	-4 639 857	-4 022 500
Réadaptation	-67 097	-234 265	-177 273	-178 892	-180 043	-180 018
Formation pratique et perfectionnement	-820 925	-734 307	-870 979	-1 030 186	-1 036 789	-941 068
Services de sauvetage	-2 570 705	-381 467	-530 432	-534 724	-437 732	-439 566
Psychiatrie	0	-399 939	-581 198	-581 376	-585 221	-487 538

#### Commentaire:

## Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I baisse de quelque CHF 1,3 million par rapport à la planification précédente.

La raison principale est le programme d'allègement, qui prévoit des économies sur les frais matériels.

Le solde II augmente d'environ CHF 37 millions. D'un côté, les coûts s'accroissent de quelque CHF 46 millions suite à la hausse du nombre de sorties et de journées de soins hospitalières et à celle des tarifs en réadaptation et en psychiatrie. De l'autre, l'adaptation de la planification des investissements fait diminuer de quelque CHF 4,2 millions en 2018 les coûts standard occasionnés par les paiements à la charge du Fonds d'investissements hospitaliers, en dissolution. Ceux-ci remontent à nouveau légèrement les années suivantes. Le budget est en outre influencé par le programme d'allègement: les économies prévues

se montent à CHF 4,4 millions en 2018, pour atteindre CHF 22,1 millions en 2021.

Les chiffres du plan ont été actualisés sur la base des prestations effectives 2015 (gravité des cas, notamment), compte tenu d'une hausse des prix de un pour cent (en cumul annuel) dans les domaines de la réadaptation et de la psychiatrie et d'une forte croissance du nombre de cas.

Les coûts standard pour les subventions d'investissement, également inclus dans le poste « Coûts des subventions cantonales », se réduisent au début de la période de planification, mais augmentent à nouveau légèrement les années suivantes. Ils sont en recul constant depuis 2012 en raison du nouveau régime introduit par la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10), qui n'autorise plus le financement de nouveaux projets par le Fonds d'investissements hospitaliers.

#### Priorités de développement

Le système tarifaire du financement hospitalier est affiné et optimisé d'année en année, ce qui se répercute sur le coût relatif (cost-weight) des prestations fournies. Par ailleurs, les dépenses hospitalières dépendent fortement du volume des prestations fournies (selon le degré de gravité des cas) ainsi que des forfaits, journaliers ou par cas (assumés à 55 % par le canton).

# **Chances et risques**

Les facteurs influant sur le coût des soins hospitaliers (voir « Priorités de développement ») et les prestations effectives peuvent diverger des suppositions de la présente planification. Vu le gros volume du groupe de produits, des divergences proportionnel-

lement minimes peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs. Or la législation en vigueur ne permet pas au canton de piloter le volume des prestations.

# Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

- économies sur les frais de matériel de l'Office des hôpitaux
- abaissement des tarifs de référence des hospitalisations hors canton
- réduction de la rémunération des hôpitaux répertoriés (LA-Mal, LAI)
- réduction du projet « Qualité de la formation »
- réduction des contributions au secteur du sauvetage

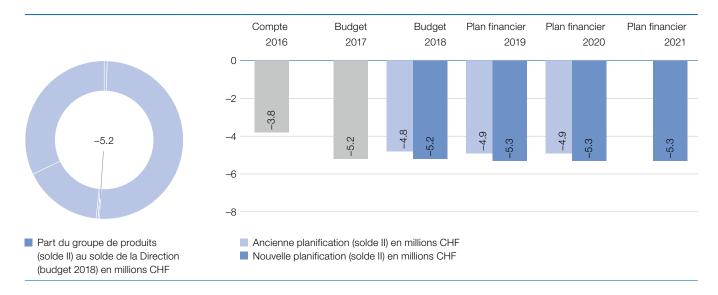
- suppression des subventions à l'innovation médicale
- réduction des autres contributions (crédit-cadre selon la loi sur les soins hospitaliers)
- réduction des contributions aux prestations psychiatriques ambulatoires
- réduction de 5 % des contributions à l'enseignement dispensé aux Services psychiatriques

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 4,4 millions (en 2018) et CHF 22,1 millions (en 2021).

# Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	146 487	augmentation
Casemix; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	150 921	augmentation
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	186 756	augmentation
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	118 700	augmentation
Nombre d'interventions de sauvetage	39 651	augmentation
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	73	stabilité
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	27	stabilité
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équiva-	1 276	augmentation
lent plein temps; selon contrat de prestations)		
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	298 638	stabilité
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	164 631	augmentation

#### 5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire



# **Description**

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et de la prise en charge des

traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	917 507	1 100 000	1 156 000	1 156 000	1 156 000	1 156 000
(-) Frais de personnel	-1 639 062	-2 181 041	-1 810 708	-1 823 162	-1 787 567	-1 797 373
(-) Coûts matériels	-1 148 972	-1 641 000	-1 159 000	-1 259 000	-1 259 000	-1 259 000
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-115	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-1 870 641	-2 722 041	-1 813 708	-1 926 162	-1 890 566	-1 900 373
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 932 000	-2 465 000	-3 407 000	-3 407 000	-3 407 000	-3 407 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-3 802 641	-5 187 041	-5 220 708	-5 333 162	-5 297 566	-5 307 373
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	134 138	180 410	9 655	61 419	72 612	35 639
Solde III (comptabilité financière)	-3 668 503	-5 006 631	-5 211 053	-5 271 743	-5 224 954	-5 271 734

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Maladies transmissibles et médecine préventive	-747 757	-881 568	-271 828	-374 602	-367 057	-369 266
Autorisations	-757 994	-1 048 039	-875 560	-882 545	-861 723	-867 167
Garantie de participation aux frais selon art. 41.Abs. KVG3	-148 858	-168 751	-147 999	-148 990	-145 890	-146 654
Service sanitaire	-216 033	-623 683	-518 321	-520 024	-515 896	-517 286

#### Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

Outre les mesures du programme d'allègement, le seul changement par rapport à la planification précédente est le transfert de charges, depuis le groupe de produits Soins hospitaliers, pour le programme de Formation postgrade au cabinet du praticien de premier recours (assistanat au cabinet médical), sans incidence sur le budget de la Direction.

# Priorités de développement

Médecine préventive: programmes de dépistage du cancer pragmatiques basés sur une méthode de qualité certifiée. Réorganisation du registre des tumeurs fondée sur la nouvelle législation. Promotion des prestations de soins médicaux ambulatoires de base et d'urgence, en particulier dans les régions périphériques rurales.

Organisation des soins pour les demandeurs d'asile dans les centres du canton et de la Confédération.

Gestion des catastrophes: amélioration de l'intégration des institutions de la santé dans la planification, préparation des événements particuliers et des situations extraordinaires ayant des incidences sur la santé de la population.

# **Chances et risques**

Lutte contre les maladies transmissibles: prestations difficilement planifiables et maîtrise des événements majeurs inattendus, notamment en ce qui concerne l'apparition de maladies (p. ex. grippe A [H1N1], rougeole, ebola, zika). L'organisation des

soins pour les demandeurs d'asile résidant dans les centres du canton et de la Confédération met à rude épreuve un système de base déjà surchargé.

## Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

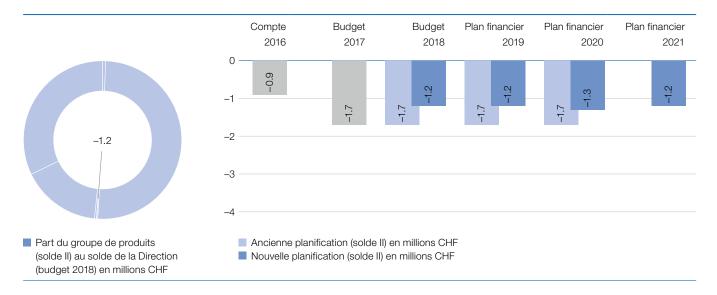
- recettes supplémentaires sur les émoluments applicables aux autorisations d'exercer
- renoncement au pourvoi d'un poste administratif (vacant) à 39 % de l'Office du médecin cantonal
- renoncement à la reconduction de la subvention Medphone.

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant d'environ CHF 0,3 million par an.

# Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de procédures de surveillance	48	augmentation
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	564	stabilité
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p.ex. programme de méthadone)	2 310	stabilité
Nombre de contacts et d'informations de la Division Epidémiologie, p.ex. demandes d'institutions (centres d'asile, hôpitaux, OFSP, etc.), demandes et renseignements de la population (p.ex. campagne anti-rougeole,vaccination HIV, ebola, etc.), cont	5 296	stabilité
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	4 371	augmentation
Lutte contre les maladies transmissibles: Nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p.ex. tubercu- lose, méningite, rougeole)	5 439	augmentation

# 5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité



# **Description**

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	1 242 424	766 000	1 066 000	1 056 000	1 046 000	1 046 000
(-) Frais de personnel	-1 850 436	-2 043 889	-1 886 375	-1 893 763	-1 913 711	-1 900 045
(-) Coûts matériels	-229 847	-314 311	-325 811	-327 811	-327 811	-327 811
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-52 920	-54 171	-54 118	-53 083	-55 612	-59 301
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-890 778	-1 646 371	-1 200 304	-1 218 657	-1 251 135	-1 241 156
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-42 117	-50 000	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-932 895	-1 696 371	-1 200 304	-1 218 657	-1 251 135	-1 241 156
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	1 686	18 706	9 558	8 025	6 165	4 311
Solde III (comptabilité financière)	-931 209	-1 677 664	-1 190 746	-1 210 632	-1 244 970	-1 236 845

# Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contrôle des médicaments	-830 367	-1 101 736	-973 286	-987 178	-1 009 927	-1 006 954
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain	-86 158	-512 050	-182 895	-187 066	-195 763	-190 123
Surveillance des professions pharma- ceutiques	25 747	-32 585	-44 124	-44 413	-45 445	-44 079

#### Commentaire:

## Modifications par rapport à la planification précédente

Si l'on excepte les mesures du programme d'allègement, les chiffres inscrits au plan financier sont pratiquement les mêmes que ceux de la planification précédente.

# Priorités de développement

Aucune priorité de développement particulière.

# **Chances et risques**

Aucune incidence particulière.

# Programme d'allègement

Mesure du programme d'allègement 2018:

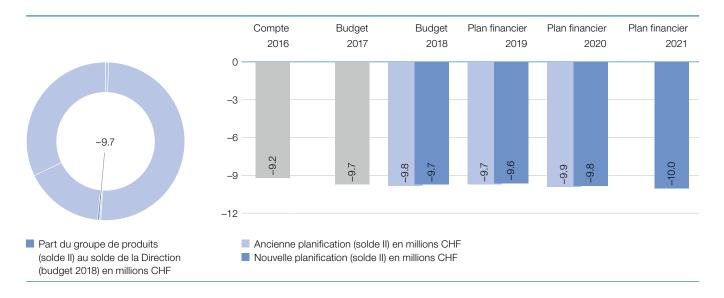
 prélèvement et augmentation des émoluments sur l'envoi des autorisations d'exercer, les inspections, les analyses de laboratoire, etc.

Cette mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,14 million (en 2018) et CHF 0,12 million (dès 2020).

# Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisationde remettre des stupéf	650	stabilité
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	225	stabilité
Nombre d'analyses de laboratoire	1 154	stabilité
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	180	augmentation
Elimination des stupéfiants périmés (kg)	7 620	fluctuation

# 5.7.5 Protection des consommateurs et de l'environnement



#### **Description**

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	1 521 832	1 261 000	1 661 000	1 661 000	1 661 000	1 661 000
(-) Frais de personnel	-8 805 257	-8 954 584	-9 219 653	-9 055 680	<b>-</b> 9 170 370	-9 270 388
(-) Coûts matériels	-1 252 588	-1 206 001	-1 349 001	-1 395 001	-1 369 001	-1 369 001
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-706 314	-797 955	-824 318	-863 058	-945 304	-1 055 075
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-9 242 327	-9 697 540	-9 731 972	-9 652 739	-9 823 675	-10 033 464
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 766	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Solde II (comptabilité analytique	-9 237 561	-9 693 540	-9 727 972	-9 648 739	-9 819 675	-10 029 464
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	138 668	145 849	155 737	164 095	172 633	194 424
Solde III (comptabilité financière)	-9 098 893	-9 547 691	-9 572 235	-9 484 644	-9 647 042	-9 835 040

# Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-7 626 099	-8 074 204	<del>-</del> 7 725 311	-7 663 515	<del>-</del> 7 815 801	-8 002 298
Prévention des accidents majeurs, sécu- rité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 616 228	-1 623 336	-2 006 661	-1 989 224	-2 007 874	-2 031 166

#### Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

Les chiffres sont du même ordre de grandeur que dans la planification précédente, si l'on excepte les réductions liées au programme d'allègement.

#### Priorités de développement

Protection des consommateurs: exécution de la nouvelle législation sur les denrées alimentaires, entrée en vigueur en 2017.

Protection de l'environnement: mise en œuvre de la révision de l'ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs (ordonnance sur les accidents majeurs,

OPAM; RS 814.012) dans les entreprises utilisant de grandes quantités de substances, de préparations ou de déchets spéciaux dangereux.

Prise en compte de l'ordonnance dans l'aménagement du territoire.

## **Chances et risques**

L'application de la nouvelle législation sur les denrées alimentaires, qui modifie la fréquence des contrôles nécessaires, peut

impliquer de nouvelles ressources dont la planification ne tient pas encore compte.

# Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

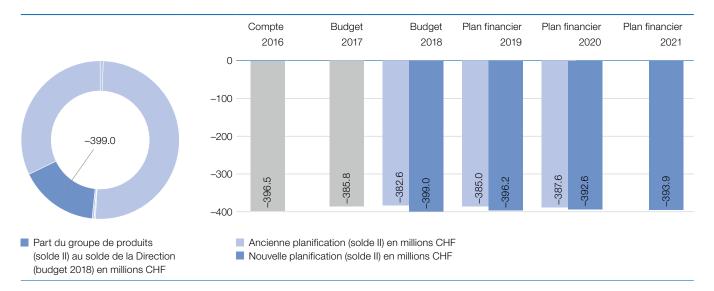
- économies générales sur les frais de matériel et de personnel
- augmentation des émoluments sur les contrôles donnant lieu à des contestations.

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant de CHF 0,5 million par an.

# Informations sur les prestations du groupe de produits

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 320	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	13 149	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	90	stabilité
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquementmodifiés ou de substances dangereuse	0	stabilité

#### 5.7.6 Garantie du minimum vital et intégration



#### **Description**

Garantie du minimum vital et insertion professionnelle:

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles à titre de minimum vital (aide sociale au sens strict). Y ont droit également les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées.

Les personnes non assurées et sans emploi tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants sans emploi, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer aux mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé: Des programmes de promotion de la santé et de prévention des comportements addictifs sont mis sur pied. Ils s'adressent en premier lieu aux enfants ainsi qu'aux adolescents et aux jeunes adultes.

Les personnes dépendantes ou risquant de le devenir bénéficient d'une aide individualisée. La SAP planifie l'offre conformément aux besoins, cofinance les prestations au moyen de contrats de prestations et procède au controlling.

Insertion sociale et prestations spécifiques:

Les familles et, en particulier, les familles monoparentales disposent de structures d'accueil extrafamilial (garderies et familles de jour) pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession, afin de favoriser l'intégration sociale mais aussi de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations pédagogiques professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à 5 ans révolus.

Les personnes le nécessitant bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques, telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) consolide les mesures spécifiques d'encouragement de l'intégration des personnes migrantes.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	55 661	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-6 289 431	-7 186 263	-6 917 017	-6 985 633	-7 051 476	-7 120 078
(-) Coûts matériels	-972 953	-1 622 500	-1 958 500	-2 039 500	-2 049 500	-1 859 500
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-176 382	-22 448	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-7 383 105	-8 831 211	-8 875 517	-9 025 134	-9 100 976	-8 979 578
(+) Recettes des subventions cantonales	160 420 505	113 403 000	159 168 000	156 977 000	157 037 000	158 495 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-552 550 752	-493 610 000	-552 326 000	-547 105 000	-543 544 000	-546 443 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 034 374	3 200 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Solde II (comptabilité analytique	-396 478 978	-385 838 211	-399 033 517	-396 153 134	-392 607 976	-393 927 578
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	911 955	2 249 278	218 963	218 963	218 963	218 963
Solde III (comptabilité financière)	-395 567 024	-383 588 932	-398 814 554	-395 934 170	-392 389 012	-393 708 614

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé	-786 742	-1 302 456	-1 297 597	-1 318 979	-1 329 176	-1 309 870
Insertion sociale	-2 904 739	-3 034 063	-3 169 091	-3 226 898	-3 253 636	-3 198 389
Garantie du minimum vital social	-3 691 625	-4 494 692	-4 408 829	-4 479 256	-4 518 164	-4 471 319

#### Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

Les moyens planifiés précédemment ont dû être augmentés de quelque CHF 18 millions par an en moyenne. Le surcoût est toutefois réduit de CHF 1,4 à 13,3 millions environ à partir de 2020 suite aux mesures prises dans le cadre du programme d'allègement, notamment dans le domaine de l'aide matérielle (voir liste en fin de rubrique).

Les surplus de dépenses escomptés sont dus aux raisons suivantes :

Adaptation de l'aide matérielle au besoin effectif: la différence entre dépenses budgétisées et effectives se réduira à CHF 10 millions si la facture d'aide matérielle 2017 reste la même qu'en 2016 (part du canton après compensation des charges). Depuis 2012, les dépenses de ce domaine restent stables malgré un contexte difficile (migration, démantèlement de prestations en amont, etc.). Les mesures d'économie introduites ces dernières années sont certes efficaces, mais elles sont neutralisées par d'autres facteurs (p. ex. allongement de la durée d'assistance, recul des recettes, coûts supplémentaires dans le secteur de la migration). Le dépassement du budget devrait cependant être réduit à CHF 9 millions (part du canton après compensation des charges) à partir de 2018 grâce à des directives plus restrictives à l'égard

des services sociaux concernant la couverture d'assurance de base de leur clientèle.

- Frais de traitement des services sociaux: depuis 2015, les charges de personnel du domaine de la gestion des contributions d'entretien sont cofinancées par la compensation des charges lorsque cette tâche est confiée aux services sociaux, ce que font de plus en plus de communes depuis deux ans. Par ailleurs, le nouveau droit de la protection de l'enfant et de l'adulte introduit en 2013 tend à faire augmenter les mesures librement consenties, qui relèvent des services sociaux. Tant les mesures proprement dites que les ressources en personnel pour leur organisation sont admises à la compensation des charges (surcoût de quelque CHF 4 mio pour le canton).
- Frais d'exécution des peines et mesures: une augmentation de CHF 2 millions (part du canton après compensation des charges) est prise en compte vu l'évolution de ces deux dernières années.
- Aide sociale aux réfugiés: il faut s'attendre à un surcoût de CHF 1,6 million environ sur la base des pronostics pour 2017 (part du canton après compensation des charges) en raison de la hausse du nombre de personnes et de l'ouverture de foyers de transition. L'impact de la restructuration du domaine

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) - Groupes de produits

de l'asile dans le canton de Berne (projet NA-BE, effectif dès 2020 environ) n'est pas encore intégré dans la planification.

- Aide aux victimes: le nombre de cas a augmenté de 33 pour cent depuis 2011 suite aux nouvelles tâches imposées par la législation fédérale (victimes de mesures de cœrcition à des fins d'assistance), mais aussi à la nette intensification des activités de la police cantonale dans la lutte contre la traite
- d'êtres humains, qui se répercute sur le coût de l'aide aux victimes (CHF 1 mio environ, part du canton après compensation des charges).
- Croissance de la masse salariale: le domaine subventionné s'aligne sur le canton (environ CHF 1,2 mio en 2021, part du canton après compensation des charges).

#### Priorités de développement

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficiente possible.

Le projet NA-BE vise à mettre en œuvre dans le canton de Berne la réorganisation de l'asile au niveau fédéral, par l'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du secteur de l'asile et des réfugiés.

#### **Chances et risques**

Les chiffres de la planification de l'aide sociale se basent sur des scénarios favorables. Des surcoûts considérables peuvent découler d'un recul de la conjoncture, de la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout), de changements structurels (ré-

duction individuelle des primes d'assurance-maladie selon l'art. 65 LAMal, p. ex.) et de l'augmentation du nombre de personnes réfugiées ou admises à titre provisoire. L'ampleur de ces dépenses éventuelles ne peut cependant pas être évaluée à l'heure actuelle.

#### Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

- réduction des prestations de soutien aux bénéficiaires de l'aide sociale
- définition de directives plus restrictives à l'égard des services sociaux concernant la couverture d'assurance de base de leur clientèle (montant de la franchise CHF 2500)
- révision de la LASoc: effets sur l'aide sociale aux réfugiés
- suppression des postes de durée limitée au sein de l'Office des affaires sociales
- suppression des salaires POIAS (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale)
- train de mesures Prévention des dépendances et promotion de la santé

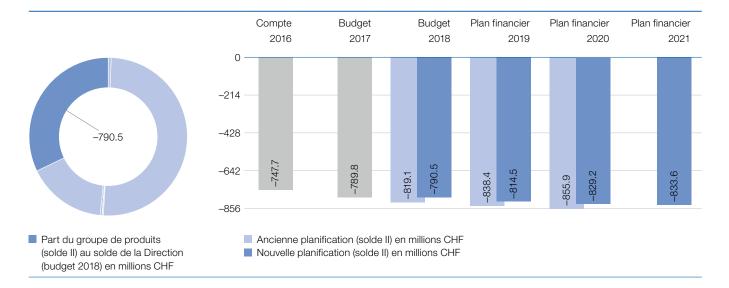
- suppression des subventions minimales et autres réductions sur les contrats de prestations
- animation de jeunesse: suppression du financement des stages
- suppression du financement des consultations conjugales et familiales
- aide sociale aux réfugiés: réduction du regroupement familial
- suppression de la contribution au conseil en désendettement de l'Oberland bernois

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre environ CHF 1,4 million (en 2018) et CHF 13,3 millions (dès 2020).

# Informations sur les prestations du groupe de produits

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale en 2015 1 005 000)	46 900	stabilité
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale; %)	4.6	stabilité
Nombre de réfugiés et de personnes admises à titre provisoire (> 7 ans) dans le canton de Berne	6 174	augmentation
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	stabilité
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	3 676	augmentation
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	280	stabilité

#### 5.7.7 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation



#### **Description**

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le canton en fonction de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	4 467 168	5 315 400	2 547 900	2 531 100	2 536 200	2 536 200
(-) Frais de personnel	-31 547 256	-32 859 082	-34 581 417	-35 325 627	-35 844 331	-36 104 832
(-) Coûts matériels	-6 640 827	-6 540 629	-7 989 830	-8 410 130	-8 585 032	-8 748 831
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	43 912	-173 017	-164 865	-191 975	-210 499	-228 303
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-33 677 004	-34 257 329	-40 188 211	-41 396 632	-42 103 662	-42 545 767
(+) Recettes des subventions cantonales	146 233 477	129 202 000	130 655 000	131 873 000	132 904 000	133 708 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-860 293 386	-884 720 000	-880 966 000	-905 028 000	-920 048 000	-924 784 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	14 547	12 500	13 900	13 900	13 900	13 900
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-747 722 366	-789 762 829	-790 485 311	-814 537 732	-829 233 762	-833 607 867
(+)/(-) Régularisations	13 681 626	15 801 148	22 147 387	23 298 066	15 383 591	2 880 795
Solde III (comptabilité financière)	-734 040 740	-773 961 680	-768 337 924	-791 239 666	-813 850 170	-830 727 072

# Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Aide aux enfants et aux adolescents	-30 217 212	-30 238 881	-36 475 959	-37 650 092	-38 317 885	-38 722 459
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques	-1 559 173	-1 918 144	-1 703 224	-1 720 757	-1 740 807	-1 760 005
Aide aux adultes handicapés	-1 900 619	-2 100 304	-2 009 028	-2 025 784	-2 044 970	-2 063 303

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Des besoins en hausse sont prévus dans le secteur des enfants et des adolescents. Des surplus de dépenses sont à escompter en particulier pour les interventions de crise, solutions de suivi incluses, ainsi que pour les réfugiés et requérants d'asile mineurs non accompagnés nécessitant des soins, un encadrement ou une formation particulière en raison d'un handicap ou d'un autre trouble. Aucun moyen supplémentaire n'est cependant prévu par rapport à la planification précédente. Le programme d'allègement entraîne par ailleurs une réduction linéaire des subventions cantonales ainsi que la diminution des excédents enregistrés par certaines institutions.

L'évolution démographique induit une augmentation annuelle des besoins de deux à quatre pour cent dans le secteur des handicapés adultes. Il n'est pas prévu d'accroître les moyens financiers par rapport à la planification précédente. En outre, le programme d'allègement occasionne une baisse des subventions cantonales aux institutions et organisations, d'un côté par des réductions linéaires, de l'autre par la diminution des excédents enregistrés dans certaines institutions.

Dans le secteur des personnes âgées et des malades chroniques, les besoins financiers des établissements médico-sociaux sont calculés sur la base du coût des soins 2016 et de suppositions prudentes sur l'évolution de la démographie et des degrés de soins (hausse des besoins). Dans le maintien à domicile, la planification table sur une augmentation annuelle du volume de quatre pour cent (valeur la plus basse des années précédentes), vu le principe consistant à privilégier la prise en charge ambulatoire. Il n'est pas prévu de moyens financiers supplémentaires par rapport à la planification précédente. Le programme d'allègement se traduit par une réduction des contributions aux foyers de jour, ce qui diminue légèrement la facture du long séjour. Celle de l'aide et des soins à domicile est sensiblement réduite grâce à l'introduction d'une participation des patients aux coûts de CHF 15.95 par jour (le maximum possible), indépendamment de la fortune et du revenu, et à la baisse des contributions à l'obligation de prise en charge. S'y ajoute la réduction des contrats spéciaux (centres de consultation et autres organisations).

Dans tous les domaines, la planification se fonde sur une croissance des salaires analogue à celle du personnel cantonal, ce qui se répercute de manière disproportionnée sur le canton dans le secteur du long séjour, car c'est lui qui assume le financement résiduel. La participation des assureurs-maladie, fixée par la législation fédérale, elle, n'est pas adaptée automatiquement. Le canton doit donc prendre en charge une part accrue des hausses de salaires.

En ce qui concerne les investissements, la part de la SAP au plafond global de l'investissement net a été en partie considérablement réduite.

# Priorités de développement

Pour ce qui est des adultes, priorité est toujours donnée à la mise en œuvre de la stratégie en faveur des handicapés. Après les phases de test 2016 et 2017 englobant quelque 550 personnes, une nouvelle extension est prévue en 2018. Les prestations requises sont définies et financées individuellement (par sujet).

Quant aux enfants et adolescents, les projets en cours sont prioritaires. La stratégie en faveur de la scolarisation spécialisée, dirigée par l'INS, traite les questions de pédagogie spécialisée spécifiques qui se posent en raison de la place particulière de ce domaine dans le canton de Berne.

Le projet d'optimisation des aides éducatives complémentaires, mené sous l'égide de la JCE, étudie le moyen de régler uniformément le financement et la surveillance de la prise en charge ambulatoire, semi-résidentielle et résidentielle des enfants et des adolescents.

Dans le secteur des personnes âgées et des malades chroniques, l'accent est mis sur la réalisation de la stratégie nationale en matière de démence et du programme cantonal de soins palliatifs ainsi que sur la poursuite des mesures prises dans les divers domaines d'intervention de la politique du troisième âge. Le Grand Conseil a pris connaissance sans opposition des derniers rapports de planification (troisième âge et handicap) lors de sa session de juin 2016.

# Chances et risques

Dans l'aide aux personnes âgées ou handicapées, les besoins, partant les coûts, continueront d'augmenter ces prochaines années, principalement en raison de l'évolution démographique et du progrès médicotechnique. Le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins ne cesse ainsi de s'accroître dans les deux domaines. Il faut également s'attendre à des besoins d'aide en hausse dans le secteur des enfants et des adolescents, les diagnostics devenant plus précis. Les dépenses qui en résultent ne peuvent être évaluées que grossièrement.

La mise en œuvre de la stratégie en faveur des adultes handicapés influence également l'évolution des coûts, certains facteurs favorisant une croissance des dépenses, d'autres une réduction. D'une part, les nouvelles formes de prise en charge qui assurent davantage de perméabilité entre les offres induisent des coûts supplémentaires. D'autre part, l'introduction de l'assistance à domicile, en particulier, devrait permettre de privilégier l'ambulatoire par rapport au résidentiel, comme dans le domaine du troisième âge. Selon les consignes politiques, le changement de système doit cependant se faire sans incidence financière, ce qui implique la mise en place d'un pilotage conforme aux besoins par une procédure d'évaluation standar-disée et des coûts normatifs.

Les projets pilotes montreront si le nouveau système entraîne plutôt une augmentation des dépenses. Si tel est le cas, il faudra décider s'il convient de la compenser par une adaptation des coûts normatifs ou des prestations (p. ex. montant de la rétribution des proches).

## Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

- réduction des contributions aux centres de jour (secteur des personnes âgées)
- réduction linéaire des subventions cantonales aux institutions pour personnes handicapées dans les secteurs enfants/adolescents et adultes
- réduction des excédents récurrents importants dans le système d'indemnisation forfaitaire des subventions d'exploitation dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées
- optimisation des contrats spéciaux dans le secteur des personnes âgées

- réduction linéaire des contrats spéciaux pour les mesures d'accompagnement dans le secteur des personnes handicapées
- augmentation de la participation des patients aux coûts de l'aide et des soins à domicile
- réduction des contributions à l'obligation de prise en charge versées aux entreprises d'aide et de soins à domicile.

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant d'environ CHF 31 millions par an.

#### Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de places autorisées dans les institutions pour personnes âgées (EMS) du canton de Berne	14 186	augmentation
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 015	augmentation
Nombre de places autorisées dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative pour les enfants et adolescents du canton de Berne	3 199	augmentation
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	12 895	augmentation
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1, soit 2015)	39 227	augmentation
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1, soit 2015)	8 095	augmentation
Nombre d'enfants et adolescents dans les foyers, foyers scolaires spécialisés et écoles de pédagogie curative (domiciliés dans le canton de Berne; valeur année X-1, soit 2015)	3 510	augmentation
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	5.7	augmentation

# 5.8 Préfinancements

tiers

# 5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

	0	Durdout	Developed			Diag financia
	Compte 2016	Budget 2017	Budget 2018	2019	2020	Plan financier 2021
Compte de résultats	2010	2017	2016	2019	2020	2021
Charges	-26 391 463	-27 117 994	-13 431 144	-17 785 000	-19 948 000	-15 031 000
Modification		-2.8%	50.5%	-32.4%	-12.2%	24.6%
Revenues	26 391 463	27 117 994	13 431 144	17 785 000	19 948 000	15 031 000
Modification		2.8%	-50.5 %	32.4%	12.2%	-24.6%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 902	-65 000	-30 000	-30 000	-30 000	-15 000
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	-14 339	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-26 294 522	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-79 700	-27 052 994	-13 401 144	-17 755 000	-19 918 000	-15 016 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	26 391 463	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	27 117 994	13 431 144	17 785 000	19 948 000	15 031 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-26 198 433	-24 980 994	0	0	0	0
Modification		4.6%	100.0%			
Recettes	143 335	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%				
Solde	-26 055 098	-24 980 994	0	0	0	0
Modification		4.1 %	100.0%			
<b>Dépenses</b>		_				
50 Immobilisations corporelles	-14 340	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0

52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-26 184 093	-24 980 994	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	110 000	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	33 335	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	266 904 142	240 512 679	213 394 685	199 963 541	182 178 541	162 230 541
Etat du patrimoine au 31.12.	240 512 679	213 394 685	199 963 541	182 178 541	162 230 541	147 199 541
Variation du patrimoine	-26 391 463	-27 117 994	-13 431 144	-17 785 000	-19 948 000	-15 031 000

#### Commentaire

Suite à la modification de la LAMal au 1er janvier 2012, tous les traitements hospitaliers fournis par les établissements répertoriés sont désormais rémunérés par des forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction de ce régime. Par conséquent, les estimations du plan valent uniquement pour les affaires approuvées avant le 31 décembre 2011.

Les versements prévus pour les 41 objets qui ne sont pas encore achevés au 1er janvier 2017 se fondent sur la planification de

l'exécution, ce qui concerne en particulier la rénovation complète du Centre hospitalier Bienne SA. La plupart des autres projets se trouvent dans la phase de clôture et de décompte, les travaux étant terminés.

Comme le Fonds finance encore uniquement des projets approuvés avant 2012, sa dotation se réduira progressivement ces années prochaines.

# 5.9 Financements spéciaux

# 5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-6 057 287	-6 567 100	-6 167 100	-6 167 100	-6 167 100	-6 167 100
Modification		-8.4%	6.1 %	0.0%	0.0%	0.0%
Revenues	6 057 287	6 567 100	6 167 100	6 167 100	6 167 100	6 167 100
Modification		8.4%	-6.1 %	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-32 687	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-331 972	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-5 610 028	-6 400 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-82 600	-67 100	-67 100	-67 100	<del>-</del> 67 100	-67 100
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	317 100	367 100	367 100	367 100	367 100
46 Revenus de transfert	6 057 287	6 250 000	5 800 000	5 800 000	5 800 000	5 800 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) - Financements spéciaux

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	2 744 977	3 076 949	2 759 849	2 392 749	2 025 649	1 658 549
Etat du patrimoine au 31.12.	3 076 949	2 759 849	2 392 749	2 025 649	1 658 549	1 291 449
Variation du patrimoine	331 972	-317 100	-367 100	-367 100	-367 100	-367 100

#### Commentaire

Le Fonds de lutte contre la toxicomanie sert à financer les mesures de prévention et de traitement des dépendances (liées ou non à une substance) ainsi que des mesures générales – non médicales – de promotion de la santé.

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes:

- part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'article 44, alinéa 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (Lalc; RS 680)
- taxe sur la dépendance au jeu selon l'article 18 de la Convention intercantonale du 7 janvier 2005 sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (CILP)

- redevance d'alcool selon l'article 41, alinéa 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR; RSB 935.11)
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeux selon l'article 24a de la loi du 4 novembre 1992 sur le commerce et l'industrie (LCI; RSB 930.1)
- redevance selon l'article 19k, alinéa 2 de l'ordonnance du 20 décembre 1995 sur les appareils de jeu (OAJ; RSB 935.551).

Le plan des dépenses comprend, d'une part, la poursuite des programmes ambulatoires de durée indéterminée dans les secteurs de la consultation, de la thérapie, de la prévention et de la réduction des risques (Croix-Bleue, centres d'accueil et de contact de Berne et de Bienne) et, d'autre part, des projets de durée déterminée, notamment dans les secteurs de la promotion de la santé et du développement de la petite enfance.

# 6 Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE)

# 6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien de la direction	-3.6		0.0
Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-77.9		5.0
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.6		0.0
Pilotage des ressources et des prestations d'assistance	-21.8		0.1
Soutien et surveillance des communes	-5.7		0.1
Organisation du territoi re	-15.2		1.4
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.6		0.1
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-11.3		9.3
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 300.8		767.2
Préfectures	-24.0		11.1
Poursuites et faillites	-35.4	I	45.8
Tenue du registre foncier	-14.6		94.3
Registre du commerce	-3.6		4.0
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-164.0		27.8

# 6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien de la direction	-1.8	-2.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6
Dotation des paroisses en ecclésias- tiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-73.0	-74.8	<del>-</del> 72.9	-73.2	-74.1	-74.2
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.5	-1.7	-1.5	-1.6	-1.6	-1.6
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-15.9	-20.0	-21.6	-19.7	-19.6	-18.0
Soutien et surveillance des communes	-4.5	-6.7	-5.6	-5.6	-5.7	-5.7
Organisation du territoire	-10.6	-13.5	-13.8	-13.0	-13.1	-13.1
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse	-2.8	-2.9	-2.5	-2.5	-2.6	-2.6
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-2.4	-2.2	-2.0	-2.0	-2.0	-2.0
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-526.6	-549.2	-533.6	-543.5	-548.8	-550.3
Préfectures	-11.8	-13.0	-13.0	-12.9	-13.3	-13.2
Poursuites et faillites	14.3	8.8	10.4	9.8	9.0	9.2
Tenue du registre foncier	81.6	80.4	79.7	79.6	79.2	79.3
Registre du commerce	1.5	0.7	0.4	1.0	1.0	0.9
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-132.4	-134.3	-136.2	-136.4	-136.4	-136.6
Total	-685.9	-731.0	-715.8	-723.6	-731.6	-731.5

# 6.3 Priorités de développement de la Direction

A la suite de l'adoption de la motion 269/2015, la JCE, sur mandat du Conseil-exécutif et en collaboration avec les autres Directions, a examiné les possibilités d'optimisation organisationnelle dans le cadre d'une réforme des Directions et, au printemps 2017, a présenté au gouvernement des bases à cet égard. Le Conseil-exécutif, après en avoir pris connaissance, a demandé que les conséquences d'une division, du point de vue organisationnel, de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) soient à nouveau étudiées de plus près. Les travaux de la réforme des Directions devraient se poursuivre en 2018. Les autres priorités ayant d'importantes incidences organisationnelles et financières sont le transfert aux Eglises nationales de la responsabilité en matière de recrutement et de rémunération des ecclésiastiques, lié à la nouvelle loi sur les Eglises, mais aussi la mise en œuvre du plan directeur et de la loi modifiée sur les constructions ainsi que les travaux de révision de la loi sur le notariat. Par ailleurs, une révision de la loi sur les préfets et les préfètes a permis de clarifier les tâches qui incombent à ces autorités dans les domaines de la violence domestique et des expulsions.

La JCE doit aussi se consacrer aux priorités suivantes:

 Application des mesures d'allégement la concernant pour 2018

- Processus législatif en vue d'optimiser les aides éducatives complémentaires
- Numérisation des procédures d'octroi du permis de construire et d'approbation des plans
- Examen et consolidation des stratégies de développement des régions et des communes

Dans le domaine de l'assistance (personnel, finances, informatique), la JCE met l'accent sur la mise en œuvre ciblée des projets cantonaux (ERP, IT@BE, GAE) afin d'améliorer la planification et l'engagement des moyens techniques et financiers et des ressources humaines. Ces projets doivent favoriser à moyen ou à long terme une efficacité accrue et permettre de faire des économies. Dans le domaine informatique en particulier, de nouvelles dépenses seront toutefois nécessaires pour maintenir à un niveau moderne et techniquement sûr les applications spécialisées et les applications de groupe de la Direction en vue d'encourager les transactions électroniques entre les autorités mais aussi entre ces dernières et les citoyens.

# 6.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-1 619 858 889	-1 677 408 471	-1 688 504 476	-1 715 689 563	-1 733 055 461	-1 753 422 143
Modification		-3.6%	-0.7 %	-1.6%	-1.0%	-1.2%
Revenues	931 988 043	946 416 873	972 444 770	991 517 842	1 007 459 499	1 028 101 131
Modification		1.5%	2.8%	2.0%	1.6%	2.0%
Solde	-687 870 846	-730 991 598	-716 059 706	-724 171 721	-725 595 962	-725 321 012
Modification		-6.3 %	2.0%	-1.1%	-0.2 %	0.0%
Charges						
30 Charges de personnel	-194 824 161	-195 999 420	-198 966 262	-199 826 956	-203 101 116	-203 193 936
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-155 655 339	-156 992 100	-162 564 225	-160 223 225	-159 834 225	-158 509 725
33 Amortissements du patrimoine administratif	-2 568 600	-2 417 221	-2 179 292	-2 046 031	-1 420 869	-1 004 911
34 Charges financières	-9 494	-76 100	-66 100	-66 100	-66 100	-66 100
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 252 475 805	-1 308 514 096	-1 309 427 998	-1 337 957 547	-1 359 783 298	-1 381 795 681
37 Subventions à redistribuer	-2 285 241	-80 000	-1 933 488	-1 933 323	-1 933 323	-1 933 323
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	6 630 000	6 630 000
39 Imputations internes	-12 040 249	-13 329 534	-13 367 111	-13 636 381	-13 546 530	-13 548 467
Revenues						
40 Revenus fiscaux	81 032 051	82 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000	80 000 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	112 845 088	103 322 073	109 963 111	110 029 293	110 329 750	110 493 382
43 Revenus divers	48 605	12 500	12 500	12 500	12 500	12 500
44 Revenus financiers	103 896	42 300	35 300	35 300	35 300	35 300
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	731 797 218	758 366 500	777 304 271	796 311 326	811 952 526	832 430 526
47 Subventions à redistribuer	2 285 240	80 000	1 933 488	1 933 323	1 933 323	1 933 323
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 875 945	2 593 500	3 196 100	3 196 100	3 196 100	3 196 100

# Evolution du compte de résultats

L'Office des assurances sociales a inscrit au budget 2018 des coûts supplémentaires pour la réduction des primes de l'assurance-maladie, qui sont toutefois compensés par des subventions fédérales plus élevées dans ce domaine et des frais moindres en matière de prestations complémentaires. Globalement, les coûts relatifs aux assurances sociales diminuent de CHF 15,6 millions par rapport au bugdet précédent.

Dans le domaine des autorités de protection de l'enfance et de l'adulte, le jugement rendu par le Tribunal administratif bernois

entraîne des frais d'indemnisation d'un montant plus important. En effet, les APEA doivent rembourser aux communes leurs frais d'infrastructure, dans le cadre de l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd), en plus des coûts déjà prévus. Il s'ensuit un excédent de charges de CHF 2 millions par rapport au budget précédent.

# 6.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-980 674	-2 780 000	-2 400 000	-2 100 000	-1 800 000	-1 700 000
Modification		-183.5%	13.7%	12.5%	14.3%	5.6%
Recettes	25 555	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%				
Solde	-955 119	-2 780 000	-2 400 000	-2 100 000	-1 800 000	-1 700 000
Modification		-191.1%	13.7 %	12.5%	14.3%	5.6%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-926 327	-2 280 000	-1 590 000	-1 600 000	-1 210 000	-1 200 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-54 347	-500 000	-810 000	-500 000	-590 000	-500 000
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	25 555	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

# Evolution du compte des investissements

Par rapport au dernier processus de planification, le budget pour le compte des investissements dans le domaine informatique de l'Office de gestion et de surveillance a dû être réduit de quelque 14 pour cent pour 2019 et de 19 pour cent environ pour 2020 en raison des mesures d'économie. Il s'agira de limiter ou de repousser une partie des améliorations et des remplacements prévus. Pour les quatre exercices budgétaires, une grande partie des moyens budgétés portent sur le renouvellement d'anciennes applications spécialisées de l'administration décentralisée et sur l'introduction du projet eBau. Il convient de viser une augmentation du montant plafonné du compte des

investissements au niveau de 2017 si l'on veut pouvoir procéder aux améliorations et aux remplacements prévus.

En ce qui concerne l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire, les aires de transit et de séjour ne seront pas réalisées dans les délais envisagés en raison des retards intervenus dans les négociations avec les communes, qui prennent une tournure politique et se révèlent plus longues que prévu. Les dépenses se reportent sur les prochains cycles de planification. Des montants de CHF 1,3 million pour 2018 et de CHF 0,8 million pour 2019 semblent nécessaires. Du fait du plafonnement fixé à CHF 2,4 millions pour l'ensemble de la JCE,

il n'est pas possible de faire apparaître ces investissements dans les plans financiers de 2018 et de 2019.

## 6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JCE

	Effect	Effect	if cible		
2013	2013 2014 2015		2016	2017	2018
1'316.7	1'326.4	1'323.6	1'304.6	1'322.0	1'311.0

#### Commentaire

Le dernier changement important que la JCE a connu dans le domaine des ressources humaines était lié à la création, en 2013, des autorités de protection de l'enfant et de l'adulte, qui a entraîné une hausse du nombre de postes.

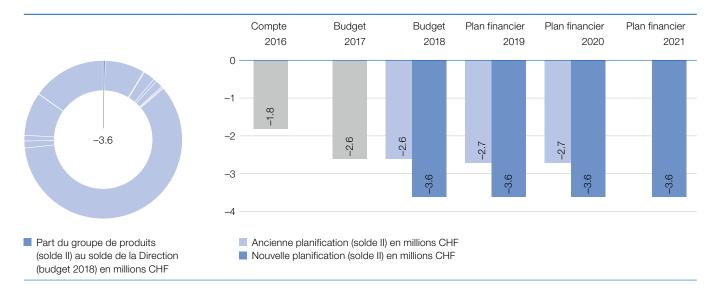
Dans le cadre du programme d'allégement, six postes environ seront supprimés dès 2019, selon l'actuel processus budgétaire pour 2018 et les plans financiers 2019 à 2021. En outre, 2,4 postes passeront de la JCE à l'Office d'informatique et d'orga-

nisation (OIO) dans le cadre de la nouvelle réglementation de l'organisation de l'assistance TIC. En ce qui concerne les Eglises nationales, le mandat d'économies du Grand Conseil a été mis en œuvre.

L'effectif cible de 2018 ne contient pas encore les changements résultant du programme d'allégement 2018. Les éventuelles modifications seront effectuées après que le Grand Conseil aura débattu sur le PA 2018, durant sa session de novembre 2017.

## 6.7 Groupes de produits

#### 6.7.1 Soutien de la direction



## **Description**

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	3 139	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
(-) Frais de personnel	-1 376 203	-1 663 592	-2 778 225	-2 745 751	-2 788 488	-2 727 358
(-) Coûts matériels	-381 557	-847 687	-721 772	-721 771	-721 771	-721 771
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-707	-616	-589	-516	0	0
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-1 755 328	-2 509 895	-3 498 585	-3 466 038	-3 508 260	-3 447 128
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-130 000	-130 000	-130 000	-130 000	-130 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	879	900	900	900	900	900
Solde II (comptabilité analytique	-1 754 449	-2 638 995	-3 627 685	-3 595 138	-3 637 360	-3 576 228
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	360	-512	-514	<b>–</b> 515	-516	-517
Solde III (comptabilité financière)	-1 754 089	-2 639 508	-3 628 199	-3 595 653	-3 637 876	-3 576 745

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien à la direction	-1 755 328	-2 509 895	-3 498 585	-3 466 038	-3 508 260	-3 447 128

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I se modifie durant l'exercice budgétaire et les exercices suivants car la réserve de Direction (env. CHF 1,3 mio) a été attribuée au SG dans le cadre de la gestion des postes. En outre, par rapport à la version 2 du plan, le transfert de postes vers l'OIO (env. CHF 0,28 mio) n'est plus mis à la charge de la réserve de Direction, mais directement à celle des offices. Quant au projet de réforme des Directions, il va de l'avant: des fonds supplémentaires pour des mandats à des tiers s'élevant à CHF

500 000 et un poste d'assistante de projet de durée déterminée à 100 pour cent avaient initialement été inscrits au budget, mais les économies de CHF 75 000 prévues dans le cadre du programme d'allégement 2018 entraînent la réduction des fonds pour des mandats à des tiers à CHF 425 000. Un montant de CHF 55 000 est en outre économisé dans le domaine des charges de biens, services et marchandises.

## Priorités de développement

En plus des tâches traditionnelles de soutien de la Direction, la direction générale du projet de réforme des Directions constitue une priorité. L'introduction de BE-GEVER, le transfert de la responsabilité en matière de recrutement et de rémunération des ecclésiastiques des Eglises nationales, dû à la nouvelle loi en la

matière, l'application du plan directeur et de la loi sur les constructions ainsi que le lancement des travaux préliminaires de révision de la loi sur le notariat sont d'autres domaines importants qui occupent le SG.

#### **Chances et risques**

Le projet de réforme des Directions, piloté sur un plan stratégique par une délégation du Conseil-exécutif dirigée par le conseiller d'Etat à la tête de la JCE et qui est placé, de manière plus globale, sous la direction du secrétaire général de la JCE,

va constituer une charge supplémentaire pour les collaborateurs, peu nombreux, du secrétariat général. Il s'agira de maîtriser le volume de travail à l'aide de ressources supplémentaires externes et internes mises à disposition pour une période limitée.

## Programme d'allègement

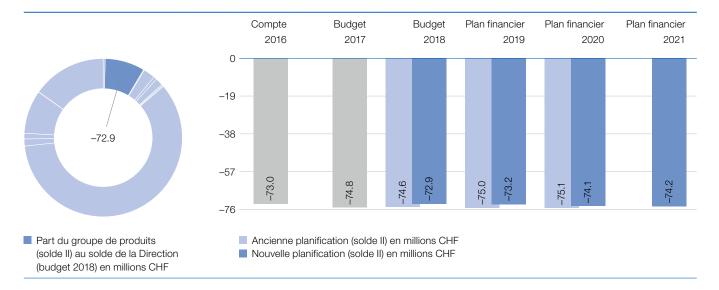
Mesure du programme d'allègement 2018:

Réduction des charges de biens, services et marchandises

La présente mesure entraîne des allègements budgétaires de CHF 0,13 million par année du plan.

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	74	stabilité
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	10	stabilité
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	10	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	67	stabilité

# 6.7.2 Dotation des paroisses en ecclésiastiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat



## **Description**

Gestion du personnel ecclésiastique et des questions qui se posent dans le cadre des relations entre l'Eglise et l'Etat.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	5 003 742	607 500	4 927 500	4 927 500	4 927 500	4 927 500
(-) Frais de personnel	-77 642 916	-74 941 969	-77 398 225	-77 726 893	-78 611 865	-78 743 481
(-) Coûts matériels	-327 664	-403 113	-399 028	-399 029	-399 029	-399 029
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-13 460	-982	-944	-905	-867	-828
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-72 980 297	-74 738 564	-72 870 697	-73 199 327	-74 084 260	-74 215 838
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-65 388	-65 000	-65 000	-65 000	-65 000	-65 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	44 400	37 000	44 000	44 000	44 000	44 000
Solde II (comptabilité analytique	-73 001 285	-74 766 564	-72 891 697	-73 220 327	-74 105 260	-74 236 838
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	17 644	-25 109	-25 174	-25 238	-25 288	-25 325
Solde III (comptabilité financière)	-72 983 641	-74 791 673	-72 916 871	-73 245 564	-74 130 548	-74 262 164

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation des paroisses en ecclésias- tiques et suivi des ministères pastoraux et presbytéraux, relations entre l'Eglise et l'Etat	-72 980 297	-74 738 564	-72 870 697	-73 199 327	-74 084 260	-74 215 838

### Modifications par rapport à la planification précédente

Conformément à l'arrêté 0015/2014 du Grand Conseil sur le nombre de postes d'ecclésiastique rémunérés par le canton, les mesures d'économie s'étendent sur plusieurs années jusqu'à la fin de 2018. L'augmentation des dépenses à la suite des mesures salariales, la hausse des cotisations de l'employeur à la caisse de pension pour les personnes de plus de 55 ans, qui constituent le groupe le plus important parmi les ecclésiastiques, ainsi que le besoin accru de stagiaires vont toutefois partiellement à l'encontre de ces mesures d'économie. 2018 marque précisément le transfert au vicariat du cours spécial qui permet aux universitaires d'obtenir un master en théologie en seulement trois ans.

Le programme d'allègement des finances de 2018 prévoit pourtant une économie supplémentaire de l'ordre de CHF 1,5 million

qui doit être réalisée par la réduction des services de suppléances fournis par les « desservants ». Le succès de la mesure dépend du nombre de vacances et d'absences pour cause de maladie ou d'accident; le canton n'a aucune influence en la matière.

Au 1er janvier 2020, les Eglises nationales se verront transférer la compétence pour les rapports de travail du clergé, de sorte que plus aucune économie ne sera réalisée à partir de cette date. Le canton rembourse au surplus les coûts complets de l'ensemble des postes autorisés par le Grand Conseil pour la fin de 2019, postes non pourvus compris. Par conséquent, les économies prévues d'ici à 2020 par le programme d'allégement des finances pour 2018 et 2019 doivent être revues.

#### Priorités de développement

D'ici la fin de 2018, ce sont au total 24,9 postes à plein temps qui seront supprimés au sein de l'Eglise réformée évangélique, 2,5 postes au sein de l'Eglise nationale catholique romaine et 0,1 poste au sein de l'Eglise nationale catholique chrétienne sur les 440,7 postes à plein temps qui existaient au 1er janvier 2014. L'état des postes indique un total de 426,7 postes à plein temps au 1er janvier 2017. Ce chiffre sera réduit à 417,6 au 1er janvier 2018 et à 413,2 au 1er janvier 2019.

#### **Chances et risques**

Si la nouvelle loi sur les Eglises nationales bernoises est adoptée par le Grand Conseil en novembre 2017, les rapports de travail des ecclésiastiques relèveront des Eglises nationales dès le 1er janvier 2020, ce qui modifiera durablement les relations entre l'Eglise et l'Etat.

#### Programme d'allègement

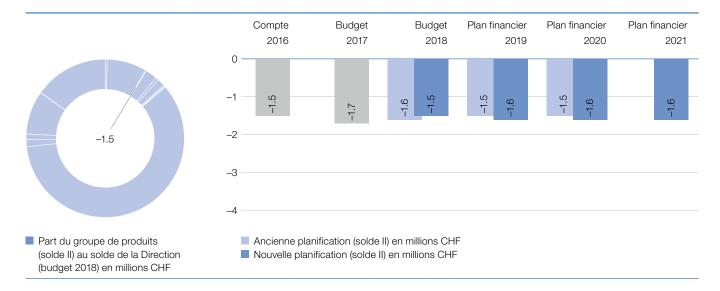
Mesure du programme d'allègement 2018:

- Réduction des desservances

La présente mesure entraîne des allègements budgétaires de CHF 1,5 million dans les années du plan 2018 et 2019.

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de rapports de service à coordonner avec les Eglises nationales réformée évangélique, catholique	707	augmentation
romaine et catholique chrétienne ainsi qu'avec la communauté israélite		
Nombre de logements de service	297	augmentation
Nombe de services de suppléance	660	stabilité
Nombre d'admissions au clergé bernois	25	diminution

## 6.7.3 Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques



#### **Description**

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exécutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	45 393	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
(-) Frais de personnel	-1 398 433	-1 506 656	-1 503 444	-1 530 467	-1 535 394	-1 528 638
(-) Coûts matériels	-166 430	-203 400	-73 400	-73 400	-73 400	-73 400
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-96	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-1 519 566	-1 670 056	-1 536 844	-1 563 867	-1 568 794	-1 562 038
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	813	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-1 518 753	-1 670 056	-1 536 844	-1 563 867	-1 568 794	-1 562 038
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	96	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-1 518 657	-1 670 056	-1 536 844	-1 563 867	-1 568 794	-1 562 038

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-782 888	-1 196 189	-718 986	-913 446	-916 313	-912 381
Soutien juridique	-736 679	-473 867	-817 858	-650 421	-652 480	-649 657

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I reste pratiquement inchangé par rapport au budget 2017.

## Priorités de développement

La mission centrale de l'office (procédures de justice administrative) s'accompagne d'autres tâches, toujours plus nombreuses, dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte (procédures civiles en vue d'obtenir des dommages-intérêts ou le versement de contributions d'entretien). La tendance dans ce domaine est en forte augmentation et la multiplication par deux du nombre de cas est prévue. Pour 2018, la législation sur le notariat, la mise en œuvre des nouvelles directives euro-

péennes sur la protection des données et la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (transactions juridiques électroniques) constitueront des priorités.

En plus de s'occuper des tâches juridiques à proprement parler, l'Office juridique continue à largement s'investir dans le projet de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE).

#### **Chances et risques**

L'Office juridique se voit de plus en plus attribuer des tâches (mise en œuvre de la directive européenne sur la protection des données, projet GAE, procédure civile relevant de la PEA) qui sortent du cadre de ses compétences de base (justice administrative). Les charges administratives croissantes portent préjudice à la conduite technique des collaborateurs.

En raison notamment des procédures de droit civil, le domaine d'activités des collaborateurs de l'OJ se voit étendu, ce qui se répercute positivement sur leur motivation. Toutefois, du fait de cette nouvelle tâche, dont la matière n'est pas encore maîtrisée, les ressources disponibles pour le traitement des procédures de recours sont moins nombreuses, ce qui prolonge la durée de ces dernières.

## Programme d'allègement

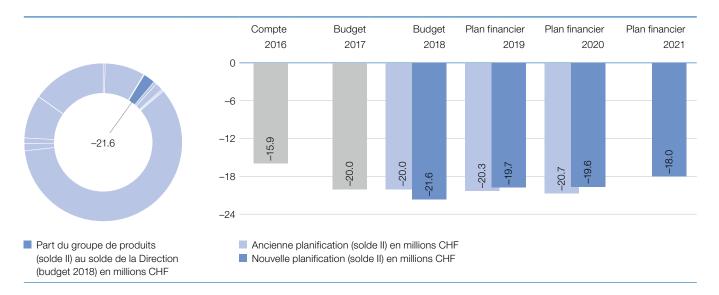
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Réduction des charges de biens, services et marchandises
- Réduction des charges de personnel

Les présentes mesures entraînent des allègements budgétaires de CHF 0,05 million par année du plan.

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	77	augmentation
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton réglées	72	stabilité
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du	397	augmentation
canton		
Nombre de projets législatifs	8	stabilité

## 6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance



## **Description**

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour le direc-teur, les offices et services de la JCE et le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données.

Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire)

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	160 150	60 000	120 000	120 000	120 000	120 000
(-) Frais de personnel	-6 309 917	-7 183 111	-6 889 755	-6 965 300	-7 138 550	-7 179 906
(-) Coûts matériels	-8 384 556	-11 267 534	-13 601 431	-11 600 701	-11 121 850	-9 799 288
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-1 435 376	-1 655 449	-1 286 158	-1 253 079	-1 517 003	-1 103 079
nels	_	_			_	
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-15 969 698	-20 046 095	-21 657 344	-19 699 080	-19 657 404	-17 962 273
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	44 171	1 000	11 000	11 000	11 000	11 000
Solde II (comptabilité analytique	-15 925 527	-20 045 095	-21 646 344	-19 688 080	-19 646 404	-17 951 273
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	189 835	347 727	143 024	162 321	166 961	164 961
Solde III (comptabilité financière)	-15 735 693	-19 697 368	-21 503 320	-19 525 759	-19 479 442	-17 786 312

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Pilotage des ressources et des presta- tions d'assistance	-15 969 698	-20 046 095	-21 657 344	-19 699 080	-19 657 404	-17 962 273

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le programme d'allégement prévoit la suppression d'un poste à plein temps à l'OGS, ce qui explique la réduction des charges de personnel par rapport à la planification (CHF 0,2 mio). Dans le domaine des charges de biens, services et marchandises, les mesures d'économie ordonnées par le gouvernement pour la période de planification débutant en 2018 entraînent elles aussi une baisse des moyens affectés à l'informatique (entre

CHF 0,4 et 0,7 mio par an); globalement, le report de certains projets mais aussi l'introduction de nouveaux projets de TI se traduisent par un accroissement des besoins financiers équivalant à quelque CHF 2,4 millions pour 2018 par rapport au plan actuel. A partir de 2019, le budget global de l'OGS (solde I) passe à nouveau sous la barre des CHF 20 millions, comme cela était le cas pour les comptes des exercices 2015 et 2016.

#### Priorités de développement

Dans les domaines de l'assistance logistique (en ce qui concerne notamment le personnel, les finances et l'informatique), l'OGS se concentre sur la concrétisation d'une stratégie qu'il a adoptée en 2015 et qui porte sur la période allant de 2016 à 2020. Il se conçoit de plus en plus comme un prestataire central de la Direction œuvrant comme centre de services partagés. Cette

stratégie vise toujours la mise en œuvre ciblée des projets d'envergure cantonale (ERP, IT@BE, GAE) et des processus d'achat des centrales cantonales (CAC). Une autre priorité est la promotion du recours à la voie électronique pour les transactions entre autorités ainsi qu'entre les autorités et les citoyens (cyberadministration).

#### **Chances et risques**

Le potentiel en termes de standardisation, de professionnalisation et, par conséquent, de gains d'efficience (p. ex. amélioration de processus administratifs) ou encore d'économie qui réside dans les projets cantonaux concernant les domaines d'assistance logistique est jugé considérable. Le changement culturel

qui en découle doit être perçu comme une chance permettant d'encourager de manière ciblée, dans les domaines concernés, la modernisation nécessaire de l'organisation et des instruments de travail ainsi que le développement des ressources humaines du canton.

## Programme d'allègement

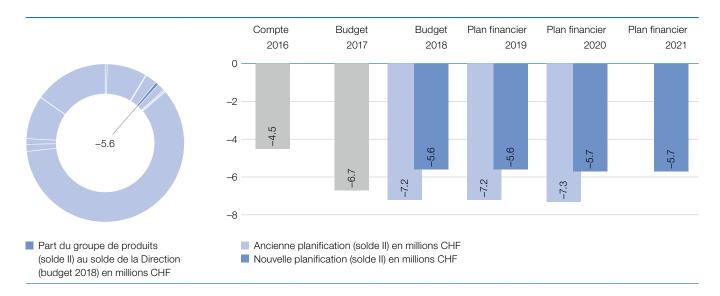
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Réduction des charges de personnel
- Réduction des charges de biens, services et marchandises

Ces mesures entraînent des allègements budgétaires de CHF 0,9 million par année du plan.

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre d'inspections effectuées dans les préfectures, les offices des poursuites et des faillites, les bureaux du	12	stabilité
registre foncier et l'Office du registre du commerce		
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	4	stabilité

#### 6.7.5 Soutien et surveillance des communes



## **Description**

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	94 631	90 800	96 900	96 900	96 900	96 900
(-) Frais de personnel	-2 403 237	-2 723 826	-2 533 056	-2 546 755	-2 563 362	-2 566 840
(-) Coûts matériels	-669 675	-1 565 396	-493 988	-493 988	-493 988	-493 987
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-2 798	0	-361	-348	-335	-322
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-2 981 079	-4 198 422	-2 930 505	-2 944 192	-2 960 785	-2 964 249
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 524 225	-2 500 000	-2 700 000	-2 700 000	-2 700 000	-2 700 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 144	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-4 503 160	-6 698 422	-5 630 505	-5 644 192	-5 660 785	-5 664 249
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-103 692	105 498	110 230	23 057	39 753	13 125
Solde III (comptabilité financière)	-4 606 852	-6 592 924	-5 520 275	-5 621 135	-5 621 033	-5 651 125

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien et surveillance des communes, Coordination entre le canton et les communes	-1 811 857	-3 353 744	-1 613 784	-1 621 364	-1 630 515	-1 632 311
Soutien et surveillance en matière de finances communales	-1 169 222	-844 679	-1 316 720	-1 322 827	-1 330 270	-1 331 939

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant budgété pour 2018 dans le solde I est de quelque CHF 1,2 million inférieur à ce qui avait été prévu l'année précédente. Ce montant n'évolue que légèrement pour les prochaines années de planification.

Les subventions cantonales inscrites au budget dans le solde II pour les fusions envisagées sont stables. Par rapport aux comptes de 2016, le budget prévoit un montant accru pour les subventions. Ce n'est pas l'OACOT, mais les communes elles-

mêmes qui décident librement des fusions. Il n'est donc pas possible de fournir un calcul exact.

Dans le cadre de l'assainissement des finances, les moyens alloués aux fusions de communes ont été réduits de CHF 300 000, passant ainsi à CHF 2,7 millions par an. L'expérience montre que les demandes définitives de soutien aux fusions portent sur des montants plus faibles que ceux qui ont été budgétés, de sorte que les répercussions seront probablement peu importantes.

#### Priorités de développement

Le développement pour les communes du MCH2, qui doit permettre à celles-ci de disposer d'un modèle comptable moderne, reste la priorité principale. S'agissant des fusions de communes, la question des conséquences qu'aurait une réduction du nombre de communes à 50 dans le canton de Berne et les conclusions qui pourraient être tirées de ces réflexions pour la politique en la matière font l'objet d'un examen complet requis par la mise en œuvre d'un mandat parlementaire.

#### **Chances et risques**

Dans le domaine des finances communales, le passage au MCH2 se traduit par l'apparition de bases nouvelles qui permettent aux communes de piloter leur politique financière de manière moderne et au canton d'exercer une surveillance répondant aux critères les plus récents.

Les débats sur la poursuite de la politique des fusions de communes pourraient révéler un potentiel de dynamisation du canton de Berne.

A l'inverse, cela peut également renforcer des tensions entre le canton et les communes d'une part et la ville et la campagne d'autre part et créer des situations de blocage.

## Programme d'allègement

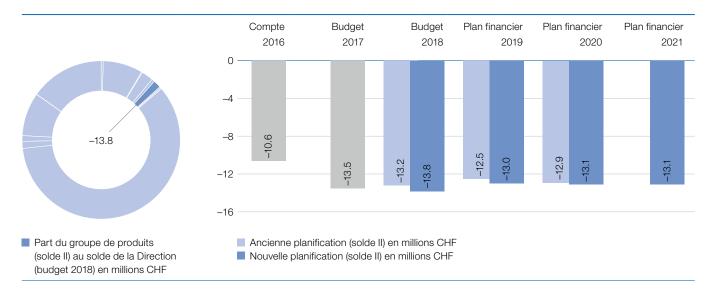
Mesure du programme d'allègement 2018:

Réduction des subventions aux fusions

La présente mesure entraîne des allègements budgétaires de CHF 0,3 million par année du plan.

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicatsde communes, conférences régionale	1 162	diminution
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	5	stabilité
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	863	stabilité
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	43	stabilité
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes bernoises (ISCB), valeur approchée	55	stabilité

## 6.7.6 Organisation du territoire



#### **Description**

Mise à disposition d'études de base ainsi que de stratégies appropriées et mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans

le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à batir.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	1 293 820	1 184 200	1 378 100	1 378 100	1 378 100	1 378 100
(-) Frais de personnel	-7 790 078	-6 538 044	-7 744 945	-7 786 077	-7 834 859	-7 841 854
(-) Coûts matériels	-1 306 879	-1 089 390	-1 251 911	-1 251 911	-1 251 911	-1 251 912
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-4 455	0	-542	-523	-504	-484
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-7 807 592	-6 443 234	-7 619 299	-7 660 411	-7 709 174	-7 716 151
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 814 211	-7 047 500	-6 157 500	-5 347 500	-5 437 500	-5 347 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 215	5 500	5 500	5 500	5 500	5 500
Solde II (comptabilité analytique	-10 618 588	-13 485 234	-13 771 299	-13 002 411	-13 141 174	-13 058 151
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-295 122	300 264	313 731	65 622	113 142	37 356
Solde III (comptabilité financière)	-10 913 710	-13 184 970	-13 457 568	-12 936 788	-13 028 031	-13 020 795

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Développement territorial cantonal	-2 884 788	-2 544 856	-2 884 351	-2 896 095	-2 910 076	-2 912 232
Aménagement local et régional	-3 097 469	-2 484 705	-2 988 356	-3 005 047	-3 024 766	-3 027 349
Construction	-1 825 336	-1 413 673	-1 746 591	-1 759 268	-1 774 331	-1 776 570

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Il a fallu augmenter le budget des rémunérations destinées aux membres de la Commission cantonale de protection des sites et du paysage (CPS). Des engagements de durée limitée entraînent quant à eux une hausse des charges de personnel. Dans l'ensemble, le solde I évolue peu.

Les subventions cantonales budgétées dans le solde II sont stables, bien qu'elles représentent des dépenses supplémentaires de quelque CHF 3 millions par rapport aux comptes de 2016. Le budget est établi conformément aux crédits-cadres approuvés. Dans la pratique, la totalité du montant budgété pour les subventions promises est utilisée, mais la mise en œuvre des projets par les communes, les régions, etc. enregistre régulièrement des retards, qui entraînent à leur tour le report des versements.

S'agissant des coûts redistribués, les chiffres du budget de la Confédération ont pu être établis et pris en compte pour la première fois. La Confédération soutient ainsi les parcs régionaux du canton de Berne.

Dans le cadre de l'assainissement des finances, les moyens alloués pour les subventions cantonales aux fusions de communes ont été réduits de CHF 700 000 par an. L'expérience montre que les tranches de crédit annuelles ne sont pas exploitées dans leur totalité. Malgré cela, les demandes de subventions devront faire davantage encore l'objet d'examens prioritaires. Il y aura lieu, si nécessaire, d'accorder des montants plus faibles.

#### Priorités de développement

Après les révisions du plan directeur cantonal et de la législation sur les constructions, effectuées entre 2014 et 2016, il convient désormais de s'occuper prioritairement des mesures nécessaires à leur mise en œuvre (rédaction et actualisation des guides; création et amélioration régulière de bases de données; mise en place de prestations de conseils dont l'offre soit garan-

tie). Autre priorité, qui concerne le domaine de la construction hors de la zone à bâtir: la Confédération prévoit une nouvelle étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire qui nécessitera, à l'échelon cantonal, des travaux de rédaction et de suivi.

## Chances et risques

Une application rapide des nouveaux textes législatifs et études de base dans le domaine de l'aménagement permettrait de développer les constructions à l'intérieur du milieu bâti tout en ménageant le paysage, ce qui offrirait au canton de Berne une chance de se renforcer dans une optique de durabilité.

Des tensions et des conflits importants entre la ville et la campagne pourraient naître en raison des résistances que les milieux concernés opposent à la densification du milieu bâti dans des zones centrales mais aussi dans les régions rurales, là où la stratégie de croissance appliquée jusqu'à maintenant, consistant à classer de nouveaux terrains en zone à bâtir, ne peut pas être poursuivie.

## Programme d'allègement

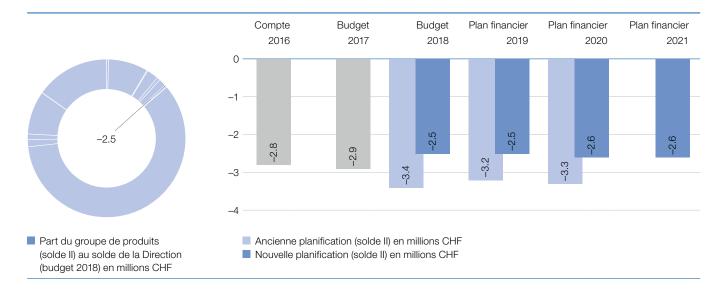
Mesure du programme d'allègement 2018:

- Réduction des subventions cantonales

Cette mesure entraîne des allègements budgétaires de CHF 0,7 million par année du plan.

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	1	augmentation
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 080	diminution
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	0	augmentation
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	341	augmentation
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 426	stabilité

## 6.7.7 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse



## **Description**

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et

coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	90 019	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000
(-) Frais de personnel	-2 538 378	-2 547 443	-2 303 451	-2 347 765	-2 393 290	-2 414 945
(-) Coûts matériels	-415 046	-379 500	-299 285	-299 285	-299 285	-299 285
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-1 011	-370	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
**	· ·	0	U	_	_	0
Solde I (Ibudget global)	-2 864 416	-2 826 313	-2 501 736	-2 546 050	-2 591 576	-2 613 230
(+) Recettes des subventions cantonales	150 000	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-71 700	-74 800	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 251	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Solde II (comptabilité analytique	-2 784 865	-2 899 913	-2 500 536	-2 544 850	-2 590 376	-2 612 030
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-89 606	410	200	26	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-2 874 472	-2 899 502	-2 500 336	-2 544 825	-2 590 376	-2 612 030

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	-2 479 062	-2 738 916	-2 155 327	-2 195 952	-2 237 625	-2 257 459
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	-385 355	-87 397	-346 409	-350 098	-353 950	-355 771

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) - Groupes de produits

#### Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

En raison des coupes effectuées dans les charges de biens, services et marchandises et de la réduction de postes (de 30 %), le solde I enregistre une amélioration. Du fait de la suppression

de la subvention cantonale destinée au fonds d'encouragement à la jeunesse, qui s'élevait à CHF 74 800, le solde II subit un changement pour s'établir à CHF 2 500 536.

#### Priorités de développement

Le controlling des finances doit permettre de renforcer la transparence des coûts lors de l'aménagement des barèmes des institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Des établissements pilotes sont prévus pour l'introduction de la nouvelle pratique en matière d'octroi d'autorisations et de surveillance ainsi que pour le pilotage au moyen de conventions de prestations dans les institutions privées. Les résultats des premières expériences pourront être livrés fin 2018.

L'évolution des coûts des APEA dans le domaine des requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) doit être observée de plus près.

#### Chances et risques

En fonction de ce que décidera le Conseil-exécutif au sujet de l'organisation des aides éducatives complémentaires et des compétences y relatives, des chances ou des risques se profileront: soit l'Office des mineurs pourra continuer d'étendre ses compétences dans ce domaine soit il devra les réduire, ce qui pourrait avoir une influence sur la motivation des collaborateurs.

L'introduction de la nouvelle gestion électronique des affaires (GEVER) à la mi-2018 représente un important défi, du point de

vue organisationnel, qu'il s'agira de relever avec des collaborateurs disponibles en nombre restreint.

La procédure et la compétence en matière d'octroi d'autorisations aux structures d'accueil collectif de jour et de surveillance de celles-ci suite à l'introduction de bons de garde au 1er janvier 2019 ne sont pas encore réglementées.

## Programme d'allègement

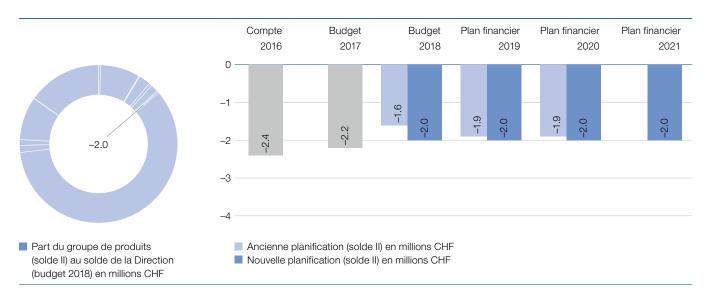
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Suppression de la subvention cantonale (crédit d'encouragement de projets de la CEJ) et dissolution de la Commission pour l'enfance et la jeunesse (CEJ)
- Réduction des charges de biens, services et marchandises

Ces mesures entraînent des allègements budgétaires de CHF 0,167 million par année du plan.

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	46	stabilité
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	183	stabilité
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	19	stabilité

## 6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse



## **Description**

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observatio, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont mises

en œuvre. L'application de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	8 382 308	9 355 373	9 341 411	9 407 593	9 508 050	9 571 682
(-) Frais de personnel	-6 740 403	-7 119 343	-7 274 951	-7 343 696	-7 446 775	-7 510 081
(-) Coûts matériels	-4 073 449	-4 419 056	-4 027 315	-4 027 315	-4 027 315	-4 027 315
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-10 944	-985	-6 259	-3 018	0	0
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-2 442 487	-2 184 011	-1 967 114	-1 966 435	-1 966 040	-1 965 714
(+) Recettes des subventions cantonales	1 096	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 981	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Solde II (comptabilité analytique	-2 437 410	-2 183 011	-1 966 114	-1 965 435	-1 965 040	-1 964 714
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-44 135	202	98	13	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-2 481 544	-2 182 809	-1 966 016	-1 965 423	-1 965 040	-1 964 714

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Observation, expertise et encadrement	-2 442 487	-2 184 011	-1 967 114	-1 966 435	-1 966 040	-1 965 714

### Modifications par rapport à la planification précédente

Les soldes I et II ne présentent que de légères modifications pour le budget 2018 et le plan financier 2019 à 2021.

#### Priorités de développement

Les moyens financiers prévus doivent permettre de remplir les mandats principaux du groupe de produits, à savoir mettre à la disposition des autorités de droit civil et des autorités chargées de la mise en œuvre du droit pénal applicable aux mineurs un nombre précis de places permettant une observation et un encadrement souples, inter-disciplinaires et décentralisés et leur proposer des expertises psycho-légales et des thé-rapies. Le nombre de collaborateurs est calculé au plus près, raison pour laquelle la Station cantonale d'observation de Bolligen (BEO), en raison de divers cas de maladie de longue durée, devra

prélever des pourcentages de poste sur la réserve de Direction en 2018 également.

Le modèle d'exploitation qui concerne tous les sites de la Station cantonale d'observation, mais qui est conçu indépendamment des lieux, étant sur le point d'être achevé (fin 2017), il convient de réaliser des études de faisabilité sur cette nouvelle base pour qu'une solution à long terme puisse être trouvée (p. ex. rénovation complète, démolition et reconstruction, nouveau site).

#### **Chances et risques**

L'Office des immeubles et des constructions (OIC) se réserve la possibilité de fermer des parties de l'installation, sur le site de Bolligen, pour des raisons de sécurité. Si la recherche d'une solution concernant les bâtiments du site en question devait être trop longue, les conséquences pour la BEO du point de vue opérationnel et financier seraient très importantes. Par ailleurs, les ressources humaines dont la Station d'observation a besoin en 2018 pour la direction de projet ne sont pas mises à disposition par les utilisateurs, ce qui peut aussi entraîner des retards.

Enfin, les diverses offres de placement permettant une observation et un encadrement des jeunes qui constituent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes et pour autrui sont considérées comme des chances pour les personnes concernées et la société mais comportent aussi des risques pour les collaborateurs en mettant fortement à l'épreuve leur devoir de diligence et leur professionnalisme.

## Programme d'allègement

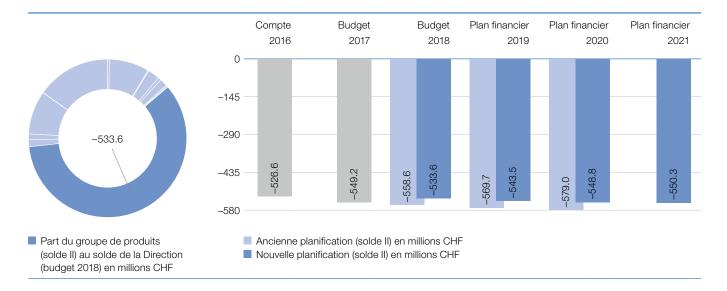
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Réduction des charges de personnel
- Réduction des charges de biens, services et marchandises

Ces mesures entraînent des allègements budgétaires de CHF 0,5 million par année du plan.

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	20 490	stabilité
Nombre d'expertises facturées	11	stabilité
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	37	stabilité

## 6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



### **Description**

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	1 202 567	205 000	155 000	155 000	155 000	155 000
(-) Frais de personnel	-3 442 800	-3 610 281	-3 684 592	-3 708 040	-3 744 370	-3 780 989
(-) Coûts matériels	-1 053 722	-2 145 000	-1 560 000	-1 560 000	-1 560 000	-1 560 000
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-1 157 065	-1 099 474	-1 047 935	-911 801	-2 127	-1 863
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-4 451 020	-6 649 754	-6 137 526	-6 024 841	-5 151 498	-5 187 852
(+) Recettes des subventions cantonales	724 814 667	747 470 800	767 063 145	786 070 200	801 711 400	822 189 400
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 246 986 163	-1 290 002 900	-1 294 515 700	-1 323 520 000	-1 345 320 000	-1 367 320 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 825	2 500	2 500	2 500	2 500	2 500
Solde II (comptabilité analytique	-526 620 691	-549 179 354	-533 587 581	-543 472 141	-548 757 598	-550 315 952
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	78 651	41 342	49 150	618	6 610 141	6 610 043
Solde III (comptabilité financière)	-526 542 040	-549 138 012	-533 538 432	-543 471 522	-542 147 457	-543 705 910

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Produit Contributions dans le domaine des assurances sociales	730 521	2 000	0	0	0	0
Produit Réduction des primes d'assurance-maladie	-5 181 541	-6 651 754	<b>-</b> 6 137 527	-6 024 841	<b>-</b> 5 151 497	<i>–</i> 5 187 852

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une amélioration de CHF 0,5 million par rapport au budget 2017. Cela est dû à une diminution de CHF 0,6 million des frais matériels.

Le solde II présente quant à lui un accroissement de CHF 15,6 millions par rapport au budget 2017. Les subventions fédérales pour les prestations complémentaires et pour la réduction des primes sont respectivement supérieures de CHF 0,4 million et de CHF 28 millions à ce qui était attendu. En matière de contributions communales, on constate une réduction de CHF 9,2 millions pour les prestations complémentaires ainsi qu'une dépense supplémentaire de CHF 0,4 million s'agissant des

allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. Les charges se sont accrues de CHF 22 millions dans le domaine de la réduction des primes et celles des prestations complémentaires ont, quant à elles, diminué de CHF 17,9 millions. Une augmentation de CHF 0,7 million des charges liées aux allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative et une hausse de CHF 0,1 million des charges relatives aux allocations familiales dans l'agriculture sont enregistrées. Les coûts de mise en œuvre et les coûts administratifs dans le domaine des prestations complémentaires ont baissé de CHF 0,2 million.

#### Priorités de développement

En 2017, les conditions exigées par la nouvelle norme ISO 9001 :2015 sont remplies. Il est prévu d'aborder et de mettre en œuvre les travaux requis pour garantir l'exploitation d'EVOK

2014 au 1er janvier 2018. Les modalités du processus de réduction des primes pour les bénéficiaires de l'aide sociale seront modifiées à cette même date.

#### Chances et risques

Produit « Réduction des primes d'assurance-maladie » Lors de la session de printemps, la Commission pour la sécurité sociale et la santé publique du Conseil des Etats (CSSS-E) a estimé que la réduction des primes pour les enfants devrait passer de 50 à 80 pour cent au minimum. Au moment de la rédaction du présent commentaire, le second conseil (CSSS-N) n'a pas encore fait part de sa décision. L'approbation d'une telle mesure entraînerait pour le canton de Berne une hausse des frais de quelque CHF 19 millions dans le domaine de la réduction des primes.

Produit «Contributions dans le domaine des assurances so-

Les valeurs de planification pour les années 2018 à 2021 dans le domaine des prestations complémentaires sont calculées en fonction des valeurs des périodes antérieures qui se sont révélées inférieures aux chiffres budgétés. Une diminution de la croissance annuelle des coûts est prévue dès 2018 (de 2,7 % à 2,0 %). Un pourcentage supérieur aux prévisions conduirait à une augmentation importante des dépenses liées aux prestations complémentaires.

### Programme d'allègement

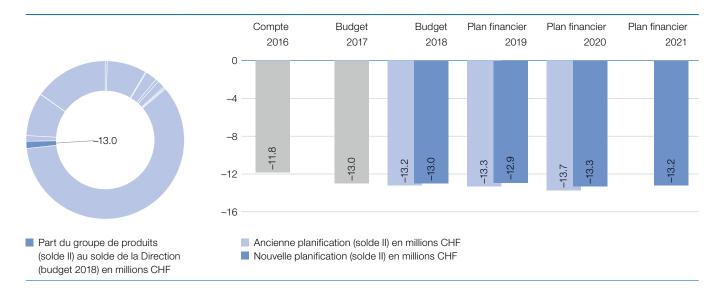
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Réduction du montant des frais de séjour imputables maximaux
- Frais de mise en œuvre et d'administration des prestations complémentaires à soumettre, après déduction de la subvention fédérale, à la compensation des charges concernant les prestations complémentaires
- Introduction d'une compensation des charges entre les caisses de compensation pour allocations familiales du canton de Berne
- Réduction des charges de biens, services et marchandises

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 5,54 million (en 2018) et CHF 16,67 million (en 2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 000	stabilité
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	16 000	stabilité
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 400	augmentation
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 700	stabilité
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	57 000	stabilité
Nombre de contacts avec des clients au guichet	3 500	stabilité
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	16 000	stabilité
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	205 000	stabilité
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 000	stabilité
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	stabilité
Nombre de rentiers Al au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	53	stabilité
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 600	stabilité
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 400	stabilité

#### 6.7.10 Préfectures



## **Description**

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces dernières, surveillance et traitement des recours dans les domaines de la tutelle et de la privation de liberté à des fins d'assistance, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

#### Schéma du calcul des marges contributives

		_				
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	9 412 164	8 515 050	11 044 700	11 044 700	11 044 700	11 044 700
(-) Frais de personnel	-16 616 283	-16 315 689	-16 792 458	-16 722 542	-17 122 958	-17 010 682
(-) Coûts matériels	-4 640 174	-5 210 222	-7 224 509	-7 224 510	-7 224 507	-7 224 508
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-34 220	-13 827	-1 754	-1 690	-1 626	-1 563
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-11 878 514	-13 024 688	-12 974 021	-12 904 042	-13 304 392	-13 192 053
(+) Recettes des subventions cantonales	19 544	500	10 000	10 000	10 000	10 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 426	9 700	9 426	9 426	9 426	9 426
Solde II (comptabilité analytique	-11 849 543	-13 014 488	-12 954 595	-12 884 616	-13 284 966	-13 172 627
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-135 664	-115 562	-116 224	-116 288	-116 352	-116 415
Solde III (comptabilité financière)	-11 985 207	-13 130 050	-13 070 819	-13 000 904	-13 401 317	-13 289 042

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Justice administrative	-5 301 914	-5 561 264	-5 643 739	-5 649 799	-5 788 750	-5 749 761
Surveillance	-1 696 958	-1 977 541	-1 887 465	-1 879 757	-1 915 528	-1 905 498
Exécution d'autres tâches légales	-4 879 642	-5 485 883	-5 442 816	-5 374 486	-5 600 114	-5 536 794

### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans l'ensemble, les valeurs cibles des trois produits «Justice administrative», «Surveillance des communes» et «Exécution d'autres tâches légales» ont été atteintes ces dernières années. Le personnel spécialisé se forme de manière régulière et améliore l'interaction entre les processus liés aux tâches légales et les affaires courantes opérationnelles. L'introduction d'un nou-

veau logiciel pour ce type d'affaires représentera un nouveau défi pour le personnel. Il est prévu que les collaborateurs, confrontés à des tâches supplémentaires durant la phase d'initiation, reçoivent une formation à cet égard. Le nouveau logiciel devrait être introduit par étapes, quelques préfectures jouant le rôle d'établissements pilotes.

## Priorités de développement

Les préfets des arrondissements administratifs de Frutigen – Bas-Simmental et du Jura bernois vont partir à la retraite. Il s'agira d'assurer et de coordonner un certain nombre de points dans le cadre de leur succession: initiation à leurs nouvelles fonctions des personnes nouvellement élues à ce poste, accompagnement et transfert des dossiers. Un communiqué de presse informant la population sera publié pour la journée officielle de passation des pouvoirs.

La responsabilité d'un nouveau domaine, celui de l'évacuation d'un bien-fonds autorisée par un tribunal (expulsion), va vraisemblablement incomber aux préfectures. Dans cette fonction, chaque préfet et préfète doit établir les tâches à effectuer et les exécuter. Il importe que les collaborateurs soient formés à temps et de manière complète à ces nouvelles activités. Les ressources humaines nécessaires à cet égard seront demandées en temps voulu à la JCE et feront l'objet d'un prélèvement sur la réserve de Direction.

#### Chances et risques

En raison de l'introduction d'un nouveau logiciel mais aussi de la gestion des affaires et de l'archivage électronique (GAE), la marche des affaires va se présenter différemment. Il se pourrait que les processus ne puissent pas tous être établis à temps, faute de personnel en nombre suffisant, ce qui constitue un

risque. L'examen et la présentation de ces processus peuvent toutefois aussi être considérés comme une chance, puisqu'ils donnent l'occasion de prévoir diverses améliorations. En vue d'une future numérisation, ces processus (Signavio) se révèleront extrêmement précieux.

## Programme d'allègement

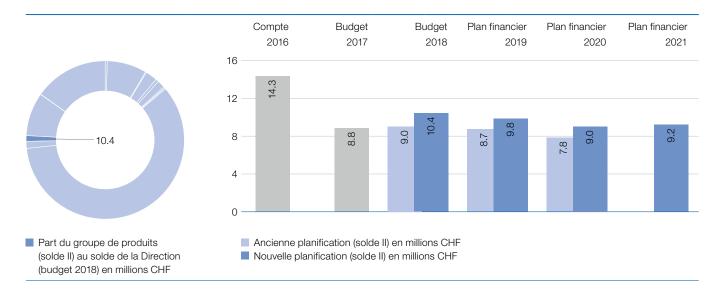
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Réduction des charges de biens, services et marchandises
- Suppression de tâches dans le cadre de la loi sur l'exercice de la prostitution (LEP; RSB 935.90)

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,4 million (en 2018) et CHF 0,6 million (en 2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de recours formés (justice administrative)	604	augmentation
Nombre de recours réglés (justice administrative)	688	stabilité
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	296	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 436	augmentation
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 547	stabilité
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de	20 023	augmentation
législation sur la prostitution		

#### 6.7.11 Poursuites et faillites



## **Description**

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de pour-suite en réalisation de gage
- Traitement des procédures de faillite

- Octroi de renseignements sur la base des registres
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge
- Tenue du registre des réserves de propriété
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	48 238 192	44 993 300	45 553 422	45 553 422	45 553 422	45 553 422
(-) Frais de personnel	-27 676 285	-29 369 079	-29 180 103	-29 769 929	-30 589 936	-30 407 236
(-) Coûts matériels	-6 440 462	-6 986 142	-6 136 965	-6 136 965	-6 139 049	-6 141 965
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-96 136	-57 806	-44 526	-57 122	-69 491	-68 769
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	14 025 308	8 580 273	10 191 827	9 589 406	8 754 946	8 935 452
(+) Recettes des subventions cantonales	254 590	215 000	215 000	215 000	215 000	215 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	16 282	16 600	16 600	16 600	16 600	16 600
Solde II (comptabilité analytique	14 296 181	8 811 873	10 423 427	9 821 006	8 986 546	9 167 052
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-261 746	-286 610	-291 582	-288 733	-284 377	-279 232
Solde III (comptabilité financière)	14 034 435	8 525 264	10 131 845	9 532 273	8 702 169	8 887 820

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Exécution des procédures de poursuite	14 430 184	5 230 034	6 817 413	6 215 725	5 382 811	5 562 952
Exécution des procédures de faillite	-404 876	3 350 240	3 374 414	3 373 681	3 372 134	3 372 500

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2017, le solde II présente une amélioration de CHF 1,6 million environ, qui s'explique surtout par une budgétisation très restrictive, par des économies de CHF 850 000 dans le domaine des biens, services et marchandises et par des émoluments supplémentaires de CHF 560 000. La hausse des émoluments est due à l'augmentation constante du volume

des affaires. En outre, les coûts de personnel se sont accrus de CHF 470 000 en raison de la nouvelle gestion des postes au sein de la JCE. La détérioration du solde II pour 2019 à 2021, dans le plan financier, est liée à la croissance de la masse salariale.

#### Priorités de développement

S'agissant des poursuites, le développement de l'application spécialisée eXpert occupe toujours le premier plan. En ce qui concerne les faillites, la priorité est accordée aux tests et à l'introduction du nouveau logiciel pour les offices concernés. Dans ce même domaine, il est également prévu d'achever l'introduction des ordinogrammes et la formation y relative.

Dans le domaine des finances, il est prévu d'introduire les paiements par carte de débit.

#### **Chances et risques**

Diverses interventions politiques et prescriptions de la Confédération, tout comme certains arrêts du Tribunal fédéral et décisions de l'autorité de surveillance, pourraient avoir une influence négative sur les revenus des émoluments (en raison de l'application rigoureuse du tarif social).

Du fait de la faiblesse persistante des taux d'intérêt sur les marchés des capitaux, les fonds déposés dans le cadre de procédures de poursuites et de faillites génèrent des taux d'intérêt négatifs. Si les créanciers réussissent à s'opposer à leur répercussion, le canton pourrait devoir faire face à des dépenses annuelles supplémentaires de quelque CHF 300 000.

Nous n'avons été concernés par aucune motion, aucun postulat ni aucune déclaration de planification du Grand Conseil ayant des incidences financières.

#### Programme d'allègement

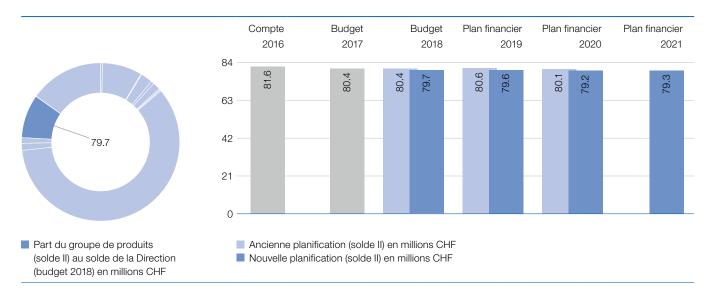
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Fermeture de l'agence du Haut-Simmental Gessenay
- Réduction des charges de biens et services et autres charges d'exploitation
- Abandon de l'indemnisation des communes pour l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution

Ces mesures entraînent des allègements budgétaires de CHF 1,1 million par année du plan.

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de commandements de payer établis	326 098	stabilité
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	228 402	augmentation
Nombre de recours formés	184	stabilité
Nombre de recours admis	21	stabilité
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 602	augmentation
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	984	augmentation
Nombre de recours admis	1	stabilité

## 6.7.12 Tenue du registre foncier



## **Description**

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les

mutations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Camanata	Dudget	Dudget			Dlan financias
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	15 039 390	14 305 300	14 305 300	14 305 300	14 305 300	14 305 300
(-) Frais de personnel	-13 891 949	-15 193 569	-13 901 457	-13 999 763	-14 414 830	-14 288 091
(-) Coûts matériels	-562 384	-668 766	-687 900	-692 900	-692 901	-692 901
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-42 753	-7 683	-3 874	-3 704	-1 716	-1 639
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	542 304	-1 564 718	-287 931	-391 067	-804 146	-677 330
(+) Recettes des subventions cantonales	4	0	2 100	2 100	2 100	2 100
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	81 040 211	82 002 100	80 008 200	80 008 200	80 008 200	80 008 200
Solde II (comptabilité analytique	81 582 518	80 437 382	79 722 369	79 619 233	79 206 154	79 332 970
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	14 182	-24 159	-24 727	-24 896	-25 021	-25 098
Solde III (comptabilité financière)	81 596 701	80 413 224	79 697 642	79 594 337	79 181 133	79 307 872

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tenue du registre foncier	1 675 238	-15 757 996	1 494 794	1 404 882	1 044 092	1 154 860
Taxation et perception des impôts sur les mutation	82 923	-33 088	-26 183	-26 275	-26 617	-26 512
Renseignements	-1 215 858	14 226 367	-1 756 542	-1 769 674	-1 821 622	-1 805 678

## Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget, les comptes présentent des rentrées fiscales plus faibles que prévu. De manière générale, de telles rentrées sont difficiles à évaluer dans le cadre du processus budgétaire. Une modification législative concernant les impôts sur les mutations a elle aussi changé la donne. En effet, le canton de Berne privilégie, en matière fiscale, l'acquisition d'une propriété foncière dans le cas où celle-ci est utilisée par la partie acquéreuse elle-même, de manière exclusive et ininterrompue pendant au moins deux ans. Il reste difficile d'évaluer les incidences de ce changement législatif sur les rentrées fiscales puisque, jusqu'à maintenant, peu de demandes d'exonération fiscale a posteriori ont dû être évaluées en raison des sursis encore pendants. A cela s'ajoute que d'autres facteurs ont une influence déterminante sur la décision d'acheter un bien foncier, tels que le montant des intérêts lors d'emprunts de capitaux, la situation conjoncturelle ou encore celle du marché de l'immobilier.

La perspective d'allégements fiscaux semble aider les personnes intéressées à concrétiser leur décision d'acquérir une propriété foncière pour leur propre usage. Dans la mesure où l'acquéreur remplit les conditions exigées, il peut en effet obtenir une économie d'impôt maximale de CHF 14 400. Durant l'exercice, les autorités du registre foncier ont approuvé en tout 3953 demandes de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations pour un montant total de quelque CHF 40 830 000. Les personnes ayant acquis un immeuble dans le but d'en faire leur domicile principal ont ainsi pu bénéficier d'exonérations fiscales a posteriori correspondant en moyenne à CHF 10 329.

Dans un tel contexte, il a été impossible d'évaluer de manière précise le niveau du solde I, qui présente un résultat moins bon que ce qui avait été budgété.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, 1,5 poste sera supprimé dans le domaine du registre foncier, ce qui entraînera une réduction modérée des prestations.

## Priorités de développement

- Consolidation du déroulement de la procédure prévue par l'article 17a de la loi concernant les impôts sur les mutations (LIMu; RSB 215.326.2) (exonération fiscale a posteriori).
- Poursuite de la révision du manuel concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre (achèvement du chapitre concernant les impôts sur les mutations, mise à jour/révision des directives).
- Numérisation des pièces justificatives du registre foncier pour la période antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1997, en remontant
- jusqu'au 1er janvier 1960, dans la mesure où les moyens techniques le permettent. Cette opération était prévue dans le cadre des ressources financières disponibles, à la condition qu'il soit possible de recourir à l'infrastructure nécessaire, notamment à des appareils permettant de numériser les pièces justificatives du registre foncier (numériseurs de livres).
- Extension de l'offre de données numériques auprès des bénéficiaires concernés.

#### **Chances et risques**

Au 31 décembre 2016, 10 028 demandes de sursis avaient donné lieu à une décision entrée en force. La somme des impôts sur les mutations ayant fait l'objet de sursis s'élève actuellement à CHF 103 266 000 environ. Avec l'octroi des sursis, ce sont 10 028 hypothèques légales, entrées en force elles aussi, qui ont été inscrites sur les feuillets des immeubles concernés. Il existe un risque que la budgétisation des recettes fiscales (impôts sur les mutations) de CHF 80 millions pour 2018 soit peu réaliste.

Les premières expériences réalisées dans le cadre de l'évaluation de l'exonération fiscale a posteriori montrent que le taux d'approbation est très élevé (environ 95 % des cas). Dans leur majorité, les montants fiscaux ayant fait l'objet d'un sursis ne peuvent donc plus être encaissés. La fin du programme d'acquisition des numériseurs de livres, qui semble se dessiner, est considérée comme une chance.

## Programme d'allègement

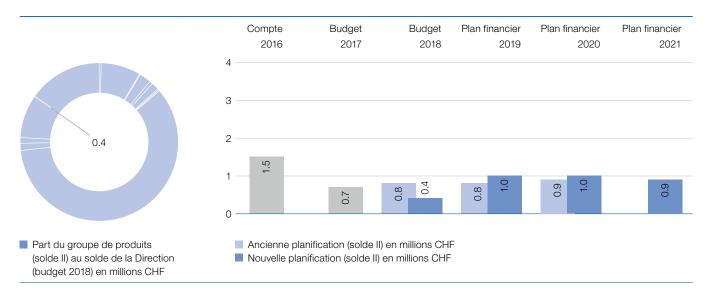
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Réduction des charges de personnel
- Réduction des prestations
- Réduction des charges de biens, services et marchandises

Ces mesures entraînent des allègements budgétaires de CHF 0,45 million par année du plan.

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	30 505	stabilité
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	23 067	stabilité
Décisions de sursis au paiement de l'impôt sur les mutations entrées en force	1 217	stabilité

## 6.7.13 Registre du commerce



#### **Description**

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'iden-

tification des entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compto	Dudget	Budget			Plan financier
	Compte	Budget	J			
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	4 420 345	4 007 000	4 013 000	4 013 000	4 013 000	4 013 000
(-) Frais de personnel	-2 705 153	-2 349 163	-3 356 394	-2 799 671	-2 841 997	-2 870 789
(-) Coûts matériels	-146 066	-978 773	-289 500	-213 500	-213 500	-213 500
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-55 391	0	0	0	0	0
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	1 513 736	679 064	367 106	999 829	957 503	928 711
(+) Recettes des subventions cantonales	0	1 000	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 674	1 700	1 700	1 700	1 700	1 700
Solde II (comptabilité analytique	1 515 410	681 764	368 806	1 001 529	959 203	930 411
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-27 257	-59 436	-10 000	-10 000	-10 000	-10 000
Solde III (comptabilité financière)	1 488 153	622 329	358 806	991 529	949 203	920 411

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inscription au registre	1 526 284	619 975	-3 405 996	-2 789 003	-2 828 943	-2 856 110
Procédure d'examen préalable	-12 548	58 089	3 773 102	3 788 833	3 786 445	3 784 822

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Pour 2018, les frais de personnel sont augmentés de quelque CHF 580 000 en raison de l'accroissement des ressources humaines disponibles dans le cadre du projet de numérisation de l'office (postes à durée déterminée). Dans le domaine des frais matériels, un supplément de CHF 100 000 environ est inscrit au budget en vue du déménagement de l'office à l'automne 2018.

La fin de la durée d'amortissement des immobilisations corporelles restantes (système paternoster, installation téléphonique) a entraîné une diminution des coûts standard pour 2017, coûts qui se situent à CHF 0 entre 2018 et 2021.

## Priorités de développement

Le principal événement prévu pour 2018 est le déménagement de l'office au 25, Poststrasse, à Ostermundigen. Les pièces justificatives des 57 198 entités juridiques actives font l'objet d'une numérisation dans le cadre d'un vaste projet. S'ensuit la certification électronique qualifiée qui permet aux dossiers des entreprises d'être convertis

#### Chances et risques

L'archivage électronique qui prend de l'ampleur peut être considéré comme une chance. Il améliore en effet l'accessibilité aux documents pour les collaborateurs (indépendance par rapport aux archives physiques).

Le déménagement prévu de l'Office du registre du commerce est perçu comme une charge supplémentaire; elle pourrait notamment entraîner des retards dans le traitement des affaires.

#### Programme d'allègement

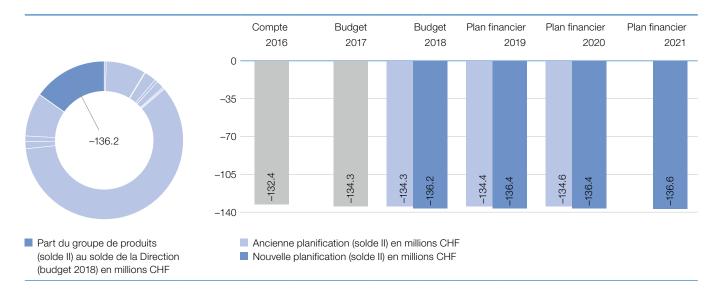
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Réduction des charges de personnel
- Réduction des charges de biens, services et marchandises
- Facturation anticipée pour les actes juridiques

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,167 million (en 2018) et CHF 0,163 million (en 2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre d'enregistrements	19 139	stabilité
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	19 354	stabilité
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	600	stabilité

## 6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



### **Description**

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé (FF 2009, p. 139 ss) attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris (art. 273, al. 2, 274, al. 2, 298, al. 2, 306, al. 2, 307 à 312, 314abis, 318, al. 3, 322, al. 2, 324, 325, 327a ss, 390 à 398, 403, 426 ss, 544, al. 1bis CCS; art. 6, al. 2 et 9, al. 3 LF-EEA,

art. 17 LF-CLaH), les tâches non liées à des mesures (art. 134, al. 3 et 4, 275, 298a, 309/308, al. 2 en relation avec l'art. 287, al. 1, 316, 318, al. 2, 320, al. 2 CCS), les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit (art. 360 à 387 CCS), les actes nécessitant le consentement de l'autorité (art. 416 s., 327c CCS) ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires (art. 327c, 408, al. 3, 410, 411, 415, 419, 425).

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	28 521 524	24 000 000	27 810 100	27 810 100	28 010 100	28 110 100
(-) Frais de personnel	-23 134 996	-18 974 207	-23 306 062	-23 515 161	-23 755 296	-24 003 900
(-) Coûts matériels	-137 711 589	-139 344 437	-140 673 899	-140 673 899	-140 673 899	-140 673 899
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-105 484	0	<del>-7</del> 919	-7 596	<del>-7</del> 273	-6 039
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-132 430 544	-134 318 644	-136 177 780	-136 386 556	-136 426 368	-136 573 738
(+) Recettes des subventions cantonales	2 076	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	17 086	0	17 000	17 000	17 000	17 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-132 411 382	-134 318 644	-136 160 780	-136 369 556	-136 409 368	-136 556 738
(+)/(-) Régularisations	-1 182 849	-306 898	-448 540	-448 863	-449 186	-449 503
Solde III (comptabilité financière)	-133 594 231	-134 625 542	-136 609 321	-136 818 420	-136 858 554	-137 006 241

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-89 121 936	-91 723 301	-89 545 280	-89 628 939	-89 725 035	-89 824 158
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-37 733 005	-45 538 021	-45 914 197	-45 993 417	-45 884 413	-45 878 277
Exécution de tâches non liées à des mesures	-3 854 890	3 823 246	-102 245	-117 290	-134 572	-152 399
Interventions et surveillance dans le domaine des	-159 322	-129 289	-190 229	-190 303	-190 389	-190 477
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-462 491	-365 472	-327 270	-331 533	-336 430	-341 480
Surveillance et gestion de la qualité	-1 098 900	-385 807	-98 560	-125 074	-155 530	-186 947

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

En raison d'une erreur technique, le commentaire du groupe de produits de l'exercice précédent a été publié avec des chiffres inexacts.

Recettes: compte tenu du programme d'allégement 2018 et par rapport au plan de 2017, le total des revenus, essentiellement composé de recettes provenant des émoluments et de remboursements de tiers, augmente de CHF 3,8 millions dans le budget 2018 et se monte ainsi à CHF 27,8 millions.

Coûts de personnel: si l'on tient compte de l'erreur technique susmentionnée, les charges de personnel de CHF 23,3 millions du budget de 2018 sont pratiquement inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Frais de matériel: ils sont budgétés pour 2018 à hauteur de CHF 140,6 millions. Conformément au jugement du Tribunal administratif du canton de Berne du 2 décembre 2016, les APEA doivent non seulement rembourser aux communes les frais déjà prévus à titre d'indemnisation dans le cadre de l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation des communes (OCInd) mais aussi, dès 2017, prendre en charge les frais d'infrastructure. Une augmentation de CHF 6 millions des charges liées aux biens, aux services et aux marchandises est planifiée. Sans ce transfert de coûts dans le cadre de l'OCInd et compte tenu de l'erreur technique mentionnée, les charges précitées seraient pour le budget 2018 du même ordre de grandeur que pour l'exercice précédent.

## Priorités de développement

Les priorités de développement se fondent notamment sur une évaluation externe complète portant sur les cinq premières années d'exploitation des APEA. Selon les résultats, il s'agit de développer de manière ciblée les structures et les processus internes ainsi que les relations avec les partenaires extérieurs. L'ensemble des bases décisionnelles sont soumises à une révision complète dans le but d'accroître l'uniformité et la compréhension des décisions rendues par les APEA. Le développement du système de gestion des affaires Axioma se poursuit et les affaires liées à la Direction sont désormais gérées dans le

cadre du projet cantonal de numérisation GAE/GEVER. L'administration et le controlling des coûts des mesures des APEA sont optimisés. Le service pour requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) rattaché à l'APEA de l'Emmental se développe lui aussi. Les premières expériences réalisées vont permettre d'améliorer l'application du nouveau droit sur l'entretien de l'enfant, entré en vigueur en 2017, en coopération avec les services sociaux et avec d'autres partenaires chargés de son exécution.

## Chances et risques

Une fois encore, le fait que les collaborateurs des APEA soient à la fois compétents et motivés, qu'ils soient bien soutenus par les partenaires institutionnels mais aussi que les onze sites des APEA soient bien intégrés dans les régions doit être considéré

comme une chance. Les principaux risques, quant à eux, restent liés à l'augmentation du nombre de cas qui dépend de l'évolution socio-démographique et donc à la croissance des coûts des mesures que les APEA ne peuvent guère contrôler. Vu la situa-

Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE) - Groupes de produits

tion tendue des finances publiques, il existe un risque que des organisations du secteur social veuillent optimiser les coûts qui sont à la charge d'autres organismes, par exemple dans le domaine des mesures de protection de l'enfant et de l'adulte en faveur de personnes dont la procédure d'asile est en cours. Enfin, malgré une efficacité accrue et des tâches de routine bien maîtrisées, le volume de travail important que les collaborateurs des APEA doivent assumer constitue lui aussi un risque.

## Programme d'allègement

Mesure du programme d'allègement 2018:

Augmentation des indemnités/contributions de tiers (adultes)

Cette mesure se traduise par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 1,2 million (en 2018) et CHF 1,5 million (en 2021).

,		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 789	augmentation
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	4 307	augmentation
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	213	augmentation
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	149	augmentation

## 6.8 Financements spéciaux

### 6.8.1 Compensation de la plus-value prélevée

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	0	0	0	0	0	0
Modification						
Revenues	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	0	0	0	0	0	0
Etat du patrimoine au 31.12.	0	0	0	0	0	0
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0	0

## Commentaire

Selon les articles 142 s de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC, RSB 721.0, version conforme à la modification du 9 juin 2016, en vigueur depuis le 1er avril 2017), dix pour cent de la compensation de la plus-value prélevée par les communes sont désormais versés au canton (compensation des avantages dus à l'aménagement). Ils alimentent un financement spécial et, comme le prévoit le droit fédéral (al. 1ter en relation avec l'al. 2

de l'art. 5 et al. 2, lit. a et al. 3, lit. a de l'art. 3 de la loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire, LAT; RS 700), doivent être affectés à des mesures d'aménagement du territoire. Il n'est pas encore possible de se prononcer sur les revenus prévus, ni d'ailleurs sur l'utilisation des fonds.

# 7 Direction de la police et des affaires militaires (POM)

# 7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts Recette	S
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-14.4		3.2
Police	-406.9		123.8
Circulation routière et navigation	-46.8		326.4
Privation de liberté et mesures d'encadrement	-134.0		53.1
Population et immigration	-202.6		158.3
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-22.1	•	15.9

# 7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-5.4	-6.6	-11.2	-11.3	-14.3	-14.5
Police	-258.5	-277.2	-283.1	-294.6	-299.8	-302.9
Circulation routière et navigation	276.7	274.2	279.6	281.4	282.5	283.2
Privation de liberté et mesures d'enca- drement	-81.6	-101.3	-80.9	-81.6	-82.3	-83.0
Population et immigration	-45.9	-45.4	-44.3	-39.5	-34.9	-35.4
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-1.8	-5.2	-6.3	-5.5	-5.6	-5.7
Total	-116.5	-161.5	-146.2	-151.1	-154.4	-158.3

#### 7.3 Priorités de développement de la Direction

Au cours des années 2018 à 2021, la POM restera fortement sollicitée par la mise en œuvre de nombreux projets, par les exigences difficilement planifiables du domaine de l'asile et par des travaux législatifs de grande ampleur. De plus, vu sa taille nettement supérieure à la moyenne des autres Directions, elle fera face à une charge de travail particulièrement lourde dans la réalisation de projets cantonaux tels que IT@BE, ERP et GAE. Elle devra aussi poursuivre la planification de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie TIC du canton (centralisation des prestations informatiques de base).

Dans un contexte en évolution (nouvelles technologies, menace terroriste, migration), la police fait face à de nouvelles exigences, qui nécessitent des formations continues spécifiques, mais aussi la préservation des compétences de base. La planification de la carrière de policier reste un élément clé pour maintenir, voire augmenter l'attractivité de la Police cantonale et son image d'employeur moderne.

L'élaboration de la stratégie de l'exécution judiciaire passe par des réflexions au sujet des lieux d'implantation des institutions et de leur rentabilité. Parallèlement, une réaffectation judicieuse et réaliste du site de Châtillon suite à la fermeture du Foyer d'éducation Prêles est à l'étude et sera soumise au Conseil-exécutif pour décision.

Autre priorité de développement, la mise en œuvre du projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE), qui vise à une intégration par la SAP dès le début et à une exécution rapide et systématique des renvois par la POM (ACE 155/2015), se poursuit.

Le 20 mars 2017, le Grand Conseil a choisi le site du nouveau centre de police et fixé la rente de droit de superficie, prenant ainsi une décision importante pour répondre à l'urgent besoin d'optimisation des locaux de la Police cantonale. Par ailleurs, le bail de l'Office de la population et des migrations (OPM) pour le

bâtiment de l'Eigerstrasse, à Berne, prendra fin en 2019. Les services qui y sont basés devront donc déménager. L'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN), quant à lui, prévoit de quitter le site du Schermenweg pour s'installer dans

un nouveau bâtiment dans l'agglomération bernoise; cela lui permettra de mieux faire face aux nouvelles exigences et de rester en conformité avec les prescriptions légales.

#### 7.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-837 223 651	-898 937 190	-910 452 281	-888 791 169	-895 162 130	-901 163 217
Modification		-7.4%	-1.3%	2.4%	-0.7 %	-0.7 %
Revenus	714 370 038	745 346 951	759 147 451	732 276 190	734 716 816	736 086 951
Modification		4.3%	1.9%	-3.5%	0.3%	0.2%
Solde	-122 853 613	-153 590 239	-151 304 830	-156 514 979	-160 445 314	-165 076 266
Modification		-25.0%	1.5%	-3.4%	-2.5%	-2.9%
Charges						
30 Charges de personnel	-495 525 743	-510 752 577	-514 590 338	-520 746 869	-527 279 073	-532 091 234
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-153 170 662	-161 495 740	-154 758 377	-152 119 909	-148 280 092	-148 539 161
33 Amortissements du patrimoine administratif	-16 600 385	-20 142 531	-16 260 975	-18 302 520	-20 478 550	-20 854 997
34 Charges financières	-1 074 629	-882 500	-1 134 500	-1 034 500	-1 132 500	-932 500
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-4 353 429	-1 295 331	-57 000 000	-57 000 000	-57 000 000	<b>-</b> 57 000 000
36 Charges de transfert	-155 454 567	-193 944 607	-150 487 964	-123 106 864	-121 281 563	-121 221 563
37 Subventions à redistribuer	-1 350 622	-986 000	-1 178 000	-1 175 000	-1 175 000	-1 175 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-9 693 614	-9 437 904	-15 042 127	-15 305 507	-18 535 352	-19 348 762
Revenus						
40 Revenus fiscaux	257 034 831	260 605 000	266 215 000	268 185 000	269 505 000	270 835 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	273 735 470	261 674 859	255 705 243	255 465 436	256 789 740	256 809 645
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	2 344 945	2 093 000	2 093 000	2 093 000	2 093 000	2 093 000
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	780 879	0	56 534 500	56 534 500	56 534 500	56 534 500
46 Revenus de transfert	170 384 426	212 085 733	170 231 862	141 727 142	141 507 142	141 507 142
47 Subventions à redistribuer	1 350 622	995 000	1 178 000	1 175 000	1 175 000	1 175 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	8 738 865	7 893 359	7 189 846	7 096 112	7 112 434	7 132 664

#### Évolution du compte de résultats

Le budget 2018 boucle sur un excédent de charges de CHF 151,3 millions. La somme des charges et des revenus aboutit à une amélioration du solde de CHF 2,3 millions par rapport au budget précédent. Le solde de la Direction connaît une nette amélioration grâce à la mise en œuvre des mesures décidées par le Conseil-exécutif dans le cadre du programme d'allégement (PA) 2018 (ACE 513/2017). Dans l'ensemble, les dépenses matérielles baissent de CHF 6,7 millions. L'introduction de la nouvelle présentation des comptes MCH2 et le plafonnement des investissements nets ordinaires entraînent une baisse de CHF 3,9 millions des amortissements (ACE 512/2017). Le résultat positif est aussi influencé par la hausse des taxes sur les véhicules à moteur: grâce à l'accroissement continu du parc automobile, des revenus supplémentaires à hauteur de CHF 5,6 millions ont été inscrits dans la planification. Par contre, le solde de la Direction se péjore d'un montant net de CHF 5,6 millions en raison de la facturation à l'interne de prestations informatiques de base par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO). L'augmentation des frais de personnel (CHF 3,8 mio) est due principalement à l'accroissement de la masse salariale inscrit au budget. Les contributions budgétées baissent de CHF 6,0 millions, car les revenus liés à la coopérative d'approvisionnement en carburant du personnel sont appelés à disparaître; de plus, la vérification de l'état civil ne pourra plus être soumise à émolument à l'avenir.

Selon les prévisions actuelles pour le domaine de l'asile et suite à la mise en œuvre des mesures du PA 2018, les charges de transfert diminueront de CHF 43,4 millions. Cela entraînera une diminution des revenus de transfert de CHF 41,9 millions. La répercussion sur le solde de la Direction atteint ainsi CHF 1,5 million. Les dépôts et les prélèvements sur le Fonds de loterie et

Direction de la police et des affaires militaires (POM) – Compte de résultats

le Fonds du sport, qui doivent désormais être inscrits au budget en vertu du MCH2, atteignent CHF 53,0 millions (capital propre) et n'ont aucune influence sur le solde. Les mesures du PA 2018 se traduisent par des allégements budgétaires d'un montant situé entre CHF 4,8 millions (2018) et CHF 8,7 millions (2021).

#### 7.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-17 957 389	-23 340 700	-22 150 000	-19 850 000	-22 550 000	-20 850 000
Modification		-30.0%	5.1%	10.4%	-13.6%	7.5%
Recettes	2 780 059	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
Modification		-33.5 %	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-15 177 330	-21 490 700	-20 300 000	-18 000 000	-20 700 000	-19 000 000
Modification		-41.6%	5.5%	11.3%	-15.0%	8.2 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-15 480 232	-21 490 700	-19 651 000	-16 468 000	-18 918 000	-18 468 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	-649 000	-1 532 000	-1 782 000	-532 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	-2 477 157	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	302 902	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	2 477 157	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

# Évolution du compte des investissements

Les investissements nets diminuent de CHF 1,2 million par rapport au budget précédent. Par ACE 512 du 31 mai 2017, le Conseil-exécutif a redéfini la part des investissements des Directions et fixé un plafond de CHF 20,3 millions pour la POM en 2018.

Pour les années du plan intégré mission-financement, la part des investissements est de CHF 18,0 millions (2019), CHF 20,7 millions (2020) et CHF 19,0 millions (2021). Les moyens

figurant dans le système d'informations financières (FIS) ne permettent pas de financer intégralement certains projets d'envergure de la Police cantonale, tels que l'acquisition d'un nouveau canon à eau, des investissements spécifiques aux utilisateurs à la centrale d'engagement de Bienne et l'acquisition d'un nouveau système de gestion des dossiers (ACE 980/2016). Partant, l'écart de planification de la Direction pour les années 2018 à 2021 est de 30 pour cent.

# 7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la POM

	Effect	Effect	if cible		
2013	2014	2015	2016	2017	2018
3 919.9	3 975.5	4 003	4 045.7	4 172.9	4 094.9

#### Commentaire

En 2016, les effectifs sont en augmentation de 42,7 équivalents plein temps (EPT) par rapport à l'année précédente. Cette hausse est due à des influences diverses et s'explique en premier lieu par l'augmentation des recrutements pour les filières de l'École de police d'Ittigen et de l'École intercantonale de police de Hitzkirch. Ces recrutements ont permis de renforcer la police en uniforme, qui se trouve en sous-effectif (+49,0 EPT). De plus, l'augmentation des effectifs de la protection des ambassades est arrivée à son terme (+11,7 EPT). La Police cantonale a en outre créé quelques postes civils (+7,1 EPT). À l'OCRN, la mise en œuvre du projet Contact Center a nécessité une réorganisation complète de la téléphonie (+7,4 EPT). L'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) a connu une baisse de ses effectifs, notamment en raison de la fermeture du Foyer d'éducation

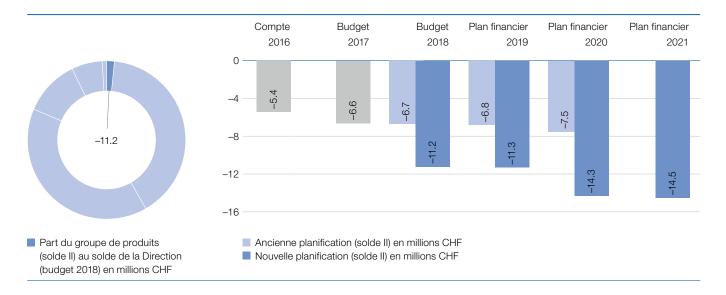
Prêles le 31 octobre 2016 (44,2 EPT). D'autres raisons diverses ont conduit la POM à augmenter légèrement ses effectifs (+11,7 EPT).

L'effectif cible diminue de 78,0 EPT en raison de la fermeture de l'ancien Foyer d'éducation Prêles, pour s'établir à un total de 4 094,9 en 2018.

Toutes les modifications prévues pour les années 2018 à 2021 entrent dans le cadre des effectifs réglementaires autorisés pour la POM.

# 7.7 Groupes de produits

# 7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative



## **Description**

Soutien au directeur de la POM sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi et à l'ordonnance d'organisation; traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la Police cantonale.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport; octroi d'autorisations de loterie.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	2 931 665	1 319 477	1 493 903	1 400 844	1 410 946	1 428 436
(-) Frais de personnel	-6 174 735	-6 639 747	-7 043 179	-6 830 558	-6 927 760	-7 040 528
(-) Coûts matériels	-1 598 787	-2 557 048	-6 739 369	-6 981 829	-9 979 466	-10 029 084
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-65 253	-69 514	-153 471	-249 112	-263 837	-292 658
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-4 907 111	-7 946 832	-12 442 116	-12 660 655	-15 760 117	-15 933 834
(+) Recettes des subventions cantonales	1 600	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-314 740	-312 750	-482 750	-382 750	-242 750	-242 750
(+) Rentrées fiscales et amendes	-189 827	1 699 252	1 699 252	1 699 252	1 699 252	1 699 252
Solde II (comptabilité analytique	-5 410 078	-6 560 330	-11 225 614	-11 344 153	-14 303 615	-14 477 332
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	15 877	18 389	32 616	40 407	32 813	23 301
Solde III (comptabilité financière)	-5 394 201	-6 541 941	-11 192 998	-11 303 746	-14 270 802	-14 454 031

## Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien à la direction	-5 300 173	-6 173 115	-10 639 255	-10 886 134	-13 983 326	-14 155 626
Justice administrative	-1 538 324	-1 803 494	-1 830 312	-1 796 971	-1 799 242	-1 800 659
Autorisations de loterie et impôt sur les maisons de jeux	1 931 386	29 777	27 451	22 451	22 451	22 451
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0	0

#### **Commentaire:**

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans ce groupe de produits, le solde II augmente d'environ CHF 4,67 millions par rapport au budget 2017. D'une part, cette péjoration s'explique par divers changements intervenus dans le personnel en raison notamment d'une nouvelle concentration des prestations internes à la Direction (centre de compétences TIC et Service de traduction) et du renforcement temporaire du Service juridique. D'autre part, elle est due aux coûts d'environ CHF 4,4 millions des services informatiques de base fournis à la Direction (hors Police cantonale, POCA), qui sont budgétisés de manière centralisée et facturés en interne par l'Office d'infor-

matique et d'organisation (OIO). Cette nouvelle budgétisation est conforme au projet IT@BE et reste sans effet sur le solde de l'État dans son ensemble.

Les montants prévus pour ce groupe de produits de 2019 à 2021 seront également influencés, pour l'essentiel, par la budgétisation centralisée des coûts des services informatiques de base fournis à la Direction (hors POCA), conformément à l'accord passé avec l'OIO.

#### Priorités de développement

Au cours des mois écoulés, l'organisation structurelle du Secrétariat général (SG) a été adaptée aux défis à venir. Dès lors, la priorité des prochaines années sera d'optimiser les processus afin de maintenir une efficacité élevée. En outre, la planification organisationnelle en vue de la mise en œuvre de la nouvelle

stratégie informatique cantonale (centralisation des services de base à l'échelle cantonale) se poursuivra. Cependant, les répercussions financières ne peuvent pas encore être quantifiées et planifiées.

#### Chances et risques

Durant les années 2018 à 2021, le SG continuera d'être fortement sollicité par la mise en œuvre des nombreux projets de la Direction et du canton, par les défis difficilement prévisibles du domaine de l'asile et par d'importants travaux législatifs. En raison de sa taille relativement élevée, la Direction de la police et des affaires militaires est particulièrement touchée par les projets cantonaux IT@BE, ERP et GAE.

La charge de travail du Service juridique reste malheureusement très élevée en comparaison pluriannuelle. Un renforcement temporaire des ressources humaines doit permettre de contrer l'accumulation des affaires en suspens.

#### Programme d'allègement

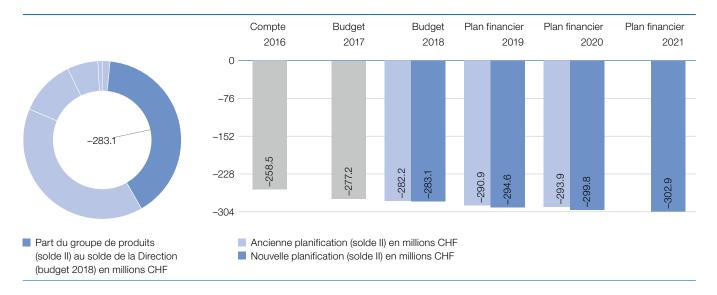
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Réduction des coûts des biens, services et marchandises
- Réduction progressive de la part de l'impôt sur les maisons de jeu dévolue au Fonds de lutte contre la toxicomanie.

Cex mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,12 million (en 2018) et CHF 0,42 million (en 2021).

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	138	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	augmentation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	43	fluctuation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	202	stabilité
Nombre de recours déposés	376	augmentation
Nombre de recours traités	318	stabilité

#### **7.7.2** Police



#### **Description**

Le groupe de produits Police englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre. Celles-ci comprennent entre autres:

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux
- les mesures préventives
- l'exploitation d'une organisation d'alarme

- la coordination de diverses forces d'engagement

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale. Celles-ci englobent en particulier:

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organs fédéraux et cantonaux
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	61 290 430	59 896 000	60 175 000	60 191 000	60 206 000	60 224 000
(-) Frais de personnel	-306 572 487	-320 012 915	-323 885 332	-329 704 138	-334 555 177	-337 727 197
(-) Coûts matériels	-59 494 964	-61 958 369	-66 407 168	-70 837 459	-70 023 833	-70 750 839
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-16 401 815	-17 065 522	-16 634 983	-18 122 786	-19 072 917	-18 267 682
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-321 178 836	-339 140 805	-346 752 483	-358 473 383	-363 445 927	-366 521 718
(+) Recettes des subventions cantonales	23 636 981	23 159 000	23 480 000	23 715 000	23 495 000	23 495 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	39 009 357	38 758 000	40 138 000	40 138 000	40 138 000	40 138 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-258 532 498	-277 223 805	-283 134 483	-294 620 383	-299 812 927	-302 888 718
(+)/(-) Régularisations	3 016 347	3 253 752	6 868 467	6 765 261	6 091 241	5 483 989
Solde III (comptabilité financière)	-255 516 150	-273 970 053	-276 266 016	-287 855 122	-293 721 685	-297 404 729

Solde I I	budaet	qlobal	produits
-----------	--------	--------	----------

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	-121 389 136	-126 066 490	-111 229 279	-116 036 435	-118 253 074	-119 607 805
Police judiciaire	-205 396 012	-217 474 919	-174 028 346	-180 751 836	-183 960 403	-185 726 906
Prestations pour des tiers	5 606 312	4 400 604	2 123 143	2 167 888	2 400 551	2 445 993

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits « Police », le solde I du calcul des marges contributives connaît une variation de CHF 7,6 millions par rapport au budget précédent. Cette évolution négative est en particulier due à la hausse ordinaire de la masse salariale et à des dépenses pour les biens, services et marchandises.

L'augmentation des dépenses susmentionnées, qui s'élève à CHF 4,4 millions, découle notamment de l'imputation interne relative aux services informatiques de base fournis par l'Office d'informatique et d'organisation et aux dépenses de sécurité consenties pour les transports et la surveillance dans le domaine des étrangers - des activités qui, en elles-mêmes, ne sont pas du ressort de la Police cantonale. L'augmentation liée aux biens et services s'explique également par le crédit d'étude portant spécifiquement sur les besoins de la police dans le cadre de la création de sa nouvelle centrale, au matériel d'intervention et à des prestations de police, et à la disparition de recettes découlant de tâches policières. Les coûts standard diminuent de CHF 0,4 million par suite du plafonnement de l'investissement net et du nouveau mode de calcul des amortissements, basé sur le retraitement. Le plafonnement des charges de biens et services au cours des années précédentes et les nouvelles économies prévues par le programme d'allégement 2018 peuvent avoir à l'avenir une influence directe sur les activités opérationnelles de la police, mais selon les événements et le déroulement des activités, ces économies ne pourront pas être mises en œuvre, ou seulement en supprimant des prestations.

L'évolution du solde II concernant les subventions cantonales s'explique par l'encaissement du forfait de sécurité de la Confédération dans le domaine des étrangers, cette activité revenant désor-mais à la Police cantonale et non plus au Service des migrations. L'augmentation en matière de recettes fiscales et d'amendes est due à la nouvelle pratique de présentation des comptes MCH2.

Concernant l'optimisation urgente des locaux dans la région de Berne, le Grand Conseil a décidé le 20 mars 2017 quel serait le site de la nouvelle centrale de police, dont il a déterminé la rente du droit de superficie. Il a en outre accordé un crédit d'engagement pour le concours d'architecture. Les aménagements requis par les utilisateurs ne sont pas encore mentionnés au compte des investissements, car le stade actuel du projet ne permettant pas de les chiffrer. De par son urgence, le projet d'assainissement de la centrale d'engagement de Bienne a dû être avancé par l'Office des immeubles et des constructions. Les investissements spécifiques aux utilisateurs figurent au compte des investissements et dans l'excédent du plan sectoriel.

#### Priorités de développement

La mise en évidence des divers parcours professionnels reste prioritaire pour maintenir, voire augmenter l'attrait d'un engagement au sein de la Police cantonale, employeur moderne. Même si les besoins de recrutement se font moins sentir, en raison d'une baisse du taux de roulement, des opportunités de carrière clairement définies représentent un argument de poids pour le recrutement de nouveaux aspirants et aspirantes sur le marché de l'emploi. Les compétences exigées de la part des policiers et policières continuent d'augmenter, du fait de la modification du contexte de travail dans son ensemble (technologies, risques liés au terrorisme, migrations): pour cette raison, le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019-2021 accordent une place centrale à la formation continue dans ces domaines et au maintien des compétences de base. L'adoption de la nou-

velle loi sur la police, après sa révision totale, durant l'année prévue au présent budget ou en 2019, constituera un élément de première importance qui exercera également une influence en matière de formation continue.

D'autres éléments à mettre impérativement en œuvre sont l'établissement d'une meilleure culture du feedback, la prise en compte systématique d'éventuelles répercussions sur l'environnement et le remplacement du système de gestion des dossiers. La réduction de la violence dans l'espace public, tout particulièrement celle visant les membres du corps de police, continuera d'exercer son influence sur le plan intégré mission-financement.

# Chances et risques

La deuxième procédure de corapport relative à la nouvelle loi sur la police est désormais close et les débats parlementaires débuteront bientôt. À cet égard, on constate toujours une divergence des intérêts et des points de vue entre les communes et le canton. Il existe notamment un risque – ou une chance – que les prestations de base de la police et la part des activités de police judiciaire soient réévaluées lors des débats. Les chiffres n'en reflètent pas encore les possibles effets.

Le projet Centre de police région de Berne ne pourra être réalisé qu'au milieu de la prochaine décennie. Cela a une influence

importante sur le remplacement des centrales d'engagement existantes, dont le cycle de vie touche à sa fin tant du point de vue des locaux que sous l'angle technique. Il est urgent de trouver de nouvelles solutions pour garantir l'exploitation des centrales sur plusieurs sites, le canton de Berne courant un risque élevé que la gestion des appels d'urgence, la mobilisation et la maîtrise des événements grâce à ces structures de décentralisées soient mises en péril. Partant, le projet de Bienne, prévoyant les adaptations urgentes requises par la centrale locale, représente une mesure importante en vue de la réduction de ce risque.

#### Programme d'allègement

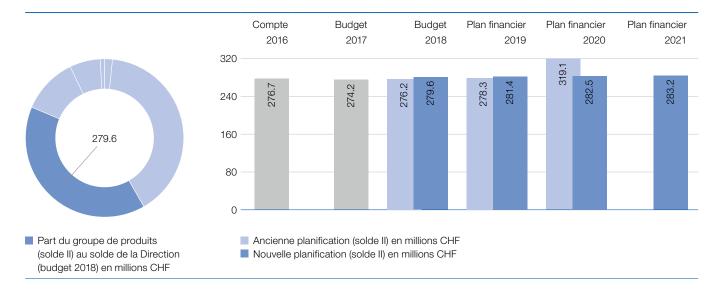
Mesure du programme d'allégement 2018:

Réduction ou suppression de dépenses pour les biens, services et marchandises

Ce mesure se traduit par des allégements budgétaires de CHF 1,56 million (2018-2021).

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 912	augmentation
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	532	stabilité
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 353 446	augmentation
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	55	stabilité
Nombre de communes au bénéfice d'un contrat sur les prestations ou sur les ressources	91	augmentation
Nombre d'appels recus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	167 028	stabilité

#### 7.7.3 Circulation routière et navigation



## **Description**

Le groupe de produits Circulation routière et navigation comprend les prestations suivantes:

- Admission des personnes à l'examen de conduite
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation

- Surveillance des écoles de conduite
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions
- Signalisation sur les voies d'eau
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	62 507 528	61 182 473	62 093 973	62 093 973	62 082 719	62 082 719
(-) Frais de personnel	-32 793 388	-34 985 258	-35 822 329	-36 002 754	-36 337 655	-36 660 690
(-) Coûts matériels	-7 729 775	-8 029 001	-8 113 201	-7 923 501	-7 904 501	-7 957 501
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-2 335 039	-2 736 396	-2 871 113	-3 058 227	-3 006 318	-3 180 896
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	19 649 326	15 431 818	15 287 330	15 109 491	14 834 245	14 283 632
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	257 034 831	258 720 000	264 330 000	266 300 000	267 620 000	268 950 000
Solde II (comptabilité analytique	276 684 158	274 151 818	279 617 330	281 409 491	282 454 245	283 233 632
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-992 773	-1 055 953	-1 034 573	-1 034 170	-1 055 039	-1 079 364
Solde III (comptabilité financière)	275 691 385	273 095 865	278 582 756	280 375 321	281 399 206	282 154 268

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Admission des véhicules	17 139 383	14 504 707	12 448 155	12 338 418	12 214 375	11 868 677
Admission des conducteurs de véhicules	1 886 290	683 190	819 668	807 968	752 174	662 096
Mesures administratives	-1 796 212	-2 040 097	-2 322 603	-2 350 409	-2 414 401	-2 496 591
Admission des bateaux	-31 087	-72 052	<b>-</b> 7 107	-18 817	-26 622	-30 981
Admission des conducteurs de bateaux	61 757	29 538	38 608	32 059	27 781	25 296
Signalisation sur les voies d'eau	-34 109	-27 917	-23 627	-23 900	-24 102	-24 198
Redevances cantonales sur le trafic	-49 170	-46 153	1 888 410	1 883 336	1 870 631	1 852 126
Redevances fédérales sur le trafic	1 619 567	1 641 007	1 661 889	1 661 921	1 661 961	1 661 927
Places d'amarrage	852 908	759 594	783 936	778 915	772 447	765 278

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2018 prévoit des rentrées à hauteur de CHF 62,1 millions (contre CHF 61,2 mio dans le budget 2017). Cette hausse interviendra dans les domaines des immatriculations de véhicules, des expertises et des autorisations de circulation routière. Des rentrées comparables sont attendues pour les années suivantes.

Le solde I du groupe de produits atteint CHF 15,3 millions (contre CHF 15,4 mio dans le budget 2017). L'accroissement des rentrées ne compense pas intégralement la hausse des frais de personnel et de matériel, ni celle des coûts standards.

Les taxes sur les véhicules à moteur connaissent une nouvelle hausse (env. CHF 5,6 mio) en raison de l'accroissement du parc

de véhicules. Les rentrées escomptées oscillent entre CHF 261,7 millions (2018) et CHF 266,3 millions (2021). Quant aux taxes sur les bateaux, elles généreront des rentrées annuelles inchangées, à hauteur de CHF 2,6 millions.

Le budget 2018 prévoit des investissements de l'ordre de CHF 2,9 millions, notamment pour l'agrandissement du Centre d'expertises et d'examens Haute-Argovie – Emmental (investissement dans du matériel d'expertise), et pour l'entretien usuel de l'informatique, de l'infrastructure d'expertise et des places d'amarrage. Les années suivantes, les investissements chuteront à CHF 2,2 millions par an.

### Priorités de développement

Au quotidien, la majorité des tâches de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) relèvent d'affaires de masse dont le volume augmente constamment. Au cours des dernières années, les chiffres ont augmenté dans tous les domaines. Par exemple, le parc automobile s'accroît continuellement. Cette tendance, qui n'est pas près de s'inverser, a des répercussions sur le nombre d'immatriculations et sur les expertises. Afin de gérer cette masse de travail grandissante avec les mêmes ressources humaines, l'office doit continuellement améliorer ses processus et prendre des mesures pour les automatiser.

Parallèlement, l'OCRN fait face à des défis liés à l'augmentation massive des tâches d'exécution dans le domaine administratif.

Le train de mesures de la Confédération (projet OPERA-3) devrait nettement améliorer les compétences des conducteurs.

Afin de faire face aux exigences toujours plus grandes tout en respectant les bases légales, l'OCRN mène deux projets au niveau des infrastructures: d'une part, il envisage de transférer son siège de Berne (dont le site actuel, au Schermenweg, présente une grande valeur immobilière) dans un nouveau bâtiment situé dans l'agglomération bernoise (avec un développement des infrastructures d'expertise à la clé); d'autre part, il prévoit de développer les infrastructures du Centre d'expertises et d'examens de Bützberg.

### **Chances et risques**

Au cours des dernières années, la numérisation s'est imposée dans l'administration publique. Afin de répondre aux besoins croissants de la clientèle, des mesures ciblées seront prises pour améliorer les prestations. Parallèlement, le personnel a de plus en plus besoin d'un environnement de travail permettant

des processus efficaces. Cependant, les mesures d'économie strictes prises par le canton risquent de limiter les ressources nécessaires aux investissements en vue d'innovations informatiques, même si les coûts sont facturés à la clientèle, en vertu du principe du demandeur-payeur.

#### Programme d'allègement

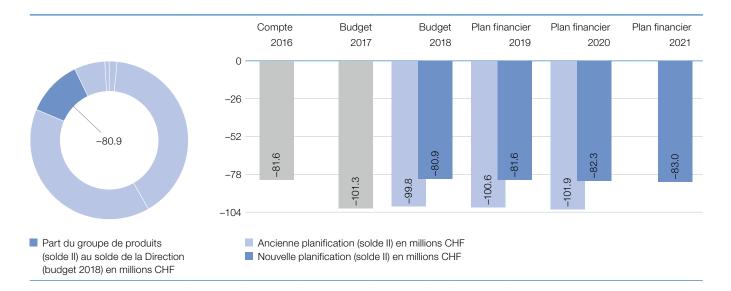
Mesure du programme d'allégement 2018:

- Diminution des dépenses matérielles

Ce mesure se traduit par des allégements budgétaires de CHF 0,44 million (2018), CHF 0,71 million (2019) et CHF 0,7 million (2020-2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	782 270	augmentation
Effectif des bateaux	11 878	stabilité
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	276 284	stabilité
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	91 103	stabilité
Nombre d'expertises	271 475	stabilité
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	43 563	stabilité
Nombre de mesures administratives notifiées	18 713	stabilité
Nombre de consultations téléphoniques	477 213	stabilité

# 7.7.4 Privation de liberté et mesures d'encadrement



#### **Description**

L'Office de l'exécution judiciaire est chargé de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures pour adultes et mineurs. Certains établissements assurent également l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance), de mesures de contrainte

relevant du droit des étrangers (détention en phase préparatoire, détention en vue du renvoi ou de l'expulsion ou détention pour insoumission), ou encore de mesures de droit civil pour mineurs. La priorité est mise en tout temps sur la sécurité publique, la diminution du risque de récidive et la préparation à la réinsertion.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	60 268 844	46 483 680	53 065 535	53 012 965	53 012 965	53 012 965
(-) Frais de personnel	-111 623 886	-110 111 390	-5 920 313	-5 954 962	-6 049 385	-6 155 324
(-) Coûts matériels	-27 541 936	-33 593 951	-128 048 366	-128 678 104	-129 265 196	-129 880 432
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-2 731 721	-4 024 439	-11 598	-10 123	-9 706	-9 289
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-81 628 698	-101 246 100	-80 914 741	-81 630 224	-82 311 321	-83 032 079
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-11 500	-11 500	-11 500	-11 500	-11 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-81 628 698	-101 257 600	-80 926 241	-81 641 724	-82 322 821	-83 043 579
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-4 010 269	6 815 484	-10 584 690	-10 711 898	-10 831 793	-10 956 356
Solde III (comptabilité financière)	-85 638 967	-94 442 116	-91 510 931	-92 353 622	-93 154 614	-93 999 936

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Exécution des peines et mesures dans des établissements externes à I?OPLE	-21 914 006	-	-	_	_	_
Exécution des peines et mesures en milieu fermé (hommes)	<b>-</b> 9 528 832	-	-	-	_	-
Exécution des peines en milieu ouvert (hommes) et détention administrative	-10 214 758	-	-	-	_	-
Exécution des mesures pour hommes	-4 626 945	-	-	_	_	_
Exécution des peines et mesures pour femmes	-1 886 687	-	-	-	_	-
Exécution de mesures	_	-54 598 669	-60 074 300	-61 676 209	-62 305 127	-62 957 199
Détention	-	-34 921 461	-19 193 539	-18 273 853	-18 420 656	-18 646 634
Exécution de mesures pour mineurs	-	-11 567 077	-1 646 903	-1 680 161	-1 585 538	-1 428 247
Exécution des mesures institutionnelles (adolescents)	-4 763 287	-	-	-	_	_
Exécution des mesures institutionnelles (adolescen)	-308 028	-	-	-	_	_
Détention en prison	-23 098 110	-	_	-	=	_
Autres formes d'exécution des peines et probation	-5 288 045	-	_	_	_	_

#### Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

À l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ), le solde III du budget 2018 (CHF 91,5 mio) s'améliore de CHF 2,9 millions par rapport au budget précédent (CHF 94,4 mio). Ce résultat est dû dans une large mesure au programme d'allégement 2018.

Les autres modifications par rapport à la planification précédente sont liées à la fermeture du Foyer d'éducation Prêles. Les rentrées (CHF 4,9 mio) et les dépenses (CHF 5,7 mio) liées à la réaffectation du Foyer (Établissement pénitentiaire de Prêles)

ont toutes été retranchées de la planification financière à partir de 2018.

On s'attend en outre à une baisse des rentrées à hauteur de CHF 0,9 millions dans les tarifs perçus à l'interne du canton, car le projet de centre de détention administrative à Prêles a été abandonné; les tarifs facturés dans cette hypothèse auraient été plus élevés que ceux perçus pour les prisons régionales et l'Établissement pénitentiaire de Witzwil.

#### Priorités de développement

Les priorités sont les suivantes: stratégie de l'exécution judiciaire, remplacement du logiciel de gestion des dossiers et d'administration des détenus, révisions de la loi et de l'ordonnance sur l'exécution des peines et mesures, introduction de la

gestion électronique du dossier des patients dans les services médicaux des établissements, divers projets d'infrastructure en collaboration avec l'Office des immeubles et des constructions (OIC).

#### Chances et risques

Les infrastructures disponibles sur le site de Châtillon (ancien foyer de Prêles) devaient accueillir des places de détention administratives permanentes. Dans un premier temps, le projet prévoyait la création de 50 places au 1er janvier 2017, dans les groupes d'habitation fermés du bâtiment principal. Ces places auraient été destinées à couvrir les besoins du canton de Berne. Dans un second temps, il était prévu de créer 58 places supplémentaires pour les autorités de placement d'autres cantons. Cependant, l'inauguration de ces places, prévue pour 2017, a

dû être annulée à l'automne 2016. Désormais, l'office étudie la possibilité d'une réaffectation réaliste et utile du site de Châtillon dans le cadre du projet correspondant et de la stratégie de l'exécution judiciaire. La solution choisie sera soumise au Conseil-exécutif pour décision. L'utilisation future du site et ses répercussions sur les finances étant très incertaines, les montants correspondants ont été retranchés de la planification. Le nouveau projet «Châtillon» a été validé fin février 2017 par le

mandant. Pour le moment, il n'est pas encore possible de chif-

# Programme d'allègement

frer les moyens qu'il nécessitera.

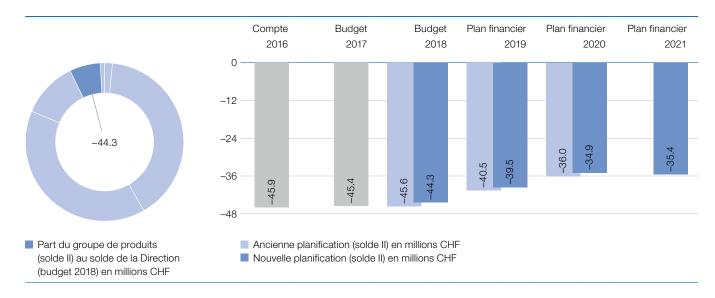
Mesures du programme d'allégement 2018:

- Report des placements dans d'autres cantons et transfert des coûts liés au déficit d'exploitation de la Division cellulaire de l'Hôpital de l'Île sur les autorités de placement
- Diminution des dépenses matérielles dans les établissements pénitentiaires

Ces mesures se traduisent par des allégements budgétaires de CHF 1,4 million (2018-2019) et CHF 2,7 millions (2020-2021).

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements	366 580	stabilité
d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)		
Nombre de journées de travail d'intérêt général	19 736	stabilité
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	1 072	diminution
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	79	stabilité
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allégements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	139	augmentation
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	2	diminution

#### 7.7.5 Population et immigration



#### **Description**

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Hébergement, soutien, assistance et accompagnement pour les personnes relevant du domaine de l'asile attribuées au canton de Berne.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de disparition, changement de sexe, enregistrement de partenariat et dissolution de partenariat enregistré.

Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	33 668 175	32 184 383	26 447 964	25 623 330	25 753 330	25 753 330
(-) Frais de personnel	-20 982 696	-21 533 916	-22 308 560	-22 842 272	-22 452 414	-22 932 974
(-) Coûts matériels	-45 100 032	-50 496 861	-45 838 027	-38 208 597	-35 162 421	-34 719 348
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-96 198	-588 454	-559 649	-864 295	-1 568 968	-2 015 622
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-32 510 751	-40 434 847	-42 258 271	-36 291 833	-33 430 473	-33 914 614
(+) Recettes des subventions cantonales	132 999 294	172 261 286	131 866 429	103 579 170	103 579 170	103 579 170
(-) Coûts des subventions cantonales	-146 406 866	-177 190 700	-133 876 301	-106 833 001	-105 027 700	-105 027 700
(+) Rentrées fiscales et amendes	15 022	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Solde II (comptabilité analytique	-45 903 301	-45 360 262	-44 264 143	-39 541 664	-34 875 003	-35 359 144
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-115 711	94 786	17 723	67 714	165 706	114 483
Solde III (comptabilité financière)	-46 019 012	-45 265 476	-44 246 420	-39 473 951	-34 709 297	-35 244 661

# Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Asile	-25 104 621	-25 621 467	-26 464 215	-19 911 891	-17 070 954	-16 944 201
Etrangers	-5 260 795	-5 046 187	-7 148 624	-6 804 173	-7 839 333	-7 644 142
Demandes et événements relevant de l'état civil	-5 882 567	-5 782 834	-7 988 154	-9 453 667	-6 493 502	-8 131 857
Communication de données extraites des registres	1 242 197	1 395 865	62 935	450 809	<b>-</b> 552 155	31 518
Documents d'identité des ressortissants suisses	2 495 035	-5 421 777	-720 213	-572 911	-1 474 530	-1 225 932

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II s'améliore d'environ CHF 1,3 million par rapport à l'année précédente. La diminution des coûts et celle des rentrées dans le domaine de l'asile s'équilibrent à peu près; la mesure d'allégement consistant à supprimer le financement par objet pour les centres d'hébergement d'urgence influence le compte positivement (CHF 1,1 mio). Selon les prévisions ac-

tuelles, les années sur lesquelles porte la planification verront un apaisement de la situation dans le domaine de l'asile. La mise en œuvre du programme d'allégement 2018 permet de diminuer de CHF 44,3 millions à CHF 35,4 millions le découvert attendu dans le groupe de produits pour les années 2018 à 2021.

#### Priorités de développement

Le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019-2021 tiennent compte des priorités de développement suivantes: remplacement de l'application ZEUS à l'état civil (2019), remplacement des applications ELAR et Asydata dans le domaine des migrations (2019-2020), remplacement des équipements informatiques permettant de prélever des données biométriques pour les passeports suisses (2020), mise en œuvre des mesures EOS (certains postes ne sont plus repourvus après des départs volontaires), diminution du nombre de documents

délivrés par le Service des documents d'identité et variation de l'aide sociale à l'asile en raison de différents facteurs et d'un environnement instable.

Autre priorité de développement, la mise en œuvre du projet de restructuration du domaine de l'asile dans le canton de Berne (NA-BE), qui prévoit de confier l'intégration dès le début à la SAP et l'exécution rapide et efficace des renvois à la POM (ACE 0155/2015), se poursuivra.

#### **Chances et risques**

Le nombre de demandes d'asile, de requérants et de personnes admises provisoirement attribués au canton de Berne, et de requérants mineurs non accompagnés (RMNA) peut connaître de très fortes variations et constituer un risque. Dans le domaine de l'asile, des facteurs externes incontrôlables peuvent rapidement et drastiquement changer la situation. Cette dernière, après une forte augmentation du nombre de demandes d'asile en 2014 et en 2015, connaît un apaisement depuis le milieu de l'année 2016. L'Office de la population et des migrations (OPM) table sur une tendance à la baisse dans les demandes d'asile pendant les années à venir, mais il n'est pas exclu que le contexte instable change rapidement.

Grâce au projet NA-BE, les compétences, les interfaces et les flux financiers pourront être améliorés à partir de 2019. Les frais de mise en œuvre du projet ne sont pas encore précisément connus à l'heure actuelle, de sorte qu'ils n'ont pas été inscrits

dans le plan de financement (à l'exception des frais de direction du projet et des frais de bureau).

Le message relatif à la révision de la loi et de l'ordonnance sur les documents d'identité indique qu'en 2016, la part des coûts des émoluments prise en charge par les cantons sera soumise à un examen. En juin 2016, aucun mandat en ce sens n'avait encore été donné, mais la révision pourrait impliquer une adaptation de la part des émoluments à la charge des cantons. Les répercussions financières possibles n'ont toutefois pas été prises en compte dans la planification, étant donné la faible probabilité qu'elles se produisent.

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) élabore actuellement un projet pour l'établissement des nouveaux titres de séjour biométriques pour les ressortissants des États UE/AELE. Cela impliquerait que 20 000 à 60 000 ressortissants de ces États devraient se rendre chaque année dans l'un des sept centres

de documents d'identité pour y faire saisir leurs données biométriques. Dans le canton de Berne, la mise en œuvre aura lieu en 2020, à condition que le SEM n'accumule pas d'autres retards. Étant donné que la date de mise en œuvre, la part des émoluments, l'ordre de grandeur et la charge de travail ne sont pas encore précisément connus, les répercussions financières n'ont pas pu être prises en compte dans la planification à partir de 2020.

Le message du Conseil fédéral du 16 avril 2014 concernant la modification du Code civil indique que l'acte d'origine au format papier sera supprimé; cette suppression, qui interviendra dans le cadre de l'administration en ligne et de la collaboration entre

les autorités, pourrait entraîner une baisse des recettes pouvant atteindre CHF 8,0 millions à l'échelle nationale. Pour le canton de Berne, elle atteindrait CHF 1,2 million par an, mais elle n'a pas été prise en compte dans la planification en raison de l'incertitude qui plane sur la modification et sur sa date d'entrée en vigueur.

Le bail de l'OPM pour le bâtiment de l'Eigerstrasse, à Berne, prendra fin en 2019 et ne sera pas prolongé par le propriétaire en raison de la rénovation complète qu'il a prévue. Les services basés dans ce bâtiment, qui emploient quelque 160 personnes, devront déménager. Le nouvel emplacement est en cours d'examen auprès de l'Office des immeubles et des constructions.

#### Programme d'allègement

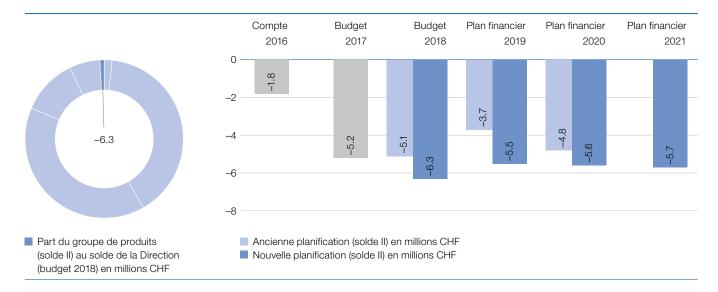
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Suppressions et diminutions dans le domaine de l'asile
- Diminution des frais de matériel et des prestations fournies par des tiers

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 1,1 million (en 2018) et CHF 2,4 millions (en 2021).

	Évolution
Valeur	attendue
3 390	fluctuation
4 587	fluctuation
2 788	fluctuation
1 205	fluctuation
4 536 000	diminution
219 473	diminution
112 248	diminution
	3 390 4 587 2 788 1 205 4 536 000

#### 7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



#### **Description**

Des cadres et des spécialistes suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe

d'exemption de l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Directions de la police et des affaires militaires et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	7 314 667	7 337 331	7 171 131	7 007 731	6 899 731	6 899 731
(-) Frais de personnel	-12 320 045	<b>-</b> 9 784 167	-10 256 533	-10 173 561	-10 242 402	-10 265 743
(-) Coûts matériels	-4 819 218	-8 212 451	-8 083 883	-7 255 592	-7 196 125	-7 340 842
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-55 256	-35 854	<del>-</del> 35 975	-27 439	-20 775	-11 871
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-9 879 852	-10 695 141	-11 205 259	-10 448 862	-10 559 571	-10 718 726
(+) Recettes des subventions cantonales	599 928	507 000	564 200	520 200	520 200	520 200
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 374 529	-4 177 169	-3 770 800	-3 720 500	-3 710 500	-3 700 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 891 654	9 160 000	8 160 000	8 160 000	8 160 000	8 160 000
Solde II (comptabilité analytique	-1 762 799	-5 205 310	-6 251 859	-5 489 162	-5 589 871	-5 739 026
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-4 213 866	-1 261 208	-419 363	-414 697	-398 249	-388 151
Solde III (comptabilité financière)	-5 976 666	-6 466 518	-6 671 222	-5 903 859	-5 988 120	-6 127 176

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Sport	-3 297 331	-2 562 405	-2 672 968	-2 512 591	-2 518 060	-2 521 412
Infrastructure	3 351 316	2 465 156	2 358 017	2 385 372	2 363 628	2 374 980
Affaires militaires	-3 899 342	-6 165 334	-6 071 629	-5 704 437	-5 634 239	-5 810 022
Protection de la population	-4 145 986	-2 785 530	-3 294 117	-3 109 660	-3 256 249	-3 243 230
Protection civile	-1 888 509	-1 647 029	-1 524 561	-1 507 546	-1 514 651	-1 519 040

#### Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires, le solde I du calcul des marges contributives connaît une variation de CHF 0,6 million de francs par rapport au budget 2017. La compensation du renchérissement et l'autorisation de créer de nouveaux postes en lien avec le programme de gestion et d'archivage électroniques (GAE) et le projet IT@BE ont en-

traîné une hausse de 0,3 million de francs des frais de personnel. Le programme d'allégement 2018 a permis de réduire la hausse des coûts de 0,1 million de francs net dans le solde I.

#### Priorités de développement

L'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) met l'accent, hormis sur les affaires courantes, sur l'élaboration d'une stratégie pour le sport et sur la mise au point de planifications et de stratégies dans le domaine de la protection

de la population. Ces éléments sont pris en compte dans le budget 2018 et dans le plan intégré mission-financement 2019 à 2021.

## **Chances et risques**

Les cantons qui disposent d'une place d'arme cantonale peuvent négocier un nouveau modèle d'indemnisation avec le Département de la défense, de la protection de la population et du sport (DDPS) pour l'utilisation desdites places par l'armée. Ce modèle entrera en vigueur avec effet rétroactif à 2014. Dans le cas du canton de Berne, l'indemnisation s'élèvera à près de

0,3 million de francs de plus à partir de 2018. Pour la période 2014 à 2017, le canton dispose d'un solde supplémentaire d'environ 1,2 million de francs qui lui sera reversé en quatre tranches entre 2018 et 2021. La procédure de consultation auprès des cantons concernés s'est déroulée jusqu'au 10 mars 2017. Le DDPS doit toutefois encore rendre sa décision.

## Programme d'allègement

Mesures du programme d'allégement 2018:

- Réduction et suppression de charges dans le domaine de la protection civile et de la protection de la population
- Réduction et suppression de charges dans le domaine du sport
- Réduction et suppression de charges dans le domaine des affaires militaires
- Réduction de charges en matière de personnel et de biens dans le domaine de l'administration générale

Ces mesures se traduisent par un allégement budgétaire d'un montant situé entre 0,19 million de francs (2018) et 0,96 million de francs (2021).

Informations sur les prestations (état clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Affaires militaires: annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	15 226	stabilité
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	50 567	stabilité
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	8 572	augmentation
Nombre de moniteurs J+S actifs	19 695	augmentation
Protection civile: nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	9 674	stabilité
Protection civile: nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	45 986	stabilité
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	257 902	augmentation

# 7.8 Financements spéciaux

# 7.8.1 Constributions de remplacement

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-5 229 979	-5 000 000	-7 534 500	-7 534 500	-7 534 500	-7 534 500
Modification		4.4%	-50.7%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	5 229 979	5 000 000	7 534 500	7 534 500	7 534 500	7 534 500
Modification		-4.4%	50.7%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-4 353 429	-1 295 331	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000
36 Charges de transfert	-780 879	-3 593 169	-3 400 000	-3 400 000	-3 400 000	-3 400 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-95 671	-111 500	-134 500	-134 500	-134 500	-134 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	4 449 100	5 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	780 879	0	3 534 500	3 534 500	3 534 500	3 534 500
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
	0	Durtmet	Dudget			Dlan financiar

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Direction de la police et des affaires militaires (POM) – Financements spéciaux

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
État du patrimoine au 1.1.	18 309 151	21 881 701	23 177 032	23 642 532	24 108 032	24 573 532
État du patrimoine au 31.12.	21 881 701	23 177 032	23 642 532	24 108 032	24 573 532	25 039 032
Variation du patrimoine	3 572 550	1 295 331	465 500	465 500	465 500	465 500

## Commentaire

Depuis 2012, le fonds des contributions de remplacement est géré de manière centralisée par le canton. Dès lors que les communes ont épuisé les moyens des fonds décentralisés, elles peuvent prélever des montants sur le fonds central en vue de l'entretien, de l'assainissement ou de la construction d'installations de la protection civile, ou en vue de l'acquisition d'équipements.

# 8 Direction des finances (FIN)

# 8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-5.5	0.2
Prestations de services finances du groupe	-51.8	161.1
Péréquation financière confédération-canton/canton-communes	-0.9	1 280.1
Impôts et prestations de services	-165.3	5 327.1
Personnel	-19.5	2.4
Informatique et organisation	-115.0	70.8

#### 8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.3	<b>-</b> 5.5	-5.2	-5.3	-5.3	-5.3
Prestations de services finances du groupe	99.6	75.6	109.4	108.6	107.3	106.3
Péréquation financière confédération- canton/canton-communes	1 272.6	1 293.8	1 279.2	1 236.8	1 225.3	1 215.2
Impôts et prestations de services	5 080.7	4 991.5	5 161.8	5 234.6	5 283.0	5 350.0
Personnel	-12.8	-17.0	-17.0	-16.9	-16.9	-16.9
Informatique et organisation	-84.4	-44.4	-44.1	-44.6	-38.3	-37.5
Total	6 351.4	6 294.0	6 484.1	6 513.2	6 555.1	6 611.8

#### 8.3 Priorités de développement de la Direction

L'an dernier, le fort assombrissement des perspectives financières a mené à l'élaboration d'un nouveau programme d'allégement. Le but est de réaliser l'équilibre du budget 2018 et plan intégré mission-financement 2019 à 2021 et d'assurer le financement durable de la stratégie fiscale. Le Grand Conseil décidera en novembre 2017 de la conception concrète et de l'impact du programme d'allégement.

Le principal résultat du projet IT@BE est la stratégie TIC 2016 à 2020. Elle est mise en œuvre avec le programme «IT@BE» qui sera prochainement prioritaire dans le domaine des TIC. Le Grand Conseil a autorisé, durant sa session de novembre 2016, le crédit correspondant pour les années 2016 à 2021. Le projet ERP est en étroite relation avec cela: une fois que le Conseil-exécutif a arrêté la décision de principe en faveur d'un système de progiciel de gestion intégré (PGI), le Grand Conseil a approuvé les moyens nécessaires à la phase conceptuelle. Enfin, les projets cantonaux d'harmonisation dans le domaine de l'approvi-

sionnement en services TIC de base (notamment HarmTel et DGA) se poursuivent comme auparavant.

Le modèle comptable harmonisé MCH2 conforme aux IPSAS a été mis en place. La première exécution budgétaire selon le MCH2 est actuellement mise en œuvre. Parallèlement à cela, la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC) fait l'objet d'une évaluation. Ces travaux revêtent beaucoup d'importance pour la coopération financière au sein du canton.

Dans le domaine du personnel, l'ordonnance sur le personnel (OPers) a subi une révision partielle visant principalement à instaurer un nouveau système de rémunération appliquant une progression de salaire dégressive. La révision prévue de la loi sur le personnel (révision LPers 2020) est en cours de préparation.

#### 8.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-724 860 766	-773 225 300	-798 927 752	-793 754 128	-781 125 488	-785 542 106
Modification		-6.7%	-3.3 %	0.6%	1.6%	-0.6%
Revenues	6 992 160 918	7 094 685 920	7 318 865 388	7 345 763 663	7 382 050 860	7 442 761 449
Modification		1.5%	3.2 %	0.4%	0.5%	0.8%
Solde	6 267 300 152	6 321 460 620	6 519 937 636	6 552 009 535	6 600 925 372	6 657 219 343
Modification		0.9%	3.1 %	0.5 %	0.7 %	0.9%
Charges						
30 Charges de personnel	-112 652 942	-132 679 194	-135 208 106	-136 270 375	-141 031 327	-142 248 146
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-188 178 823	-182 363 020	-204 317 088	-207 950 324	-207 620 917	-210 776 332
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 505 266	-3 089 760	-3 655 148	-3 756 712	-3 747 817	-3 444 105
34 Charges financières	-102 410 292	-101 404 000	-98 900 000	-91 250 000	-82 000 000	-83 200 000
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-316 935 096	-314 376 900	-319 305 850	-318 565 800	-310 750 750	-309 885 700
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-16	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 178 331	-39 312 426	-37 541 560	-35 960 917	-35 974 677	-35 987 823
Revenues						
40 Revenus fiscaux	4 844 011 452	4 813 100 000	4 957 500 000	5 020 600 000	5 060 100 000	5 124 400 000
41 Patentes et concessions	94 111	40 450 000	81 600 000	81 600 000	81 600 000	81 600 000
42 Taxes	30 010 984	26 018 171	25 949 129	25 950 270	25 965 676	25 967 563
43 Revenus divers	512 830	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	189 818 562	92 697 800	104 905 000	105 075 000	105 065 000	105 065 000
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	1 323 683	1 703 000	1 223 000	1 023 000	823 000	523 000
46 Revenus de transfert	1 915 767 717	1 896 697 137	1 914 831 600	1 877 641 550	1 869 451 500	1 862 561 450
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	174 109 825	161 945 452	160 045 452	160 045 452	160 045 452
49 Imputations internes	10 621 579	49 909 987	70 911 207	73 828 391	79 000 232	82 598 984

#### Evolution du compte de résultats

Le budget 2018 dégage un excédent de revenus d'environ CHF 6,52 milliards, ce qui représente une amélioration de solde de CHF 198,5 millions par rapport au budget 2017: selon les prévisions fiscales actualisées, les impôts cantonaux génèrent en effet d'importants revenus supplémentaires (CHF +144,4 mio), de même que les parts aux impôts fédéraux (CHF +28,0 mio), et la totalité de la part du bénéfice net de la Banque nationale suisse peut à nouveau être budgétée (CHF +41,2 mio). Par contre, on prévoit une diminution des moyens alloués au canton en rapport avec la RPT (montant net: CHF -15,0 mio). La mise en œuvre de la stratégie TIC 2016 à 2020 entraîne d'autres changements dans les biens et services et dans les imputations internes: elle prévoit en effet que l'OlO est compétent pour l'approvisionnement en services TIC de base de toute l'administra-

tion cantonale et pour l'imputation des charges pour les services fournis aux DIR/CHA/JUS.

Des améliorations moyennes du solde s'élevant à CHF 45,8 millions sont prévues pour la période de planification de 2019 à 2021. Elles reflètent une nouvelle amélioration de la situation en matière de revenus, ces chiffres tenant compte à partir de 2019 de la mise en œuvre de la stratégie fiscale et d'un nouveau recul des paiements compensatoires sur la RPT. Les répercussions de la Troisième réforme de l'imposition des entreprises en ont par contre été éliminées.

Les mesures du programme d'allégement 2018 se traduisent par des allégements budgétaires allant de CHF 6,2 millions (en 2018) à 18,9 millions (en 2021).

#### 8.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-2 101 904	-8 395 000	-6 800 000	-14 100 000	-12 400 000	-12 000 000
Modification		-299.4%	19.0%	-107.4%	12.1 %	3.2 %
Recettes	400 000	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%				
Solde	-1 701 904	-8 395 000	-6 800 000	-14 100 000	-12 400 000	-12 000 000
Modification		-393.3%	19.0%	-107.4%	12.1 %	3.2 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-2 101 904	-4 440 000	-1 535 000	-2 500 000	-2 550 000	-3 550 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	-3 955 000	-5 265 000	-11 600 000	-9 850 000	-8 450 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	400 000	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

# Evolution du compte des investissements

Le budget 2018 prévoit des dépenses à hauteur de CHF 6,8 millions. Ce montant comprend notamment des actualisations nécessaires du système d'informations financières (FIS), des renouvellements d'applications fiscales et des investissements dans les domaines de l'informatique du personnel et de l'approvisionnement en services TIC de base. La hausse des chiffres

du plan financier à partir de 2019 reflète les besoins d'investissement pour l'éventuelle mise en place d'un système de progiciel de gestion intégré (PGI), qui seront concrétisés lors du prochain processus de planification. Direction des finances (FIN) – Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

# 8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

	Effect	Effect	if cible		
2013	2014	2016	2017	2018	
952.7	948.0	949.3	951.7	987.4	998.3

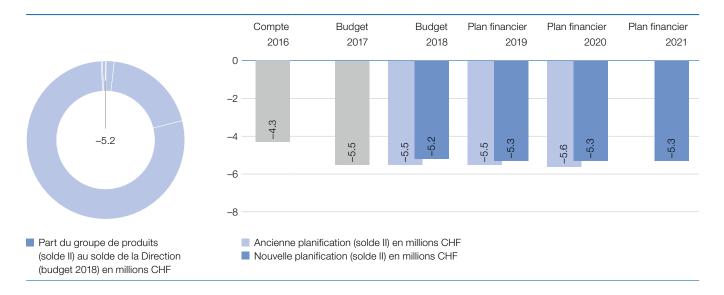
#### Commentaire

L'effectif du personnel, exprimé en postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT), s'est stabilisé après avoir reculé pendant plusieurs années. La progression enregistrée entre 2015 et 2016, chiffrée à 2,4 EPT, s'explique par des fluctuations habituelles au moment où les données sont prélevées et s'inscrit dans le cadre du contingent autorisé.

Pour 2017, le Conseil-exécutif a examiné de manière détaillée l'effectif cible de l'ensemble du personnel cantonal et l'a reprécisé (voir chap. 2.5.2). En 2018, le programme IT@BE génère une augmentation de l'effectif cible du fait des transferts de postes entre Directions et des internalisations – se traduisant par des économies – de collaborateurs/trices TIC de Bedag.

#### 8.7 Groupes de produits

# 8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



#### **Description**

Prestations de services relevant du groupe de produits « Gestion interne de la Direction, politique financière et droit »: soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la Chancellerie d'Etat et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	1 000	0	120 000	120 000	120 000	120 000
(-) Frais de personnel	-3 810 285	-4 166 016	-4 186 678	-4 211 343	-4 246 202	-4 288 108
(-) Coûts matériels	-613 430	-1 391 117	-1 265 265	-1 278 914	-1 279 105	-1 279 364
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-4 422 715	-5 557 133	-5 331 943	-5 370 257	-5 405 308	-5 447 472
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	94 111	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Solde II (comptabilité analytique	-4 328 604	-5 457 133	-5 231 943	-5 270 257	-5 305 308	-5 347 472
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-4 328 604	-5 457 133	-5 231 943	-5 270 257	-5 305 308	-5 347 472

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gestion interne de la Direction, politique	-4 422 715	-5 557 133	-5 331 943	-5 370 257	-5 405 308	-5 447 472
financière et droit						

## Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Du fait de la nouvelle réglementation des mandats de représentation cantonale (ACE 1241/2016), les indemnités les rémunérant seront désormais perçues au plan cantonal de manière centralisée par le Secrétariat général de la FIN (CHF 120 000). Dans le domaine de l'approvisionnement en services TIC de base, le nouveau calcul/l'actualisation des dépenses d'informatique ef-

fectué par l'Office d'informatique et d'organisation a abouti à un montant de quelque CHF 50 000 plus élevé que prévu. Ces coûts supplémentaires seront financés dans le système de la facturation internet des prestations, sans incidence sur le résultat.

#### Priorités de développement

Voici les travaux qui constitueront les priorités de l'année 2018 dans les domaines « Gestion interne de la Direction » et « Droit » :

- projet IT@BE: mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2020;
- révision 2019 de la loi sur les impôts;
- «Projet fiscal 17» de la Confédération;
- stratégie de propriétaire du canton vis-à-vis de Bedag Informatique SA;

- révision de la loi sur le personnel (révision LPers de 2020);
- évaluation de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC).

Comme les années précédentes, la tâche centrale dans le domaine « Politique financière » sera l'animation du processus cantonal d'élaboration du budget et plan intégré mission-financement. Il faudra par ailleurs aussi assurer le controlling du Programme d'allégement 2018 (PA 2018) pour l'ensemble du canton.

## **Chances et risques**

Le groupe de produits «Gestion de la direction, politique financière et droit » ne présente pas de chances ni de risques spécifiques d'un point de vue financier.

# Programme d'allègement

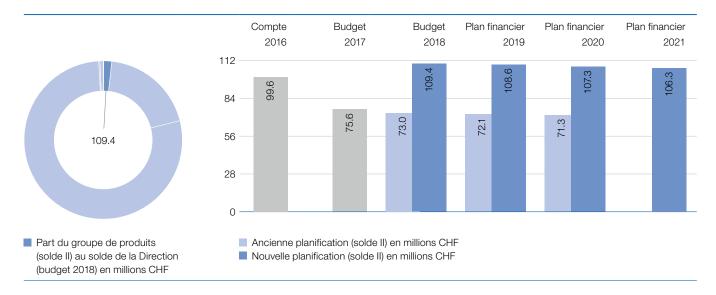
Mesure du programme d'allègement 2018:

- Coupe dans les moyens affectés aux mandats de tiers

Ce mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant de CHF 0,18 million (dès 2018).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	203	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	11	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	38	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	512	stabilité
Nombre de recours déposés	4	stabilité
Nombre de recours réglés	4	stabilité

#### 8.7.2 Prestations de services finances du groupe



## **Description**

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier: elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement du canton, elle achète et vend des participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	119 872 379	67 743 400	79 620 600	79 830 600	79 840 600	79 840 600
(-) Frais de personnel	-5 513 810	-6 568 207	-6 112 316	-6 188 485	-6 217 374	-6 294 966
(-) Coûts matériels	-6 808 770	-15 652 669	-17 333 413	-18 239 863	-19 318 388	-20 189 054
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-7 932 953	-10 298 764	-28 309 915	-28 331 721	-28 497 527	-28 566 378
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	99 616 846	35 223 760	27 864 956	27 070 530	25 807 311	24 790 202
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	40 350 000	81 500 000	81 500 000	81 500 000	81 500 000
Solde II (comptabilité analytique	99 616 846	75 573 760	109 364 956	108 570 530	107 307 311	106 290 202
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-31 446 754	-41 424 506	-27 183 286	-24 733 506	-18 300 702	-19 559 066
Solde III (comptabilité financière)	68 170 092	34 149 254	82 181 670	83 837 024	89 006 609	86 731 137

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Trésorerie	112 429 256	57 629 926	51 359 799	51 564 102	51 568 353	51 561 169
Production FIS et support	-8 614 324	-17 312 846	-19 151 078	-20 379 185	-21 640 443	-22 624 966
Gestion des assurances	-2 391 735	-2 778 912	-2 343 544	-2 201 101	-2 203 313	-2 209 052
Comptabilité du groupe	-1 806 351	-2 314 408	-2 000 221	-1 913 286	-1 917 287	-1 936 949

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I (budget global) de ce groupe de produits s'élève à CHF 27,9 millions dans le budget 2018, en diminution de CHF 7,3 millions par rapport au budget 2017 (CHF 35,2 mio). L'écart vient principalement de l'estimation élevée des dividendes (CHF 11,9 mio). Suite à l'introduction du MCH2, les intérêts standards comptés sur la valeur adaptée des participa-

tions sont également plus élevés (CHF 18,6 mio). Les dividendes distribués par la Banque nationale suisse (BNS), d'un montant de CHF 81,5 millions (année précédente CHF 40,4 mio), sont compris dans le solde II (rentrées fiscales). Le résultat reste stable durant la période de planification 2019 à 2021, tout comme dans la planification de l'an dernier.

#### Priorités de développement

Le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 reflètent en particulier les priorités suivantes :

- Comptabilité du groupe: poursuite du développement du modèle comptable harmonisé 2 conforme aux normes IPSAS (MCH2/IPSAS) et optimisation technique constante de la gestion financière.
- Trésorerie: le calcul des intérêts se fonde sur l'hypothèse que toutes les échéances à moyen et à long termes seront converties. Il a en outre été tenu compte des besoins financiers supplémentaires pour les transactions du bilan ayant une incidence sur les liquidités ainsi que de l'amortissement et du paiement des intérêts sur les reconnaissances de dette envers les deux caisses de pension. Les taux d'intérêt sont fixés selon le principe de précaution. En ce qui concerne les participations importantes, les revenus des dividendes correspondent au potentiel de distribution des dividendes prévu.
- Production FIS et support: comme déjà en 2016 et en 2017, l'axe prioritaire dans ce domaine est la poursuite du développement et la finalisation de la version 10 du FIS, qui offre la flexibilité souhaitée tout en étant compatible avec le MCH2. Cela jette les bases d'une exploitation stable et sûre des processus cantonaux pour les années à venir. Le projet ERP, mesure d'exécution découlant du rapport sur l'audit indépendant de l'informatique, se déroule en parallèle.
- Gestion des assurances: ce produit met en œuvre la stratégie du Conseil-exécutif en matière d'assurances conformément à la directive concernant les risques et les assurances (ACE 0323/2008) et au concept pool dommages (ACE 1404/2012). Les coûts des primes d'assurance de l'ensemble du canton dans les domaines d'assurance prévus par le concept pool dommages sont budgétés et financés de manière centralisée via ce produit. Les coûts des dommages financés par le biais du pool pour des risques non assurés ne sont pas inscrits au budget; ils ne sont pas planifiables.

## Chances et risques

Des risques considérables de pertes comptables pèsent toujours sur le bilan de la BNS. Le Fonds destiné à régulariser les recettes des distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse peut néanmoins couvrir une éventuelle diminution des bénéfices distribués de la BNS, voire l'absence de distribution.

Une augmentation des taux d'intérêt par rapport aux prévisions se traduirait par des coûts supplémentaires. Compte tenu de la

situation actuelle sur les marchés financiers, il est peu probable que les taux d'intérêt augmentent rapidement. Il n'existe pas de risque d'inflation à l'heure actuelle, puisque les taux d'inflation prévus sont faibles.

Selon l'évolution politique, juridique, financière ou technique, il se peut que le modèle de compte harmonisé ne puisse pas ou insuffisamment être développé plus avant.

## Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

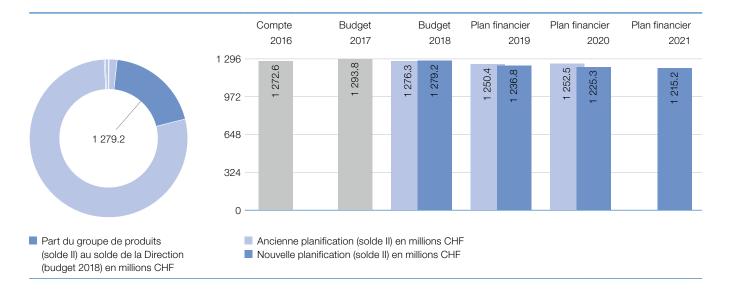
- Changement concernant le trafic des paiements à la Trésorerie
- Optimisation des coûts d'assurance
- Coupe dans les moyens affectés aux prestations de services (informatiques) de tiers

 Gestion des assurances: passage du modèle des honoraires à celui du courtier interne

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,7 million (en 2018) et CHF 0,85 million (en 2021).

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	64	diminution
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	15 000	stabilité
Nombre de versements traités	1 111 086	diminution
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	165	diminution
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	90	diminution
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)		stabilité
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	478	stabilité

# 8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



#### **Description**

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation

des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	18 379	13 000	13 000	13 000	13 000	10 000
(-) Frais de personnel	-824 947	-896 558	-832 765	-839 300	-846 756	-856 359
(-) Coûts matériels	-239 771	-260 407	-96 831	-96 830	-96 830	-96 831
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-4 417	-36 630	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-1 050 756	-1 180 595	-916 595	-923 130	-930 586	-943 190
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 273 631 472	1 294 971 600	1 280 126 000	1 237 676 000	1 226 201 000	1 216 176 000
Solde II (comptabilité analytique	1 272 580 716	1 293 791 005	1 279 209 405	1 236 752 870	1 225 270 414	1 215 232 810
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-641 770	-845 398	-554 761	-504 765	-373 484	-399 165
Solde III (comptabilité financière)	1 271 938 945	1 292 945 606	1 278 654 644	1 236 248 104	1 224 896 931	1 214 833 645

### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	<del>-</del> 615 937	<del>-774 079</del>	-523 921	-526 299	-530 776	-534 663
Coordination statistique et statistique financière	-382 085	-349 406	-341 700	-345 490	-348 118	-355 896
Péréquation financière confédération – canton	-52 734	<del>-</del> 57 110	-50 974	-51 341	-51 692	-52 631

#### Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de ce groupe de produits ne présente pas d'évolution significative dans le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021, par rapport au budget 2017. Cependant, les rentrées fiscales figurant dans le solde II sont en nette baisse à partir de 2019 par rapport à la précédente planification en raison d'une diminution des montants perçus au titre de la péréquation financière fédérale (RPT). Les fonds reçus de la

Confédération et des cantons en vertu de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 1 273 millions au budget 2018 et de montants situés entre CHF 1 208 et CHF 1 230 millions aux années du plan intégré mission-financement 2019 à 2021.

### Priorités de développement

Le budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019 à 2021 reflètent en particulier les priorités suivantes :

 Les chiffres de la planification de 2018 à 2021 concernant le financement spécial «Fonds pour les cas spéciaux» comprennent un montant total de CHF 3,5 millions pour la compensation des pertes subies au titre de la péréquation financière suite à des fusions de communes.

# **Chances et risques**

Péréquation financière Confédération – canton (RPT): après d'âpres discussions lors des débats concernant le 2º rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT, les Chambres fédérales ont trouvé un compromis à l'été 2015 et décidé de réduire de CHF 165 millions les contributions de base à la péréquation des ressources pour la période de 2016 à 2019 (proposition du

Conseil fédéral: réduction de CHF 330 mio). Malgré cet accord, les discussions politiques autour de la péréquation financière fédérale se poursuivent et une diminution des versements au titre de la péréquation des ressources est à prévoir à partir de 2020, en vertu du 3º rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la RPT.

# Programme d'allègement

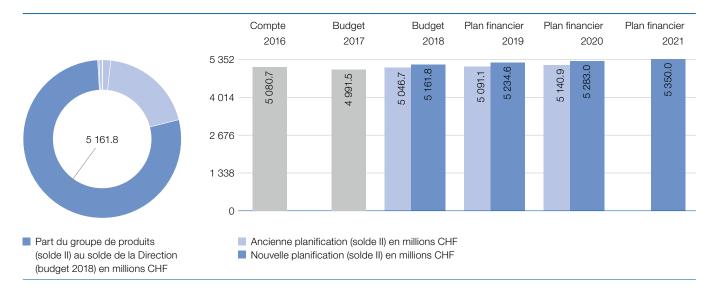
Mesure du programme d'allègement 2018:

- Coupes dans les biens, services et marchandises

Ce mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant de CHF 0,06 million (dès 2018).

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation complémentaire géotopographique, prestation complémentaire so	279	stabilité
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	166	diminution
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	241	diminution
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 465	diminution
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 278	stabilité
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	140	augmentation

#### 8.7.4 Impôts et prestations de services



# **Description**

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise.

Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	54 760 937	52 868 900	52 869 900	52 869 900	52 869 900	52 869 900
(-) Frais de personnel	-90 893 487	-93 854 134	-94 937 387	-95 787 091	-100 210 229	-101 105 876
(-) Coûts matériels	-48 020 462	-68 121 653	-69 766 609	-64 724 179	-54 898 141	-54 915 571
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-6 069 211	-1 222 829	-610 822	-1 092 519	-1 511 778	-1 964 409
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-90 222 223	-110 329 716	-112 444 918	-108 733 889	-103 750 248	-105 115 956
(+) Recettes des subventions cantonales	113 416	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 170 802 078	5 101 697 000	5 274 097 000	5 343 197 000	5 386 697 000	5 454 997 000
Solde II (comptabilité analytique	5 080 693 271	4 991 467 284	5 161 752 082	5 234 563 111	5 283 046 752	5 349 981 044
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-65 126 962	69 588 087	63 570 698	63 717 937	64 113 105	64 789 193
Solde III (comptabilité financière)	5 015 566 308	5 061 055 371	5 225 322 779	5 298 281 047	5 347 159 858	5 414 770 237

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Impôts	-33 453 720	-103 624 696	-104 051 079	-100 204 513	-100 725 933	-102 448 889
Perception et prestations de services	-5 707 657	-6 705 020	-8 393 839	-8 529 377	-3 024 315	-2 667 066
pour d'autres institutions						

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I inscrit au budget 2018 pour ce groupe de produits est supérieur de près de 2,1 millions de francs (+1,8 %) par rapport au budget 2017. Cet écart a deux principales origines: +3,1 millions de rétribution de services informatiques fournis par l'OlO et hausse des coûts de personnel due à la croissance ordinaire de la masse salariale. En revanche, la mise en œuvre de la mesure d'allégement «Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source» se traduit par une baisse de 1,8 million de CHF des coûts de rétribution de prestations de services. Les autres mesures d'allégement n'auront d'effet qu'à partir de l'année de planification financière 2019.

#### Impôts:

Les rentrées fiscales sont estimées par projection de la première tranche d'impôt 2017 et des acomptes des PM d'une part et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance réalisées par les plus grands instituts d'études économiques. Suite à la suppression du taux plancher du franc face à l'euro, on s'attendait à de «doubles effets négatifs» sur l'exercice 2016. Leur ampleur n'a pas été aussi importante que prévu, ce qui se traduira par un effet de base à partir de 2017. De plus, on table sur

une croissance constante par rapport à la planification de l'année précédente. Sur les années de planification, les instituts d'études économiques prévoient des taux de croissance encore plus élevés que les années précédentes. La stratégie fiscale, qui doit être mise en œuvre en deux étapes avec la révision 2019 de la loi sur les impôts, diminuera le produit de l'impôt des personnes morales de 45 millions de francs en 2019 et de 58 millions de francs supplémentaires en 2020. On table sur une croissance constante du produit de l'impôt des personnes physiques, qui s'établira à 1,7 pour cent en moyenne. A partir de l'année de planification financière 2020, le produit de l'impôt sur la fortune devrait augmenter d'environ 33,6 millions suite à l'évaluation générale des immeubles non agricoles.

Vu le marché actuel, le produit de l'impôt sur les gains immobiliers devrait rester stable, car le nombre de transferts de propriétés s'est stabilisé à un niveau élevé. Le produit de l'impôt sur les successions et donations et des rappels d'impôt dépend étroitement des cas taxés et il est estimé sur la base de celui de l'année précédente et des taux de croissance.

# Priorités de développement

On observe actuellement une nette hausse des cas de dénonciation spontanée garantissant l'impunité. Des mesures appropriées sont prévues pour maîtriser ce surcroît de travail. L'Intendance des impôts estime que le même rythme de progression des taxations des personnes physiques et des personnes morales par exercice restera stable, bien que le nombre de cas fiscaux augmente d'environ 1 pour cent par an et qu'il y ait environ 20 000 prolongations de délai en plus d'une année sur l'autre. L'Intendance des impôts va optimiser davantage encore les cyberportails qu'elle met à disposition des citoyens et des communes.

Les autres défis à relever sont la mise en œuvre des obligations relevant de l'assistance administrative internationale et de l'échange de renseignements, ainsi que le transfert de la ville de Moutier dans le canton du Jura. Il va falloir réfléchir et mettre en place des moyens techniques et organisationnels de mise en œuvre dans ces domaines.

Vu l'accroissement du volume de travail que cela impliquera, il faudra également envisager un renforcement des effectifs de sorte à pouvoir accomplir les tâches légales correctement.

# **Chances et risques**

Les prévisions des instituts d'études économiques ont été revues à la hausse pour la période de planification de cette année. Il est actuellement impossible de savoir comment l'économie et, du même coup, les rentrées fiscales, vont effectivement évoluer. Comme le plan financier est en grande partie établi en fonction des tendances rendues publiques par les instituts d'études économiques, on ne peut pas exclure que les rentrées fiscales seront légèrement plus ou moins élevées que prévu.

Une hausse de la croissance de 0,5 pour cent par rapport aux estimations se traduirait par une augmentation des rentrées fiscales de 25 millions de francs. L'écart possible est en général compris dans une fourchette de +/- 50 millions de francs.

La RIE III a été rejetée par le peuple. Il est encore impossible de savoir quelles seront les incidences du « projet fiscal 17 », que vient de lancer le Conseil fédéral.

# Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

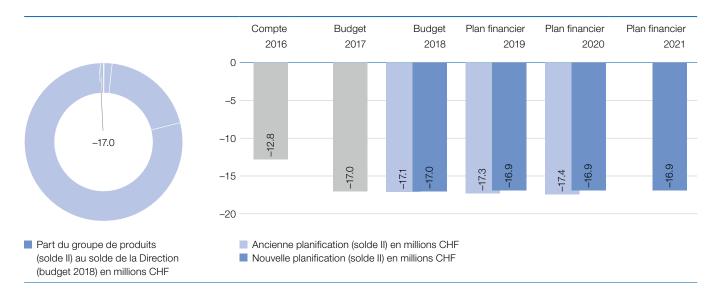
- Réduction de la commission de perception de l'impôt à la source
- Récupération des tâches d'encaissement et d'imposition à la source

- Réduction de l'intérêt sur les trop-perçus

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 1,75 millions (en 2018) et CHF 13,15 millions (en 2021).

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	659 058	augmentation
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	44 138	augmentation
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	615	diminution
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	10	stabilité
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	71 646	augmentation
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	714 086	augmentation
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	14 154	augmentation
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	321 480	augmentation

#### 8.7.5 Personnel



# **Description**

Politique du personnel et traitements: élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel. Développement du personnel, santé et affaires sociales: offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	3 434 736	2 430 000	2 430 000	2 430 000	2 430 000	2 430 000
(-) Frais de personnel	-10 436 663	-10 494 662	-10 736 722	-10 600 340	-10 652 528	-10 650 634
(-) Coûts matériels	-5 637 175	-8 299 986	-8 385 619	-8 273 973	-8 273 008	-8 271 688
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-194 375	-674 178	-354 301	-413 951	-433 002	-386 978
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-12 833 477	-17 038 826	-17 046 641	-16 858 263	-16 928 538	-16 879 300
(+) Recettes des subventions cantonales	37 700	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 374	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-12 793 403	-17 038 826	-17 046 641	-16 858 263	-16 928 538	-16 879 300
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	13 009 903	95 034	47 733	46 041	35 085	21 936
Solde III (comptabilité financière)	216 500	-16 943 791	-16 998 908	-16 812 223	-16 893 454	-16 857 365

# Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Politique du personnel et traitements	-8 067 712	-12 108 230	-12 347 233	-12 301 616	-12 359 194	-12 284 035
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-4 765 765	-4 930 596	-4 699 408	-4 556 647	-4 569 345	-4 595 266

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à celui de 2017, le budget 2018 se révèle équilibré, sachant que la coupe de CHF 200 000 réalisée dans le cadre du programme d'allégement (cf. explication séparée) contre-balance l'augmentation de coûts informatiques non maîtrisables

nécessaires à la gestion des trai-tements. Compte tenu du programme d'allégement, l'évolution du résultat sur l'ensemble des années de planification financière 2019 à 2021 est similaire à celle du résultat du 2018.

### Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2018 et au plan intégré mission-financement 2019 à 2021 pour le groupe de produits «Personnel»:

- Tous les mois, quelque 43 000 salaires sont versés au personnel cantonal, au corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées pour un montant dépassant CHF 220 millions.
- Pour recruter et conserver un personnel possédant de bonnes qualifications, il faut que les conditions de travail et d'engagement soient attrayantes et concurrentielles. La Stratégie relative au personnel de l'année 2016 constitue la base du développement des prochains travaux relatifs au personnel dans l'administration du canton de Berne. Dans ce contexte, le système de recrutement en ligne, mis en place

dans toute l'administration cantonale, constitue une innovation importante et réussie pour recruter du personnel. En outre, les instruments existants sont constamment contrôlés et développés le cas échéant pour garantir leur adéquation.

- Le Service de consultation pour le personnel (SCPers) conseille les agent(e)s et les cadres qui connaissent des situations difficiles. Le nombre de consultations a fortement augmenté ces dernières années et il est probable qu'il restera à ce niveau élevé.
- Parmi les autres priorités figurent les travaux du projet IT@BE et l'examen du remplacement du système informatique du personnel du canton de Berne PERSISKA par un système de gestion intégré (Enterprise Ressource Planning, ERP).

## **Chances et risques**

A partir du moment où la révision de la loi sur les Eglises nationales bernoises prendra effet, c'est-à-dire dès le 1er janvier 2020, les ecclésiastiques ne feront plus partie du personnel cantonal. Les ecclésiastiques catholiques romains ne seront dès lors plus affiliés à la Caisse de pension bernoise (CPB), mais à l'institution de prévoyance Abendrot. Cela aura deux conséquences: premièrement les provisions constituées pour les cotisations de financement et les contributions de transition pourront être dissoutes. Deuxièmement, le canton doit avoir financé l'intégralité

de l'insuffisance de couverture relative aux ecclésiastiques catholiques romains à la fin de l'année 2019 (garantie cantonale). Si l'on se base sur l'insuffisance de couverture à fin 2016, le coût net se situerait aux alentours de CHF 1 million.

Si l'Université se dote de son propre système d'information pour la gestion du personnel et ne verse plus les salaires via PER-SISKA, cela se traduirait par un manque à gagner estimé à CHF 300 000 par an.

# Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

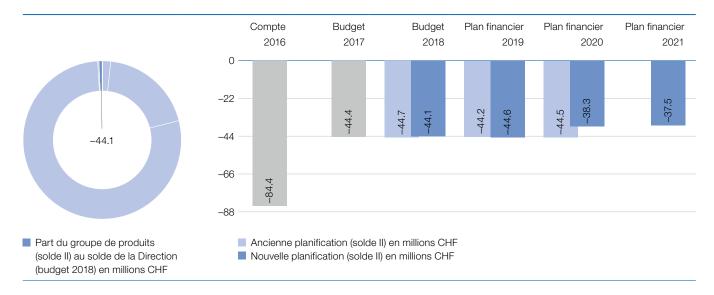
- Coupe dans les moyens affectés aux mandats de tiers
- Internalisation de la comptabilité des traitements
- Resserrement de l'offre de cours

- Suppression du financement de démarrage des études postgrades en gestion des instances publiques (MPA) de l'Uni Berne
- Réduction des dépenses PERSISKA

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,2 million (en 2018) et CHF 0,6 million (en 2021).

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	12 195	diminution
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	47 000	diminution
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entre- prises affiliées) (en mio CHF)	251	diminution
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	129	stabilité
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	145	stabilité
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	761	stabilité

#### 8.7.6 Informatique et organisation



# **Description**

L'Office d'informatique et d'organisation du canton de Berne (OIO), en qualité de centre d'expertise cantonal, fournit des services en matière de gestion, d'organisation et d'emploi des ressources informatiques. Il est aussi l'interlocuteur cantonal pour les questions fondamentales d'utilisation de l'informatique et de la gestion des données stratégiques. Concrètement, cela signifie que l'OIO assiste la Chancellerie d'Etat, les autorités judiciaires et les Directions de l'administration cantonale dans l'utilisation de l'informatique et qu'il assume la responsabilité des projets interdirectionnels dans le domaine informatique. Les prestations de l'OIO comprennent en outre la coordination des fournisseurs informatiques externes ainsi que la garantie du fonctionnement et de la maintenance des plate-formes informatiques cantonales. L'OIO est un interlocuteur important des communes pour les questions relatives à la collaboration dans le domaine informatique et à la gestion des données de base.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	11 467 027	49 876 987	70 818 207	73 735 391	78 907 232	82 505 984
(-) Frais de personnel	-13 516 080	-16 391 877	-18 234 601	-18 475 036	-18 674 054	-18 863 135
(-) Coûts matériels	-82 207 948	-77 810 514	-96 548 379	-99 504 516	-98 096 608	-100 382 022
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-160 698	-100 639	-183 976	-308 641	-478 320	-742 478
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-84 417 698	-44 426 043	-44 148 749	-44 552 802	-38 341 751	-37 481 651
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-2 000	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-84 417 698	-44 428 043	-44 148 749	-44 552 802	-38 341 751	-37 481 651
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	154 608	139 356	158 143	278 641	402 487	570 811
Solde III (comptabilité financière)	-84 263 090	-44 288 687	-43 990 606	-44 274 161	-37 939 264	-36 910 840

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Organisation	-9 026 668	-9 711 632	-10 178 633	-10 289 355	-6 932 041	-6 008 643
Poste de travail	-13 880 649	-14 020 635	-17 910 002	-17 016 639	-16 639 514	-16 126 150
Sécurité	-584 629	-700 023	-920 477	-930 002	-939 160	-946 875
Applications	-11 082 668	-10 281 964	-8 169 153	-8 346 558	-8 351 164	-8 477 579
Infrastructure	-49 843 085	-9 711 789	-6 970 483	-7 970 248	-5 479 872	-5 922 403

#### Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II du groupe de produits reste le même au budget 2018 qu'au budget 2017 (CHF 44 mio). Sur la durée du plan financier, le solde II augmente par rapport à la planification de l'an dernier d'à peine CHF 1 million en 2019 et diminue de CHF 6 millions à partir de 2020 (-2 % et -9 %). Cette réduction repose sur deux facteurs:

 Prise en compte de la facturation des prestations au sein du canton dans le domaine des TIC. La Stratégie TIC 2016-2020 du Conseil-exécutif prévoit que l'OIO soit chargé de fournir l'ensemble du canton en prestations de services de base dans le domaine des TIC et que les dépenses occasionnées soient refacturées aux DIR/CHA/JUS conformément au principe de la facturation des prestations. Cela entraîne une augmentation des rentrées financières et une amélioration du solde II du groupe de produits, mais n'influe pas sur le budget au niveau cantonal. Le processus de coordination de la facturation interne des prestations est en en train de se mettre en place au sein du canton et doit encore se stabiliser. Les premières expériences concernant la planification et l'exécution des années 2016 et 2017 seront intégrées aux prochains processus de planification.

Mise en œuvre du Programme d'allégement 2018.

# Priorités de développement

Voici les priorités inscrites au budget et au plan intégré mission-financement pour le groupe de produits Informatique et organisation:

- Programme IT@BE: achat de prestations de tiers en matière de planification, de conseil et de TIC, et achat de matériel et de logiciels destinés à la mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2020 du Conseil-exécutif. Ce programme comprend 3 volets: normalisation, consolidation et centralisation de la fourniture des prestations de services TIC de base, centralisation du premier niveau de support (Centre de services et support sur site) à l'OIO et mise en place du management TIC dans l'ensemble de l'administration.
- IPv6 (Internet Protocol version 6): Les adresses actuelles IPv4 (Internet Protocol version 4) étant épuisées au niveau mondial, le canton de Berne doit se préparer à la nouvelle technologie IPv6. L'infrastructure cantonale pour IPv6 est préparée sous la houlette de l'OIO, avec le concours des Directions, de la Chancellerie d'Etat et de la Direction de la magistrature (DIR/CHA/JUS).
- HarmTel (Harmonisation de la téléphonie): Ce projet fournit aux DIR/CHA/JUS une solution numérique réseau de collaboration et de communication unifiées (Unified Communications and Collaboration, UCC) fondée sur le logiciel Microsoft

Lync. Elle remplace notamment les anciens réseaux téléphoniques analogiques de l'administration.

- Gestion et archivage électroniques des documents: Ce projet fournit aux DIR/CHA/JUS, sous la forme du service «BE-GEVER», les composants système techniques qui sont nécessaires pour la gestion et l'archivage électroniques des documents.
- Nouvel appel d'offres pour le mandant standard d'intégrateur CMS: Ce projet consiste à évaluer un nouveau partenaire d'intégration afin d'exploiter le logiciel pour les sites internet (« mandant standard »). L'intégrateur doit en outre assurer l'octroi de licences, l'exploitation de l'application chez Bedag, ainsi que l'entretien et l'assistance d'une nouvelle machine de recherche internet.
- Gestion des licences: Le projet établit la centralisation, la consolidation, la professionnalisation et l'achat centralisé de licences de logiciels.
- Sûreté de l'information BE: Ce projet remanie et actualise les prescriptions en matière de sûreté de l'information et l'organisation de l'administration cantonale en matière de sûreté de l'information en se fondant sur des normes reconnues comme la norme ISO/IEC 2700x et les nouvelles prescriptions de la Confédération.

# **Chances et risques**

Le groupe de produits Informatique et organisation présente pour la présente planification, les chances et les risques ayant potentiellement des répercussions financières suivants:

Mise en œuvre de la stratégie TIC 2016-2020 (auparavant : audit indépendant de l'informatique de l'administration cantonale et programme IT@BE): en février 2016, le Conseil-exécutif a arrêté la Stratégie TIC BE 2016 à 2020 (mise en œuvre IT@BE), résultant du programme IT@BE, qui a quant à lui été déclenché par un audit indépendant de l'informatique dans le canton de Berne (UPI). Cet UPI a mis au jour un potentiel d'économie estimé globalement à environ CHF 24 millions par an avec investissements correspondants. Pour continuer la mise en œuvre de la stratégie et des recommandations de l'UPI, des projets de mise en œuvre issus du programme IT@BE sont en cours et d'autres vont être réalisés. La mise en œuvre de ces mesures comporte à la fois des risques financiers et des chances, à savoir les économies indiquées et les dépenses nécessaires à cette fin. Toutefois, il n'est possible que d'en esquisser grossièrement le montant et le calendrier à l'heure actuelle, dans la mesure où le programme IT@BE et ses différents projets d'exécution se trouvent seulement en phase d'initialisation. Pour que les économies indiquées puissent être entièrement réalisées, il faut impérativement mettre en œuvre la stratégie TIC 2016-2020 adoptée en février 2016.

Harmonisation incomplète de la facturation interne et exigences imprévues des clients: Les coûts TIC de l'approvisionnement en services de base sont inscrits d'une part dans les charges de biens et services (groupe de comptes 31) et sur le compte de revenus 490700 de l'OIO, d'autre part sur le compte 390700 des DIR/CHA/JUS. Ces coûts sont indépendants de la date de conclusion des conventions de prestations (date à partir de laquelle la clientèle est approvisionnée en services de base par l'OlO), des quantités fournies et du niveau de service. Etant donné que ces critères ne sont pas encore intégralement connus de la clientèle, les coûts peuvent fortement varier. Les coûts TIC de l'approvisionnement en services de base et donc les comptes 390700/490700 ont été harmonisés pour la première fois avec toutes les DIR/CHA/JUS durant ce processus de planification (à l'initiative de l'OIO). Mais même si cela a généré un volume considérable de travail, il est probable que les coûts n'ont pas encore tous pu être harmonisés parce que les critères n'ont pas encore été intégralement fixés par la clientèle. Par ailleurs, des exigences supplémentaires de la clientèle, encore inconnues à l'heure actuelle, peuvent avoir des répercussions considérables sur les charges de biens et services de l'OIO.

#### Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

- Nouvel appel d'offres BE-WAN; mesure I03 suite à l'audit indépendant de l'informatique dans le canton de Berne (UPI) (conf. recommandation UPI Annexe E.8)
- Réduction des coûts réseau
- Réduction des prix des terminaux
- Réduction des coûts du centre de calcul de Bedag

- Coupe dans les moyens affectés aux mandats de tiers pour divers petits projets (DIR/CHA/JUS)
- Poste de travail standard BE-PTC: renonciation à boîte de messagerie personnelle

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 3,4 millions (en 2018) et CHF 4,1 millions (en 2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	4 034	augmentation
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	stabilité
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	173	augmentation
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	16	augmentation
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	5 750	augmentation
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	880	diminution

# 8.8 Financements spéciaux

# 8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-1 711 850	-1 703 000	-1 223 000	-1 023 000	-823 000	-523 000
Modification		0.5 %	28.2 %	16.4%	19.6%	36.5%
Revenues	1 711 850	1 703 000	1 223 000	1 023 000	823 000	523 000
Modification		-0.5%	-28.2 %	-16.4%	-19.6%	-36.5%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	-50 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 708 834	-1 650 000	-1 200 000	-1 000 000	-800 000	-500 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-16	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	1 323 683	1 703 000	1 223 000	1 023 000	823 000	523 000
46 Revenus de transfert	388 167	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	10 702 985	9 379 302	7 676 302	6 453 302	5 430 302	4 607 302
Etat du patrimoine au 31.12.	9 379 302	7 676 302	6 453 302	5 430 302	4 607 302	4 084 302
Variation du patrimoine	-1 323 683	-1 703 000	-1 223 000	-1 023 000	-823 000	-523 000

# Commentaire

Prestations fournies conformément à la description et au commentaire du groupe de produits « Péréquation financière confédération-canton/canton-communes ».

# 8.9 Préfinancements

# 8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	0	-7 750 000	-1 900 000	0	0	0
Modification			75.5%	100.0%		
Revenues	0	7 750 000	1 900 000	0	0	0
Modification			-75.5%	-100.0%		
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	-7 750 000	-1 900 000	0	0	0
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	7 750 000	1 900 000	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	274 741 000	272 841 000	272 841 000	272 841 000
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	274 741 000	272 841 000	272 841 000	272 841 000	272 841 000
Variation du patrimoine	0	-7 750 000	-1 900 000	0	0	0

# Commentaire

Voir compte rendu séparé dans le rapport. Variation du patrimoine conformément à la planification actualisée des prélèvements sur le fonds.

# 8.9.2 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	0	0	0	0	0	0
Modification						
Revenues	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	164'322'977	164'322'977	164'322'977	164'322'977	164'322'977	164'322'977
Etat du patrimoine au 31.12.	164'322'977	164'322'977	164'322'977	164'322'977	164'322'977	164'322'977
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0	0

# Commentaire

Variation du patrimoine conformément à la loi sur le fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS).

# 9 Direction de l'instruction publique (INS)

# 9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts Recettes		
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.8	0.2		
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 254.7	373.3		
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-721.8	167.7		
Enseignement supérieur	-591.3	0.0		
Culture	-75.9	2.8		
Services centralisés	-46.3	3.8		

# 9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-16.4	-17.5	-17.6	-17.3	-17.4	-17.4
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-838.3	-876.6	-881.4	-890.5	-896.9	-904.7
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-566.4	-533.3	-554.1	-557.6	-543.9	-547.2
Enseignement supérieur	-582.1	-587.9	-591.3	-599.0	-596.0	-601.0
Culture	-72.5	-72.0	-73.1	-74.7	-74.7	-79.4
Services centralisés	-39.2	-40.4	-42.5	-43.2	-43.2	-47.4
Total	-2 114.9	-2 127.7	-2 160.0	-2 182.3	-2 172.1	-2 197.1

# 9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité reste le développement de l'enseignement, la garantie de conditions d'engagement et de travail compétitives et le maintien d'un cadre d'exercice stable.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, la mise en œuvre du Lehrplan 21 continuera d'exiger une attention particulière. Les dépenses supplémentaires, liées aux leçons supplémentaires, figurent désormais entièrement au plan financier. S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est, par des mesures adaptées, de maintenir voire d'accroître encore le fort taux de diplômés et diplômées. Concernant les écoles moyennes en particulier, c'est le passage à l'enseignement supérieur qui concentrera les efforts. Par ailleurs, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée accroît la pression sur la formation professionnelle et, par là même, la nécessité d'exploiter au mieux le potentiel des élèves, et ce d'autant plus que la numérisation (industrie 4.0) aura des répercussions sur différents secteurs professionnels. S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux occupera toujours une place importante dans les discussions.

Dans le domaine de la culture, la révision de la Stratégie culturelle cantonale de 2009 sera à l'ordre du jour. Le Service archéologique restera sous pression compte tenu de l'activité toujours très forte dans le domaine du bâtiment, tandis que la révision du recensement architectural constituera une charge de travail

supplémentaire pour le Service des monuments historiques au cours des prochaines années.

Les tâches liées à la migration et à l'intégration représentent par ailleurs un défi de taille. Le canton de Berne a pris le parti de soutenir les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possibile et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de sorte qu'ils acquièrent rapidement une indépendance. Cette intégration étant avant tout envisagée dans le cadre des structures ordinaires existantes, les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue seront fortement sollicités. Cela n'implique pas uniquement la mise à disposition de ressources supplémentaires mais aussi une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi qu'un soutien de la part du monde du travail.

En vue de l'élaboration du programme d'allègement 2018, tous les champs d'activité de la Direction de l'instruction publique ont subi une analyse approfondie. Les mesures décidées par le Conseil-exécutif figurent dans chacun des groupes de produits correspondants. Cela correspond au total à des économies de CHF 7,9 millions (2018) à CHF 42,7 millions (2021) dans le domaine de la formation et de la culture.

# 9.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-2 677 620 104	-2 683 120 975	-2 736 788 767	-2 758 603 583	-2 762 856 891	-2 787 383 604
Modification		-0.2 %	-2.0%	-0.8%	-0.2 %	-0.9%
Revenues	565 869 588	558 985 155	579 436 996	580 452 750	594 692 004	598 737 187
Modification		-1.2%	3.7%	0.2%	2.5 %	0.7 %
Solde	-2 111 750 516	-2 124 135 820	-2 157 351 771	-2 178 150 833	-2 168 164 887	-2 188 646 417
Modification		-0.6%	-1.6%	-1.0%	0.5 %	-0.9%
Charges						
30 Charges de personnel	-1 611 112 023	-1 649 190 056	-1 678 092 496	-1 698 932 698	-1 708 340 488	-1 724 555 739
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-74 730 346	-74 877 542	-78 000 242	-78 027 335	-77 560 669	-77 876 669
33 Amortissements du patrimoine administratif	-10 402 886	-10 745 942	-11 226 899	-11 496 564	-11 649 574	-11 405 801
34 Charges financières	-505 543	-552 100	-696 600	-696 600	-696 600	-696 600
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-966 677 063	-941 554 235	-947 919 892	-947 839 661	-941 787 973	-945 485 919
37 Subventions à redistribuer	-8 932 696	-2 744 500	-8 632 200	-8 432 200	-8 432 200	-8 432 200
38 Charges extraordinaires	-1	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-5 259 546	-3 456 600	-12 220 438	-13 178 525	-14 389 387	-18 930 676
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	54 619 713	57 638 323	56 282 323	57 893 121	58 407 163	58 707 205
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 349 624	1 326 000	1 336 100	1 336 100	1 336 100	1 336 100
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	497 683 310	494 679 632	507 680 101	506 865 057	520 170 269	523 495 410
47 Subventions à redistribuer	8 932 696	2 744 500	8 632 200	8 432 200	8 432 200	8 432 200
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 284 245	2 596 700	5 506 272	5 926 272	6 346 272	6 766 272

# Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de fonctionnement progresse de CHF 33,2 millions (1,6 %) dans le budget 2018 par rapport au budget 2017. D'ici à l'exercice 2021, le solde va augmenter de 1,4 pour cent seulement au total. Des moyens supplémentaires ont été inscrits pour la croissance de la masse salariale budgétée ainsi que, principalement, pour les mesures liées aux migrations (2018-2019: CHF 7,0 mio.; 2020-2021: CHF 4,0 mio.), mais aussi pour l'augmentation prévisible du nombre de classes aux

degrés primaire et secondaire I (2020: CHF 1,5 mio.; 2021: CHF 5,0 mio.). A également été inscrite au budget pour l'exercice 2019 une subvention cantonale unique d'un montant de CHF 3,0 millions destinée au Zentrum für Präzisionsmedizin. De plus, conformément au MCH2, les subventions octroyées dans le domaine des monuments historiques ne sont plus imputées au compte des investissements, mais au compte de résultats.

# 9.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-15 804 871	-16 700 000	-14 159 000	-16 083 000	-16 033 000	-20 933 000
Modification		-5.7%	15.2%	-13.6%	0.3%	-30.6%
Recettes	29 523	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%				
Solde	-15 775 348	-16 700 000	-14 159 000	-16 083 000	-16 033 000	-20 933 000
Modification		-5.9%	15.2%	-13.6%	0.3%	-30.6%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-11 049 233	-12 462 200	-10 909 000	-10 833 000	-10 783 000	-10 683 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	-500 000	-600 000	-600 000	-600 000
54 Prêts	1 397 388	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-6 153 026	-4 237 800	-2 750 000	-4 650 000	-4 650 000	-9 650 000
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	3 968	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	25 555	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

## **Evolution du compte des investissements**

Après l'introduction du nouveau mode de répartition du plafond d'investissement à l'échelle de tout le canton, la part de la Direction de l'instruction publique a quelque peu augmenté, en particulier pendant la période du plan financier. Avec un solde d'environ CHF 16,1 à 20,9 millions, il devrait être possible de

réaliser les investissements de développement et de remplacement impératifs. Cette augmentation a aussi permis d'améliorer les modalités de financement des futurs travaux d'entretien d'envergure qui concerneront certaines institutions culturelles.

# 9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INS

	Effect	Effect	if cible		
2013	2014	2015	2016	2017	2018
993.5	1'056.1	1'066.9	1'068.5	1'088.4	1'088.4

#### Commentaire

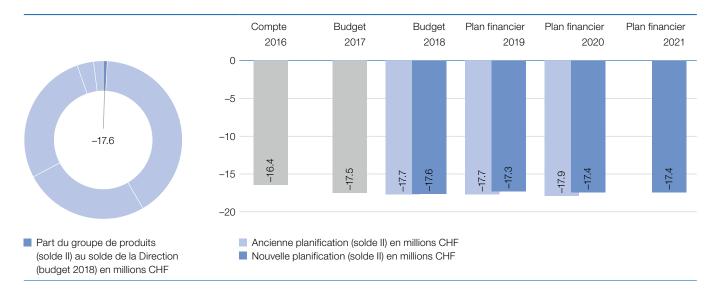
La progression des effectifs de personnel enregistrée entre 2015 et 2016, chiffrée à 1,6 UTP, s'explique par les fluctuations habituelles au moment du relevé des données et s'inscrit dans le cadre du contingent autorisé.

Pour l'année 2017, le Conseil-exécutif a revu sur le fond l'état des postes budgété au niveau de l'ensemble du canton et l'a réévalué (cf. chapitre 2.5.2).

L'effectif cible de 2018 ne contient pas encore les changements résultant du programme d'allégement 2018. Les éventuelles modifications seront effectuées après que le Grand Conseil aura débattu sur le PA 2018, durant sa session de novembre 2017.

# 9.7 Groupes de produits

# 9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



# **Description**

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planifi-

cation financière et à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	155 011	185 000	170 000	170 000	170 000	170 000
(-) Frais de personnel	-8 808 629	-9 904 731	-9 897 218	-9 631 820	-9 742 849	-9 732 301
(-) Coûts matériels	-1 333 472	-1 249 479	-1 453 210	-1 444 179	-1 444 179	-1 444 179
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	814	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-9 986 275	-10 969 211	-11 180 428	-10 905 999	-11 017 028	-11 006 480
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-6 447 345	-6 583 000	-6 419 769	-6 428 800	-6 428 800	-6 428 800
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 347	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400
Solde II (comptabilité analytique	-16 428 274	-17 546 811	-17 594 797	-17 329 399	-17 440 428	-17 429 880
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-6 051	-500	-500	-500	-500	-500
Solde III (comptabilité financière)	-16 434 324	-17 547 311	-17 595 297	-17 329 899	-17 440 928	-17 430 380

# Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien aux fonctions de direction	-8 687 571	<del>-</del> 9 751 134	-9 915 917	-9 689 997	-9 783 181	-9 703 045
Prestations juridiques	-1 298 704	-1 218 077	-1 264 512	-1 216 002	-1 233 847	-1 303 435

#### Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de l'exercice budgétaire 2018 est supérieur de CHF 0,2 million à celui de l'exercice budgétaire 2017, en raison de la centralisation des RH au sein de l'INS (pas d'effet sur le

solde). Les chiffres du budget 2018 et du plan financier 2019-2021 sont donc représentatifs de la situation actuelle.

# Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

#### **Chances et risques**

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2018 et le plan financier 2019-2021.

# Programme d'allègement

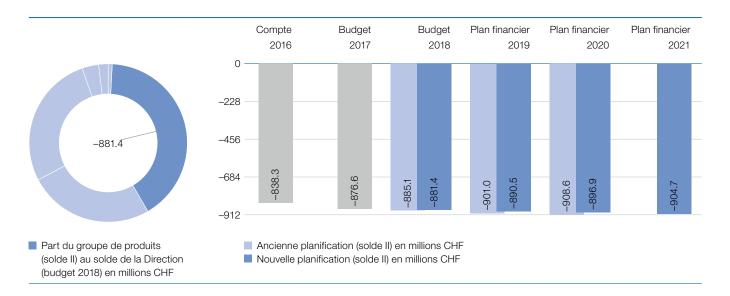
Mesure du programme d'allègement 2018:

- Suppression de postes dans l'administration centrale

Cette mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,50 million (en 2018) et CHF 0,90 million (en 2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	133	fluctuation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	22	fluctuation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	29	fluctuation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	151	fluctuation
Nombre de recours déposés	276	stabilité
Nombre de recours réglés	283	stabilité

# 9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



# **Description**

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mis en œuvre d'examen psychologiques, d'évaluations, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en millieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	356 831 143	364 071 319	371 896 650	377 348 531	380 729 268	384 105 459
(-) Frais de personnel	-1 131 185 215	-1 172 269 629	-1 182 857 828	-1 201 237 976	-1 211 024 963	-1 222 149 149
(-) Coûts matériels	-42 820 383	-45 853 392	-48 427 481	-44 659 005	-44 659 006	-44 659 006
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-435 885	-960 914	-127 226	-144 906	-158 924	-134 934
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-817 610 340	-855 012 617	-859 515 885	-868 693 356	-875 113 625	-882 837 630
(+) Recettes des subventions cantonales	1 145 677	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-22 466 570	-22 981 500	-23 249 625	-23 236 500	-23 236 500	-23 236 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	647 243	515 047	515 047	515 047	515 047	515 047
Solde II (comptabilité analytique	-838 283 990	-876 579 070	-881 350 463	-890 514 809	-896 935 078	-904 659 083
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	156 622	-20 353	-11 490	-12 370	-14 199	-18 732
Solde III (comptabilité financière)	-838 127 367	-876 599 424	-881 361 953	-890 527 179	-896 949 277	-904 677 815

# Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ecole obligatoire	-772 305 737	-805 779 903	-807 291 358	-815 944 397	-822 344 108	-830 086 201
Offres périscolaire	-45 304 603	-49 232 715	-52 224 527	-52 748 959	-52 769 517	-52 751 428

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2018 a progressé d'environ CHF 4,5 millions (0,5%) dans le solde I par rapport au budget 2017. Cette faible évolution est principalement imputable à la croissance annuelle de la masse salariale. La dernière tranche consacrée à l'introduction

du Lehrplan 21 a été prise en compte dans le plan financier 2021. De plus, des moyens supplémentaires ont été planifiés pour les années 2020 et 2021 en vue de la création de nouvelles classes en raison de l'augmentation des effectifs d'élèves.

#### Priorités de développement

Dans le domaine de l'école obligatoire, c'est l'introduction du Lehrplan 21 qui occupera le devant de la scène ces prochaines années, en particulier les charges engendrées par la dotation plus élevée en leçons pour les élèves. En raison des leçons supplémentaires prévues dans le Lehrplan 21 pour les disciplines Allemand, Mathématiques et Médias et informatique, entre CHF 2,2 millions et CHF 17,4 millions ont été prévus pour les années 2018-2021.

Dans le domaine des écoles à journée continue, une légère augmentation des heures de prise en charge est de nouveau attendue. Dans les régions rurales du canton de Berne, le nombre d'heures se stabilise à un niveau bas à moyen.

Le Service psychologique pour enfants et adolescents a élaboré une stratégie de fond et défini pour cela des prestations clés et minimales qui doivent être proposées par tous les centres régionaux en vue de remplir le mandat légal. Ces prestations clés et minimales couvrent les domaines de la psychologie pour l'école, de la psychologie pour la famille et de l'activité d'expertise

#### Chances et risques

Dans la partie germanophone du canton, l'augmentation du nombre de leçons avant tout dans les disciplines allemand, mathématiques et informatique permet de renforcer la promotion de la relève dans les domaines de l'industrie et des PME.

L'offre en matière d'écoles à journée continue, la promotion de la santé et le travail social en milieu scolaire, mais aussi désormais la prise en charge pendant les vacances scolaires sont organisés conjointement avec les communes. Ils renforcent et enrichissent le soutien apporté aux parents, aux enfants et aux jeunes du canton de Berne. Ils demeurent un avantage d'implantation important.

### Programme d'allègement

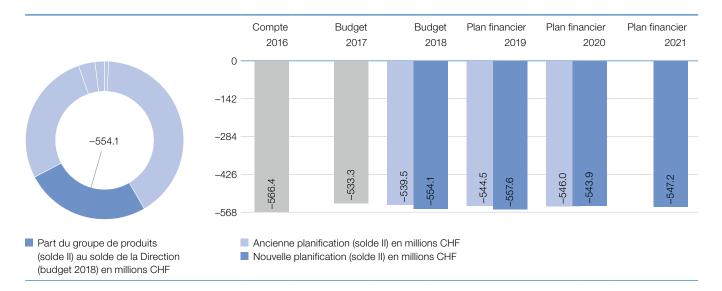
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Lehrplan 21; enseignement par sections de classe au degré secondaire I; abandon de l'augmentation prévue de 2 leçons
- Réduction du pool «Intégration et mesures pédagogiques particulières» (IMEP)
- Abandon des contributions cantonales pour le transport scolaire
- Suppression de postes dans l'administration centrale

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 1,10 millions (en 2018) et CHF 12,40 millions (en 2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre d'élèves (école obligatoire)	102 793	augmentation
Nombre de classes (classes régulières)	5 204	augmentation
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	5 058 420	augmentation
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	9 427	augmentation
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	stabilité

# 9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



## **Description**

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue

offrent par ailleurs aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	63 158 226	56 683 893	56 672 900	56 553 600	66 633 600	66 843 600
(-) Frais de personnel	-428 455 835	-427 519 667	-442 090 249	-444 575 040	-443 780 197	-448 916 371
(-) Coûts matériels	-110 592 813	-118 592 156	-105 479 408	-104 931 851	-105 340 408	-105 793 338
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-12 011 628	-12 175 031	-12 461 971	-12 528 065	-12 499 941	-12 168 358
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-487 902 050	-501 602 961	-503 358 728	-505 481 356	-494 986 946	-500 034 467
(+) Recettes des subventions cantonales	106 131 750	109 193 000	110 810 200	106 084 675	106 059 150	106 008 100
(-) Coûts des subventions cantonales	-184 936 483	-141 099 076	-161 775 500	-158 478 475	-155 164 450	-153 438 400
(+) Rentrées fiscales et amendes	265 509	238 000	229 100	229 100	229 100	229 100
Solde II (comptabilité analytique	-566 441 275	-533 271 037	-554 094 928	-557 646 056	-543 863 146	-547 235 667
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	1 421 787	-14 461	797 077	733 233	669 844	617 568
Solde III (comptabilité financière)	-565 019 488	-533 285 498	-553 297 851	-556 912 823	-543 193 302	-546 618 099

### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Ecoles moyennes	-146 068 097	-149 506 844	-147 234 370	-148 090 908	-149 065 614	-151 464 936
Formation professionnelle supérieure	-321 024 857	-330 630 559	-335 441 308	-336 143 866	-324 793 762	-327 317 980
Orientation professionnelle	-20 809 096	-21 465 557	-20 683 050	-21 246 582	-21 127 570	-21 251 552

#### Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

La marge contributive (solde II) inscrite au budget du groupe de produits s'élève à CHF 554,1 millions en 2018, ce qui correspond à une augmentation d'environ CHF 14,6 millions par rapport à la planification réalisée l'an passé pour 2018. Cette hausse est non seulement due à des dépenses supplémentaires dans les

domaines de la migration et de l'intégration, mais surtout à des charges plus élevées liées aux salaires des membres du corps enseignant de la formation professionnelle. Entre l'exercice 2016 et la dernière année du plan financier (2021), le solde II enregistre toutefois une baisse totale de CHF 19,2 millions.

#### Priorités de développement

### Ecoles moyennes

Afin de garantir et d'améliorer l'accès aux hautes écoles pour les titulaires d'une maturité gymnasiale, l'année à venir sera consacrée à l'élaboration des prescriptions cantonales concernant la manière de transmettre et d'évaluer les compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures. Par ailleurs, le plan d'études cantonal 2017 pour la formation gymnasiale dispensée dans la partie germanophone du canton, qui entre en vigueur pour la nouvelle volée à la rentrée 2017, devra être mis en œuvre. Ce document concrétise les nouveautés résultant de la solution Quarta ainsi que les changements liés aux mesures d'économies définies dans le cadre de l'examen des offres et des structures. Il accorde en outre une plus grande importance aux STIM. Le nouveau plan d'études germanophone met également en œuvre le passage de la promotion semestrielle à la promotion annuelle.

L'amélioration de la capacité d'intégration des écoles moyennes en ce qui concerne les élèves allophones, les élèves bénéficiant d'une compensation des désavantages et les élèves à haut potentiel constitue une autre priorité de développement. Par ailleurs, les efforts fournis pour garantir la comparabilité des examens de maturité ainsi que les projets visant à mettre au point une culture de l'évaluation commune et à renforcer la collaboration entre gymnases et hautes écoles sont poursuivis. La question de la transmission de connaissances de base en informatique fait pour sa part toujours l'objet de discussions au niveau national.

# Formation professionnelle

Ces prochaines années, la formation professionnelle sera confrontée à des défis de taille en raison de la numérisation, de la mondialisation, de la tendance à obtenir des qualifications de haut niveau, des exigences croissantes en termes de mobilité et des flux de population (migration). Des secteurs d'activité entiers connaîtront de profondes mutations suite à la numérisation. A l'échelle fédérale, une vision et une stratégie de la formation professionnelle à l'horizon 2030 entrera vraisemblablement en vigueur début 2018 dans le but de relever ces défis. Le canton de Berne sera avant tout sollicité en sa qualité de responsable des écoles professionnelles ainsi que dans le domaine du conseil et de la surveillance des entreprises formatrices. Les

modèles de formation gagneront toujours plus en flexibilité et l'enseignement fera davantage appel au numérique pour les moyens didactiques et les formes d'apprentissage. Cette évolution requiert une coopération étroite entre les écoles professionnelles et les membres du corps enseignant des différents domaines disciplinaires. L'Office de l'enseignement secondaire du 2º degré et de la formation professionnelle (OSP) a élaboré une Stratégie TIC pour les écoles du degré secondaire II et une Stratégie des locaux scolaires 2030. Ces documents lui servent de base pour optimiser les conditions générales posées aux écoles, de sorte qu'elles puissent suivre les changements. En outre, le pilotage financier et la surveillance des écoles professionnelles sont en cours de modification/révision. Les processus administratifs sont examinés en interne à l'OSP pour être optimisés autant que possible.

L'intégration des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire dans la formation professionnelle reste un enjeu clé. Ces personnes doivent acquérir des connaissances linguistiques et des compétences de base avant de rejoindre des structures ordinaires (solutions transitoires et apprentissages sanctionnés par une APF ou un CFC). Cela entraîne des coûts croissants pour les cours de langue et les solutions transitoires.

Centres d'orientation professionnelle et personnelle (centres OP)

Après un léger recul ces dernières années, le nombre des consultations dans les huit centres OP s'est stabilisé depuis 2016. En revanche, le nombre de visites des infothèques a fortement augmenté. En raison des différents changements qui touchent l'orientation professionnelle (migration, besoin accru en orientation de carrière pour des groupes cibles précis comme les personnes d'un certain âge, besoin de soutien supplémentaire chez les jeunes lors du choix d'une profession et d'une formation), une analyse détaillée des ressources a été entreprise en 2016 dans le but d'utiliser encore plus efficacement les ressources en personnel et de pouvoir réagir rapidement en cas de manque en la matière.

Malgré les ressources limitées, les offres doivent continuer d'être optimisées et complétées de manière ciblée. Ainsi, le Junior Coaching (soutien des jeunes en quête d'une place d'apprentissage par des coaches bénévoles) a été redéfini et étendu. D'autres offres complémentaires suivront.

#### **Chances et risques**

Le canton de Berne bénéficie d'un solide réseau au niveau national dans les différents organes actifs dans les domaines de la formation en école moyenne, de la formation professionnelle, de la formation continue et de l'orientation professionnelle. Il est donc en mesure d'influencer considérablement la conception des stratégies de rang supérieur. De plus, la collaboration institutionnelle y est bien établie, ce qui facilite la mise en place de solutions communes. Force est toutefois de constater que les

vastes mesures d'économies prises ces dernières années ne permettent pas de s'atteler à de nouvelles tâches. Ainsi, d'éventuelles leçons supplémentaires proposées dans les écoles moyennes (en raison de la formation de base en informatique) et dans le domaine de la formation professionnelle et continue (intégration et nombre croissant d'élèves dans les écoles supérieures) risquent d'entraîner des charges financières imprévues.

# Programme d'allègement

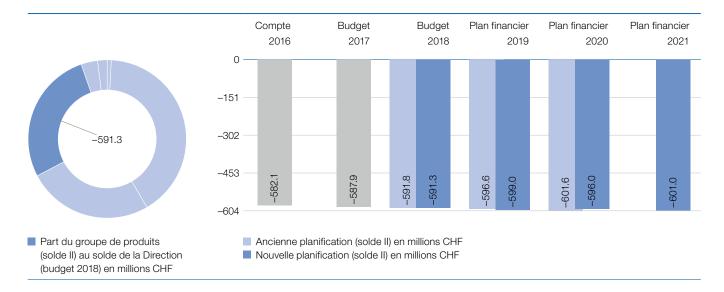
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Suppression de prestations dans les écoles d'horticulture d'Oeschberg et de Hünibach
- Ecoles supérieures: abandon du financement supplémentaire
- Formation professionnelle: organisation conséquente des classes selon la région linguistique
- Suppression de postes dans l'administration centrale
- Financement des solutions transitoires sur la base de la clé de l'école obligatoire
- Réduction des subventions cantonales versées au Bildungszentrum Pflege

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,40 million (en 2018) et CHF 17,20 millions (en 2021).

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	26 564	diminution
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 824	augmentation
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	4 864	augmentation
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	63 762	augmentation
Nombre d'élèves dans les gymnases	6 132	diminution
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 144	augmentation
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	13 213	stabilité

# 9.7.4 Enseignement supérieur



#### **Description**

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur de la Direction de l'instruction publique élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un

controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directeur de l'instruction publique dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux enseignants et enseignantes ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	14 926	1 946	1 953	1 973	1 990	2 008
(-) Frais de personnel	-3 457 809	-3 549 775	-3 534 467	-3 565 025	-3 567 570	-3 580 362
(-) Coûts matériels	-573 487	-687 898	-688 040	-688 016	-687 990	-687 967
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-61 137	-69 869	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-4 077 507	-4 305 596	-4 220 554	-4 251 068	-4 253 571	-4 266 321
(+) Recettes des subventions cantonales	1 427 026	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-579 439 799	-583 606 000	-587 036 000	-594 756 000	-591 756 000	-596 747 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-582 090 279	-587 911 596	-591 256 554	-599 007 068	-596 009 571	-601 013 321
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	61 137	69 869	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-582 029 142	-587 841 727	-591 256 554	-599 007 068	-596 009 571	-601 013 321

### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Formation universitaire	-1 691 786	-1 812 725	-1 787 821	-1 802 893	-1 805 014	-1 812 554
Formation en haute école spécialisée	-1 251 336	-1 322 391	-1 256 806	-1 264 806	-1 265 026	-1 267 720
Formation du corps enseignant	-1 134 384	-1 170 480	-1 175 927	-1 183 369	-1 183 530	-1 186 046

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

La Direction de l'instruction publique a pour principal objectif d'offrir un cadre financier stable aux hautes écoles de sorte à leur donner une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation constante de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement.

La contribution versée à l'Université de Berne sera accrue, à titre unique, de CHF 3,0 millions en 2019 afin d'assurer le financement de départ du Zentrum für Präzisionsmedizin. L'Université de Berne et l'Hôpital de l'Ile complètent ce financement dans une même mesure à partir de leurs fonds propres.

# Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes de locaux considérables dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche ainsi que des conséquences possibles de l'extension prévue de la gare de Berne pour le bâtiment des sciences exactes. Suite à l'analyse du potentiel des sites consacrés aux sciences de laboratoire, des travaux préliminaires concernant le développement progressif de l'espace Bühlplatz sont en cours.

La situation de la BFH en matière de locaux va s'améliorer avec la mise en service du Campus Biel/Bienne en 2022. La concentration des autres sites de la BFH à Bern-Weyermannshaus et la mise en place du TecLab à Berthoud devront vraisemblablement avoir lieu d'ici à 2026.

# Chances et risques

L'Université augmente sa capacité d'accueil en médecine humaine de 100 places à compter de 2018. Un plan d'affaires prévoyant des recettes supplémentaires significatives résultant de l'Accord intercantonal universitaire a été élaboré à cet égard. Selon une hypothèse prudente, les étapes importantes du développement pourront être financées.

Le canton du Jura a regroupé plusieurs sites de formation dans un nouveau bâtiment à Delémont. Comme ses activités de centralisation sont liées à un accroissement des surfaces, les cantons responsables des hautes écoles de l'espace BEJUNE (HEP-BEJUNE et HE-Arc) risquent de devoir s'acquitter de coûts supplémentaires en raison du financement commun.

### Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

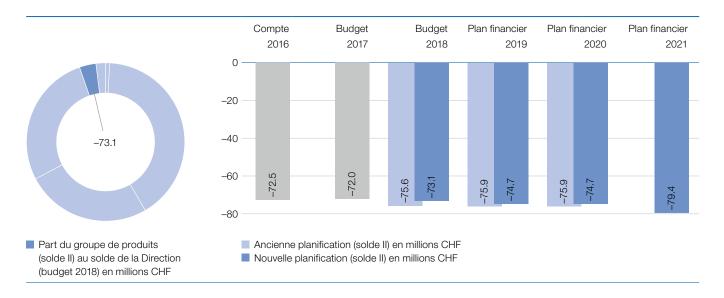
- Suspension unique de l'augmentation des contributions à l'Université, à la BFH et à la PH Bern
- Economies HE-Arc + HEP-BEJUNE
- Suppression de postes dans l'administration centrale

 Augmentation de 400 francs par an des taxes d'études pour les étudiants et étudiantes étrangers

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 0,80 million (en 2018) et CHF 5,85 millions (en 2021).

Informations our les grantations (État elâture des comptes 0046)	Valarra	Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	17 514	stabilité
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	38	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 864	augmentation
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	49	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 528	stabilité
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	68	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	649	diminution
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	203	stabilité

# 9.7.5 Culture



# **Description**

Le groupe de produits Culture est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la

sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communquer des valeurs culturelles.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	3 140 639	2 405 668	2 823 532	2 922 600	3 216 600	3 216 600
(-) Frais de personnel	-19 203 709	-18 735 865	-20 336 843	-20 308 680	-20 522 751	-20 299 280
(-) Coûts matériels	-3 702 692	-3 680 834	-4 350 880	-4 198 879	-4 270 213	-4 205 213
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-142 410	-138 493	-150 713	-165 558	-153 284	-151 054
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-19 908 172	-20 149 525	-22 014 905	-21 750 518	-21 729 649	-21 438 948
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-52 600 921	-51 896 800	-51 098 000	-52 998 000	-52 998 000	-57 998 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	10 217	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-72 498 875	-72 046 325	-73 112 905	-74 748 518	-74 727 649	-79 436 948
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	1 719 665	3 935 909	2 076 074	3 808 177	3 576 511	8 173 825
Solde III (comptabilité financière)	-70 779 210	-68 110 415	-71 036 830	-70 940 340	-71 151 137	-71 263 122

# Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encouragement des activités culturelles	-2 651 222	-3 296 288	-2 841 978	-2 783 227	-2 875 614	-2 818 620
Protection du patrimoine	-7 058 747	-7 040 460	-7 030 618	-6 976 967	-6 952 322	-6 697 468
Archéologie	-10 198 203	-9 812 777	-12 142 309	-11 990 324	-11 901 713	-11 922 860

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du budget 2018 est supérieur de CHF 1,9 million à celui du budget 2017. Les coûts supplémentaires sont liés aux fouilles de sauvetage effectuées par le Service archéologique à Bienne et à Challnechwald. En revanche, les subventions cantonales ont été réduites de CHF 800 000 dans le cadre des mesures d'allègement budgétaire. Au final, le solde II augmente de CHF 1,1 million.

Suite à l'introduction du MCH2, les subventions cantonales du Service des monuments historiques ne figurent plus dans le compte des investissements, mais dans le compte de résultats. Ce changement n'a toutefois aucune influence sur le schéma du calcul des marges contributives.

# Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Les contrats conclus avec les institutions culturelles d'importance régionale des régions Berne-Mittelland et Bienne-Seeland-Jura bernois seront renouvelés à l'été 2019 ou début 2020. Les négociations sont en cours avec les communes-sièges. Par ailleurs, les contrats de prestations conclus avec le Musée des Beaux-Arts de Berne et le Zentrum Paul Klee seront renégociés en 2018 et renouvelés pour 2019. Un crédit sera demandé pour la modernisation du Musée des Beaux-Arts de Berne. Le résultat de la révision de la Stratégie culturelle de 2009 sera en outre présenté au Conseil-exécutif et au Grand Conseil en 2018.

### Monuments historiques

Le projet Révision du recensement architectural 2020 occupe beaucoup le Service des monuments historiques. Ce dernier doit en parallèle traiter un nombre croissant de demandes de permis de construire, ce qui charge particulièrement les conseillers et conseillères en construction.

#### Archéologie

Les fouilles archéologiques sont planifiées et effectuées selon les priorités définies dans la Stratégie de protection du patrimoine. Presque toutes les fouilles archéologiques sont au final dues à des nouveaux chantiers de construction. Le Service archéologique se doit d'être réactif, alors même qu'il ne peut pas influencer certains éléments, et de conserver sa flexibilité s'il ne veut pas être perçu comme une entité qui retarde voire empêche les projets de construction.

#### **Chances et risques**

Encouragement des activités culturelles: Plusieurs institutions culturelles ont annoncé que leurs bâtiments avaient grandement besoin d'être rénovés.

### Programme d'allègement

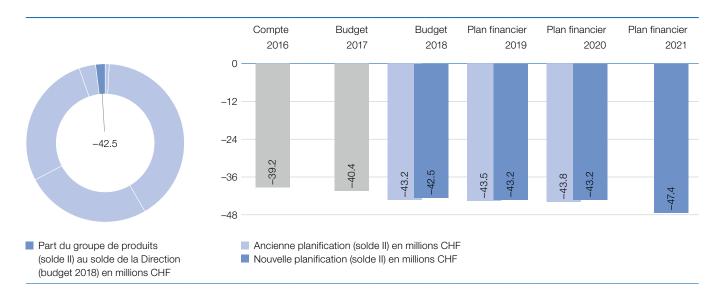
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Service des monuments historiques: réduction de 50 pour cent des fonds publics pour les subventions octroyées à des monuments historiques inventoriés
- Suppression de postes dans l'administration centrale
- Diverses mesures isolées
- Archéologie: réduction de l'offre de prestations

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant situé entre CHF 2,56 millions (en 2018) et CHF 3,76 millions (en 2021).

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	2 240	stabilité
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	58	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 184	stabilité
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4.3	stabilité
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	106	fluctuation
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 738	augmentation
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	13.4	fluctuation
Somme des subventions versées par le canton pour des obiets protégés (v c. Fonds de loterie)	15 906 728	diminution

## 9.7.6 Services centralisés



#### **Description**

Le groupe de produits Services centralisés comporte les produits Prestations internes et Subsides de formation.

Les prestations internes incluent:

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et
- enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes

- des charges liées aux traitements du corps enseignant,
- les opérations financières et comptables de l'INS (à l'exception de l'OSP),
- l'exploitation et le développement de la structure informatique de l'INS,
- les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique
- sur le site principal de l'INS à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	0	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-8 999 501	-9 599 556	-9 782 620	-9 918 443	-10 027 887	-10 181 074
(-) Coûts matériels	-4 186 286	-4 678 127	-6 517 018	-6 873 520	-6 606 381	-10 588 671
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-632 344	-524 431	-582 787	-738 772	-894 855	-987 408
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-13 818 130	-14 802 113	-16 882 425	-17 530 735	-17 529 123	-21 757 153
(+) Recettes des subventions cantonales	4 943 553	3 830 000	3 830 000	3 830 000	3 830 000	3 830 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-30 348 974	-29 454 400	-29 454 400	-29 454 400	-29 454 400	-29 454 400
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-39 223 552	-40 426 513	-42 506 825	-43 155 135	-43 153 523	-47 381 553
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-137 432	-324 933	-296 460	-278 389	-267 148	-262 127
Solde III (comptabilité financière)	-39 360 984	-40 751 447	-42 803 285	-43 433 524	-43 420 670	-47 643 680

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prestations internes de service	-12 538 322	-13 285 606	-15 405 899	-16 034 257	-16 017 674	-20 224 577
Subsides de formation	-1 279 808	-1 516 508	-1 476 526	-1 496 478	-1 511 449	-1 532 576

#### Commentaire:

## Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de l'exercice budgétaire 2018 et des plans financiers pour les années 2019 et 2020 sont supérieurs de 12,4 à 14,5 pour cent par rapport à la planification actuelle. Cette hausse est due aux factures supplémentaires de l'OlO liées à des prestations informatiques et à l'augmentation des services informatiques fournis aux écoles du degré secondaire II (EDUBERN).

Les subventions cantonales pour les années 2018 à 2021 diminuent de CHF 2,6 millions par rapport à la planification actuelle. En raison des mesures d'allégement budgétaire, le Conseil-exécutif renonce à la partie de la révision de l'ordonnance sur l'octroi de subsides de formation (OSF) entraînant des coûts. Cette révision entre en vigueur le 1er août 2017.

#### Priorités de développement

Les projets ci-après, en particulier, seront réalisés durant l'exercice budgétaire 2018 et les exercices 2019 à 2021 : introduction du programme de gestion des affaires et d'archivage électroniques (GAE), fourniture de prestations EDUBERN auprès

d'autres écoles du degré secondaire II et mise en œuvre du programme IT@BE (notamment introduction de la facturation dans le domaine des prestations de base).

## **Chances et risques**

Le plafond des subsides de formation pour l'année scolaire de préparation professionnelle et les préapprentissages n'est pas supprimé. En outre, les franchises sur le revenu dans le budget de la famille et dans le budget de la personne en formation ne sont pas accrues, ce qui aurait élargi le cercle des ayants droit. Cela n'entraîne pas de dégradation immédiate de la situation

des personnes concernées; le statu quo est maintenu. Cependant, l'objectif «Bourses plutôt qu'aide sociale» ne pourra pas être concrétisé, étant donné que les adolescents, adolescentes et jeunes adultes concernés ne pourront pas se passer entièrement de l'aide sociale.

#### Programme d'allègement

Mesure du programme d'allègement 2018:

 Subsides de formation – abandon des parties de la révision de l'OSF ayant une incidence sur les coûts Cette mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant de CHF 2,60 millions (à compter de 2018).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Demandes de subsides traitées	6 614	stabilité
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	62	stabilité
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	16 600	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INS	2 903	augmentation

# 10 Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE)

# 10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien à la direction	-20.5		0.7
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.3		0.2
Développement durable	-59.3		43.0
nformation géographique	-8.6		2.2
nfrastructures	-414.5		210.0
ransports publics et coordination des transports	-432.2		142.6
Gestion des biens immobiliers	-361.5		36.8
aux et déchets	-49.6		82.8

# 10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien à la direction	-18.2	-19.9	-19.8	-19.7	-19.8	-19.8
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.0	-2.1	-2.1	-2.2	-2.2	-2.2
Développement durable	-12.9	-17.1	-16.3	-16.3	-16.3	-16.3
Information géographique	-4.4	-7.0	-6.4	-6.4	-6.5	-6.6
Infrastructures	-92.4	-114.5	-204.5	-205.9	-21.9	6.8
Transports publics et coordination des transports	-261.3	-265.7	-289.6	-312.5	-325.8	-344.3
Gestion des biens immobiliers	-336.1	-353.7	-324.7	-330.5	-339.2	-348.1
Eaux et déchets	39.7	34.3	33.2	24.9	25.1	25.5
Total	-687.6	-745.7	-830.2	-868.6	-706.6	-705.0

## 10.3 Priorités de développement de la Direction

En tant que Direction en charge des infrastructures, la Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie (TTE) place naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La TTE est en cela systématiquement face au défi de faire coïncider les importants besoins d'investissement avec les moyens de financement disponibles. Dans la planification financière actuelle, le plafond général des investissements du canton a été revu à la baisse. Compte tenu de cette réduction, les moyens d'investissement ordinaires de la TTE se situent, pour l'exercice budgétaire 2018 et les plans de financement 2019-2021, entre CHF 320 millions et CHF 339 millions. Les projets actuels ont été précisés sur la base de leur état d'avancement, ce qui a entraîné de légères adaptations de délais et de montants par rapport à l'année précédente. Pour les nouveaux projets, des priorités ont été fixées en fonction de leur importance et de leur degré d'urgence, et les calendriers ont été déterminés en accord avec les moyens disponibles. L'excédent de plans sectoriels s'élève pour l'exercice budgétaire 2018 à 12 pour cent et pour les prochains plans de financement environ 23 pour cent, ce qui paraît approprié sur la base des planifications précédentes.

Les grands projets suivants sont notamment en cours:

- Etudes de projet des réaménagements du réseau routier Aarwangen-Langenthal Nord et du réseau routier de Berthoud-Oberburg-Hasle. Achèvement du contournement de Thoune par le nord, agrandissement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS et installations publiques CFF), désenchevêtrement du Wylerfeld, tram Berne-Ostermundigen. Réalisation du campus HESB Bienne et du bâtiment de laboratoires de l'université à la Murtenstrasse à Berne. Etude de projet du Centre de police de Berne, campus HESB Berne et campus TF/TecLab à Berthoud.

#### 10.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-884 847 946	-1 080 835 148	-1 153 757 212	-1 192 717 685	-1 216 863 917	-1 245 827 939
Modification		-22.1 %	-6.7 %	-3.4%	-2.0%	-2.4%
Revenues	431 488 349	515 135 429	541 755 565	548 011 703	549 148 343	559 888 521
Modification		19.4%	5.2%	1.2%	0.2 %	2.0%
Solde	-453 359 597	-565 699 719	-612 001 647	-644 705 982	-667 715 574	-685 939 418
Modification		-24.8%	-8.2 %	-5.3 %	-3.6%	-2.7 %
Charges						
30 Charges de personnel	-107 877 777	-111 857 609	-111 229 285	-112 210 558	-112 520 061	-113 188 306
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-149 546 825	-152 200 160	-146 788 296	-151 705 421	-148 900 051	-149 189 754
33 Amortissements du patrimoine administratif	-188 713 195	-278 218 892	-302 600 097	-307 091 220	-312 048 324	-321 620 307
34 Charges financières	-10 282 265	-9 301 107	-8 997 378	-8 751 707	-8 489 125	-8 208 467
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-8 550 888	-1 669 000	0	0	0	-387 000
36 Charges de transfert	-404 673 599	-481 374 945	-541 337 624	-575 835 825	-597 781 232	-616 098 834
37 Subventions à redistribuer	-2 468 721	-15 600 000	-9 400 000	-3 700 000	-3 700 000	-3 700 000
38 Charges extraordinaires	-4 815	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-12 729 861	-30 613 435	-33 404 532	-33 422 954	-33 425 124	-33 435 271
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	4 557 470	5 886 000	7 804 000	3 180 000	3 180 000	3 180 000
42 Taxes	103 957 103	103 491 893	106 906 928	108 368 976	103 408 969	102 768 996
43 Revenus divers	2 391 836	2 270 000	10 870 000	11 390 000	11 000 000	17 500 000
44 Revenus financiers	38 491 434	18 096 350	12 620 500	12 790 500	12 790 500	12 790 500
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	23 465 529	18 235 000	3 066 000	6 214 000	3 285 000	2 968 000
46 Revenus de transfert	242 239 523	313 850 386	360 287 869	373 277 432	381 498 962	388 096 996
47 Subventions à redistribuer	2 468 721	15 600 000	9 400 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	13 916 733	37 705 800	30 800 268	29 090 795	30 284 912	28 884 029

### Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de fonctionnement croît dans le budget 2018 d'environ CHF 46,3 millions par rapport à l'année précédente. Des augmentations de revenus (CHF 26,6 mio) et des charges plus importantes (CHF 72,9 mio) en sont la cause. Les modifications sont essentiellement dues au nouveau calcul des amortissements (CHF 24,4 mio) et aux adaptations dans les charges de transfert (CHF 60 mio), découlant de l'arrêté sur l'offre des transports publics 2018-2021, des subventions à fonds perdu plus élevées en raison de l'attribution selon MCH2/IPSAS ainsi que des nouvelles modalités de paiement en lien avec le programme d'encouragement de la Confédération pour réduire les émissions de CO2 dans les bâtiments. En parallèle,

les revenus de transfert augmentent (CHF 46,4 mio) en raison de la hausse des subventions des collectivités et de la dissolution des subventions d'investissements inscrites au passif. Dans les plans de financement, par rapport à la planification des dernières années, les charges ont pu passer de CHF 122 millions à CHF 92,1 millions et les revenus de CHF 7,5 millions à CHF 18,1 millions. Alors que le programme d'allègement budgétaire contribue à hauteur de CHF 15,5 millions à la réduction des charges, ce sont les revenus de transfert qui permettent l'augmentation des revenus.

## 10.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-619 231 557	-527 647 747	-495 874 000	-496 156 000	-500 507 000	-553 450 000
Modification		14.8%	6.0%	-0.1 %	-0.9%	-10.6%
Recettes	288 780 309	206 448 287	158 344 000	162 586 000	147 937 000	191 880 000
Modification		-28.5%	-23.3 %	2.7 %	-9.0 %	29.7 %
Solde	-330 451 248	-321 199 460	-337 530 000	-333 570 000	-352 570 000	-361 570 000
Modification		2.8%	-5.1%	1.2%	-5.7 %	-2.6%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-466 719 702	-435 156 197	-388 999 000	-384 241 000	-390 882 000	-428 525 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	-1 810 000	-1 590 000	-1 400 000	-1 400 000
54 Prêts	0	0	-1 300 000	-1 300 000	-800 000	-600 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-120 910 830	-75 491 550	-86 765 000	-92 025 000	-90 425 000	-105 925 000
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	-31 601 025	-17 000 000	-17 000 000	-17 000 000	-17 000 000	-17 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	1 021 821	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	33 503 862	11 754 360	10 718 000	5 526 000	5 071 000	5 575 000
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	204 634 012	158 853 927	99 046 000	110 129 000	96 951 000	136 957 000
64 Remboursement de prêts	9 755 041	9 100 000	9 100 000	9 000 000	8 500 000	8 300 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	8 264 548	9 640 000	22 380 000	20 831 000	20 315 000	23 948 000
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	31 601 025	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000	17 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

# Evolution du compte des investissements

Le solde du compte des investissements augmente d'environ CHF 16,3 millions dans le budget 2018 par rapport à l'année précédente, pour s'établir à CHF 337,5 millions, dont CHF 17,5 millions sont prévus pour des subventions d'investissement des financements spéciaux. Les besoins d'investissement augmentent pour la période de planification financière, car

plusieurs grands projets arrivent en phase de réalisation. Les investissements nets croissent pour atteindre CHF 361,6 millions pour la période de planification financière, avec un excédent de plans sectoriels d'environ 23 pour cent.

# 10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la TTE

	Effect	Effect	if cible		
2013	2014	2015	2016	2017	2018
802.0	786.1	786.1	795.1	808.2	808.2

#### Commentaire

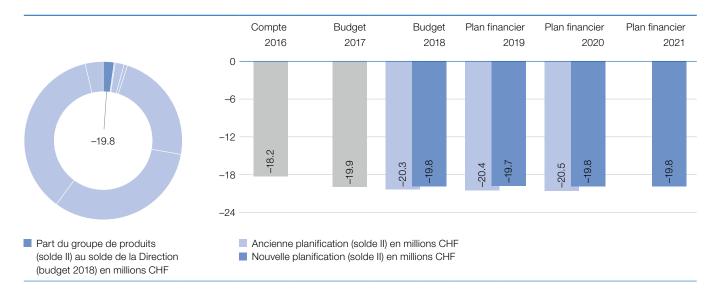
De 2010 à 2012, les effectifs ont varié de manière équilibrée entre 816,7 et 821,7 équivalents plein temps (EPT). Ces variations sont dues à des postes vacants. En 2013, les effectifs sont descendus à 802 EPT, d'une part parce qu'en raison d'une réorganisation, quelques places ont été laissées intentionnellement vacantes et, d'autre part, parce qu'il est souvent difficile de repourvoir immédiatement les postes d'ingénieur au sein de l'OPC. Les effets des mesures de l'EOS, dans le cadre desquelles la TTE devait supprimer au total 25 EPT au sein de l'OIC et de l'OPC, se sont déjà faits sentir en 2014. Les effectifs 2015

comptaient, de manière identique à ceux de 2014, 786,1 EPT. En 2016, quelques postes vacants depuis un certain temps ont pu être repourvus, ce qui a porté les effectifs à 795,1 EPT pour un objectif de 808,15 EPT.

L'effectif cible de 2018 ne contient pas encore les changements résultant du programme d'allégement 2018. Les éventuelles modifications seront effectuées après que le Grand Conseil aura débattu sur le PA 2018, durant sa session de novembre 2017.

# 10.7 Groupes de produits

#### 10.7.1 Soutien à la direction



#### **Description**

Le secrétariat général est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des

ressources, le secrétariat général garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescriptions de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	119 919	127 000	517 468	521 995	527 112	532 229
(-) Frais de personnel	-9 466 508	-9 762 489	-9 850 114	-9 904 552	-9 962 205	-10 005 891
(-) Coûts matériels	-6 707 377	-7 970 000	-8 227 004	-8 252 004	-8 252 004	-8 252 004
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-2 250 955	-2 380 968	<i>–</i> 2 238 915	-2 094 174	-2 026 126	-1 981 797
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-18 304 922	-19 986 457	-19 798 565	-19 728 736	-19 713 223	-19 707 463
(+) Recettes des subventions cantonales	221 746	250 000	160 000	190 000	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-111 265	-210 000	-135 000	-135 000	-135 000	-135 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 927	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique	-18 189 514	-19 941 457	-19 768 565	-19 668 736	-19 843 223	-19 837 463
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	285 537	560 772	381 894	307 529	385 097	295 410
Solde III (comptabilité financière)	-17 903 976	-19 380 685	-19 386 671	-19 361 206	-19 458 127	-19 542 053

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien à la direction	-6 018 647	-5 436 850	-5 481 751	-5 520 851	-5 549 212	-5 570 583
Prestations aux offices	-12 286 274	-14 549 607	-14 316 814	-14 207 884	-14 164 011	-14 136 880

#### Commentaire:

## Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le solde I, la planification financière 2018-2021 présente des valeurs moins élevées par rapport à l'exercice budgétaire

2017, ce qui résulte en grande partie du programme d'allègement

#### Priorités de développement

Le Secrétariat général est compétent pour le soutien à la directrice. Il coordonne les activités politiquement pertinentes des offices et est en charge de la communication ainsi que des prestations de services centrales (personnel, informatique, finances).

En 2018, l'introduction du nouveau système de gestion des affaires à la TTE est l'une des tâches centrales du SG au niveau de l'informatique et de l'organisation. Une autre priorité est l'exécution correcte de la présentation des comptes conformément au manuel MCH2/IPSAS.

#### **Chances et risques**

Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité (par ex. pour la gestion des immeubles).

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes MINT.

#### Programme d'allègement

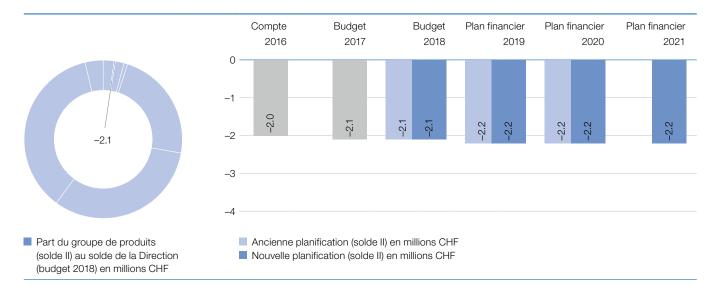
Mesure du programme d'allègement 2018:

 Coupes dans les biens, services et marchandises et dans les subventions d'exploitation

Cette mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant de CHF 0,7 million par an (2018-2021).

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	148	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	21	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	37	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	148	stabilité

# 10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques



## **Description**

L'Office juridique traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la TTE. Il prépare les décisions à l'attention de la directrice. L'Office

juridique soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	223 697	199 000	199 000	194 000	194 000	194 000
(-) Frais de personnel	-2 156 350	-2 224 809	-2 292 796	-2 327 566	-2 353 294	-2 362 256
(-) Coûts matériels	-59 411	-67 437	-52 551	-51 554	-51 554	-51 554
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	329	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-1 991 735	-2 093 246	-2 146 347	-2 185 120	-2 210 848	-2 219 810
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 248	500	500	500	500	500
Solde II (comptabilité analytique	-1 990 487	-2 092 746	-2 145 847	-2 184 620	-2 210 348	-2 219 310
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-2 081	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-1 992 568	-2 092 746	-2 145 847	-2 184 620	-2 210 348	-2 219 310

## Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-1 729 947	-1 824 298	-1 809 431	-1 843 311	-1 865 328	-1 872 997
Prestations juridiques	-261 789	-268 947	-336 916	-341 810	-345 520	-346 813

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Les valeurs planifiées pour les frais de personnel sont comparables à celles des années précédentes (hausse de salaires).

#### Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le

plan économique. Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité sera accordée aux travaux législatifs dans les domaines de l'énergie, de la protection des eaux et de l'alimentation en eau.

#### **Chances et risques**

Ce groupe de produits ne présente pas de chances ni de risques sur le plan financier.

#### Programme d'allègement

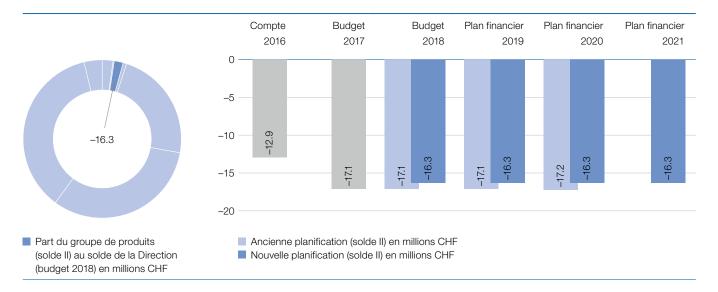
Mesure du programme d'allègement 2018:

- Coupes dans les biens, services et marchandises

Cette mesure se traduit par un allègement budgétaire de CHF 0,02 million par an (2018-2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de recours déposés	312	stabilité
Nombre de recours réglés	318	stabilité
Nombre de projets législatifs réglés	6	stabilité

#### 10.7.3 Développement durable



#### **Description**

L'Office de la coordination environnementale et de l'énergie (OCEE) veille à la promotion du développement durable par les moyens suivants:

- en tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des études de base, des connaissances et des méthodes;
- il fait la promotion du développement durable pour qu'il soit intégré dans la politique du canton;
- en vue d'arriver à une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'Etat-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines de l'environnement;
- en tant que service cantonal de l'énergie, il fait la promotion des énergies ménageant les ressources et efficientes, il soutient les sources d'énergie indigènes et renouvelables et il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments;
- en tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations et prend position lors des procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites;
- il accomplit les tâches cantonales selon la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	310 962	315 000	320 000	320 000	320 000	320 000
(-) Frais de personnel	-2 266 165	-2 343 782	-2 317 459	-2 338 455	-2 359 111	-2 395 370
(-) Coûts matériels	-429 756	-383 000	-413 000	-413 000	-413 000	-413 000
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-1 251	-1 318	-1 270	-1 223	-1 176	-1 128
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-2 386 209	-2 413 100	-2 411 729	-2 432 678	-2 453 287	-2 489 498
(+) Recettes des subventions cantonales	0	26 000 000	42 680 000	42 680 000	42 680 000	42 680 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-10 531 877	-40 685 000	-56 535 000	-56 535 000	-56 535 000	-56 535 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 160	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Solde II (comptabilité analytique	-12 916 926	-17 097 100	-16 265 729	-16 286 678	-16 307 287	-16 343 498
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	2 145 508	371	324	276	229	181
Solde III (comptabilité financière)	-10 771 418	-17 096 729	-16 265 406	-16 286 402	-16 307 058	-16 343 317

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Développement durable	-584 344	-868 282	-784 033	-790 918	-797 691	-809 592
Energie	-1 801 866	-1 544 819	-1 627 696	-1 641 760	-1 655 596	-1 679 906

## Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans l'exercice budgétaire 2018, le solde II diminue par rapport à celui de l'exercice budgétaire 2017, en grande partie en raison du programme d'allègement.

#### Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD) et partage le point de vue de la Confédération en la matière. De nombreux défis restent à relever au moyen d'une approche globale (protection du climat, effets du changement climatique et de la stratégie d'adaptation de la Confédération, ainsi que nouvelle législation sur le CO<sub>2</sub> avec une modification des conditions-cadres du Programme Bâtiments de la Confédération).

L'accent est mis sur la réalisation de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, l'application correspondante de la législation sur l'énergie qui doit être adaptée au nouveau Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2014), ainsi que sur la mise en œuvre du modèle pour les gros consommateurs.

## **Chances et risques**

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique: le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur dans le canton de Berne.

La mise en œuvre de la stratégie cantonale dépend fortement de l'évolution de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Les nouvelles conditions-cadres relatives aux contributions globales de la Confédération peuvent entraîner de gros écarts budgétaires.

# Programme d'allègement

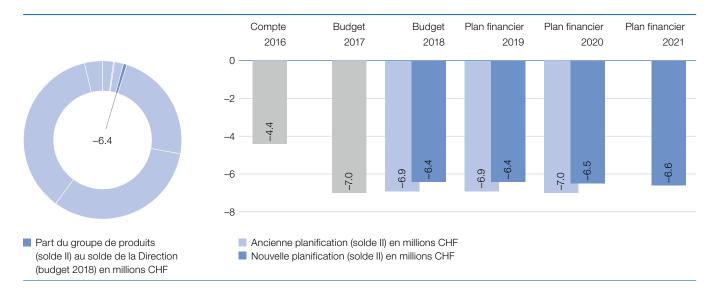
Mesure du programme d'allègement 2018:

- Réduction des subventions d'encouragement

Cette mesure se traduit par un allègement budgétaire d'un montant de CHF 0,9 million par an (2018-2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	202	stabilité
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	49	stabilité
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	2 335	augmentation
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	2	stabilité
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	60	stabilité





#### **Description**

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62), entrée en vigueur le 1er juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conservation et leur diffusion. Par

ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 250 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 90 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

# Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	2 049 631	1 813 000	1 813 000	1 813 000	1 813 000	1 813 000
(-) Frais de personnel	-4 660 550	-4 742 313	-4 753 802	-4 791 959	-4 613 004	-4 697 035
(-) Coûts matériels	-832 324	-2 278 878	-1 785 878	-1 752 878	-2 002 878	-2 002 878
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-44 982	-24 569	-36 045	-39 441	-42 637	-45 633
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-3 488 225	-5 232 760	-4 762 725	-4 771 278	-4 845 519	-4 932 546
(+) Recettes des subventions cantonales	598 650	345 000	390 000	430 000	430 000	430 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 561 484	-2 070 000	-2 070 000	-2 070 000	-2 070 000	-2 070 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 650	2 141	2 141	2 141	2 141	2 141
Solde II (comptabilité analytique	-4 448 409	-6 955 619	-6 440 584	-6 409 137	-6 483 378	-6 570 405
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	20 661	4 621	5 965	5 361	4 557	3 555
Solde III (comptabilité financière)	-4 427 748	-6 950 998	-6 434 619	-6 403 776	-6 478 821	-6 566 850

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Information géographique	-3 488 225	-5 232 760	-4 762 725	-4 771 278	-4 845 519	-4 932 546

#### Commentaire:

# Modifications par rapport à la planification précédente

Les soldes I et II connaissent une modification par rapport au budget 2017 en grande partie en raison des mesures d'allègement.

## Priorités de développement

Dans la convention-programme avec la Confédération portant sur les domaines de la mensuration officielle et du cadastre RDPPF, les priorités, de même que la participation financière de la Confédération, ont été fixées pour les prochaines années. L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle et d'introduire le cadastre RDPPF sur l'ensemble du territoire du canton de Berne.

En ce qui concerne l'application de la nouvelle loi cantonale sur la géoinformation, l'introduction du cadastre des conduites constitue une des principales priorités.

### **Chances et risques**

La mise à disposition à large échelle de géoinformations de haute qualité sert de base aux planifications, mesures et décisions du secteur économique, de l'administration et des privés. L'étendue des géoinformations augmente, de même que leur importance. Il existe ainsi un risque accru que l'OIG, en raison de ses ressources limitées, ne soit plus en mesure de mettre à disposition les géoinformations de manière adéquate.

# Programme d'allègement

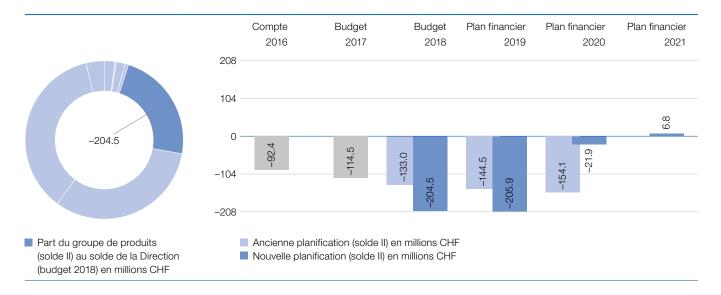
Mesure du programme d'allègement 2018:

 Réduction de la fréquence de mise à jour de la mensuration officielle

Cette mesure se traduit par un allègement budgétaire d'un montant de CHF 0,4 million par an (2018-2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	278	augmentation
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	845	augmentation
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions de francs (chiffres de l'année précédente)	20	stabilité
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	46	augmentation

#### 10.7.5 Infrastructures



#### **Description**

Planification; élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

- Longueur du réseau routier à entretenir = 2 109 km
- Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7 milliards
- Nombre de tunnels et de ponts à entretenir: 1 224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales

- Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever: 23 km
- Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever:
   CHF 2.4 milliards
- Longueur du réseau des routes nationales à entretenir: 174 km

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen préalable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

Longueur cumulée du réseau des cours d'eau: 11 132 km

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édicition de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

- Longueur du réseau des routes communales: 33 071 km
- Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés: 1 150 km

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	29 136 976	24 262 000	23 223 000	22 833 000	22 533 000	22 433 000
(-) Frais de personnel	-61 793 543	-64 538 221	-63 846 838	-64 373 879	-64 978 247	-65 438 814
(-) Coûts matériels	-41 555 280	-42 177 900	-40 162 400	-40 172 400	-40 172 300	-40 172 400
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-122 871 626	-127 730 369	-328 752 258	-330 608 149	-133 547 759	-141 152 041
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-197 083 474	-210 184 489	-409 538 496	-412 321 428	-216 165 306	-224 330 256
(+) Recettes des subventions cantonales	61 481 702	65 200 000	116 379 000	116 749 000	105 660 000	102 268 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-21 174 962	-36 450 000	18 255 000	19 235 000	18 200 000	58 450 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	64 378 691	66 900 000	70 400 000	70 400 000	70 400 000	70 400 000
Solde II (comptabilité analytique	-92 398 043	-114 534 489	-204 504 496	-205 937 428	-21 905 306	6 787 744
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	53 327 511	116 714 086	155 748 703	153 839 835	-34 575 933	-67 514 244
Solde III (comptabilité financière)	-39 070 532	2 179 596	-48 755 792	-52 097 592	-56 481 240	-60 726 499

#### Remarque

A cause d'une erreur technique, les chiffres de la ligne «Intérêts et amortissements prévisionnels» du tableau ci-dessus ont été mal calculés dans la comptabilité analytique d'exploitation, de même – à cause d'une erreur matérielle – que les chiffres de la ligne « Coûts des subventions cantonales ». Les soldes indiqués pour les années 2018 à 2021 y sont par conséquent incorrects. Voici les chiffres corrects du *budget 2018*: solde I CHF 236 065 434,19, solde II CHF 86 711 434,19, solde III CHF 86 567 905,54. Pour *2019*: solde I CHF 250 393 809,47, solde II CHF 103 169 809,47, solde III CHF 102 946 360,18.

Pour 2020: solde I CHF 263 824 581,86, solde II CHF 126 114 581,86, solde III CHF 125 700 661,47.

Pour 2021: solde I CHF 277 941 490,86, solde II CHF 146 873 490,86, solde III CHF 146 427 315,86.

La correction des chiffres est effectuée dans le cadre de la mise en œuvre dans le système des arrêtés pris par le Grand Conseil suite aux débats budgétaires de la session de novembre 2017.

## Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Routes cantonales	-173 762 188	-176 364 900	-371 774 891	-370 481 349	-173 347 577	-176 501 786
Routes nationales	-13 487 564	-22 832 678	-27 962 974	-31 722 402	-32 403 619	-37 001 289
Protection contre les crues	-7 914 462	-8 635 740	-7 977 149	-8 285 304	-8 566 947	-8 970 676
Produits spéciaux	-1 919 260	-2 351 171	-1 823 481	-1 832 373	-1 847 164	-1 856 505

## Remarque

A cause d'une erreur technique, les chiffres du produit «Routes cantonales» et du produit «Routes nationales» du tableau ci-dessus ont été mal calculés dans la comptabilité analytique d'exploitation. Les soldes indiqués pour les années 2018 à 2021 y sont par conséquent incorrects.

Voici les chiffres corrects du solde I du *produit «Routes cantonales»* pour le budget 2018 : CHF 201 264 207,79, pour 2019 : CHF 211 350 305,26, pour 2020 : CHF 220 614 984,15 et pour 2021 : CHF 229 107 023,89.

Voici les chiffres corrects du solde I du *produit «Routes nationales»* pour le budget 2018 : CHF 25 000 596,05, pour 2019 : CHF 28 925 827,86, pour 2020 : CHF 32 7950 487,23 et pour 2021 : CHF 38 007 286,24.

La correction des chiffres est effectuée dans le cadre de la mise en œuvre dans le système des arrêtés pris par le Grand Conseil suite aux débats budgétaires de la session de novembre 2017.

# Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Selon les directives, les charges du poste des biens, services et marchandises devaient être réduites une nouvelle fois. En réalité, elles s'accroissent en raison des nouveaux tronçons d'autoroute à entretenir pour l'A16 (Transjurane) ainsi que pour la branche Est de l'A5 à Bienne. En revanche, les revenus liés aux conventions de prestations conclues avec l'OFROU augmentent du fait des nouveaux tronçons de routes nationales

inaugurés. Les coûts standard croissent en raison des investissements réalisés et du total du bilan plus élevé suite à l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Le solde II comprend également les droits d'entrée sur les carburants (rentrées financières des subventions fédérales) et la part à la RPLP (rentrées fiscales et amendes) de la Confédération.

## Priorités de développement

Les investissements destinés au maintien de la substance des routes cantonales permettent de maintenir la qualité des infrastructures. En outre, l'OPC a entamé le «sprint final » dans la lutte contre le bruit afin de mettre en œuvre le plus de mesures possibles d'ici à l'expiration du délai d'assainissement fixé en mars 2018 et d'exploiter ainsi au maximum les subventions fédérales octroyées pour une durée limitée. Planification, étude et réalisation dans les délais, avec la qualité requise et à des coûts adaptés des projets figurant au plan du réseau routier et au crédit-cadre d'investissement routiers ainsi que des mesures inscrites dans les projets d'agglomération. Importants projets de construction de routes : achèvement et mise en service d'ici fin 2017 du contournement de Thoune par le nord ainsi que de la branche Est de l'A5 à Bienne. Elaboration des projets de construction pour le réaménagement du réseau routier à Aarwangen-Langenthal Nord et à Berthoud-Oberburg-Hasle ainsi que pour le contournement de Wilderswil. Elaboration des projets définitifs et des projets détaillés pour la branche Ouest de l'A5 à Bienne.

#### Chances et risques

Garantir un entretien adapté des routes malgré des effectifs réduits et des moyens financiers limités constitue un sérieux défi.

### Programme d'allègement

Mesure du programme d'allègement 2018:

 Coupes dans les biens, services et marchandises, réduction de subventions cantonales et suppression d'un poste.

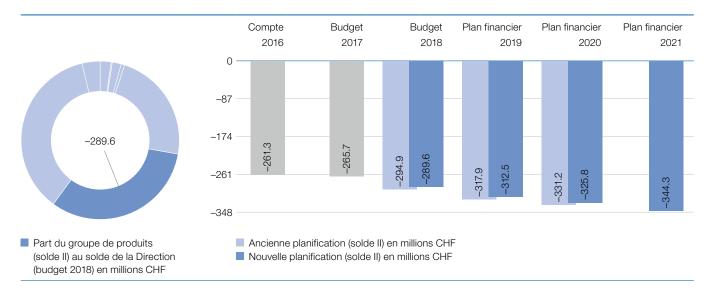
Cette mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant de CHF 2,8 millions par an (2018-2021).

Actualisation du plan du réseau routier et du plan sectoriel du réseau des itinéraires de randonnée pédestre.

S'agissant de la protection contre les crues, l'Aar constitue toujours l'une des principales priorités. Outre l'étude de mesures prioritaires entre Thoune et Berne, des projets sont en cours de planification ou de construction sur le territoire de la ville de Berne et dans l'Aarboden dans la vallée du Hasli. De nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également au stade de la planification, de l'étude de projet ou de la réalisation pour les communes chargées de l'aménagement des eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux (Lütschine dans la plaine du Bödeli, Gürbe dans la partie inférieure de la vallée de la Gürbe, Emme Chisebach près de Konolfingen et Kiesen, ancienne Aar dans le Seeland, Luterbach à Oberburg et Langete dans la vallée de la Langete).

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	550	stabilité
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	79	augmentation
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	260	stabilité
Pourcentage des objectifs de projets atteints dans le programme d'achèvement du réseau des routes nationales	85	stabilité
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	stabilité
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	280	stabilité
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	2 800	stabilité

10.7.6 Transports publics et coordination des transports



#### **Description**

L'Office des transports publics et de la coordination des transports planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR)/Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du canton de Berne, en faveur du raccordement de ce

dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autresde rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde la Directrice ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	330 100	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000
(-) Frais de personnel	-2 219 771	-2 165 082	-2 204 411	-2 250 059	-2 253 359	-2 252 747
(-) Coûts matériels	-1 305 286	-542 002	-531 853	-531 802	-531 809	-531 782
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-3 966 686	-3 676 386	-3 218 634	-2 765 093	-2 322 384	-1 900 301
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-7 161 642	-6 208 470	<b>-5 779 898</b>	-5 371 954	-4 932 553	-4 509 830
(+) Recettes des subventions cantonales	112 032 456	121 237 070	142 405 506	154 079 155	160 930 781	170 380 781
(-) Coûts des subventions cantonales	-366 178 029	-380 740 770	-426 236 518	-461 257 466	-481 812 343	-510 162 342
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 178	300	300	300	300	300
Solde II (comptabilité analytique	-261 306 038	-265 711 870	-289 610 610	-312 549 965	-325 813 815	-344 291 091
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	9 767 595	1 742 277	7 307 145	7 239 897	5 662 795	12 085 765
Solde III (comptabilité financière)	-251 538 443	-263 969 593	-282 303 466	-305 310 068	-320 151 019	-332 205 326

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Infrastructure et matériel roulant	-4 301 883	-4 014 283	-3 489 370	-3 041 047	-2 598 717	-2 176 561
Offre de transports	-2 859 759	-2 194 188	-2 290 528	-2 330 907	-2 333 836	-2 333 269

## Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

La hausse des indemnités de TP pour le solde II résulte des coûts du matériel roulant et de l'infrastructure, des modifications

de l'offre conformément à l'arrêté sur l'offre 2018-2021 et de subventions d'investissement à fonds perdu.

## Priorités de développement

Les prévisions établies au moyen du modèle global des transports tablent sur une croissance des TP de près de 50 pour cent entre 2012 et 2030, soit en moyenne 2,7 pour cent par an. Vu la croissance démographique et l'évolution de la mobilité, il faut aussi s'attendre à une poursuite de l'augmentation de la demande en transports publics (TP) dans les années à venir, et ce principalement dans et entre les agglomérations. Aujourd'hui déjà, diverses lignes arrivent à saturation.

Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération, notamment le réaménagement de la gare de Berne ainsi que le désenchevêtrement du Wylerfeld. Les moyens nécessaires sont prévus dans les planifications.

#### Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés en particulier, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité, d'environnement et d'utilisation du sol.

Le développement des infrastructures, ainsi que l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures existantes doivent aussi y contribuer de manière significative (par ex. remédier aux pics de fréquentation, décaler le début des cours, etc.).

# Programme d'allègement

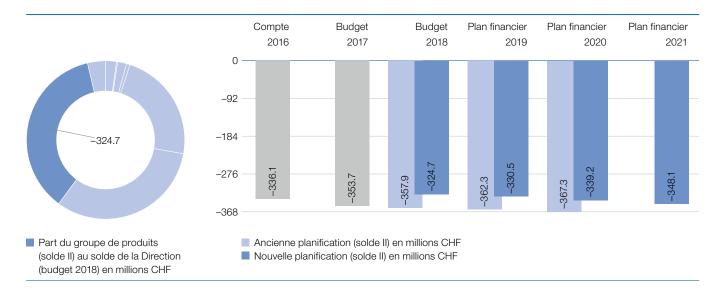
Mesure du programme d'allègement 2018:

 Coupes dans les indemnités allouées aux ETC et suppression de prestations/tâches à l'OTP.

Cette mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant de CHF 5,3 millions par an (2018-2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	stabilité
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	57 900 000	augmentation
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 629 000 000	augmentation
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	254 100 000	augmentation
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	44 400 000	augmentation

#### 10.7.7 Gestion des biens immobiliers



## **Description**

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles

constructions, des transformations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

#### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	50 980 684	25 455 800	24 790 800	24 960 800	24 960 800	24 960 800
(-) Frais de personnel	-10 132 411	-10 430 995	-10 218 898	-10 062 045	-10 157 997	-10 263 762
(-) Coûts matériels	-92 964 415	-93 076 900	-90 215 629	-90 220 976	-92 067 876	-93 967 626
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-280 272 752	-275 611 870	-260 997 221	-267 064 901	-273 635 498	-280 410 679
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-332 388 894	-353 663 966	-336 640 948	-342 387 122	-350 900 571	-359 681 267
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 704 924	0	-43 333	-147 708	-272 708	-397 708
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 740	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique	-336 088 079	-353 658 966	-324 679 282	-330 529 830	-339 168 280	-348 073 975
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	180 211 108	64 963 438	53 558 877	57 985 212	65 236 891	72 083 678
Solde III (comptabilité financière)	-155 876 971	-288 695 528	-271 120 405	-272 544 619	-273 931 389	-275 990 297

# Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Gestion des biens immobiliers	-332 388 894	-353 663 966	-336 640 948	-342 387 122	-350 900 571	-359 681 267

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2018, le solde I diminue de CHF 17,0 millions (-4,8%) par rapport au budget 2017, dont CHF 2,9 millions résultent du programme d'allègement. Des mises en exploitation

retardées, impliquant des intérêts standard et amortissements plus faibles, se sont traduites par une amélioration du solde (CHF 14,6 mio).

#### Priorités de développement

La Gestion des biens immobiliers s'apprête à connaître un changement majeur. En approuvant le crédit destiné à un système de données et d'information moderne, le Conseil-exécutif a en effet posé les bases de nouvelles conditions de gestion. L'introduction du compte immobilier et celle de l'outil informatique de gestion de l'entretien (Computer Aided Facility Management, CAFM) ont été réalisées de façon coordonnée.

L'analyse des besoins, la planification des ressources ainsi que de l'entretien stratégique permettent la création de valeur et un développement du portefeuille immobilier approprié, économique et axé sur la valorisation du patrimoine culturel. Les constructions et les transformations, de même que les remises en état annuelles et s'inscrivant dans des cycles longs visent une utilisation des immeubles neutre et à long terme. Les locaux cantonaux doivent être utilisés et exploités selon les principes du développement durable.

Le besoin d'agrandissement des locaux, dû aux portefeuilles Formation et culture, exige une augmentation du budget d'investissement dès 2022 au terme de la période de planification considérée.

La réalisation des objectifs du programme d'allègement requiert des mesures de densification dans les immeubles utilisés par le canton et donc la réduction des locations qui en découle.

Pour certains objets, la planification de l'assainissement à long terme est à l'ordre du jour.

Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (P: planification, E: étude, R: réalisation):

Berne, déplacement du site de l'OCRN (P) – Berne, Université, 1<sup>re</sup> étape Muesmatt, bâtiment de chimie (P) – Berne, Uni Insel,

construction du Centre de formation (P) - Berne, Uni Insel, construction du centre de recherche (P) - Berne, Université, clinique vétérinaire, réfection de l'enveloppe du bâtiment (P) -Berne, gymnase de Neufeld, projet global (P) - Berne, Ecole d'arts visuels, Schänzlihalde, réfection complète (P) - Berne, Sulgeneckstr. 70, réfection (P) - Berthoud, TF et TecLab (P) -Berthoud, extension/nouvelle construction du gymnase (P) -Langenthal, réfection et agrandissement du centre de formation (P) - Thoune, fusion des gymnases (P) - Münchenbuchsee, extension du gymnase Hofwil (P) - Berne, POM-POCA, construction du centre de police (E) - Bienne et Berne, construction des campus HESB (E) - Witzwil, réfections et extension (E) – Berne, réfection de l'enveloppe de la caserne des troupes bernoises (E) - Berne, réfection de l'Hôtel du gouvernement (E) – Berthoud, réfection totale du centre de formation de l'Emme (E) – Zollikofen, Rütti, réfection de l'étable (E) – Berne, Université, Sciences exactes, réfections (E) - Bellelay, SPJBB, remplacement du chauffage (E) - Interlaken, gymnase, construction d'une halle de gymnastique triple (E) - Interlaken, réfection du gymnase (R) - Münchenbuchsee, Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif, nouvelles constructions et transformations (R) - Berne, Uni Insel Nord, recherche clinique (R) - Saint-Imier, CEFF, transformation (R) - Berne, Mittelstrasse 43, transformation (R) - Berne, maison de la musique, transformation (R) - Berne et Thoune, gymnases, salles de classe provisoires (R).

La stratégie globale d'exécution des peines, en cours d'élaboration, implique d'autres moyens pour des constructions et des études dans le domaine des prisons et des centres pénitentiaires.

#### **Chances et risques**

L'introduction du compte immobilier en 2017 et du nouveau système CAFM améliore la qualité des données à tous les niveaux et permet au canton de gérer le portefeuille immobilier avec un système d'information et de données moderne.

La mise en œuvre des mesures du programme d'allègement constituera un défi. Pour que les objectifs tels que les projets de densification et l'optimisation de sites puissent être atteints, des ressources supplémentaires sont initialement nécessaires, lesquelles grèvent les charges de biens, services et marchandises.

# Programme d'allègement

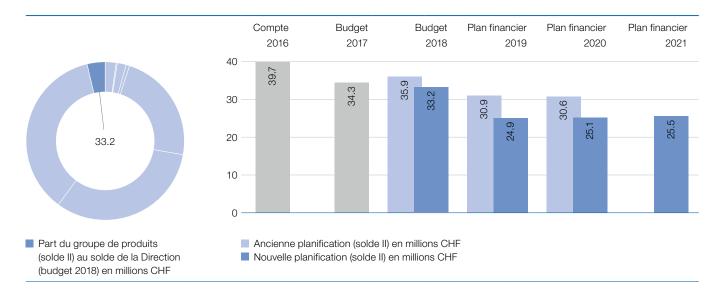
Mesures du programme d'allègement 2018:

- Coupes dans les biens, services et marchandises
- Suppression d'un poste

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant se situant entre CHF 2,9 millions (2018) et CHF 4,6 millions (2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Surface de plancher nette en m2 pour les besoins du canton de Berne	1 973 568	stabilité
Dont part de surface de plancher Minergie en m2	212 625	augmentation
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 232	stabilité

#### 10.7.8 Eaux et déchets



#### **Description**

L'OED assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à:

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'OPC).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau. Voici les principales prestations de l'OED:

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles: CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 10 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique, 2 500 concessions d'eau d'usage et 7000 autorisations de sondes géothermiques;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives);
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoune et de Bienne (service de piquet 365 jours par an);

- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux;
- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km);
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km2 d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'apréciation légale pour garantir une gestion économe;
- Tenue du catastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessisant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés;

- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets;
- Application de la régale de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses et de l'utilisation de la géothermie profonde.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	74 583 829	73 705 000	76 641 000	78 297 000	73 537 000	72 897 000
(-) Frais de personnel	-15 158 556	-15 679 354	-15 728 897	-16 145 972	-15 826 772	-15 756 361
(-) Coûts matériels	-7 289 232	-8 009 349	-9 276 856	-14 665 056	-9 765 056	-8 165 056
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-3 645 943	-3 404 889	-3 992 827	<del>-</del> 3 473 916	-3 765 459	-4 140 533
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	48 490 098	46 611 409	47 642 421	44 012 056	44 179 714	44 835 050
(+) Recettes des subventions cantonales	1 489 696	1 070 000	1 245 000	1 095 000	1 136 625	1 073 250
(-) Coûts des subventions cantonales	-12 129 512	-16 425 000	-20 575 000	-20 475 000	-20 475 000	-20 725 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 821 109	3 001 000	4 919 000	295 000	295 000	295 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	39 671 391	34 257 409	33 231 421	24 927 056	25 136 339	25 478 300
(+)/(-) Régularisations	-11 449 330	-3 950 446	1 179 138	4 555 246	2 166 090	2 175 933
Solde III (comptabilité financière)	28 222 061	30 306 963	34 410 559	29 482 302	27 302 428	27 654 233

## Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Régulation des eaux et correction des	-7 949 105	-7 540 590	-8 180 657	-7 725 239	-7 912 852	-8 238 510
eaux du Jura						
Protection des eaux	12 081 127	10 460 344	10 674 954	10 505 873	10 593 046	10 592 934
L'économie des déchets et des	-1 939 000	-3 455 786	-1 998 542	-5 365 738	-2 331 577	-1 355 183
ressources						
Utilisation des eaux	46 297 075	47 147 441	47 146 667	46 597 160	43 831 097	43 835 809

## Commentaire:

### Modifications par rapport à la planification précédente

Les rentrées supplémentaires de CHF 3,0 millions pour l'année de planification 2018 par rapport à la planification de l'année précédente sont dues à des recettes plus importantes de la taxe sur les déchets suite à la modification de la loi sur les déchets concernant le financement des coûts d'assainissement des installations de tir. D'autre part, des recettes réalisées en raison de la refacturation des frais d'élimination de déchets animaux seront supprimées. Cette tâche incombera dès 2018 à l'Office de l'agriculture et de la nature (OAN).

L'augmentation des charges de biens, services et marchandises à hauteur de CHF 1,3 million pour la planification 2018 résulte principalement de la hausse des dépenses d'assainissement de sites pollués, déduction faite des frais d'élimination de déchets animaux qui reviendront à l'OAN.

Du fait de la réévaluation des immobilisations corporelles conformément au MCH2, les coûts standard sont en hausse d'environ CHF 0,6 million.

Ainsi le solde I (budget global) s'accroît pour l'année de planification de CHF 1,1 million par rapport à la planification précédente. Pour la période 2019-2021, le solde I diminue principalement en raison des coûts plus élevés d'assainissement de sites pollués et de la suppression de la taxe d'eau de la CNM.

#### Priorités de développement

La loi cantonale sur la protection des eaux fera l'objet d'une révision partielle, l'objectif étant de réduire les redevances sur les eaux usées au plus tard à partir de 2020. Il en ira de même de la loi sur l'alimentation en eau afin de décharger le Fonds pour l'alimentation en eau dès cette même date.

Développement de la force hydraulique: la demande de concession pour le projet Trift de KWO devrait être déposée au plus tard en 2018. D'autres demandes de concession pour de petites centrales (par ex. sur le Turbbach) sont aussi attendues.

La mise en œuvre des nouvelles mesures de la stratégie de l'eau et du plan sectoriel déchets constituera une priorité.

## **Chances et risques**

Il faut tabler sur une diminution des recettes provenant des taxes d'eau, en particulier si celles-ci sont abaissées provisoirement pour des projets concrets de force hydraulique. Vu le contexte économique, il n'est pas sûr que le développement visé de la force hydraulique puisse être réalisé dans la mesure souhaitée.

La modification prévue de la législation concernant les redevances sur les eaux usées pourrait entraîner elle aussi une diminution de recettes.

### Programme d'allègement

Mesures du programme d'allègement 2018:

- Coupes dans les biens, services et marchandises
- Suppression de postes

Ces mesures se traduisent par des allègements budgétaires d'un montant se situant entre CHF 0,4 million (2018) et CHF 0,8 million (2021).

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	762	augmentation
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	420	diminution
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	2 778	stabilité
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	184	stabilité
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	244	augmentation
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	stabilité
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	1 076	stabilité

# 10.8 Financements spéciaux

# 10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-4 846 297	-6 265 000	-8 963 000	-14 353 000	-9 453 000	-8 490 000
Modification		-29.3%	-43.1%	-60.1 %	34.1%	10.2%
Revenues	4 846 297	6 265 000	8 963 000	14 353 000	9 453 000	8 490 000
Modification		29.3%	43.1 %	60.1 %	-34.1%	-10.2%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	-2 094	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 116 825	-3 092 000	-6 040 000	-11 430 000	-6 530 000	-4 930 000
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-384 615	0	0	0	0	-387 000
36 Charges de transfert	-1 319 728	0	-1 950 000	-1 950 000	-1 950 000	-2 200 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 023 035	-3 170 000	-970 000	-970 000	-970 000	-970 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	4 825 677	4 388 000	8 924 000	11 080 000	9 120 000	8 480 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	1 857 000	18 000	3 259 000	323 000	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	20 620	20 000	21 000	14 000	10 000	10 000
	Compto	Budget	Dudget			Dlan financiar
	Compte 2016	2017	Budget 2018	2019	2020	Plan financier 2021
Compte des investissements	2010	2017	2010	2019	2020	2021
	-1 282 978	0	0	0	0	0
Modification	. 232 373	100.0%	•	· ·	J	· ·
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-1 282 978	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0

52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-1 282 978	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	8 761 605	9 146 220	7 289 220	7 271 220	4 012 220	3 689 220
Etat du patrimoine au 31.12.	9 146 220	7 289 220	7 271 220	4 012 220	3 689 220	4 076 220
Variation du patrimoine	384 615	-1 857 000	-18 000	-3 259 000	-323 000	387 000

#### Commentaire

Le 22 mars 2017, le Grand Conseil a adopté la révision partielle de la loi sur les déchets et a renoncé à une deuxième lecture. Cette révision prévoit notamment une hausse de la taxe sur les déchets de CHF 5.- à CHF 10.- maximum par tonne à partir du 1er janvier 2018. Cette augmentation permettra de garantir le financement des assainissements prévus des installations de tir. Par ailleurs, la fortune du Fonds n'est plus limitée. Outre les

installations de tir, d'autres sites contaminés feront l'objet d'assainissements importants (p. ex. la décharge d'Illiswil dès 2019; Grogg Konolfingen dès fin 2019). Ces travaux devraient occasionner des coûts de plusieurs millions de francs pour chaque site. Les montants nécessaires seront prévus dans le plan financier du Fonds pour la gestion des déchets à partir de 2018.

0

# 10.8.2 Fonds pour l'assainissement

54 Prêts

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-12 479 051	-12 093 000	-13 424 000	-13 424 000	-14 424 000	-14 724 000
Modification		3.1%	-11.0%	0.0%	-7.4%	-2.1%
Revenues	12 479 051	12 093 000	13 424 000	13 424 000	14 424 000	14 724 000
Modification		-3.1%	11.0%	0.0%	7.4%	2.1%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-652 844	-716 000	-716 000	-716 000	-716 000	-716 000
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-6 738 551	-1 669 000	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-4 362 320	-15 000	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-725 336	-9 693 000	-10 693 000	-10 693 000	-11 693 000	-11 993 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	12 377 337	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	1 308 000	1 311 000	2 315 000	2 621 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	101 714	93 000	116 000	113 000	109 000	103 000
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-4 314 697	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-4 314 697	0	0	0	0	0
Modification		100.0 %				
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
E / Drôto	^	^	^	^	^	^

0

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-4 314 697	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordi- naires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	38 756 643	45 495 194	47 164 194	45 856 194	44 545 194	42 230 194
Etat du patrimoine au 31.12.	45 495 194	47 164 194	45 856 194	44 545 194	42 230 194	39 609 194
Variation du patrimoine	6 738 551	1 669 000	-1 308 000	-1 311 000	-2 315 000	-2 621 000

#### Commentaire

Durant la période de planification, la priorité est accordée à la poursuite de la mise en œuvre des mesures du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS). Concernant le Fonds d'assainissement, il va être nécessaire d'intervenir, car la fortune du Fonds

a fortement augmenté ces dernières années et aucune diminution significative des avoirs n'est prévisible à moyen terme. C'est la raison pour laquelle la loi cantonale sur la protection des eaux doit faire l'objet d'une révision.

## 10.8.3 Fonds des rives, des lacs et des rivières

52 Immobilisations incorporelles

54 Prêts

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-2 000 000	-623 000	-1 820 000	-1 820 000	-1 820 000	-1 820 000
Modification		68.8%	-192.1 %	0.0%	0.0%	0.0%
Revenues	2 000 000	2 123 000	1 820 000	1 820 000	1 820 000	1 820 000
Modification		6.2 %	-14.3%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	1 500 000	0	0	0	O
Modification			-100.0%			
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	C
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	-50 000	0	0	0	C
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	0	0	0	0	0	C
34 Charges financières	0	0	0	0	0	C
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-625 371	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 295 587	-550 000	-250 000	-250 000	-250 000	-250 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	C
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	C
39 Imputations internes	-79 042	-23 000	-1 570 000	-1 570 000	-1 570 000	-1 570 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	C
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	C
42 Taxes	0	0	0	0	0	C
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	C
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	(
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	123 000	120 000	120 000	120 000	120 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	(
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	(
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	C
49 Imputations internes	2 000 000	2 000 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000	1 700 000
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-753 827	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Recettes Modification	0	0	0	0	0	0
Solde	-753 827	0	0	0	0	C
Modification		100.0%				
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	C
51 Investissements pour le compte de	0	0	0	0	0	C
tioro						

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-753 827	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	1 400 564	2 025 935	1 905 935	1 785 935	1 665 935	1 545 935
Etat du patrimoine au 31.12.	2 025 935	1 905 935	1 785 935	1 665 935	1 545 935	1 425 935
Variation du patrimoine	625 371	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000	-120 000

## Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL; RSB 704.111), désormais achevée, et le programme d'exécution LRLR 2015-2017 arrêté par le

Conseil-exécutif entraînent la nécessité de plafonner les subventions cantonales tirées du fonds.

## 10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau

52 Immobilisations incorporelles

54 Prêts

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-6 775 077	-5 298 000	-6 528 000	-6 428 000	-5 428 000	-5 128 000
Modification		21.8%	-23.2 %	1.5%	15.6%	5.5 %
Revenues	6 775 077	5 298 000	6 528 000	6 428 000	5 428 000	5 128 000
Modification		-21.8%	23.2 %	-1.5%	-15.6%	-5.5%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-91 282	-269 000	-99 000	-99 000	-99 000	-99 000
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	-802 351	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-5 861 090	0	-200 000	-100 000	-100 000	-100 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-20 354	-5 029 000	-6 229 000	-6 229 000	-5 229 000	-4 929 000
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	1 637 055	0	0	0	0	0
42 Taxes	5 131 757	4 900 000	4 900 000	4 900 000	4 900 000	4 900 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	395 000	1 620 000	1 524 000	527 000	227 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	6 265	3 000	8 000	4 000	1 000	1 000
	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-5 861 096	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-5 861 096	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de	0	0	0	0	0	0

55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-5 861 096	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordi- naires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Etat du patrimoine au 1.1.	3 495 491	4 297 842	3 902 842	2 282 842	758 842	231 842
Etat du patrimoine au 31.12.	4 297 842	3 902 842	2 282 842	758 842	231 842	4 842
Variation du patrimoine	802 351	-395 000	-1 620 000	-1 524 000	-527 000	-227 000

## Commentaire

La priorité est accordée durant cette période de planification à la mise en œuvre des objectifs stratégiques définis dans la stratégie d'alimentation en eau. Il va être nécessaire d'intervenir, car les contributions à accorder au moyen du Fonds selon la légis-

lation en vigueur dépasseront à l'avenir les recettes. C'est la raison pour laquelle la loi cantonale sur l'alimentation en eau doit faire l'objet d'une révision afin que les recettes et les dépenses concordent à l'avenir.

## 11 Contrôle des finances (CF)

## 11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)



## 11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Surveillance des finances	-4.2	-4.6	-4.5	-4.5	-4.6	-4.6
Total	-4.2	-4.6	-4.5	-4.5	-4.6	-4.6

## 11.3 Priorités de développement de la Direction

Le contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

## 11.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-4 297 860	-4 640 788	-4 559 492	-4 604 984	-4 646 104	-4 694 392
Modification		-8.0%	1.8%	-1.0%	-0.9%	-1.0%
Revenues	96 568	102 760	92 000	92 000	92 000	92 000
Modification		6.4%	-10.5%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-4 201 292	-4 538 028	-4 467 492	-4 512 984	-4 554 104	-4 602 392
Modification		-8.0%	1.6%	-1.0%	-0.9%	-1.1%
Charges						
30 Charges de personnel	-4 029 182	-4 284 537	-4 196 356	-4 237 601	-4 274 277	-4 318 663
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-143 878	-192 600	-200 563	-196 067	-196 067	-196 067
33 Amortissements du patrimoine administratif	-18 802	-8 651	-10 536	-14 783	-19 227	-23 129
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-105 998	-155 000	-152 037	-156 533	-156 533	-156 533
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	63 470	60 760	60 000	60 000	60 000	60 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	2 430	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	30 668	40 000	30 000	30 000	30 000	30 000

## Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats du budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019–21 s'améliore d'environ CHF 80 000 annuellement par rapport à la planification de l'année précédente. Alors que les charges de biens, services et marchandises sur toute la période du plan demeurent inchangées, les charges de personnel ont augmenté en raison du développement des mesures salariales données.

## 11.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						-
Dépenses	-7 688	-17 800	-38 000	-38 000	-38 000	-19 000
Modification		-131.5%	-113.5%	0.0%	0.0%	50.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-7 688	-17 800	-38 000	-38 000	-38 000	-19 000
Modification		-131.5%	-113.5%	0.0%	0.0%	50.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-7 688	-17 800	-38 000	-38 000	-38 000	-19 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

## Evolution du compte des investissements

La période du plan 2018–2021 prévoit des dépenses de remplacement dans le domaine du mobilier de bureau et de l'informatique. Le contrôle des finances compte pour la période du plan avec des investissements annuels de maximum CHF 19 000.

11.6

Evolution du nombre de postes à plein temps

	Effect	Effect	if cible		
2013	2014	2015	2016	2017	2018
23.9	24.7	23.4	23.9	24.0	24.0

#### Commentaire

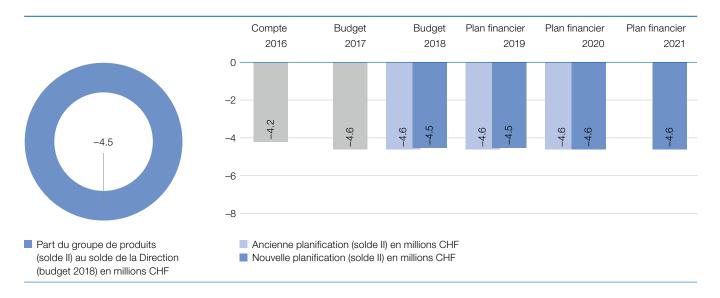
du CF

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le Contrôle des finances table sur une moyenne de 24 ETP pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

L'effectif cible de 2018 ne contient pas encore les changements résultant du programme d'allégement 2018. Les éventuelles modifications seront effectuées après que le Grand Conseil aura débattu sur le PA 2018, durant sa session de novembre 2017.

## 11.7 Groupes de produits

#### 11.7.1 Surveillance des finances



## **Description**

Le groupe de produits « Surveillance des finances » se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction)
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats)
- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général

### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	92 106	95 000	90 000	90 000	90 000	90 000
(-) Frais de personnel	-4 024 720	-4 416 776	-4 194 356	-4 235 601	-4 272 277	-4 316 663
(-) Coûts matériels	-249 876	-207 600	-352 600	-352 600	-352 600	-352 600
(-) Intérêts et amortissements prévison-	-20 819	-23 196	-24 870	-25 721	-25 243	-29 457
nels						
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-4 203 309	-4 552 573	-4 481 825	-4 523 923	-4 560 120	-4 608 719
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-4 203 309	-4 552 573	-4 481 825	-4 523 923	-4 560 120	-4 608 719
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	2 017	14 545	14 334	10 938	6 016	6 328
Solde III (comptabilité financière)	-4 201 292	-4 538 028	-4 467 491	-4 512 985	-4 554 103	-4 602 391

### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Tâches essentielles	-3 707 703	-3 676 169	-3 949 647	-3 986 275	-4 018 187	-4 060 530
Mandats de contrôle spécifiques	-274 188	-695 030	-305 274	-308 347	-310 891	-315 557
Mandats de contrôle spéciaux	-135 014	-102 775	-137 799	-139 121	-140 340	-141 753
Activités de conseil	-86 404	-78 599	-89 104	-90 180	-90 702	-90 880

#### Commentaire:

## Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde du compte de résultats du budget 2018 et le plan intégré mission-financement 2019-2021 s'améliore d'environ CHF 80 000 annuellement par rapport à la planification de l'année précédente. Alors que les charges de biens, services et marchandises sur toute la période du plan demeurent inchangées, les charges de personnel ont augmenté en raison du développement des mesures salariales données.

## Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan des tâches et des finances: Le Contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

### **Chances et risques**

Les charges de personnels sont avec près de 90 % le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le développement des charges de personnel. Le Contrôle des finances peut faire appel à des spécialistes si nécessaire. A par-

tir du moment ou le Contrôle des finances n'en fait pas usage, ceci aura un impact positif de l'ordre d'environ CHF 100 000 sur le résultat.

## Programme d'allègement

Mesure du programme d'allègement 2018:

- Réduction le nombre d'employés de 0.5 EPT

Le contrôle des finances réduit le nombre d'employés dès 2018 de 50 pour pour cent de poste (0.5 EPT). Cela conduit à une baisse des frais de personnel d'environ CHF 100 000 par année

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (EPT)	24	stabilité
Evaluation de la qualité et de l'efficience du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	0	stabilité
Evaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	0	stabilité
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du Contrôle des finances (en mio CHF)	0	augmentation

# 12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

## 12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Protection des données	-1.2	0.0

## 12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

Total	-1.0	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
Protection des données	-1.0	-1.2	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	Compte	Budget	Budget			Plan financier

## 12.3 Priorités de développement de la Direction

Les adaptations aux modifications apportées au droit européen de la protection des données doivent être appliquées d'ici le second semestre de 2018. Il se peut que le droit fédéral de la protection des données, qui est lui aussi en phase de révision, implique des adaptations supplémentaires. Aucune incidence financière majeure n'est prévue.

## 12.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-974 021	-1 176 729	-1 150 464	-1 118 673	-1 110 807	-1 108 301
Modification		-20.8%	2.2%	2.8%	0.7 %	0.2 %
Revenues	12 321	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Modification		-75.7%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-961 700	-1 173 729	-1 147 464	-1 115 673	-1 107 807	-1 105 301
Modification		-22.0%	2.2%	2.8%	0.7 %	0.2 %
Charges						
30 Charges de personnel	-863 996	-973 329	-956 821	-943 530	-935 664	-936 057
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-104 627	-203 300	-186 588	-168 088	-168 088	-168 088
33 Amortissements du patrimoine admi- nistratif	-2 898	0	-6 955	<b>-</b> 6 955	-6 955	-4 056
34 Charges financières	0	0	0	0	0	C
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	С
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	C
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	C
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	(
39 Imputations internes	-2 500	-100	-100	-100	-100	-100
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	C
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	C
42 Taxes	11 661	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	C
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	(
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	C
46 Revenus de transfert	451	0	0	0	0	C
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	C
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	C
49 Imputations internes	209	0	0	0	0	C

## Evolution du compte de résultats

Les mesures d'allégement des exercices précédents se poursuivent pour la période de planification 2018 à 2021. Pour 2018, elles entraînent une réduction supplémentaire des prestations de tiers (allégement de CHF 0,036 mio). Des frais de déménagement sont prévus pour 2018.

## 12.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-34 776	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-34 776	0	0	0	0	0
Modification		100.0%				
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-34 776	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

## Evolution du compte des investissements

Aucun investissement n'est prévu, ni dans le budget, ni pour les exercices suivants.

## 12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

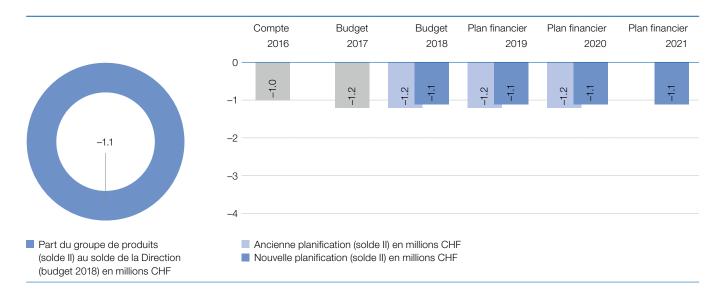
	Effect	Effect	if cible		
2013	2014	2015	2016	2017	2018
4.7	4.5	4.5	4.8	5.2	5.2

## Commentaire

Pour 2018 et les exercices suivants, seuls de faibles changements dus aux fluctuations des taux d'occupation de quelques collaborateurs sont attendus.

## 12.7 Groupes de produits

## 12.7.1 Protection des données



## **Description**

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité sui-

vants : information, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	1 288	0	3 000	3 000	3 000	3 000
(-) Frais de personnel	-853 623	-970 329	-956 821	-943 530	-935 664	-936 057
(-) Coûts matériels	-106 917	-203 400	-186 688	-168 188	-168 188	-168 188
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-3 665	0	-8 027	-7 680	-7 332	<del>-4</del> 116
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-962 917	-1 173 729	-1 148 537	-1 116 397	-1 108 184	-1 105 361
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	451	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique	-962 466	-1 173 729	-1 148 537	-1 116 397	-1 108 184	-1 105 361
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	767	0	1 072	724	377	60
Solde III (comptabilité financière)	-961 699	-1 173 729	-1 147 465	-1 115 673	-1 107 807	-1 105 301

## Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Protection des données	-962 466	-1 173 729	-1 148 537	-1 116 397	-1 108 184	-1 105 361

#### Commentaire:

## Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport au budget 2017, le solde I présente une amélioration de quelque CHF 20 000.

#### Priorités de développement

Les tâches prévues par la législation sur la protection des données doivent continuer d'être accomplies à l'avenir. L'énoncé des tâches tel qu'il figure dans la législation précitée laisse une marge de manœuvre importante. Cependant, les ressources du Bureau pour la surveillance de la protection des données ne lui permettent guère, pour ce qui est de l'accomplissement des tâches, de profiter de cette marge de manœuvre. Le Bureau ne discerne aucune possibilité de renforcer l'accomplissement des

tâches. En tant que droit découlant du développement des technologies, le droit de la protection des données prescrit d'identifier de manière précoce les évolutions informatiques pertinentes pour les activités de l'administration et de prendre des mesures relatives à la sécurité des données ainsi qu'à la garantie des droits de la personne. Selon la loi de Moore, la capacité des processeurs double environ tous les deux ans.

#### **Chances et risques**

Des adaptations apportées notamment au droit supérieur peuvent entraîner une modification du volume des cas de traitement des données devant faire l'objet d'une surveillance cantonale (surveillance des cliniques privées, des gymnases ou des offices Al), ce qui peut se traduire par une augmentation ou une diminution des besoins en ressources. Pour ce qui est des pro-

jets informatiques, si les traitements de données contraires au droit ne sont identifiés que tardivement, les coûts induits par les corrections nécessaires augmentent de manière exponentielle. Du point de vue des responsables de projet, un examen précoce de la conformité du traitement des données constitue une chance alors qu'un examen tardif présente des risques.

## Programme d'allègement

Mesure du programme d'allègement 2018:

Coupe des prestations de services de tiers

Cette mesure se traduit par des allègements budgétaires d'un montant de CHF 0,036 million par an.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Assurer le contrôle préalable des grands projets informatiques sous l'angle de la protection de la personnalité et de la sécurité des données (en %).	40	stabilité
Contrôler les applications informatiques. (Nombre de contrôles)	4	stabilité
Former des recours contre les décisions qui rejettent les recommandations.	0	
Répondre aux demandes triées émanant des Directions et de la Chancellerie d'Etat (et prendre position sur des projets d'acte législatif) (en %).	73	stabilité
Conseils et soutien prodigués avec compétence.	0	
Répondre aux questions de personnes privées (en %)	64	stabilité

## 13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

## 13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2018, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	-11.6		0.0
Juridictions civile et pénale	-105.3		45.5
Juridiction administrative	-14.0		0.0
Ministère public	-71.3		52.5

## 13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
en millions CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Direction de la magistrature	-7.7	-10.6	-11.5	-11.8	-11.9	-11.9
Juridictions civile et pénale	-56.1	-57.8	-59.7	-60.1	-60.4	-61.0
Juridiction administrative	-14.0	-14.9	-14.0	-14.2	-14.3	-14.3
Ministère public	-15.2	-17.3	-18.8	-19.2	-19.6	-20.1
Total	-93.0	-100.6	-104.0	-105.3	-106.2	-107.3

## 13.3 Priorités de développement de la Direction

Du point de vue organisationnel et logistique, l'emménagement en 2018 dans un endroit commun de l'état-major, du Parquet général et de la Commission des recours en matière fiscale sera au centre des préoccupations. Dans le domaine informatique, le projet « Neue Vorgangsbearbeitung » (NeVo) du Ministère public et de la police cantonale pour l'introduction d'une nouvelle application spécialisée représente un important défi.

## 13.4 Compte de résultats

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte de résultats						
Charges	-209 790 385	-214 127 283	-219 958 277	-222 111 515	-224 377 180	-226 448 085
Modification		-2.1%	-2.7 %	-1.0%	-1.0%	-0.9%
Revenues	101 847 558	98 585 520	100 747 858	101 671 858	102 684 043	103 462 739
Modification		-3.2%	2.2%	0.9%	1.0%	0.8%
Solde	-107 942 827	-115 541 763	-119 210 419	-120 439 657	-121 693 137	-122 985 346
Modification		-7.0%	-3.2%	-1.0%	-1.0%	-1.1%
Charges						
30 Charges de personnel	-117 943 960	-121 589 064	-124 045 587	-125 115 651	-125 699 808	-126 795 544
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-88 032 115	-87 322 600	-90 781 100	-92 180 962	-93 896 390	-94 848 490
33 Amortissements du patrimoine administratif	-703 829	-719 519	-555 779	-820 092	-880 998	-894 675
34 Charges financières	-110 068	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000
35 Attributions aux fonds et finance- ments spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-141 923	-145 000	-143 000	-143 000	-143 000	-143 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-2 858 490	-4 348 100	-4 429 811	-3 848 810	-3 753 984	-3 763 376
Revenues						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	100 239 948	97 358 420	99 667 665	100 591 665	101 603 850	102 382 850
43 Revenus divers	1 212 155	880 000	830 000	830 000	830 000	830 000
44 Revenus financiers	74 445	63 000	67 600	67 600	67 600	67 600
45 Prélèvements sur les fonds et finan- cements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	299 481	284 100	182 593	182 593	182 593	182 289
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	21 529	0	0	0	0	0

## Evolution du compte de résultats

Le budget 2018 du compte de résultats clôture avec un solde de CHF 119,2 millions. Par rapport aux comptes annuels 2016, une péjoration de CHF 11,3 millions est constatée. Les biens, services et marchandises, amortissements compris, enregistrent une hausse de CHF 2,5 millions. En comparaison avec le budget 2017, une péjoration du solde de CHF 3,6 millions est constatée. En comparaison avec le budget 2017, les frais de personnel et les coûts matériels augmentent au total de

CHF 5,8 millions. Les modifications des conditions-cadres et les exigences supplémentaires dans le domaine TIC sont responsables de la hausse de ces coûts. En contre-partie, une augmentation de CHF 2,2 millions est attendue au niveau des revenus. Les réductions prévues du paquet d'allégement 2018 sont prises en compte dans le budget 2018.

## 13.5 Compte des investissements

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Compte des investissements						
Dépenses	-334 259	-1 000 000	-2 500 000	-500 000	-500 000	-500 000
Modification		-199.2%	-150.0%	80.0%	0.0%	0.0%
Recettes	18 000	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%				
Solde	-316 259	-1 000 000	-2 500 000	-500 000	-500 000	-500 000
Modification		-216.2%	-150.0%	80.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-334 259	-700 000	-375 000	-392 000	-380 000	-380 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	-300 000	-2 125 000	-108 000	-120 000	-120 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorpo- relles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	18 000	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redis- tribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

## Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2017, le compte des investissements du budget 2018 présente une hausse des coûts de CHF 1 million,

soit dorénavant CHF 2,5 millions. Cette hausse est due au projet «Neue Vorgangsbearbeitung» (NeVo) du Ministère public.

## 13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS

	Effect	Effect	if cible		
2013	2014	2015	2016	2017	2018
687.1	689.2	715.2	746.5	717.8	716.8

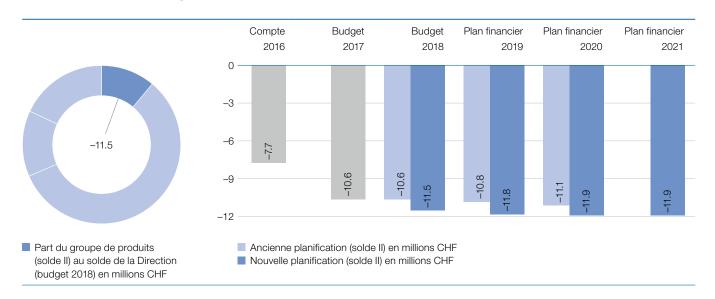
### Commentaire

Pour répondre le cas échéant aux exigences supplémentaires présumées (TIC y compris projet NeVo, initiative sur le renvoi, droit de l'entretien et du partage de la prévoyance), neuf postes à durée déterminée et deux postes à durée indéterminée sont

prévus. En ce qui concerne l'initiative sur le renvoi ainsi que le droit de l'entretien et du partage de la prévoyance, les postes seront pourvus uniquement en cas de besoin.

## 13.7 Groupes de produits

#### 13.7.1 Direction de la magistrature



## **Description**

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités judiciaires et le Ministère public. Etablissement

du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	9 686	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
(-) Frais de personnel	-3 476 094	-3 925 796	-4 441 908	-4 579 970	-4 487 942	-4 538 682
(-) Coûts matériels	-3 753 944	-6 309 900	-6 699 381	-6 555 980	-6 834 154	-6 816 546
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-479 316	-389 868	-416 731	-646 153	-626 511	-570 104
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-7 699 668	-10 613 564	-11 546 020	-11 770 103	-11 936 607	-11 913 332
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 226	700	700	700	700	700
Solde II (comptabilité analytique	-7 698 442	-10 612 864	-11 545 320	-11 769 403	-11 935 907	-11 912 632
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	38 307	89 217	86 827	112 148	89 160	67 238
Solde III (comptabilité financière)	-7 660 135	-10 523 647	-11 458 494	-11 657 255	-11 846 747	-11 845 394

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Soutien à la direction	-7 699 668	-10 604 164	-11 546 020	-11 770 103	-11 936 607	-11 913 332

## Commentaire:

## Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produits clôture avec un solde I de CHF 11.1 millions. La péjoration de CHF 0.9 million par rapport au budget 2017 et du même montant par rapport au plan financier 2018 résulte premièrement de l'augmentation urgemment nécessaire des prestations TIC dans le domaine des applications spécialisées.

La totalité des coûts de personnel de tous les domaines de l'état-major s'élèvent à CHF 4.4 millions. Le montant de CHF 0.5 million de frais supplémentaires est dû à 3.8 postes supplémentaires à plein temps à durée déterminée et indéterminée dans le domaine des applications spécialisées, ainsi qu'à l'évolution planifiée des frais salariaux.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 6.7 millions. L'augmentation de CHF 0.4 million par rapport au budget 2017 et au plan financier 2018 est due à la légère hausse des frais TIC et aux frais de déménagement de l'année prochaine.

Le projet « Neue Vorgangsbearbeitung » (NeVo) du Ministère public et de la police cantonale entraîne une augmentation significative des coûts d'investissement dans le budget 2018 (cf. pages 15s de l'arrêté du Grand Conseil du 31 août 2016 (2016. POM.376).

## Priorités de développement

Du point de vue organisationnel et logistique, l'emménagement en 2018 dans un endroit commun de l'état-major, du Parquet général et de la Commission des recours en matière fiscale sera au centre des préoccupations. Dans le domaine informatique, le projet «NeVo» du Ministère public et de la police cantonale pour l'introduction d'une nouvelle application spécialisée représente un important défi.

A moyen terme, la numérisation visée des processus d'affaires dans le domaine de la justice au niveau suisse entraînera des exigences diverses et d'importants changements.

## **Chances et risques**

De nombreux projets informatiques de pointe à différents niveaux promettent une hausse de l'efficacité à moyen et à long terme, mais entraînent momentanément des charges élevées et croissantes. En parallèle, l'entretien des systèmes critiques actuellement opérationnels ne doit pas être négligé.

Avec la suite de l'introduction progressive du système de contrôle interne SCI pour l'ensemble de la justice, des processus clés sont définis, des processus décrits et les éventuels risques qui en découlent sont exposés. Les contrôles annuels des processus clés permettent aussi bien un contrôle de la qualité qu'un examen critique des déroulements.

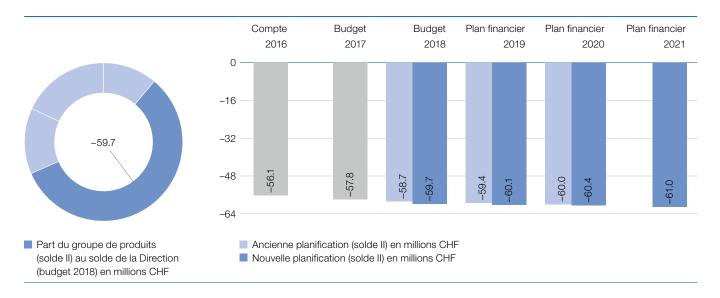
## Programme d'allègement

Aucune mesure n'est prévue dans ce groupe de produits au titre du programme d'allègement 2018.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	14 000	stabilité
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	6 000	stabilité
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	92 000	augmentation

## 13.7.2 Juridictions civile et pénale



## **Description**

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et

des autorités de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	44 670 794	43 996 100	44 600 715	45 514 715	46 516 900	47 295 900
(-) Frais de personnel	-58 684 719	-59 927 626	-60 814 835	-61 217 754	-61 649 404	-62 117 536
(-) Coûts matériels	-42 872 009	-42 485 698	-44 292 767	-45 117 271	-46 025 400	-46 859 499
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-413 390	-206 413	-146 820	-186 321	-226 006	-257 292
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-57 299 325	-58 623 637	-60 653 707	-61 006 632	-61 383 910	-61 938 427
(+) Recettes des subventions cantonales	205 000	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	984 798	786 000	916 000	926 000	936 000	936 000
Solde II (comptabilité analytique	-56 109 526	-57 837 637	-59 737 707	-60 080 632	-60 447 910	-61 002 427
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-5 931 600	-5 944 721	-6 232 680	-6 409 679	-6 589 995	-6 724 614
Solde III (comptabilité financière)	-62 041 126	-63 782 357	-65 970 387	-66 490 311	-67 037 905	-67 727 041

#### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Décision de la section pénale de la Cour suprême	-7 459 597	-7 739 388	-4 090 662	-3 763 757	-3 563 214	-3 368 967
Décision de la section civile de la Cour suprême	-5 891 437	-6 196 329	-9 906 362	<b>-</b> 9 955 220	-10 125 585	-10 291 174
Examens d'avocat	225 514	-264 626	-260 337	-260 774	-262 339	-265 597
Surveillance des avocats	-243 156	-197 149	-249 911	-251 390	-253 425	-254 782
Autres prestations de services Cour suprême	-245 007	-125 984	-210 412	-212 352	-214 439	-214 992
Décision de droit civil première instance	-19 082 892	-21 917 609	-22 003 631	-22 301 667	-22 466 461	-22 690 232
Décision de droit pénal première instance	-16 433 561	-12 552 352	-14 471 938	-14 693 899	-14 842 174	-15 126 739
Décision de mesures de contraintes première instan	-1 154 199	-1 423 066	-1 434 212	-1 430 158	-1 443 029	-1 457 400
Procédure de conciliation	-5 979 852	-6 647 143	-7 043 195	-7 143 695	-7 209 546	-7 259 870
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	-1 035 138	-1 559 990	-983 046	-993 720	-1 003 698	-1 008 674

#### Commentaire:

#### Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2018 et le plan financier 2019 à 2021 sont fortement marqués par deux facteurs: dans le domaine pénal par les nouvelles dispositions concernant l'expulsion et dans le domaine civil par le nouveau droit de l'entretien et du partage de la prévoyance. Les modifications législatives entraînent dans la plupart des tribunaux de première instance ainsi qu'à la Cour suprême une augmentation sensible des cas avec des conséquences financières. L'étendue est difficile à évaluer; les premières tendances – constatées en 2017 déjà – laissent à penser que les charges supplémentaires seront assez élevées et le budget a été élaboré en conséquence. Pour pouvoir traiter les procédures supplémentaires attendues, quatre postes de greffier supplémentaires à durée déterminée ont été intégrés dans l'état des postes et le budget.

Le compte de fonctionnement des juridictions civile et pénale présente pour l'exercice budgétaire 2018 un total des charges de CHF 111.9 millions (budget 2017: CHF 109.1 mio – plan financier 2018: CHF 109.5). Le total des revenus de l'exercice budgétaire 2018 s'élève à CHF 45.9 millions (budget 2017: CHF 45.3 mio – plan financier 2018: CHF 45.2 mio). Il en résulte pour le groupe de produits juridictions civile et pénale dans la comptabilité financière un solde de CHF 66.0 millions pour l'exercice budgétaire 2018 par rapport à CHF 63.8 millions pour l'exercice budgétaire 2017 et CHF 64.3 millions pour le plan financier 2018.

Les charges de personnel s'élèvent à CHF 60.7 millions (budget 2017: CHF 59.8 mio – plan financier 2018: CHF 60.2 mio) et représentent 54.3% du total des charges. La hausse minime est principalement due à quatre postes supplémentaires de greffier à durée déterminée.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 50,5 millions (budget 2017 : CHF 48.8 mio – plan financier 2018 : CHF 48.7 mio) et représentent 45.1 % du total des charges. La hausse est due aux modifications législatives mentionnées qui se répercutent dans les rubriques des pertes effectives de créances et autres charges d'exploitation – au total à hauteur de CHF 47.5 millions.

Les amortissements sur le patrimoine administratif s'élèvent à CHF 0.3 million. Dans le budget 2017, un montant de CHF 0.2 million était prévu – dans le plan financier 2018 également CHF 0.3 million.

Dans les autres groupes de matières, un montant de CHF 0.6 million est budgété, soit légèrement plus qu'en 2017 et dans le plan financier 2018, où le montant prévu s'élevait à CHF 0.3 million.

Le produit des revenus du patrimoine s'élève à CHF 45.2 millions (budget 2017 : CHF 44.4 mio, plan financier 2018 : CHF 44.3 mio). Les postes principaux sont les émoluments pour les actes administratifs (CHF 22.7 mio) ainsi que les remboursements de tiers (CHF 21.5 mio). Ce dernier compte englobe en premier lieu l'écriture de contrepartie pour les amortissements de l'assistance judiciaire gratuite, ainsi que les remboursements de l'encaissement de l'Intendance des impôts de CHF 2.5 millions.

La hausse des revenus dépend également des modifications législatives mentionnées, les augmentations de charges entraînant souvent aussi des améliorations au niveau des revenus.

Toutes les recettes des contributions dépendent du nombre de cas, de leur volume et de leur complexité. Dans le domaine pénal, les sanctions prononcées sont en outre déterminantes (amendes et peines pécuniaires sans sursis), alors que dans le domaine civil la valeur litigieuse joue un rôle.

Les autres recettes – notamment les valeurs patrimoniales saisies – s'élèvent à CHF 0.6 million, soit un montant légèrement inférieur à celui du budget 2017 et du plan financier 2018 (CHF 0.9 mio chacun).

Seule une petite partie du budget peut être influencée, notamment dans les dépenses de biens et services. Les frais de personnel se basent sur la charge d'affaires attendue. Les postes de dépenses importants, ainsi que presque toutes les recettes, ne sont pas influençables et dépendent du nombre et de l'étendue des procédures, des jugements ainsi que des conditions

financières des participants à la procédure. Il en va de même pour les procédures de recours.

Ces deux dernières années, les juridictions civile et pénale ont entièrement mis en œuvre l'exigence consistant à éliminer les montants budgétés non épuisés. Le solde du budget a ainsi été réduit de presque 2.5 millions CHF en 2015 et 2016 et le budget allégé d'environ 3 %. Comme le montre l'exercice 2016, il n'y a plus de réserves.

Dans le budget 2018, un montant de CHF 0.3 million a été prévu pour les investissements à mettre à l'actif du bilan – soit moins que les années précédentes. Il est destiné en premier lieu aux adaptations techniques nécessaires dans les salles de tribunal ainsi que pour de nouvelles archives à la Cour suprême.

## Priorités de développement

Elles découlent notamment des nouvelles dispositions concernant l'expulsion ainsi que du nouveau droit de l'entretien et du partage de la prévoyance. Une pratique judiciaire doit être développée dans les deux domaines.

#### **Chances et risques**

Cf. remarques sous «Priorités de développement». Les nouvelles dispositions augmentent la charge de travail des tribunaux.

## Programme d'allègement

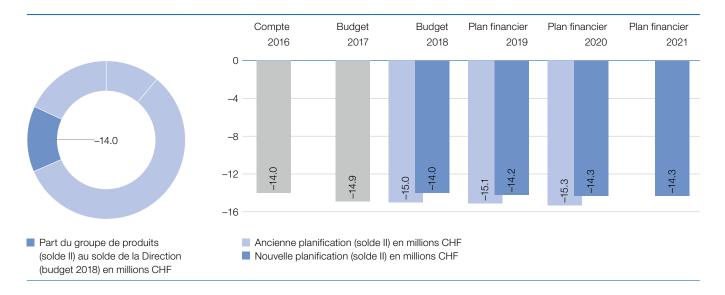
Mesure du programme d'allègement 2018:

 Réduction des dépenses de biens et services et de formation continue de CHF 0.570 million. Des réductions budgétaires concrètes dans plusieurs postes de dépenses – pas directement influencés par l'activité judiciaire – permettent la mise en œuvre des directives.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	Évolution attendue
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale):  Nombre de procédures liquidées	1 000	augmentation
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte): Nombre de procédures liquidées	2 000	stabilité
Tribunaux régionaux procédures civiles: Nombre de procédures liquidées	21 200	augmentation
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs:  Nombre de procédures liquidées	3 000	augmentation
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte): Nombre de procédures liquidées	2 500	stabilité
Autorités de conciliation (procédure de conciliation): Nombre de procédures liquidées	5 900	stabilité
Autorités de conciliation, conseils juridiques: Nombre de consultations juridiques	21 300	stabilité

#### 13.7.3 Juridiction administrative



## **Description**

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

### Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	1 530 748	0	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-14 696 038	-15 027 272	-15 240 766	-15 374 832	-15 517 484	-15 585 103
(-) Coûts matériels	-856 951	110 650	1 212 432	1 210 432	1 236 232	1 236 232
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-556	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-14 022 797	-14 916 622	-14 028 334	-14 164 400	-14 281 252	-14 348 871
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 483	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-14 014 314	-14 916 622	-14 028 334	-14 164 400	-14 281 252	-14 348 871
(+)/(-) Régularisations	-57 822	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-14 072 136	-14 916 622	-14 028 334	-14 164 400	-14 281 252	-14 348 871

### Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	-4 534 859	-5 139 649	-5 184 946	-5 236 797	-5 281 810	-5 299 328
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	-6 812 374	-6 370 068	-6 776 914	-6 844 703	-6 903 560	-6 926 415
Autres prestations de services du Tribunal adminis	-109 012	-516 091	0	0	0	0
Décision sur recours de la Commission des recours	-2 062 785	-2 261 496	-1 551 365	-1 578 523	-1 607 807	-1 632 747
Décision sur recours/sur opposition de la Commissi	-18 435	-94 784	-66 343	-66 461	-66 579	-66 698
Jugement de la Commission d'estima- tion en matière	-82 851	-93 762	-66 389	-66 550	-66 711	-66 873
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-402 483	-440 773	-382 377	-371 366	-354 785	-356 810

#### Commentaire:

## Modifications par rapport à la planification précédente

Il n'y a pas de changements majeurs attendus en ce qui concerne les dépenses.

### Priorités de développement

Poursuite de la diminution des cas pendants et, de ce fait, du raccourcissement de la durée des procédures auprès de la Commission des recours en matière fiscale. La juridiction administrative entend veiller à ce que les soldes d'heures de travail

du personnel non seulement ne s'accroissent pas davantage, mais à ce qu'ils diminuent de manière à respecter la limite supérieure prévue depuis 2016 de 50 jours des comptes épargnetemps.

## **Chances et risques**

Avec les ressources prévues au budget, la juridiction administrative dispose de justesse des moyens nécessaires pour garantir aussi en 2018 une jurisprudence de qualité rendue en temps opportun et, de ce fait, l'accomplissement efficace de sa tâche principale.

### Programme d'allègement

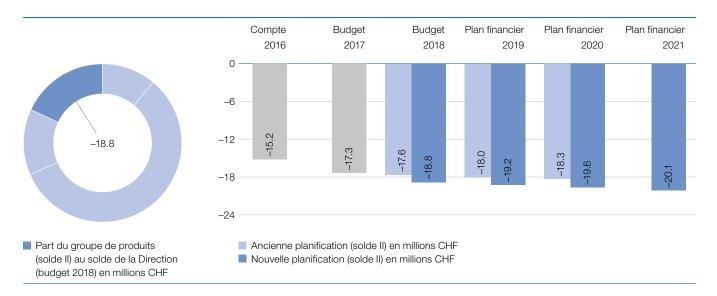
Economie d'un montant fixe dans le domaine des indemnités versées aux autorités et aux juges ainsi qu'économies linéaires de 12 % dans les charges de biens, services et marchandises relatives à la formation et la formation continue du personnel, de même que dans les charges relatives à l'activité de base (assistance judiciaire, frais de port, coûts d'expertises, etc.). Ces

dernières dépendent néanmoins des recours et actions introduits concrètement et de la capacité économique des parties recourantes et demanderesses. Pour ces raisons, les possibilités d'économies dans ce domaine doivent être examinées et décidées à nouveau chaque année.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice).	3 066	stabilité
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	3 209	stabilité
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au	1 819	stabilité
cours de l'exercice moins les procédures liquidées).		

## 13.7.4 Ministère public



### **Description**

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de re-

cours devant la juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édiction de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

## Schéma du calcul des marges contributives

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(+) Rentrées financières	24 613 907	23 892 000	24 052 000	24 052 000	24 052 000	24 052 000
(-) Frais de personnel	-40 867 743	-42 834 584	-43 668 693	-44 063 709	-44 165 591	-44 674 838
(-) Coûts matériels	-27 159 469	-26 062 994	-27 409 470	-27 359 470	-27 631 471	-27 635 470
(-) Intérêts et amortissements prévison- nels	-441 094	-278 931	-130 217	-156 382	-181 050	-201 607
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (Ibudget global)	-43 854 399	-45 284 508	-47 156 380	-47 527 561	-47 926 111	-48 459 914
(+) Recettes des subventions cantonales	29 538	42 000	30 000	30 000	30 000	30 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-74 450	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	28 721 541	28 005 000	28 413 000	28 413 000	28 413 000	28 413 000
Solde II (comptabilité analytique	-15 177 770	-17 312 508	-18 788 380	-19 159 561	-19 558 111	-20 091 914
d'exploitation)						
(+)/(-) Régularisations	-8 991 659	-9 006 629	-8 964 825	-8 968 130	-8 969 122	-8 972 125
Solde III (comptabilité financière)	-24 169 429	-26 319 137	-27 753 204	-28 127 691	-28 527 234	-29 064 040

## Solde I budget global produits

	Compte	Budget	Budget			Plan financier
CHF Solde I des produits	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Instruction	-34 620 308	-34 200 114	-37 390 113	-37 623 646	-38 110 033	-38 916 499
Mise en accusation	-520 298	-696 027	-522 243	-525 227	-527 790	-538 840
Procédure simplifiée	-93 759	-113 387	-82 052	-82 648	-83 194	-85 082
Procédure d'ordonnance pénale	8 125 542	5 965 666	8 094 916	8 006 745	7 912 338	7 551 074
Procédure de recours	-2 209 346	-2 173 794	-3 082 007	-3 103 786	-2 926 403	-2 977 438
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-473 926	<del>-</del> 953 018	-416 091	-419 283	-390 467	-397 593
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-14 062 303	-13 113 833	-13 678 796	-13 699 724	-13 720 570	-13 805 528

#### Commentaire:

## Modifications par rapport à la planification précédente

La planification du groupe de produit clôture avec un solde I de CHF 47,2 millions. Cela représente une péjoration du solde dans la comptabilité financière d'environ CHF 1,1 million par rapport au plan financier 2018.

Dans le domaine des charges de personnel, une charge supplémentaire de CHF 0,3 million est enregistrée en raison de deux engagements à durée déterminée dans le cadre du projet NeVo (Neue Vorgangsbearbeitung).

Dans le domaine des frais de procédure et d'instruction, une augmentation des charges de CHF 0,7 million est attendue en

relation avec la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi et de la hausse des coûts dans le domaine des émoluments pour les mesures de surveillance dans le Service de surveillance de la correspondance par poste et télécommunication (Service SCPT). De plus, il faut s'attendre d'une manière générale à un nombre plus élevé de procédures (CHF 0,6 mio).

Du côté des revenus, une légère augmentation à hauteur de CHF 0,5 million est attendue en contrepartie de la hausse du nombre de procédures.

## Priorités de développement

Le projet NeVo (nouveau système de gestion des dossiers) a pour but le développement d'une plate-forme commune avec la police cantonale pour la gestion des processus et remplacera l'application spécialisée actuelle Tribuna par une application moderne. La nouvelle application améliorera le travail quotidien grâce à un soutien électronique et aménagera de manière plus efficace la collaboration et l'échange de données entre les autorités de poursuite pénale bernoises. L'introduction est prévue pour l'année 2019.

### **Chances et risques**

D'une manière générale, le Ministère public ne peut exercer aucune influence significative sur l'évolution des principaux postes de charges et de produits (frais de procédure et d'instruction, recettes provenant d'émoluments, amendes, peines pécuniaires) qui dépend souvent de tiers. Une augmentation

des procédures accroît d'une part les frais de procédure et d'instruction. D'autre part, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir un effet positif. L'évolution des coûts en relation avec la loi fédérale sur la protection extra procédurale des témoins (Ltém) est également incertaine.

## Programme d'allègement

Mesure paquet d'allégement 2018:

- Réduction des biens, services et marchandises

Economies dans le domaine des ports/de l'envoi, des prestations de tiers, de la littérature spécialisée/des magazines, des frais de télécommunication, des frais de représentation et des denrées alimentaires.

## Informations sur les prestations du groupe de produits

		Évolution
Informations sur les prestations (État clôture des comptes 2016)	Valeur	attendue
Nombre de dénonciations reçues	120 254	augmentation
Nombre d'instructions ouvertes	7 696	augmentation
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 273	augmentation
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	92 193	augmentation
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	17 229	diminution